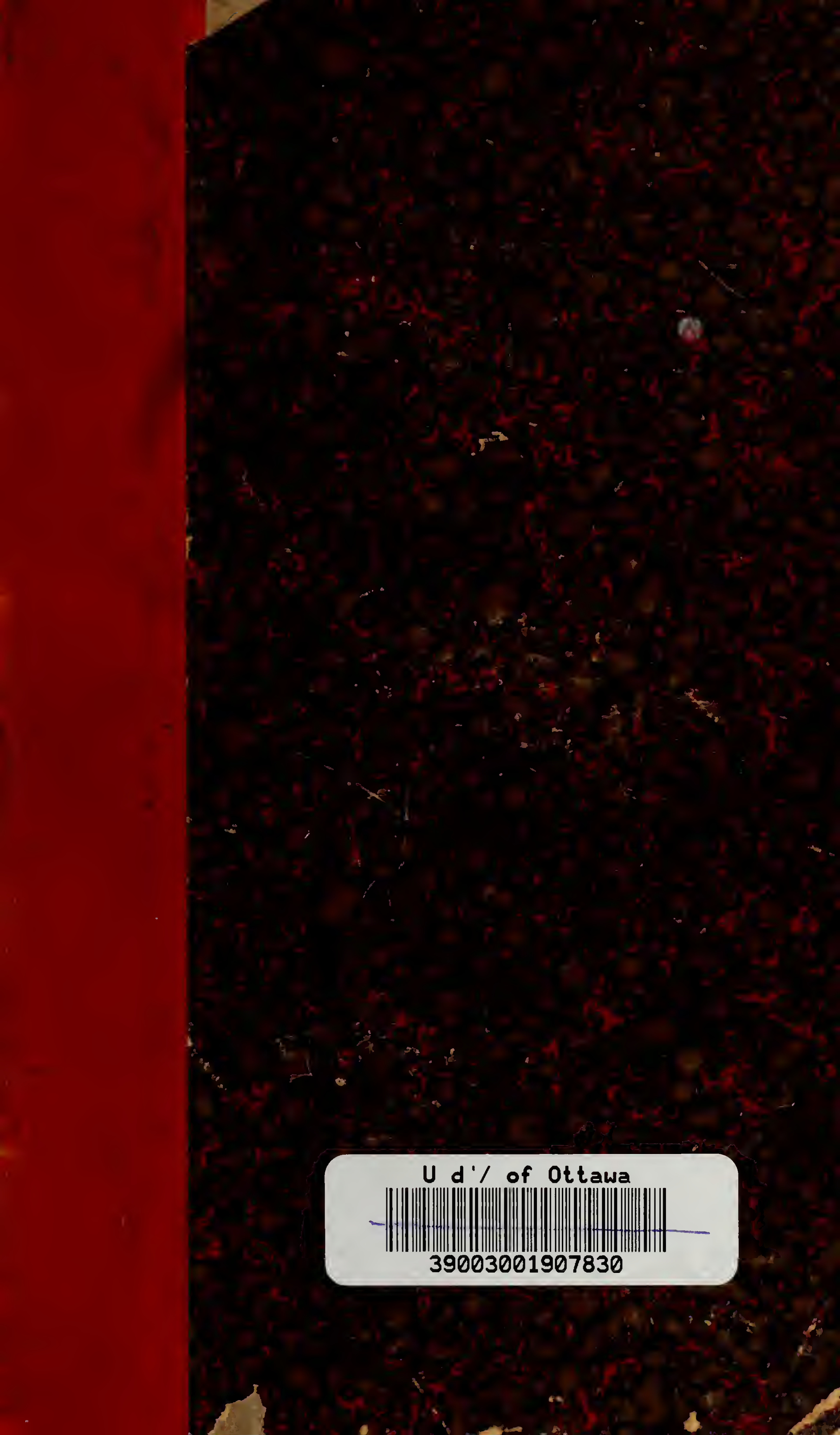
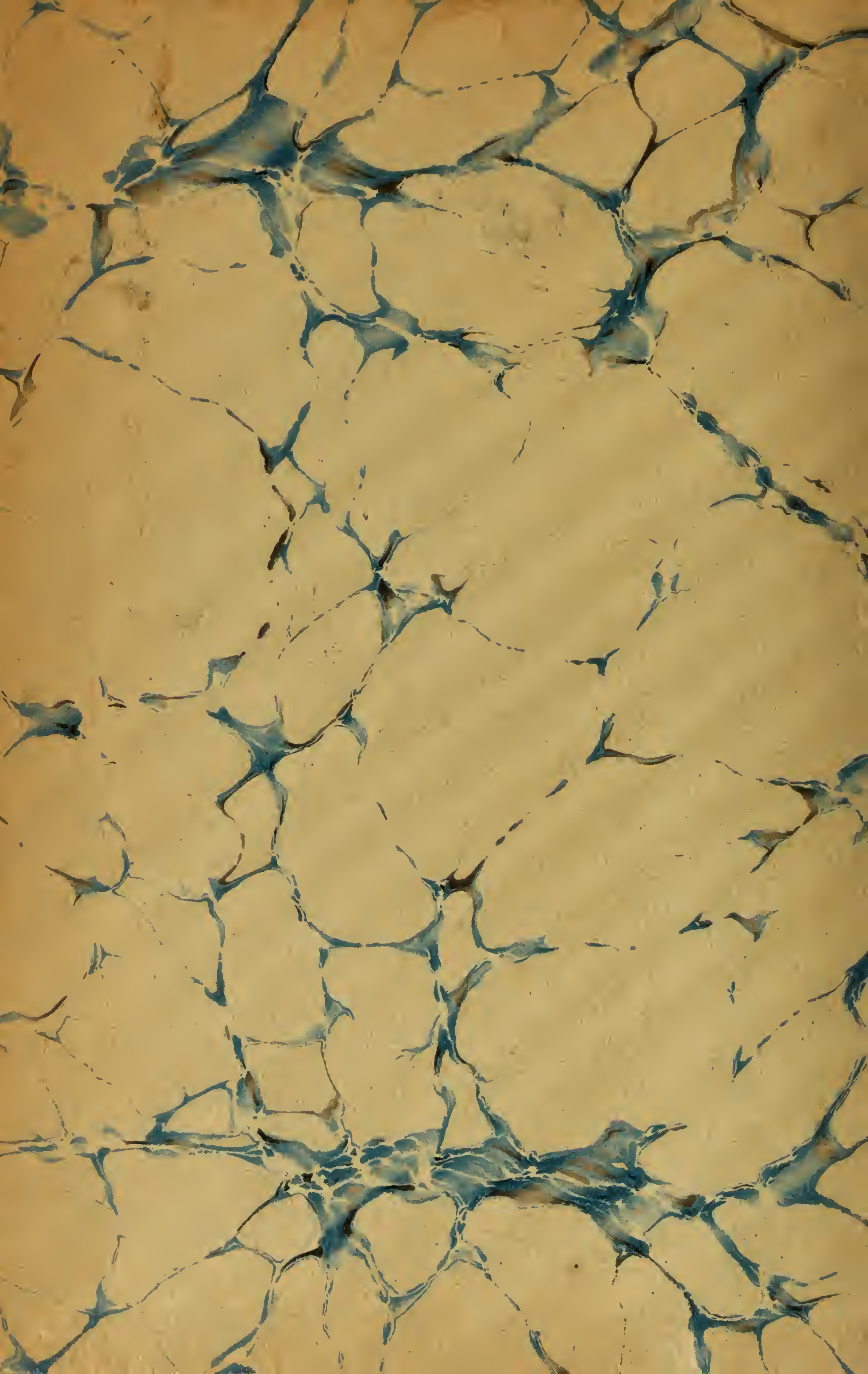
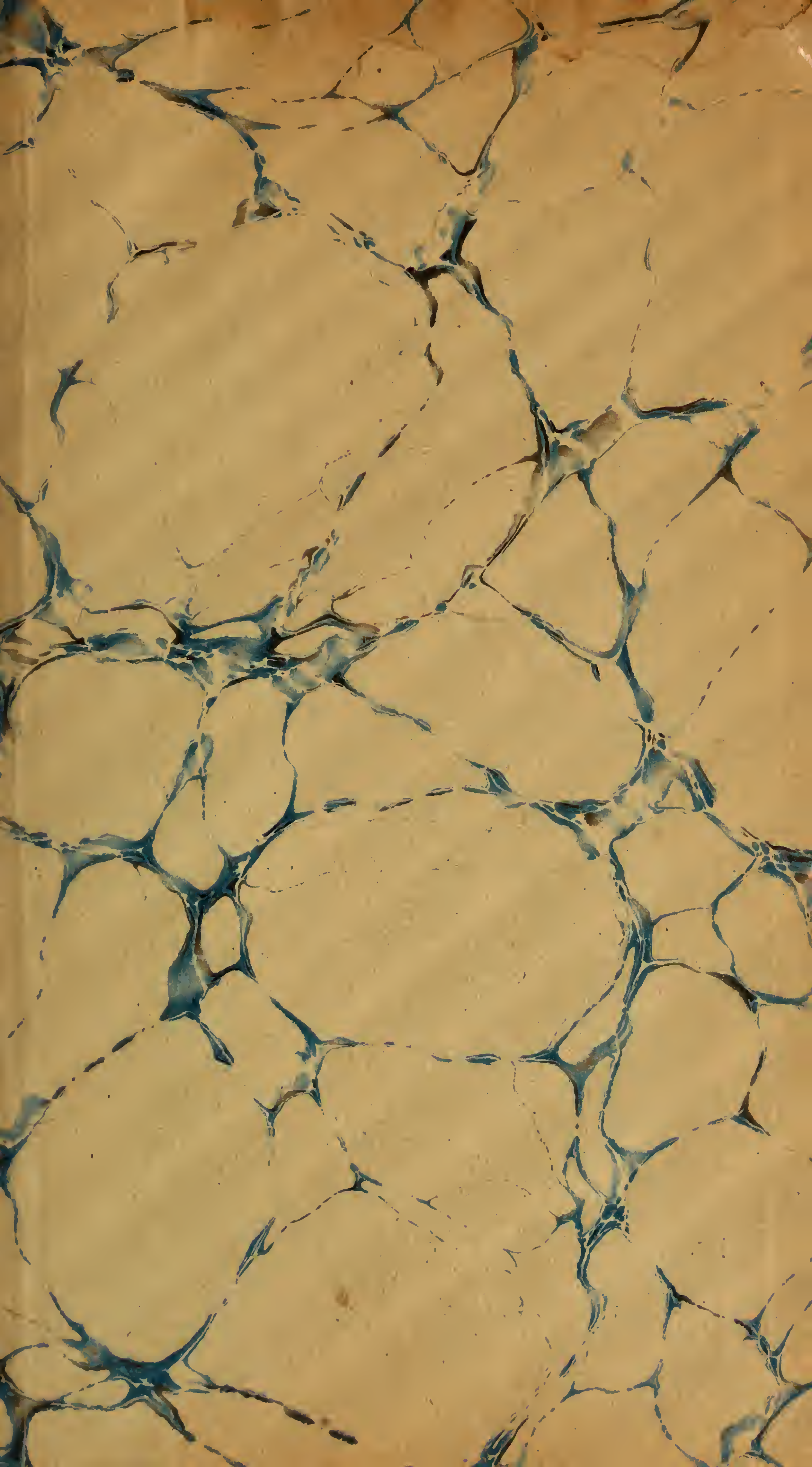
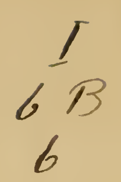

U d'/ of Ottawa
39003001907830







I
6 B
6

HISTOIRE

DE LA

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME

DE REIMS

Au profit de la Cause de Béatification de Mère Alix le Clerc.

HISTOIRE

DE LA

CONGRÉGATION
DE NOTRE-DAME
DE REIMS

Par l'Abbé P.-L. PÉCHENARD

VICAIRE GÉNÉRAL

DOCTEUR ÈS-LETTRES & EN DROIT CANONIQUE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE REIMS

« Le zèle de l'Instruction est le sujet de ma vocation. »
MÈRE ALIX LE CLERC.

TOME SECOND



REIMS

F. MICHAUD, LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

RUE DU CADRAN-SAINT-PIERRE, 23

1886




MONASTERE de la CONGRÉGATION de NOTRE DAME
REIMS
1886
F.A.



CHAPITRE I

MÈRE VICTOIRE DE SAINT XAVIER

(Marie-Elisabeth FLEURET)

1721-1725

Marie-Elisabeth Fleuret. — Son enfance. — Ses premières années chez les Ursulines d'Epernay. — Son éducation à Sainte-Marie de Châlons. — Séjour à Pierry. — Voyages à Paris. — Ses fautes. — Sa retraite chez les Ursulines de Saint-Denis. — Cinq ans à Pierry. — Etude de sa vocation. — Son entrée à Sainte-Marie de Châlons. — Jansénisme. — Sa sortie de Sainte-Marie.

Vers le milieu du XVIII[e] siècle, vivait, au monastère de la Congrégation de Reims, une religieuse distinguée entre toutes les autres par l'éminence de ses qualités. Elle se nommait en religion Mère Victoire de Saint Xavier, et, dans le monde, Marie-Elisabeth Fleuret.

Bien qu'elle ne fût pas supérieure de la maison,

cette religieuse avait conquis, par son mérite, une situation sans égale dans la communauté.

Merveilleusement douée de tous les dons de l'esprit et du cœur, d'une sensibilité exquise, d'une mémoire des plus heureuses, d'une conception facile et brillante, d'un jugement solide et de beaucoup d'esprit naturel, en possession de vastes connaissances acquises, versée dans la langue latine, la musique et la poésie, très instruite des vérités de la foi, familière avec les plus hautes spéculations de la mystique, et, en même temps, penseur profond autant que délicat écrivain, elle offrait un rare assemblage de qualités qui en faisaient une personne universelle.

Mais, chose bien préférable à tout le reste, elle ne s'était jamais prévalue de ces dons exceptionnels, qui lui avaient cependant attiré bien des éloges et des applaudissements. Loin de se repaître d'une vaine fumée d'encens, elle rapportait à Dieu toute la gloire de ses bienfaits. Uniquement jalouse de lui plaire, elle avait compris qu'il n'y a de vrai mérite que dans la vertu, et, dès son enfance, elle avait résolu d'être tout entière à Jésus-Christ. Bien que les évènements eussent paru s'opposer à son généreux dessein, et que Dieu lui-même l'eût fait passer par des épreuves capables de déconcerter une âme ordinaire, l'ardeur de son zèle l'avait fait triompher des plus grandes difficultés.

Rien de plus intéressant que sa vie, retracée par elle-même sous forme de confessions générales. Non seulement elle nous offre la peinture d'un caractère d'une puissante originalité, mais les évènements auxquels elle fut mêlée sont des plus propres à nous faire bien connaître la situation intérieure des couvents au dix-huitième siècle.

Marie-Elisabeth Fleuret naquit à Paris, sur la paroisse de Saint-Eustache, le dix juin 1721, de Claude Fleuret, écuyer et contrôleur du duc d'Orléans, et de Marie-Anne de Neuville. A l'âge de deux ans, elle perdit sa mère, qui mourut dans de grands sentiments de piété, et elle resta seule, de quatre enfants qu'avaient eus ses parents. En convolant à de nouvelles noces, son père lui rendit une seconde mère, telle qu'elle aurait pu la souhaiter.

Conduite à l'âge de quatre ans à Joinville, chez son grand-père, elle fut mise sous la direction d'une de ses tantes, vertueuse fille, qui prit un grand soin de son éducation. « Elle ne me passait, dit-elle, aucune des fautes si ordinaires aux enfants, et, parce qu'elle m'aimait beaucoup, elle m'en punissait sévèrement. »

On jugera de la précocité de son intelligence par le trait suivant : « Je n'eus jamais, dit-elle, de peine à m'instruire, et je me trouvai instruite, sans savoir comment ni par où l'instruction m'était venue. Je me souviens même qu'étant si jeune que j'ignorais encore ce que c'était qu'une âme et un corps, car je n'avais

alors que quatre ou cinq ans, j'avais déjà de si vifs sentiments de l'immortalité de l'âme, que rien n'aurait pu m'en faire douter.

« Quand je voyais porter les morts en terre, frappée de l'affliction qu'on témoignait, j'en demandais la raison. On me disait que ces personnes étaient mortes, et qu'on allait vite les cacher dans un trou profond qu'on remplissait de terre. Je m'informais de ce que c'était que d'être mort. On me répondait que c'était de n'avoir plus de sentiment, de mouvement ni de vie. On ajoutait que je mourrais aussi un jour et qu'on m'enterrerait comme les autres. Cette nouvelle découverte m'intéressant encore davantage, parce qu'elle m'était personnelle, je faisais de sérieuses réflexions, et n'ayant pas assez de lumières pour savoir qu'on n'enterrait pas l'âme avec le corps, j'étais bien inquiète de savoir ce que je ferais dans ce trou profond, quand j'y serais moi-même. Car, me disais-je souvent, qu'on me fasse ce qu'on voudra, je sens bien qu'on ne saurait jamais m'empêcher de réfléchir ni d'aimer ; et que, quand même on me tuerait, on ne tuerait pas pour cela ce qui pense et ce qui aime en moi. Que ferai-je donc alors dans la terre ? Je m'occuperai au moins à me rappeler le souvenir de ma vie, je penserai et je réfléchirai à tout ce que j'aurai vu, et j'aimerai encore ce que j'aurai aimé avant d'y être mise. »

Après avoir reçu la confirmation, Marie-Elisabeth

fut ramenée à Pierry où habitaient ses parents. Elle les connaissait à peine, les ayant quittés en bas âge. « Je les aimais, dit-elle, et j'en étais tendrement aimée, ainsi que de ma tante, qui continuait à m'élever dans la crainte de mon Dieu. Mais, hélas! que je profitais peu de ses instructions ! » Elle avait alors sept ans, et elle avouait depuis, en gémissant, qu'elle avait beaucoup de mauvaises habitudes et un caractère querelleur, volontaire et insoumis.

A peine ses parents la virent-ils entrer dans cet âge où la raison commence à se développer, qu'ils songèrent à lui faire donner une bonne éducation. Ils ne pouvaient la lui donner eux-mêmes, parce qu'ils étaient obligés de passer une partie de l'année à Paris. Mais sentant combien on expose les enfants en les laissant entre les mains des domestiques, dont plusieurs sont plus capables de les corrompre que de les former aux bonnes mœurs, ils la conduisirent chez les dames Ursulines d'Epernay.

« Ces dames, écrit Elisabeth, prirent tout le soin possible pour m'élever dans la crainte du Seigneur, et dans les sciences propres aux jeunes personnes de mon âge. Ce nouveau genre de vie n'eut rien d'ennuyeux pour moi ; je me plaisais naturellement partout ; de sorte que je n'avais de peine à demeurer au couvent que quand on voulait me reprendre ou me punir ; car j'ai eu une adolescence vive et légère et qui, par là même, était difficile à former. »

En très peu de temps, elle sut lire, et prit tant de goût à cet exercice que les maîtresses, jugeant superflu de lui continuer leurs soins, la laissèrent pour s'occuper des autres. Elle apprit bientôt à lire le latin, et, quoiqu'elle y eût moins d'inclination naturelle, elle s'encourageait par l'attrait qu'elle éprouvait déjà pour les chants et les offices de l'Eglise.

« Vous m'avez donné, ô mon Dieu, écrivait-elle plus tard, une mémoire heureuse, pour me disposer à retenir vos saintes vérités, et vous savez que j'apprenais ma religion chaque jour dans ce monastère, sans que je me donnasse même la peine de l'étudier; car il suffisait que j'entendisse les autres pour être instruite moi-même. Je savais les choses avant même que je songeasse à les vouloir apprendre. »

Elle confesse qu'elle était fort dissipée en classe, et qu'elle dissipait les autres ; et que, malgré sa légèreté, elle écoutait d'une oreille les leçons de la maîtresse, de manière à pouvoir répondre avec assez d'exactitude pour la mettre dans l'impuissance de la punir. Légèreté dont elle demanda ensuite bien des fois pardon à Dieu.

Elle avait reçu un grand attrait pour la prière, une sincère affection pour les pauvres, et un ardent amour pour l'étude. Elle aimait à réciter son catéchisme et à entendre parler de Dieu, et volontiers elle en parlait elle-même aux autres.

Un jour qu'elle s'était rendue dans une église avec

un de ses jeunes cousins, ils aperçurent un tableau représentant le massacre des Innocents. Indignés de cette barbarie, et trouvant le tableau à leur portée, ils lacérèrent à coups de canif les figures des bourreaux.

A huit ans, cédant à l'inclination d'un cœur aimant, elle se lia d'une tendre et sainte amitié avec une jeune pensionnaire du même âge, douée d'excellentes qualités et d'heureuses dispositions au bien. Elles se voyaient un instant chaque soir, s'encourageaient à la vertu, s'imposaient quelque pénitence, et prenaient même la discipline à certains jours, à l'insu de tout le monde. Dieu ayant rappelé à lui cette amie si chère, Marie-Elisabeth en conçut un vif chagrin. Mais elle ne tarda pas à contracter une autre liaison qui lui fut beaucoup moins avantageuse, et qui entretint en elle l'esprit de légèreté. « Comme j'étais volage, dit-elle, et que j'aimais plus le plaisir que le travail, je sortais souvent de la classe pour prendre une distraction dont je n'avais nul besoin. »

Cependant sa vénérable tante et ses parents, qui venaient tous les ans vendanger à Pierry, ne manquaient pas de la faire quelquefois sortir. « Lorsque j'étais à la maison, dit-elle, ma mère, qui voulait cultiver la tendresse qui m'était comme naturelle pour les misérables, avait soin de me donner de l'argent, me disant que j'étais son aumônière. Je regardais les pauvres comme les membres de Jésus-Christ, je les aimais

beaucoup, et je pouvais dire, comme Job, que la compassion était née avec moi. Je n'attendais pas qu'ils me demandassent l'aumône ; mais je les prévenais, et leur offrais de cet argent qu'on m'avait donné. »

Elisabeth avait onze ans lorsque son état de santé obligea ses parents à la retirer du couvent des Ursulines. « Soyez béni, ô mon Dieu, s'écriait-elle longtemps après, de toutes les grâces que vous m'avez accordées dans ce saint monastère, et pardonnez-moi, je vous supplie, tous les péchés que j'y ai commis contre vous, contre mes charitables maîtresses et mes chères compagnes. »

Dès le lendemain de sa sortie des Ursulines, elle fut conduite à Châlons, chez les dames de la Congrégation de Sainte-Marie, où ses parents savaient qu'elle trouverait les soins et les remèdes nécessaires à sa santé.

Toute sa vie Marie-Elisabeth fut reconnaissante à Dieu de l'avoir conduite en cette sainte maison, où l'attendaient tant de grâces. « Je crois, Seigneur, dit-elle, que la santé de mon corps n'était pas l'unique bien que vous me vouliez procurer dans ce nouveau monastère. Des lumières plus vives, des touches plus intérieures, des remèdes plus souverains, des accents plus touchants, des aliments plus solides, voilà ce que votre bonté me préparait, voilà ce que mon âme allait y recevoir, quoiqu'elle n'y allât point pour les y chercher. »

Peu de temps après son entrée, elle fut conduite à Saint-Etienne au Temple, chez une femme habile à guérir le mal dont elle était atteinte. Durant un mois, cette femme lui appliqua les remèdes les plus violents, et Marie-Elisabeth, malgré les larmes que lui arrachait la douleur, supporta cette cruelle épreuve avec une inaltérable patience, suppliant Dieu, non de la délivrer, mais de fortifier la faiblesse de la nature. Ce traitement fut efficace, et, dès qu'elle le put, la courageuse enfant se rendit à Notre-Dame de l'Epine pour remercier Dieu et la Sainte Vierge de sa guérison.

Tandis qu'elle demeurait à Saint-Etienne, elle s'était portée à un acte de charité vraiment héroïque. Témoin d'une violente querelle de ménage, au moment où le mari, armé d'une hache, allait frapper sa femme, elle s'était précipitée entre les combattants, et, par son incroyable fermeté, avait désarmé ce furieux et sauvé la vie de la femme.

A Sainte-Marie, son père lui fit donner des leçons de danse, de dessin, de musique et de clavecin.

« A l'égard de la danse, dit-elle, j'y ai toujours trouvé tant de ridicule, et, dans la suite, j'en ai si bien compris les dangers, qu'il ne m'a jamais été possible de vaincre l'aversion que la raison d'abord et ensuite la religion m'en avaient donnée. Je l'appris donc sans l'apprendre, pendant trois ou quatre ans. J'avoue que, si j'avais voulu m'appliquer à cet exer-

cice, j'y aurais profité. Il n'en fut pas ainsi de la musique. N'y trouvant rien que de noble, d'utile, d'agréable, de facile même, j'y donnai bientôt toute mon application, et j'y fis chaque jour de nouveaux progrès.

« J'aimais aussi le clavecin ; mais ayant appris qu'il fallait plusieurs années pour y exceller, cela m'en dégoûta tellement que j'y fis très peu de progrès. A l'égard du dessin, il m'était comme naturel. N'étant encore qu'enfant, je traçais des fleurs sur le sable des allées du jardin, et ces premiers essais faisaient assez connaître que si mes dispositions étaient cultivées je pouvais y devenir habile. »

A ces divers sujets d'étude, Elisabeth joignait celle de l'orthographe, de l'arithmétique et de la lecture où elle excella bientôt, et des exercices quotidiens de travail manuel.

« Comment se peut-il, écrivait-elle plus tard, qu'avec tant d'exercices à la fois, il me restait encore bien plus de temps qu'il n'en fallait pour être mauvaise ? J'étais légère, impatiente, immortifiée, de mauvaise humeur et sans véritable piété ? Ma malice était en ce temps-là si grande, que je me liai avec deux pensionnaires par la seule raison qu'elles ne valaient pas mieux que moi. J'étais extrêmement vive, et rien ne pouvait m'arrêter dans mon premier feu. Il eût été inutile de prétendre me dompter dans la chaleur de la passion. On ne pouvait rien gagner sur moi qu'a-

vec du temps et des raisons aussi solides que chrétiennes. Je n'étais sensible à l'espoir de la récompense que lorsqu'elle devait être accordée au seul mérite. Cependant, sous ce feu des passions naissantes, votre voix, ô mon Dieu, se faisait entendre à mon pauvre cœur égaré, m'invitait à retourner à vous par des touches secrètes, qui pénétraient jusqu'au plus intime de moi-même. »

Vers l'âge de douze ans, elle se sentit éprise d'un vif désir de se corriger. « J'avais honte, dit-elle, de produire de si belles fleurs par mes sentiments et de si mauvais fruits par mes œuvres. Jusque-là j'avais toujours estimé la vie religieuse, mais je commençai à l'aimer. » Elle abandonne alors ses dangereuses amies et se lie avec deux autres compagnes qui l'excitent à la vertu. Toutes trois s'adonnent à la pénitence, se fabriquent des cilices très durs, et s'exercent au jeûne. Mais leurs maîtresses, plus sages, s'opposent aux excès de cette ferveur indiscrète.

Pour obtenir la faveur de faire sa première communion, Elisabeth se détermina, par un acte généreux d'humilité, à la demander à deux genoux. Ses maîtresses la lui laissèrent acheter par de longs mois d'efforts sur elle-même.

Bientôt après, Dieu la fit passer par de grandes peines intérieures. Sa foi se troubla ; il lui semblait que tout amour de Dieu était éteint dans son cœur. Une sombre tristesse s'empara de son esprit. En vain

elle luttait contre ces pensées détestables, elle en était comme accablée. Non contente de fuir tout le monde, elle aurait voulu pouvoir se fuir elle-même. « Je crois, dit-elle, qu'entre toutes les peines de la vie, celles-là sont les plus rudes. » Cette épreuve dura longtemps et ne se dissipa qu'à la lecture de la *Perfection chrétienne* de Rodriguez, que lui fournit Mère Thérèse, la charitable maîtresse à qui on l'avait spécialement confiée.

Depuis lors, son parti fut pris, et tous les efforts de son âme se tournèrent vers sa propre sanctification. Mais que de luttes il lui fallut soutenir ! Son cœur avide de Dieu, était souvent ballotté en sens divers. Un vif penchant à l'amitié l'entraînait violemment à se lier avec ses compagnes ou à rechercher l'affection particulière de quelques maîtresses, ce qui devenait pour elle la cause de grands troubles. Cependant, au milieu de ces orages intérieurs, elle ne cessait d'avancer.

Un récollet de grande vertu, le Père Jules, qu'elle choisit pour directeur, la fit marcher d'un pas rapide dans les voies de la perfection, et bientôt elle songea à vouer à Dieu sa virginité. Elle eut toutefois la sagesse de prendre conseil, et remit à plus tard un vœu qui, alors, eût été imprudent.

De jour en jour, elle sentait grandir au fond de son cœur le désir d'appartenir à Jésus-Christ, et cultivait soigneusement ce précieux germe de voca-

tion. Elle prenait goût à l'oraison mentale, épanchant son cœur en toute simplicité devant Dieu, et le conjurant de la faire mourir plutôt que de la laisser tomber dans le péché. Mais il lui arriva, comme à beaucoup d'autres qui commencent, de chercher dans ce saint exercice la consolation sensible plutôt que Dieu lui-même, et de l'abandonner quand elle était privée du plaisir qu'elle y cherchait.

Elisabeth était déjà si instruite des choses spirituelles, que ses compagnes lui témoignaient une véritable confiance. Plus d'une fois elle leur rendit, par la sagesse de ses exhortations, le calme et la paix du cœur. Au milieu des troubles qui agitaient alors l'Eglise à la suite du Jansénisme, et dont elle ne comprenait pas encore la portée, elle resta très attachée à la plus pure doctrine, et parfaitement soumise aux décisions du Souverain Pontife.

Le temps étant venu de quitter Sainte-Marie, elle voulut auparavant en étudier la règle, et se prépara à sa sortie par trois jours de retraite. « J'avais alors, dit-elle, deux grandes inquiétudes : J'ignorais si je pourrais voir le monde sans quelque danger, et, d'un autre côté, je craignais que, si je ne le voyais pas, je ne m'en fisse une idée qui devînt par la suite une dangereuse tentation. Vous savez, Seigneur, en quelles dispositions j'étais en ce temps : une sainte ferveur animait mes actions ; la mortification réglait mes sens, la prière faisait mes plus chères délices ;

et la lecture des Livres Saints, mon entretien fréquent. En un mot, je n'étais occupée que du bonheur d'être toute à vous, et de vous plaire.

« Je sortis le vingt septembre 1736, avec la douleur la plus vive. Je versai d'abondantes larmes en faisant mes tristes adieux, et plus encore, en quittant un séjour qui m'était si cher, qui me l'est encore, et qui me le sera toujours. »

Marie-Elisabeth alla donc habiter Pierry, où elle continua d'étudier sous la direction de son père. Docile aux sages conseils de Mère Thérèse et de ses maîtresses, elle y mena une vie très recueillie, s'approchant des sacrements, et s'appliquant à nourrir sa vocation naissante.

Elle était très impressionnée de l'état d'ignorance où croupissaient grand nombre d'enfants. « J'ai trouvé, écrivait-elle, de pauvres enfants dans les campagnes, qu'on occupait à la garde des bêtes, dans un âge où, peu capables de travail, ils l'étaient le plus de s'instruire. Hélas ! mon Dieu, on a soin d'un vil animal, parce qu'on en retire quelque utilité, et l'on abandonne des âmes qui vous ont tant coûté ! Que ne puis-je sacrifier mes jours à l'instruction de ces pauvres ignorants ! Oui, je serais prête à répandre tout mon sang pour le salut d'une seule de ces âmes que vous avez rachetées. »

Malgré le vif désir qu'elle en avait, elle n'osait faire connaître sa vocation à son père. Elle profita

enfin d'un voyage qu'il fit à Paris pour lui exposer dans une lettre intime les attraits de son cœur. Mais son père s'alarma de cette ouverture, et, voulant l'éprouver sérieusement, il lui déclara qu'il ne lui permettrait de suivre son désir que lorsqu'elle serait plus avancée en âge. En attendant, il l'emmena à Paris.

Elle eut le malheur, dans cette capitale, de lier d'étroites relations avec une cousine qui demeurait chez ses parents, et surtout avec une jeune veuve fort mondaine, qui logeait sous le même toit.

Bientôt son esprit se remplit des idées les plus vaines, et, tout en fréquentant les sacrements, elle sentit son cœur s'éprendre de tous les goûts et de toutes les passions du siècle. A mesure que l'attrait sensible la dominait, sa volonté perdait de son énergie pour la vertu.

On la voulut conduire dans les théâtres. Elle y alla deux fois, mais avec grande répugnance, s'apercevant à peine de ce qui s'y passait. Néanmoins, le milieu énervant dans lequel elle vivait finit par faire impression sur son cœur. Elle se laissa glisser sur la dangereuse pente de certaines attaches naturelles, qui jetèrent peu à peu le trouble dans son âme, et, sous l'empire de ce sentiment, qu'elle ne combattait qu'avec mollesse, elle tomba dans une grande dissipation d'esprit et une grande agitation de cœur.

De retour à Pierry, où elle revint à regret, Elisa-

beth passa une année dans la tiédeur, recourant peu aux Sacrements, et ne vivant que du souvenir de ses affections rompues. Dans ce funeste état, la pensée de la vie religieuse s'affaiblit beaucoup en elle. Le portrait repoussant qu'elle s'en faisait à dessein, ne lui permettait plus de l'aimer, encore moins de l'embrasser. Toutefois son esprit ne perdait pas de vue les vrais motifs de sa vocation.

Un second voyage à Paris, au printemps de 1738, fit revivre ses premiers sentiments. Elle revit les mêmes personnes, dont le commerce raviva toutes les dangereuses tendances de son cœur. L'une de ses plus intimes amies, qui était secrètement indisposée contre sa belle-mère, s'appliqua à lui faire partager ses impressions. Elle produisit d'abord, il est vrai, un effet tout contraire sur cette nature franche et droite, qui ne soupçonnait pas le mal. Mais à force d'instances, elle finit par prévenir son esprit, et par jeter du froid dans des relations qui n'avaient cessé jusque-là d'être toutes filiales.

Une visite qu'Elisabeh fit aux Ursulines de Saint-Denis, en compagnie d'une dame de ses amies, la mit en rapport avec une excellente religieuse, pour qui elle avait conçu une grande estime ; mais son ancien désir de quitter le monde était trop affaibli pour qu'elle songeât sérieusement à entrer au couvent.

Le lendemain de cette visite, sa mère l'ayant reprise d'une faute de peu d'importance, Elisabeth re-

çut mal ses observations. En un instant, l'irritation gagnant de part et d'autre, on en vint aux reproches les plus violents, sous les yeux du père, qui ne réussit à calmer ni la mère ni la fille. La rupture était complète. Elisabeth se retira chez la jeune veuve, dont les perfides conseils l'avaient amenée à cet excès.

On ne vit d'autre issue à cette situation que l'entrée d'Elisabeth au couvent. Dès le lendemain, son père la conduisait aux Ursulines de Saint-Denis, et la présentait, non comme pensionnaire, mais comme future postulante. Elisabeth ne se soumit que par nécessité et avec une extrême répugnance. Quoiqu'elle fût traitée avec de grands égards, comme une personne venue pour étudier la maison, elle s'enferma longtemps dans sa chambre, se repliant avec amertume sur sa douleur, et n'éprouvant aucun regret de sa faute. Pour ne rien trahir de ses sentiments ni de sa situation, elle affectait en public tous les dehors de la gaieté.

Enfin le temps lui apporta un peu de tranquillité. Sur les conseils de quelques amis et l'ordre de son confesseur, elle fit des excuses à sa mère. La réconciliation eut lieu; elle fut aussi touchante que sincère, et, à partir de ce jour, leur affection mutuelle ne s'altéra plus jamais.

Ce triste évènement amena chez Elisabeth une complète transformation. Elle fit une sérieuse retraite,

dans laquelle elle rompit à jamais avec la tiédeur, et se décida à se donner entièrement à Dieu.

« Mon cœur, écrit-elle, était tout enflammé du divin amour, et ne pouvant même contenir toute l'activité de ce feu sacré par lequel vous daigniez le purifier, ô mon Dieu, il était obligé, pour soulager un peu ses tendres et pures ardeurs, d'en laisser échapper quelques étincelles par des paroles tout embrasées, qui s'élevaient vers vous comme la fumée de l'encens. »

Pénétrée d'horreur pour la moindre offense de Dieu, Elisabeth se livra avec ardeur à la pénitence, et ne perdit aucune occasion de châtier son corps, souffrant la faim et la soif, s'interdisant jusqu'à un regard, jusqu'à une parole qui lui eût fait goûter quelque plaisir, se donnant la discipline et portant sur sa chair des instruments de pénitence. L'oraison mentale faisait ses délices, et la tenait dans un grand recueillement habituel. Plusieurs fois elle fut tentée de l'abandonner, à cause de l'aridité d'esprit et de cœur où elle était réduite ; mais sa volonté, plus forte que le sentiment, et les sages conseils du conducteur de son âme, la firent persévérer dans ce salutaire exercice. La pensée de la présence de Dieu lui était devenue si familière qu'elle ne le perdait plus de vue, vérifiant la parole du Saint-Esprit que « l'homme met son cœur où il a son trésor. »

Tandis qu'Elisabeth se nourrissait de ces saintes

pensées, elle sentit redoubler son désir de se consacrer à Dieu dans la vie religieuse. Le moment approchant de quitter le couvent des Ursulines, elle voulut en étudier la règle et la mettre en pratique. Elle s'appliqua même à l'instruction des enfants. Son cœur se remplissait de tendresse pour ces innocentes créatures, qu'elle se plaisait à regarder des yeux de la foi, et près desquelles elle aimait à prendre des leçons de simplicité.

Elle s'enhardit jusqu'à demander à son père la permission de rester pour toujours dans cette maison où elle goûtait tant de bonheur. M. Fleuret lui opposa de nouveaux refus ; et, comme il ne pouvait rien objecter à la franchise et à la force des raisonnements d'Elisabeth, il lui laissa l'espérance de pouvoir suivre ses goûts à l'âge de vingt-cinq ans, et, en attendant, il la fit retourner à Pierry (1739).

Deux belles années s'écoulent alors dans les douceurs et les agréments d'une vie solitaire et paisible. Tendrement unie à son père, Elisabeth s'adonne aux travaux de l'esprit, à la musique et à la poésie ; elle est fidèle à tous ses devoirs, et remplit auprès de ceux qui l'entourent le doux ministère du zèle et de la charité. Rien ne manque à son bonheur, n'ayant d'autre charge que de vivre contente. Son père ne néglige rien pour la rendre heureuse et pour étouffer les germes de sa vocation. Mais de tout ce qu'on lui offre, rien ne satisfait son cœur, Dieu l'attirant à lui

par des charmes secrets, plus doux et plus forts. Elle s'approche de la sainte communion tous les huit jours avec de grands sentiments de piété, et fuit avec soin le commerce des prêtres entachés de jansénisme.

Cependant Mère Thérèse cherchait à l'attirer à Sainte-Marie de Châlons. Sur les conseils du Père Jules, Elisabeth voulut attendre avant de se prononcer. Elle obtint de son père la permission d'y faire un petit séjour. Les amies et les maîtresses qu'elle y retrouva auraient voulu la retenir au milieu d'elles ; son propre cœur plaidait plus éloquemment encore en leur faveur. Mais, craignant de céder à l'amitié dans une affaire aussi grave, elle eut le courage de ne rien laisser paraître de ses sentiments.

Le désir qu'elle avait de pouvoir dire son bréviaire avec plus d'intelligence et de recueillement, quand elle serait religieuse, la porta à étudier le latin. Elle le fit pendant deux ans, et y apporta tant d'application, outre ses exercices de poésie et de musique, qu'elle en devint malade. En revanche, elle y fit de surprenants progrès. Non seulement elle comprenait les textes latins, mais elle faisait dans cette langue des compositions de sa façon.

La mort presque subite du saint religieux qui dirigeait son âme fut pour elle un coup aussi sensible que providentiel. Pour adoucir sa peine et satisfaire à sa reconnaissance, Elisabeth fit son éloge dans une

touchante élégie qui fut fort goûtée du public. Mais elle avait été si frappée du néant des choses de la terre, qu'elle résolut, par un effort surhumain, de tout sacrifier pour ne plus s'attacher qu'à Dieu.

C'est alors que sa ferveur ne connut plus de bornes. « Tout me devint bientôt, écrit-elle, indifférent et même à charge ; les repas, les conversations, tout m'était un sujet de peine. Je résolus de faire la guerre à mes sens et à mes passions, sans leur donner aucune trêve. Je me livrai à la pénitence, à la mortification et à l'abnégation de moi-même avec une entière plénitude de cœur. L'oraison, la prière, la retraite, le silence furent bientôt toute ma compagnie. Je ne prenais de nourriture que ce qui était nécessaire pour me conserver la vie ; je portais parfois une ceinture de fer ; je mortifiais mes sens par la retenue et la modestie, et plus encore mes passions par le renoncement à ma propre volonté, ne cherchant en toutes choses qu'à accomplir la vôtre, ô mon Dieu, de la manière que je croyais vous être la plus agréable. »

Une de ses tantes, vouée au service des pauvres, finit par lui inspirer du goût pour son genre de vie. Après y avoir quelque temps réfléchi et avoir consulté son confesseur, Elisabeth obtint de son père la permission de se rendre à l'hôtel-Dieu de Laon.

La supérieure l'accueillit très gracieusement ; mais Elisabeth eut bientôt senti que ce n'était pas encore

là que le bon Dieu l'appelait. Outre que cette maison était fort petite, et ne ressemblait à rien de ce qu'elle avait connu jusque-là, elle fut informée que la communauté n'était pas trop catholique. C'était plus qu'il n'en fallait pour la déterminer. Car Dieu lui avait donné un si grand zèle pour la pureté de la foi, qu'elle aurait volontiers couru à l'autre bout du monde pour y trouver la liberté de la professer parfaitement.

Quittant l'hôtel-Dieu de Laon, Elisabeth reprit le chemin de Châlons. Elle s'arrêta à Reims, où elle fit ses dévotions, et visita avec un profond respect le tombeau de saint Remi. Tandis qu'elle y priait avec ferveur, il lui sembla que le saint Pontife l'invitait à se consacrer à l'instruction des enfants de cette ville. Toutefois elle attacha peu d'importance, sur le moment, à cette inspiration.

Suivant le conseil de son père, elle se rendit à Vitry, où était sa tante, pour en examiner aussi l'hôtel-Dieu, et elle y passa quelques jours, qui furent consacrés au soin des malades. Or il arriva, par une sorte de prodige, que la charge de supérieure étant vacante, toute la communauté et les administrateurs eux-mêmes l'élurent pour l'occuper. Ce choix était si surprenant, et Elisabeth y était personnellement si étrangère, qu'elle crut y voir l'expression de la volonté de Dieu. D'autre part, la maison étant aussi infectée par le jansénisme, comme elle s'en était

aperçue tout de suite, aux portraits des chefs de la secte qui en décoraient les salles, elle pensait que, peut-être, Dieu voulait se servir d'elle pour ramener à la foi catholique toutes ces bonnes filles. Elle avait eu soin, du reste, de leur bien déclarer ses sentiments. Ayant donc demandé quelque temps pour réfléchir, elle reprit le chemin de Pierry, et, passant à Châlons, elle consulta son confesseur, qui l'engagea fortement à ne pas accepter. Elle suivit son avis et n'en eut jamais de regret.

Pendant une longue maladie que fit son père, Elisabeth voulut le soigner de ses propres mains, et lui témoigna un merveilleux dévouement. Malgré ses fatigues, elle persévéra résolument dans toutes ses habitudes de piété, et, dès que son père fut en état de regagner la capitale, elle se livra exclusivement à la vie intérieure et à l'étude de sa vocation.

Sous la conduite de l'Esprit-Saint, à qui elle s'abandonnait sans réserve, elle passa de nouveau par de grandes épreuves, n'éprouvant plus aucun attrait pour l'oraison, et étant accablée de peines intérieures. « Ah! Seigneur, écrivait-elle dans la suite, que vous savez bien crucifier une âme par vous-même, quand vous le voulez! Vous n'avez besoin pour cela ni de croix, ni de clous, ni de marteau. Vous la rendez à elle-même sa propre croix, où sa seule misère la tient attachée tant que vous le voulez; et il faut qu'elle y souffre, jusqu'à ce que vous lui permettiez d'en des-

cendre, ou qu'elle y meure, et que l'amour-propre y soit réduit aux abois avec elle. »

Après les épreuves, vint le temps des consolations, juste récompense de sa fidélité. « Quelquefois, dit-elle, j'étais si pénétrée, ô mon Dieu, de votre adorable présence en tous lieux, et spécialement dans celui où j'étais actuellement, quand vous daigniez me visiter, que tous les raisonnements du monde n'auraient pu me persuader de votre absence, parce que le vif sentiment que j'avais de votre présence était plus convaincant que tout ce qu'on m'aurait pu dire de contraire.

« J'en fus, une fois entre autres, si puissamment touchée, que je fus contrainte de me jeter à genoux, et je demeurai ainsi quelque temps. Je ne puis dire ni ce qui m'y arriva, ni ce que j'y fis, ni quel temps cela dura ; ce que je sais, c'est que ce précieux temps fut le plus heureux et le plus doux de toute ma vie, et qu'il me semblait que votre majesté suprême remplissait l'appartement où j'étais, et l'éclairait d'une lumière très pure. Je ne voyais rien de corporel, je ne pensais, je ne disais et n'apercevais rien avec mes sens ; mais seulement mon entendement contemplait votre beauté suprême de la manière que vous vous laissiez apercevoir à lui, et il était tout ravi par les charmes divins qu'il découvrait en vous ; et mon cœur, doucement et fortement embrasé, vous aimait d'un amour de jouissance comme son Dieu et son

tout. Je crois que le plus considérable de cette faveur ne dura que quelques moments fort courts, et vous vous retirâtes, ô mon Dieu, dans le temps que je croyais vous mieux posséder. »

Ainsi adonnée à l'amour exclusif de Dieu, Elisabeth résolut d'écrire l'histoire de sa vie.

« Repassant dans mon esprit vos miséricordes et mes misères, et me sentant pénétrée de ce double objet qui me touchait si vivement, je résolus de consacrer le loisir qui me restait à mettre les unes et les autres par écrit, afin d'en conserver le souvenir jusqu'à la mort, et d'éterniser ainsi ma reconnaissance, mon repentir et mon amour. J'étais quelquefois si pénétrée de ce que j'écrivais, que je passais une partie de mon temps en oraison devant ma table, pour laisser un libre cours aux vifs sentiments de mon cœur, m'épanchant tantôt en actions de grâces, tantôt en d'autres mouvements pieux, me livrant à la componction, à la joie et à de saints désirs, selon les dispositions que vous daigniez m'inspirer. »

Marie-Elisabeth avait alors vingt-trois ans. Depuis l'âge de quinze ans, l'unique, ou du moins le principal objet de ses soins, était le choix d'un état de vie. Effrayée par la pensée de la clôture et des vœux perpétuels, elle forma un instant le projet de se retirer comme pensionnaire chez les dames de Sainte-Geneviève, à Paris. Mais le Père Andrieux, son confesseur, l'en dissuada. Elle retomba alors dans

une profonde obscurité d'esprit et une sorte de découragement, se sentant invinciblement appelée à l'état religieux, et ne pouvant découvrir à quel Ordre Dieu l'appelait.

Un jour qu'elle se trouvait plus tourmentée que de coutume, elle se tint longtemps prosternée devant le Saint Sacrement, et se plaignit amoureusement à Jésus-Christ de la cruelle incertitude où il la laissait. Soudain la lumière se fit dans son âme; elle reconnut l'appel de Dieu, et, avant de quitter la place où elle priait, elle était résolue à entrer dans la Congrégation de Notre-Dame. Aspirant à l'état le plus parfait, elle crut le trouver dans cet Ordre, où sont réunies la vie contemplative et la vie active, et où la vie active est en même temps une fonction apostolique, puisqu'elle a pour objet l'éducation de la jeunesse.

Quelle ne fut pas son allégresse, lorsqu'ayant fait connaître son intention à son père, elle obtint son agrément sans difficulté! Elle allait donc enfin quitter l'exil, et entrer dans la terre promise, dans l'aimable Jérusalem, dans la sainte cité du cloître, et joindre ses accents aux pieux accords des épouses du Christ!

Le Père Andrieux lui conseillait d'entrer à la Congrégation de Reims; mais tout son attrait la portait vers Sainte-Marie de Châlons. Elle se décida pour cette maison, et y entra le huit août 1744.

Rien ne peut exprimer les sentiments de joie spirituelle qui remplissaient son âme, à la pensée qu'elle

allait enfin mourir au monde et ne vivre plus qu'à Dieu. Dès qu'elle put jouir de la solitude, après laquelle elle avait tant soupiré, elle laissa son âme se dilater dans la joie de posséder Dieu, et son cœur nager dans la ferveur comme dans un océan de délices. Elle reçut avec une vénération singulière le livre de la Règle, et, chaque jour, elle le lisait à genoux, cherchant à en bien connaître et la lettre et l'esprit. Les saintes vertus de pauvreté, de pureté et d'obéissance devinrent le principal sujet de ses méditations et de ses efforts.

Avide de perfection, elle suppliait ses sœurs avec autant de sincérité que de candeur, de la reprendre de ses défauts, et, quand quelqu'une lui avait rendu ce service, elle ne savait que faire pour lui témoigner sa gratitude. Elle avait tant de zèle pour l'instruction des enfants, qu'elle volait dans les classes dès qu'on le lui permettait.

« Un torrent de délices, écrit-elle, inondait presque continuellement mon cœur, ce qui m'obligeait souvent de vous dire, ô mon Dieu : Ah ! mon bonheur est trop grand pour être durable ! Il semble que vous ayez semé les plaisirs sous mes pas. Où sont donc les épines qui se rencontrent dans la religion? Pour moi, je n'y trouve que des roses et des délices : délices dans le recueillement et la communion ; délices dans la retraite et le silence ; délices dans la conversation et l'exacte observance. Tout me plaît, tout me charme ;

ah ! Seigneur, quelle pénitence ferai-je donc ici ? »

Dieu ne tarda pas à le lui faire savoir. Elisabeth communiait fréquemment, sans s'inquiéter de l'attention de plusieurs, qui étaient tombées, hélas ! dans les pièges du Jansénisme, et qu'un respect mal entendu éloignait de la sainte table. Simple et candide, elle avait fait profession ouverte de son attachement absolu à la foi catholique. Aimable pour toutes ses sœurs, elle était tendrement aimée de ses compagnes du noviciat, et vivait avec elles dans une union parfaite et bien connue de tout le monastère. Au lieu d'en bénir Dieu, le parti janséniste, qui était nombreux et puissant dans la maison, en prit ombrage et s'en plaignit, redoutant déjà que la foi des novices ne prît le dessus.

Le conseil de la communauté forma donc le projet de changer la seconde maîtresse du noviciat, religieuse d'une foi pure, et de la remplacer par une autre, qui n'avait ni les mêmes sentiments, ni les mêmes capacités. Tout le noviciat, justement inquiet, en écrivit à l'évêque de Châlons, et se servit, en cette circonstance, de la plume d'Elisabeth. Mais le prélat, qui trempait lui-même dans les idées de la secte, ne sut rien faire pour changer la situation.

A partir de ce jour, la position de Marie-Elisabeth devint intolérable. Les supérieures essayèrent de lui persuader de se retirer; mais elle, ferme dans sa vocation, et sentant qu'elle souffrait pour la vérité,

refusa de sortir, et déclara nettement qu'elle attendrait que le chapitre l'eût renvoyée.

Le Père recteur des Jésuites, qui était son directeur, ne cessait de l'engager à sortir, lui disant que « dans une maison où il y avait tant de mauvais sentiments » au point de vue de la foi, elle était en péril continuel ou de se laisser corrompre ou de beaucoup souffrir. Mais Elisabeth résistait, se flattant qu'avec l'aide des autres novices, elle changerait l'esprit qui y régnait.

La communauté était divisée en deux partis bien distincts, et toute la question de la soumission à l'Eglise se réveillait à son sujet. Bien qu'on n'en fît pas mention, chaque religieuse prenait parti pour ou contre elle, selon ses propres sentiments en matière de foi.

Le chapitre se tint et le renvoi d'Elisabeth fut prononcé. Malgré la profonde douleur qu'elle en ressentait, et, avec elle, toutes ses amies, dont les sanglots remplissaient la maison, Elisabeth assista aux vêpres du jour, et les chanta presque seule, au milieu des larmes de ses sœurs.

Le Père recteur vint aussitôt lui faire son compliment, lui déclarant qu'il était charmé de voir la miséricorde de Dieu à son égard, et l'assurant qu'elle trouverait ailleurs, avec l'union et la paix, tous les secours dont elle avait besoin. En même temps, il lui offrit une retraite provisoire à l'abbaye de Vinay, à quelques pas de Sainte-Marie.

Avant de quitter une maison qu'elle ne pouvait s'empêcher d'aimer, la pauvre victime exprima tous ses regrets à plusieurs des religieuses qui lui avaient été contraires : « Si vous m'eussiez, dit-elle, plongé un fer dans le cœur, j'aurais pu expirer en paix au milieu de vous ; mais vous me faites souffrir un martyre bien plus cruel, puisque vous me divisez moi-même d'avec moi-même. Vous faites bien sortir mon corps d'ici; mais hélas ! pour mon malheur, vous gardez mon cœur ! »

L'affaire de son renvoi troubla longtemps Sainte-Marie. Trois des postulantes qui étaient avec elle au noviciat ne tardèrent pas à sortir. La ville même s'en émut, et tous les vrais catholiques furent blessés du procédé dont on avait usé à son égard.

« Combien vous me fortifiâtes, Seigneur, écrivait-elle plus tard, au sortir de cette retraite, quand chacun s'éleva contre moi, parce qu'on m'avait trouvé, par des voies qui n'étaient pas droites, un livre qui m'enseignait avec quelle soumission je devais accepter les décisions de l'Eglise, et les justes sentiments que je devais avoir du Père Quesnel et de ses adhérents! Vous permîtes que, tandis qu'une partie du couvent s'élevait contre moi, l'autre me soutînt. »

Pendant les deux mois qu'elle fut à Vinay, Elisabeth se fit recommander à la Mère Jeanne-Marie Forest, supérieure de la Congrégation de Reims. « Je priai Mère Thérèse, qui partageait toutes mes peines,

de charger son frère, le jésuite Jourdain, de me chercher une maison où il y eût l'union des esprits par la soumission à l'Eglise, l'union des cœurs par la charité, et l'union des œuvres par une exacte régularité.

« Le Père Jourdain écrivit en diligence au Père Mahuet, de la même Compagnie, qui lui envoya des détails sur la maison de Reims, l'assurant que j'y trouverais les trois choses que j'y cherchais, et que j'y serais reçue pour le motif même qui me faisait renvoyer de Sainte-Marie. Cette réponse me donna toute la consolation que j'étais capable de recevoir dans l'accablement où je me trouvais. »

Elisabeth quitta Châlons la mort dans l'âme, et le cœur serré à la pensée de l'inconnu vers lequel elle marchait. Avant de franchir le seuil de la maison de Reims, elle prit devant Dieu la ferme résolution de vivre désormais aussi inconnue que possible, et de cacher soigneusement ses talents. Elle sentait en effet, qu'elle était surtout victime de l'envie.

Elle entra le vingt-trois septembre 1745, et fut reçue, elle et la compagne qui l'avait suivie, avec de grands témoignages de joie de la part de toute la communauté. Elle avait alors vingt-quatre ans.





CHAPITRE II

MÈRE VICTOIRE DE SAINT XAVIER

(Marie-Elisabeth FLEURET)

1745-1789

Son entrée à la Congrégation de Reims. — Sa générosité envers la maison. — Ses vertus religieuses. — Ses épreuves intérieures. — Ses écrits. — Sa patience dans la maladie. — Sa mort.

En arrivant à Reims, raconte Elisabeth, nous descendîmes à deux pas de la maison des RR. Pères Jésuites. Nous vîmes d'abord le Père Mahuet, qui nous rendit les plus favorables témoignages de la Congrégation. »

« Quant à la Supérieure, elle nous dit que les dehors de sa maison étaient si rebutants, qu'ils étaient capables de nous dégoûter. » Mais qu'impor-

taient les dehors à la jeune postulante, sûre qu'elle était des sentiments qui régnaient au dedans?

Dès le jour même de son entrée, Elisabeth suivit, ainsi que sa compagne, toutes les observances régulières. Bien loin, en effet, que sa ferveur eût souffert de tant d'épreuves, elle n'avait fait que s'accroître. Aussi s'établit-elle immédiatement dans les dispositions les plus parfaites, aspirant à ne vivre que pour Dieu, et passant ses journées dans un recueillement qui édifiait toutes celles qui en étaient témoins.

Son exemple, en touchant tous les cœurs, les engageait et les pénétrait de telle sorte, qu'en très peu de temps son influence salutaire commença à entraîner plusieurs de ses nouvelles compagnes vers une plus haute perfection. Sa droiture et son ingénuité naturelle, qui la laissaient paraître sans artifice et telle qu'elle était, lui eurent bientôt conquis l'affection de toutes les religieuses. Aussi bien, abrégea-t-on pour elle le temps ordinaire de l'épreuve, et, après quatre mois de noviciat, elle fut admise à revêtir le saint habit. Elle prit le nom de sœur Victoire de Saint Xavier.

Avant de faire profession, sœur Victoire voulut témoigner sa reconnaissance et son attachement à la communauté qui l'avait accueillie dans ses peines, et où elle goûtait un bonheur si pur. Le chœur de la chapelle était si chaud l'été et si froid l'hiver, qu'on était souvent obligé de dire matines au chapitre.

Pour parer à cet inconvénient, sœur Victoire le fit plafonner à ses frais. Jalouse de donner à l'office divin le plus d'éclat possible, elle fit construire un orgue, qui pût soutenir les voix, et elle commença par le toucher elle-même pendant un an. Puis, pour la commodité des malades, elle fit conduire le corridor de l'infirmerie jusqu'à la tribune qu'elle avait fait établir pour l'orgue. Tous ces travaux ne lui coûtèrent pas moins de cinq mille livres. Peu de temps après, la Mère Charlotte Lacaille ayant fait lambrisser un côté de la bibliothèque, sœur Victoire paya encore le lambrissage de l'autre.

Devenue, par ses vœux solennels, l'épouse de Jésus-Christ, et de plus en plus convaincue de la nécessité de copier ce divin modèle et de s'affermir par les bonnes œuvres dans la grâce de sa vocation, elle ne négligea rien pour cimenter la sainte alliance qu'elle avait contractée avec lui, et pour orner son cœur des précieux joyaux des vertus chrétiennes et religieuses.

Avec quelles délices elle savourait le bonheur de se voir attachée à son souverain bien par des liens indissolubles! Comme elle se savait gré d'avoir surmonté tous les obstacles, et d'avoir satisfait les désirs qu'elle avait depuis si longtemps conçus de tout quitter pour suivre Jésus-Christ! Aussi, à partir de ce moment, s'appliqua-t-elle avec une nouvelle ardeur à l'imiter par la pratique de toutes les vertus, et

sa vie devint pour ses compagnes un type achevé de la perfection religieuse.

« Dans les premières années que j'ai passées en religion, lui disait un jour une de ses amies dans un entretien intime, je n'ai trouvé que des croix et des peines. Tout m'était à charge et comme insupportable. Je me suis fait, pendant tout ce temps, une violence continuelle pour me bien acquitter de tous mes devoirs. Mais quelque grandes qu'aient été alors mes peines et mes croix, j'en ai une à présent qui me paraît encore plus grande, et c'est, ma chère sœur, de n'en plus avoir. Car mon Epoux m'a tellement adouci son joug, qu'il fait actuellement tout le bonheur de ma vie. Je n'ai plus de peine ni de souffrance; mais ce m'est un tourment encore plus douloureux de n'avoir plus de croix à souffrir pour un Dieu si bon. »

Sœur Victoire n'en était point encore là. Si le dehors était parfaitement réglé, le dedans restait le théâtre de grandes luttes. Ses hautes qualités d'esprit et de cœur n'étaient pas à l'abri de toute défaillance. Sa perspicacité devenait souvent pour elle un sujet de tourment et l'occasion de plus d'une chute, parce que rien n'échappait à sa clairvoyance, et que sa droiture naturelle la portait à s'élever, intérieurement du moins, contre tout ce qui l'offusquait. Mais surtout la sensibilité de son cœur, né affectueux et tendre, l'inclinait trop vivement à l'amitié, et lui faisait perdre

cette paix et ce recueillement de l'âme si nécessaires à l'œuvre de la sanctification.

Elle confesse elle-même, avec une touchante humilité, qu'elle ne veilla point assez sur les avenues de son cœur, qu'elle en suivit trop facilement les entraînements naturels, et qu'elle se lia avec une de ses compagnes d'une amitié trop humaine, qui absorba ses pensées et ses affections, et la fit tomber dans un état de tiédeur qui dura plusieurs années. Elle ne faisait plus l'oraison qu'avec négligence, s'acquittait nonchalamment des observances régulières, et ne se sentait guère attirée vers la vie intérieure.

« Cependant le Seigneur, dit-elle, me rappelait toujours à lui. Je me trouvais dans un désir sincère d'y revenir de tout mon cœur. Mais je sentais que j'avais besoin pour cela d'un secours extraordinaire, tant de la part de Dieu que de celle des hommes. »

Elle cherchait une direction; celle de son confesseur, en qui elle avait pourtant confiance, étant trop rare, ne pouvait lui suffire. Un jour qu'elle conversait avec une des Mères de la maison, elle sentit la parole de cette sainte religieuse pénétrer son âme comme une flèche, et y faire une vive et salutaire impression. Après avoir réfléchi, elle la pria de la prendre sous sa conduite; et celle-ci y ayant consenti, après bien des résistances, sœur Victoire lui fit un complet et sincère exposé de ses dispositions intérieures. Elle en reçut des règles de conduite qui déterminèrent en elle

un changement total et irrévocable, et qui l'aidèrent à ressaisir la parfaite liberté de son cœur.

Victorieuse d'elle-même dans ces grands combats que connaissent seules les âmes d'élite, elle reprit avec un nouvel élan sa course dans le chemin de la perfection.

Bientôt son détachement de toutes choses la rendit de plus en plus indifférente aux évènements extérieurs et à l'opinion de ceux qui l'entouraient. Elle s'attachait à ne plus considérer les choses que du point de vue où elle espérait les voir dans l'éternité. Elle soutenait sa piété, aussi éclairée qu'ardente, par la pratique des retraites, par la méditation des saintes Ecritures, et surtout par le fréquent usage des sacrements. L'Eucharistie lui communiquait une fermeté et une force d'âme qui la rendaient supérieure aux accidents les plus fâcheux.

Non seulement elle réussit à s'élever au-dessus des vertus communes, mais elle arriva bientôt à servir de guide, par sa parole et ses écrits, à un grand nombre d'âmes, qui se reposèrent avec d'autant plus de confiance sur ses lumières, que le foyer d'où elles émanaient était plus pur.

Sœur Victoire était douée d'une étonnante perspicacité pour discerner, d'après les apparences extérieures, les sentiments intimes d'une âme. La vertu, quand elle était sincère, faisait sur elle une impression secrète si vive, qu'elle lisait jusqu'au fond du

cœur. C'était aux pieds de Jésus-Christ, au sortir de la table sainte, dans la méditation la plus profonde et dans l'oraison la plus recueillie, qu'étaient puisés les sages conseils et les avis qu'elle donnait, ou qu'elle consignait dans ses écrits.

Pendant plus de quarante-quatre ans qu'elle vécut à la Congrégation de Reims, sœur Victoire Fleuret ne cessa d'écrire. Elle le faisait avec une incroyable facilité. La pensée jaillissait de son esprit, et l'expression de sa plume, comme l'eau de la source; et jamais elle n'avait besoin de revenir sur elle-même pour se corriger.

Les manuscrits qu'elle laissa formeraient, s'ils etaient imprimés, plus de vingt volumes. Ils sont le fruit de ses réflexions, plus encore que de ses lectures, et ils exhalent un délicieux parfum de vie religieuse, qu'on ne peut respirer sans en être agréablement pénétré.

Nous avons déjà parlé de ses *Confessions générales*, ou de sa *Vie*. Admirable ouvrage, qu'elle commença à Pierry et qu'elle acheva à Reims, et d'où nous avons extrait la trame de ce récit. Elle y parle à Dieu, avec autant de sincérité et d'humilité que s'il n'y avait au monde que Dieu et elle-même. Il est impossible d'en parcourir les pages sans se sentir ému et porté à aimer cette nature si droite et si généreuse[1].

[1] Le premier tome, manuscrit in-4°, de 394 pages, comprend l'histoire de sa vie jusqu'à son entrée à la Congréga-

Elle fut chargée de continuer les mémoires de la communauté. Elle le fit de 1765 à 1787. On regrette seulement qu'elle ait pris, pour cette chronique, une forme un peu trop sèche et trop laconique. Les évènements politiques de la fin du siècle rendirent impossible toute continuation de ce travail.

En 1757, elle donna aux jeunes pensionnaires la *Règle du Petit Couvent*, douces et aimables constitutions, proportionnées aux forces et aux besoins de ces jeunes filles [1].

Elle travaillait dès lors à un ouvrage du plus haut mysticisme, qu'elle termina en 1758, et qui a pour titre : *Explication historique, morale, spirituelle et mystique des emblèmes de l'amour divin*. Il est illustré de cent onze gravures sur bois [2].

Elle le soumit à l'examen et à la correction d'un des confesseurs de la maison, Le Pape de Kervilli, docteur de Sorbonne fort renommé, et professeur à l'Université de Reims.

Se proposant de décrire les chemins de la vie intérieure, depuis les premiers pas des commençants

tion de Reims. Trois autres volumes manuscrits, in-18, y font suite et contiennent surtout les revues de son âme aux époques de ses retraites annuelles.

[1] Un volume in-18.

[2] Deux volumes in-12. Les cent onze gravures sur bois sont les emblèmes de l'amour divin, qui se vendaient alors à Paris, chez Poilly et Bonnart.

jusqu'au dernier terme des parfaits, Mère Fleuret fait de cet ouvrage une sorte de voyage spirituel, par le récit figuré de tout ce qui arriva à une âme saintement éprise de l'amour de Jésus-Christ. Cette âme généreuse apparaît dans chaque estampe sous la conduite de l'Amour divin, ou, ce qui revient au même, du Fils de Dieu, notre Sauveur, le guide, le modèle et l'adorable époux de l'âme chrétienne.

A l'exemple de saint François de Sales, Mère Victoire s'adresse à Philothée, autrement, à l'âme qui aime Dieu, et elle lui suppose partout un cœur pur et innocent. Traitant souvent du même sujet que le Cantique des Cantiques, cet ouvrage demande, pour être lu avec fruit, de saintes dispositions, c'est-à-dire que le lecteur, sans avoir égard à la chair et au sang, ait les yeux uniquement fixés sur l'objet divin qui lui est présenté, et bannisse toute pensée et tout sentiment profane.

Pour établir de l'ordre dans son travail, Mère Victoire le divisa en cinq parties. La première a pour objet *la Vie purgative*, les deux suivantes, *la Vie illuminative*, et les deux dernières, *la Vie unitive*.

On voit, dans la première partie, la résurrection spirituelle de l'âme, et tous les vices et défauts dont elle se corrige, jusqu'au jour où elle se purifie de ses péchés au puits de la pénitence et de la contrition vive. Dans la seconde partie, elle acquiert les vertus chrétiennes ; et, dans la troisième, elle les perfec-

tionne sur le modèle de Jésus, son époux. Elle commence à s'unir à Dieu dans la quatrième par les saints exercices de la vie contemplative ; enfin, dans la cinquième, elle passe des effets surnaturels et sublimes de l'amour divin, au moyen de la mort naturelle, à la gloire céleste, qui est le terme et la récompense de tous ses travaux. Cette dernière partie est beaucoup plus étendue que les autres. L'auteur, s'avouant sans détour incapable et indigne de traiter de sujets aussi relevés, fait appel à saint Jean de la Croix, à sainte Thérèse et aux plus célèbres mystiques, et met habilement à profit leurs incomparables lumières.

Style abondant et facile, images pleines de fraîcheur, empruntées à la belle nature, connaissance approfondie du cœur humain, science solide de la théologie mystique, tout se réunit pour rendre intéressant et utile un écrit de ce genre. Les considérations sur la vie unitive ne sont qu'un chant lyrique, plein de chaleur et d'enthousiasme, où l'âme apparaît toute fondue en Dieu par la parfaite conformité de sa volonté avec la volonté divine, et recevant de son céleste époux les témoignages d'amour qui sont l'avant-goût des délices du paradis.

Dans les années qui suivirent, de 1760 à 1767, Mère Victoire composa d'abord l'*Année Spirituelle*, recueil de méditations, en dix-huit volumes, pour tous les dimanches et fêtes ; puis un volume d'*Effusions sur le Martyrologe du jour de Noël* ; et enfin un *Traité de*

la Direction, à l'usage des religieuses, comprenant, en un volume, les devoirs des personnes qui dirigent et ceux des personnes dirigées. Dans ce dernier ouvrage, dont le sujet a été rarement exploré, elle s'attache à peindre le tableau d'une bonne Directrice, dont elle trace les traits d'une main ferme et expérimentée, puis l'image d'une vertueuse disciple, avide d'être formée à la vraie sagesse. Le travail est plein de belles maximes, et peut être d'un grand profit à ceux qui sont chargés de la direction spirituelle des âmes.

Trois volumes ne tardèrent pas à suivre sous le titre de *La Guide des Supérieures*. C'est un recueil d'extraits de divers auteurs sur les moyens de bien gouverner des filles. Le second volume est tout entier de Mère Victoire. « J'ai pris le tout chez moi, dit-elle, et dans une longue expérience, étant âgée de soixante ans, en ayant vécu plus de quarante-cinq au milieu des personnes religieuses, et ayant passé par toutes les charges, à l'exception de celle de supérieure. »

Pour ôter à ses leçons ce qu'elles auraient pu avoir de prétentieux, sortant de la bouche d'une inférieure, Mère Fleuret s'efface elle-même, et met la parole sur les lèvres d'un sage directeur, qui s'adresse à une jeune supérieure récemment élue.

L'ouvrage, il faut en convenir, est fort imparfait dans sa disposition; car les matières y sont plutôt entassées que digérées. Mais le fonds en est riche et

présente une précieuse mine d'observations et de conseils, qui seraient fort utiles non seulement à une supérieure et à une maîtresse des novices, mais même à un confesseur et à un supérieur majeur. « Car pour conduire des religieuses en paix, dit-elle dans la préface, et pour les faire avancer dans la vertu, il faut une autre science que celle des hommes, même saints et savants. Il est de petites particularités de filles, où ils ne savent descendre, mais à quoi des filles s'appliquent naturellement. » Ce sont précisément ces détails, où l'auteur entre avec une rare sagacité, qui font le vrai mérite de l'ouvrage. « Ce livre m'a paru, dit l'abbé de Montis, rempli de l'esprit et des maximes de saint François de Sales et de sainte Thérèse. » M. Emery, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, aimait à le citer dans ses conférences spirituelles.

La Guide des Supérieures fut, en effet, imprimée du vivant de Mère Victoire, par les soins de son directeur [1]. Elle n'en avait pas témoigné le moindre désir ; mais son père spirituel crut qu'il serait utile d'en faire profiter les supérieures des communautés religieuses. Elle a été réimprimée deux fois, de

[1] La première édition eut lieu par les soins du P. Querbeuf, in-12, 1786. Un exemplaire relié, doré sur tranche et annoté de la main de Mère Fleuret, fut remis par elle, le vingt-trois mai 1786, à la Révérende Mère Porriquet. Il existe encore dans la bibliothèque de la communauté.

nos jours, par les frères Périsse et par M. Oudin [1].

Mère Fleuret y donna une suite dans ses *Avis aux Supérieures* sur la direction des religieuses et des novices, et dans ses *Entretiens spirituels et familiers*, dont la publication ne serait pas moins utile aux personnes pieuses qui vivent dans le monde et qui ont à cœur le salut de leur âme.

Enfin sa plume intarissable écrivit encore l'*Année intérieure pour la rénovation, et les Sept Anniversaires.* Durant sept jours de récollection, elle conduit l'âme à une parfaite rénovation de ses vœux, en la faisant méditer sur la vie tiède et languissante, sur le soin de sa perfection, l'observance des règles, les vœux de religion, le dépouillement du vieil homme, et le triomphe de l'homme nouveau réformé à l'image de Jésus-Christ. Puis elle lui redit tout ce que Dieu a fait pour elle dans sept circonstances, dont chaque année ramène l'anniversaire, c'est-à-dire, sa naissance, son baptême, sa première communion, sa confirmation, son entrée au couvent, sa vêture et sa profession ; et elle lui remet sous les yeux toutes les dettes qu'elle a contractées envers un Dieu si bon et

[1] En réimprimant l'ouvrage, in-8°, les frères Périsse l'ont faussement attribué, sans nom d'auteur, à une religieuse de la Visitation. La Congrégation de Reims a réclamé, mais sans résultat.

M. Oudin, éditeur, Poitiers et Paris, rue Bonaparte, 51, a donné une édition revue et corrigée par un ecclésiastique.

si miséricordieux. Cet écrit, fruit d'une vive reconnaissance, est fort solide et aussi propre à échauffer le cœur qu'à éclairer l'esprit.

Tant de beaux travaux, qui mettaient en relief les hautes qualités de Mère Fleuret, n'altérèrent point sa profonde humilité. Un incident qu'elle rapporte elle-même, prouve combien ses vues étaient pures et désintéressées. « Quelques personnes, dit-elle, m'ayant témoigné le désir qu'elles avaient que mes ouvrages fussent imprimés, un libraire m'offrit de s'en charger entièrement, sans aucun soin ni aucune dépense de ma part, avec promesse de m'en remettre plusieurs exemplaires avec les originaux. Notre Révérende Mère, de l'avis de Mgr de Sarepte, notre supérieur, ne voulut pas m'en donner la permission, disant qu'il n'était pas convenable qu'une religieuse fît imprimer des livres. Monsieur notre supérieur ne voulut même voir aucun de mes ouvrages. J'avais tâché de me mettre dans l'indifférence en demandant cette permission, et j'ai reconnu que Dieu m'avait accordé cette grâce, par l'extrême tranquillité avec laquelle j'ai reçu ce refus. »

Sa grande expérience des voies intérieures fut mise à profit d'une autre manière. Pendant de longues années, elle fut chargée de la conduite des novices, et elle s'acquitta de ces délicates fonctions avec le tact le plus exquis et le plus maternel dévouement. Les lettres autographes qu'elle adressa à Mademoiselle

Malot et à quelques autres personnes, et qui subsistent encore, montrent quelle sollicitude et quelle habileté elle apportait dans la culture des vocations.

A mesure qu'elle avançait en âge, Mère Victoire s'adonnait de plus en plus étroitement à la vie intérieure. Elle avait renoncé à la pratique de la retraite annuelle de huit ou dix jours, et s'était dressé, pour en tenir lieu, une série d'exercices spirituels de vingt et un jours, qu'elle pratiquait fidèlement, et auxquels elle avait accoutumé plusieurs de ses compagnes.

A l'occasion du jubilé de 1770, elle conjura le Seigneur de la purifier en cette vie, et de lui envoyer toutes les souffrances que sa justice était en droit d'exiger pour l'expiation de ses fautes. Dieu entendit sa prière, et, en 1786, trois ans avant sa mort, il la frappa d'une horrible maladie. Son sang se corrompit complètement. Une dartre vive, qui se répandit sur tout son corps, de la tête aux pieds, le transforma en une vaste plaie. Le changement fréquent des linges dont il fallait l'envelopper renouvelait à tout instant ses douleurs, et ne lui permettait plus de goûter le moindre repos.

Dans ce triste état, Mère Victoire s'abandonnait à la sainte volonté de Dieu avec une parfaite résignation. Nouveau Job, elle baisait amoureusement la main qui s'appesantissait sur elle, et elle s'estimait heureuse de ressembler de plus près à Jésus, son

modèle, et de pouvoir expier ainsi ses fautes avant la venue de son Juge. Aussi longtemps qu'elle le put, elle descendit de l'infirmerie pour entendre la sainte messe et pour communier, et, malgré ses souffrances, elle satisfit, jusqu'aux derniers jours, à l'obligation de l'office divin.

Pour la consoler et la soigner pendant cette longue épreuve, Dieu, qui frappe toujours en père, envoya dans la communauté, à titre de sœur converse, une généreuse fille, nommée sœur Denise, qui avait servi les malades pendant douze ans à l'hôtel-Dieu de Paris. Sœur Denise s'attacha tendrement à Mère Fleuret, et la soigna avec toutes les attentions que peut suggérer le plus parfait dévouement. Elle regardait comme une faveur du ciel d'avoir été choisie pour donner ses soins à cette sainte malade, qui devint, en retour, son guide dans les voies de la grâce. Aussi ne calcula-t-elle ni son temps, ni sa peine, et ne craignit-elle pas d'exposer sa propre vie. Elle contracta, en effet, le mal de sa chère maîtresse; mais Dieu ne permit pas que cette lèpre eut pour elle de suites fâcheuses, et il lui rendit la santé au bout de quelques semaines. Elle eut donc la consolation d'être témoin, jusqu'à la fin, de l'héroïque patience de cette âme d'élite, d'entendre jusqu'au bout ses sages et maternels avis, et de recevoir de ses lèvres les témoignages de la plus tendre gratitude.

A mesure qu'approchait le terme de sa vie, le mar-

tyre de Mère Victoire allait croissant. Il devint excessif durant les trois derniers mois. Enfin l'heure de la délivrance sonna, et, le vingt-trois octobre 1789, cette âme généreuse, avide de lumière et d'amour, s'affranchit de ses liens terrestres, pour aller goûter dans le sein de Dieu le parfait bonheur que rien n'avait pu lui donner ici-bas. Elle n'avait que soixante-huit ans, dont quarante-deux de profession religieuse. Dieu l'enlevait de ce monde juste au moment où commençait le fatal ébranlement qui devait entraîner la chute de toutes les institutions religieuses. En reconnaissance de ses bienfaits, la communauté s'engagea à faire dire pour elle, à perpétuité, trois messes annuelles.





CHAPITRE III

MÈRE MARIE-THÉRÈSE DE SAINT FRANÇOIS XAVIER

(Marie-Thérèse De BLOIZ)

1755-1767

Marie-Thérèse De Bloiz. — Son éducation, ses goûts mondains. — Son entrée en religion : ses qualités, ses vertus et ses emplois. — *Le petit Couvent.* — L'indulgence *in articulo mortis.* — Secours aux Mères de Gondrecourt. — Réparations à la chapelle. — Association de prières avec le Saint-Sépulcre de Charleville. — Passage de la Reine. — Mort de Monseigneur de Rohan. — Monseigneur de La Roche-Aymon. — Mort de M. Le Pape de Kervilli. — Monseigneur de Sarepte. — Expulsion des Jésuites. — Fin de la Révérende Mère de Bloiz. — Marie-Madeleine Rogier. — Agnès Queutelot.

« Depuis quelques années, écrit Mère Victoire Fleuret, dans sa *Retraite* de 1760, nous avons une digne Supérieure qui ne cherche que les intérêts de Dieu en toutes choses. Je n'en ai jamais trouvé, et, selon toutes les apparences, je n'en trouverai jamais de telle. »

La personne à qui s'adressait ce bel éloge dirigeait le couvent depuis déjà cinq ans. A mesure qu'elle était mieux connue de ses filles, elle n'en était que plus appréciée et plus aimée. Aussi voulurent-elles rester sous sa conduite autant de temps que le permet la Règle, c'est-à-dire durant douze ans, de 1755 à 1767.

Marie-Thérèse de Bloiz, ainsi qu'elle se nommait dans sa famille, était une conquête de la grâce divine sur les vanités mondaines. Dans sa première jeunesse, ses regards s'étaient tournés avec avidité vers l'éclat des parures, ses oreilles s'étaient ouvertes à la voix enchanteresse des sirènes, ses pieds s'étaient portés dans les fêtes bruyantes, et son cœur s'était laissé séduire par les apparences de félicité qui éblouissaient ses yeux.

Mais un jour vint où la lumière de Dieu inondant son esprit, Marie-Thérèse aperçut soudain, comme à la lueur d'un éclair, le vide de tout ce qu'elle aimait. Fatiguée et ennuyée de ces stériles agitations, qui absorbaient ses soins et son temps, sans lui apporter de joie et sans laisser à son âme la paix qu'elle poursuivait, elle se remit à penser au bonheur déjà lointain que son cœur avait entrevu et goûté au couvent. Elle fit repasser devant ses yeux les traits des pieuses Mères de Vitry qui avaient dirigé son enfance ; elle évoqua le souvenir de leurs pressantes exhortations, et bientôt son esprit fut comme saisi de la gran-

deur de la destinée à laquelle est appelée l'âme chrétienne.

Dès ce moment, le mirage trompeur avait disparu. Marie-Thérèse s'assit solitaire, comme les Hébreux exilés de Jérusalem, et, avec eux, elle redit le plaintif gémissement de Jérémie : « Nous nous sommes assis le long des fleuves de Babylone, et nous avons pleuré au souvenir de Sion. Nous avons suspendu nos harpes aux saules du chemin. Ceux qui nous avaient emmenés captifs nous priaient de chanter des cantiques. — Comment chanter des cantiques au Seigneur sur la terre étrangère ? O Jérusalem, que ma main ne me serve plus, si je t'oublie jamais ! Que ma langue s'attache à mon palais, si je ne te regarde pas comme le premier objet de ma joie ! »

Dès lors plus de fluctuations, plus d'incertitudes. Elle prit résolument son parti, et dit comme le prophète : « Dieu seul sera mon partage à jamais ! »

Au premier signe de changement, le monde ne manqua pas de la censurer ; mais que lui importait le monde ? Elle en connaissait la malignité ; elle savait, pour l'avoir vu à l'œuvre, qu'il condamne toujours les serviteurs de Dieu. Jésus-Christ ne l'a-t-il pas prédit ? « Si vous étiez du monde, a-t-il dit, le monde aimerait ce qui serait à lui ; mais parce que vous n'êtes pas du monde, il vous hait. » S'il ne peut accuser les actions, il s'en prend aux intentions. « Soit que les moutons aient des cornes, dit saint François de

Sales, soit qu'ils n'en aient pas, qu'ils soient blancs ou qu'ils soient noirs, le loup ne laissera pas que de les manger, s'il peut [1]. »

Du même coup, Marie-Thérèse comprit la nécessité de la réforme personnelle, du détachement de toute créature, et de l'union de son âme à Dieu. Avec la lumière dans l'esprit, la chaleur de la grâce pénétra dans le cœur ; et, à partir de ce jour, sa volonté enflammée tourna toute son activité intérieure vers le soin de sa perfection. Se voyant âgée de vingt-quatre ans, et se trouvant encore les mains vides, elle voulut, comme dit l'Apôtre, racheter le temps. Après avoir obtenu l'agrément de son père, Antoine de Bloiz, et celui de Claude Saubinet, sa mère, qui habitaient la ville de Reims, et qui ne cédèrent à ses instances qu'avec beaucoup de peine, elle courut s'enfermer à la Congrégation, désireuse de ne plus songer qu'à son salut éternel (1723).

Trente-deux ans de sa vie s'écoulent alors dans la retraite et la pénitence, pendant lesquels elle ne cesse de tirer vengeance d'elle-même, pour se punir d'avoir aimé et recherché le monde.

« Dès le commencement, dit la relation de sa vie, elle courut avec tant de courage et de ferveur dans la carrière des vertus chrétiennes et religieuses, et

[1] *Introduction à la vie dévote*, p. IV. ch. 1.

dans la pratique exacte des observances régulières, qu'elle fut admise avec joie par la communauté à la prise d'habit et à la profession; et, depuis lors, elle ne cessa de s'avancer dans la perfection, d'un pas toujours égal.

« Sa vertu était appuyée sur de solides fondements. La vivacité de sa foi lui découvrait Dieu en toutes choses, et le lui faisait considérer comme la cause première de tous les évènements. Quand elle se sentait alarmée au souvenir de ses vanités passées ou à la vue de sa fragilité présente, elle relevait sa confiance par la pensée des grandes miséricordes de Dieu et des mérites de notre divin Sauveur, qu'elle offrait sans cesse pour suppléer à l'insuffisance des siens. Son amour pour Dieu lui donnait une grande délicatesse de conscience, et se reportait sur le prochain en qui elle voyait son image. Aussi s'appliquait-elle à se montrer toujours aimable, prévenante et généreuse envers tout le monde. »

Aux qualités de l'esprit et du cœur Marie-Thérèse joignait une mémoire prodigieuse, à laquelle rien n'échappait. Grâce à des manières civiles et insinuantes, elle gagnait la confiance et l'affection de toutes ses compagnes.

Elle pratiquait tous les exercices de la religion avec esprit intérieur, zèle et amour, s'adonnant avec ardeur à tout ce qui lui était ordonné, se tenant en la présence de Dieu et s'efforçant de lui plaire en toutes choses.

Entrait-elle au réfectoire, elle gémissait de la dure nécessité à laquelle elle était assujettie ; elle s'humiliait de se voir semblable aux bêtes, obligée de faire une action qui lui était commune avec elles. Pour n'être point entraînée par la sensualité, et pour se retenir sur une pente si dangereuse, elle pensait tantôt au pain céleste de l'Eucharistie, dont elle se nourrissait par ses désirs, tantôt à la poussière du tombeau, s'excitant au mépris de son corps, tantôt aux longues abstinences et aux macérations des saints anachorètes, tantôt enfin à l'extrême disette de tant d'indigents qui manquent du nécessaire ; et elle ne sortait guère de table sans y avoir pratiqué quelque mortification.

Parmi toutes ses vertus, celle qui faisait son caractère dominant était sa dépendance parfaite de ses supérieures, pour qui elle professait une complète soumission d'esprit et de volonté.

Pour que sa perfection fût marquée du sceau divin, Dieu la fit passer de bonne heure par les souffrances. Des infirmités habituelles la clouèrent sur la croix, et lui firent connaître le Calvaire beaucoup plus souvent que le Thabor. Mais elle marcha dans cette pénible voie, sans jamais rien perdre de sa constance ni de sa tranquillité d'esprit. En dépit de ses souffrances, elle remplit avec exactitude tous les emplois qui lui furent confiés.

Successivement tourière, maîtresse de classe, zéla-

trice du noviciat, elle était dépositaire depuis seize ans, quand ses sœurs la choisirent, pour la placer à leur tête. Elle avait alors cinquante-six ans. Elevée à cette dignité malgré sa modestie, elle en accepta généreusement la responsabilité, et, durant les douze années de son gouvernement, elle n'omit rien de ce qui pouvait contribuer au bien de la maison.

Il y avait à cette époque dans l'intérieur du couvent, à côté de la communauté des religieuses, une seconde communauté, formée par les demoiselles pensionnaires. Elle portait le nom de *Petit Couvent.*

Comme ces jeunes filles s'appliquaient par dessus tout à la partie éducative de l'instruction, et qu'elles mettaient tous leurs soins à s'avancer dans la vertu et à contracter l'habitude des pratiques chrétiennes, elles s'étaient organisées entre elles sur le modèle des religieuses. Il y avait dans leurs rangs des postulantes, des novices et des professes. Elles étaient conduites par une supérieure, une assistante et des conseillères, avaient leurs élections périodiques et leurs rénovations de promesses, et se partageaient entre elles les divers offices. En un mot, elles constituaient un petit couvent mitigé.

Ces pieuses jeunes filles eurent la pensée de se donner aussi des constitutions. Elles s'adressèrent donc, à cet effet, à Mère Victoire Fleuret, cette religieuse si distinguée, dont nous avons précédemment esquissé la biographie. Celle-ci accueillit leur demande avec

une grâce charmante et leur dressa une règle complète, qu'elle calqua sur celle du monastère, en proportionnant tous leurs devoirs à leurs forces et à leur situation. Le volume qui renferme cette règle, et que nous avons mentionné dans ses Œuvres, est encore aujourd'hui conservé au couvent.

La Révérende Mère de Bloiz fut informée, peu de temps après son élection, que les Mères de la maison de Gondrecourt, qui s'étaient vues obligées de relever leurs bâtiments, étaient tombées dans une grande détresse et faisaient appel à la charité de leurs sœurs. Elle eût voulu leur porter un secours efficace ; mais les impôts toujours croissants, la rareté de l'argent et les guerres continuelles mettaient obstacle à ses bons désirs. Elle leur fit cependant tenir cent livres, dont ces bonnes Mères furent très reconnaissantes. Toutefois leurs affaires étaient trop compromises pour qu'elles pussent se rétablir. Quelques années après, elles furent obligés de disperser une partie de leur personnel dans les autres couvents de l'Ordre.

Les affaires de la maison de Reims, sans être brillantes, se soutenaient mieux. La Révérende Mère put faire renouveler tous les arbres du jardin, plantés autrefois par le baron de la Môle, et dont la plupart étaient morts ou couronnés. Le nouveau plant d'ormes lui coûta quatre cents livres. Elle prit soin de la décoration de la chapelle. Elle y fit placer un grand tableau de prix et exécuter d'importants travaux. En

face d'une nouvelle réduction de rentes, elle vendit à la ville la maison du marché au blé, pour une somme de cinq mille six cents livres.

Au décès de chaque religieuse, il était d'usage d'envoyer une circulaire à tous les monastères de l'Ordre, afin de demander les suffrages des sœurs en faveur de la défunte. Dans ce nombre était compris le couvent du Saint-Sépulcre de Charleville, avec lequel la maison de Reims avait fait une association de prières. La communauté, trouvant que l'envoi de ces circulaires occasionnait trop de frais, eu égard aux circonstances des temps, décida, en 1763, qu'elles seraient supprimées à l'avenir, et que la somme qui y était consacrée serait désormais employée à l'acquit des messes célébrées pour le soulagement de chaque défunte.

La Mère de Bloiz obtint vers le même temps, en 1761, par l'entremise du Révérend Père de Vaux, général de l'Ordre des Minimes, l'indulgence plénière *in articulo mortis*, que le pape Clément XIII accorda à perpétuité à toutes les religieuses du couvent.

Cependant l'illustre archevêque Jules de Rohan était mort, après avoir occupé avec éclat le siège de Reims pendant quarante et un ans. Une fièvre violente l'avait emporté dans un voyage de Strasbourg à Reims. Quinze jours plus tard, il était remplacé par l'archevêque de Narbonne, Charles-Antoine de la Roche-Aymon.

La communauté s'empressa d'adresser au nouveau Prélat une lettre de félicitations et de se recommander à sa bienveillance. Huit jours après, elle recevait une réponse dans laquelle il l'assurait de tout son dévouement.

Au commencement de 1763, Mgr de la Roche-Aymon prit possession de son siège et fut reçu par les habitants avec d'éclatantes démonstrations de joie. « Il nous fit l'honneur, dit l'annaliste, de venir chez nous le onze mai, veille de l'Ascension. Nous le reçûmes à la porte de l'église, au son des cloches et de l'orgue. Il ne fit que passer par le chœur et se rendit au jardin, où il remarqua la grande incommodité que nous causait le bâtiment élevé par les Frères des Ecoles chrétiennes [1]. Il nous plaignit, mais c'était un mal sans remède. Les Frères, en effet, voulant élever un bâtiment contigu au mur de notre jardin, nous avaient demandé permission d'abattre le mur mitoyen, et s'étaient engagés à le relever à leurs frais, pour en faire le pignon de leur bâtiment. Nous y consentîmes un peu trop légèrement, et nous avons bien sujet de le regretter, car ils ont vue sur tout notre

[1] L'ancienne maison des Frères avait son entrée dans la rue de Contray, et touchait par derrière au jardin de la Congrégation. Dépouillés à la Révolution, ils sont rentrés dans cette maison, acquise par le comité des Ecoles chrétiennes libres, le 24 juin 1880.

jardin et sur une partie du dortoir, en sorte que nous ne sommes plus libres chez nous.

« Après avoir visité toute la maison, Mgr de la Roche-Aymon entra au chapitre. Il nous parla avec une grande bonté, nous assura de sa bienveillance et de sa protection, et après nous avoir donné sa bénédiction, il sortit. »

L'année suivante, la mort enleva M. Le Pape de Kervilli, qui était supérieur de la maison depuis trente-deux ans. Il lui léguait la Bible de Sacy, en vingt-trois beaux volumes, et cinq cents livres pour le vestiaire de la chapelle. La Révérende Mère se remit aussitôt entre les mains de l'Archevêque, demandant à ne dépendre que de lui, ou, à son défaut, de l'un de ses grands vicaires.

Comme le Prélat, étant grand aumônier de France, résidait le plus souvent près du roi, dont il était très considéré, il consentit à confier le soin de la communauté à son premier grand vicaire, Mgr de Sarepte, qui gouvernait le diocèse en son absence, et il le présenta lui-même aux religieuses avec beaucoup de bonté.

Le lieutenant des habitants de Reims, Jean Rogier, venait de créer la place Royale, l'une des plus remarquables de France à cette époque. Grâce à l'influence de deux ministres rémois, Trudaine et Bertin, la ville avait obtenu du roi pour l'exécution de cette grande entreprise un secours de 600,000 livres. Par

un sentiment de reconnaissance, elle fit élever, au milieu de cette place, la statue de Louis XV, dont elle confia l'exécution au ciseau de Pigalle.

L'inauguration de ce groupe artistique, qui eut lieu en 1765, fut signalée par de splendides réjouissances. La pieuse reine Marie Leczinska y fut présente. Lorsqu'elle passa dans la Rue-Neuve, la communauté s'avança à la porte du jardin pour la voir. La reine fit ralentir la marche de son carrosse, et salua les religieuses très affectueusement. Mais un an s'était à peine écoulé depuis cette fête, que l'on apprenait la mort du Dauphin, père de Louis XVI. La communauté s'associa de grand cœur au deuil national, et fit des prières publiques pour le repos de l'âme de ce vertueux prince.

L'expulsion de la Compagnie de Jésus, qui avait eu lieu peu de temps auparavant, était pour la maison une épreuve plus pénible encore. Les Jésuites étaient tombés sous les coups de la coalition des Philosophes et des Jansénistes, également ennemis de la foi catholique, pour le maintien et la pureté de laquelle la célèbre Compagnie n'avait cessé de combattre.

La Congrégation de Reims leur devait beaucoup de reconnaissance; car c'était en grande partie grâce à leur direction, qu'elle avait pu échapper aux influences des funestes doctrines de la secte, et conserver l'intégrité de sa foi. Aussi, dès que les projets du ministre Choiseul furent connus, la communauté

tomba dans une grande inquiétude. La Mère Elisabeth Fleuret s'adressa à un très savant ecclésiastique, docteur de Sorbonne, d'une foi très pure, et lui demanda quelle ligne de conduite les religieuses devraient suivre, s'il arrivait qu'on leur enlevât leurs confesseurs pour leur en donner de jansénistes. Ce docteur répondit qu'elles pourraient en conscience, faire près d'eux leurs confessions et recevoir la communion de leur main, attendu que les opinions de ces confesseurs n'étaient pas un motif suffisant pour s'abstenir des sacrements, à moins qu'ils ne fussent vraiment schismatiques et séparés de l'Eglise.

La fréquentation de la sainte communion, tant combattue par les Jansénistes, était demeurée au couvent ce qu'elle avait toujours été. Toutes les religieuses communiaient au moins aux jours de règle, c'est-à-dire les dimanches et fêtes de garde. Sur les conseils de leur confesseur, un certain nombre d'entre elles demandèrent même à communier plus souvent. La Révérende Mère de Bloiz, qui estimait avant tout la communion fervente, fit d'abord quelques difficultés, et les exhorta surtout à se rendre dignes de cette faveur. Enfin elle y consentit, et toutes celles qui le désiraient purent communier quatre fois la semaine. La Mère Fleuret nous apprend cependant qu'il n'y eut pas uniformité, et qu'au bout de quelque temps, le confesseur lui-même jugea bon de s'en tenir aux usages suivis auparavant.

La Révérende Mère de Bloiz prêchait d'exemple en faveur de la fréquente communion; elle s'en approchait le plus souvent qu'elle pouvait, et, dans les dix jours de sa retraite annuelle, elle n'en passait aucun sans la faire très dévotement. La plus grande peine que lui causaient ses infirmités était d'être forcée de s'abstenir quelquefois de cette manne dont elle n'était jamais rassasiée.

Bien que la Mère de Bloiz ne fût pas encore fort âgée, sa santé se trouva si compromise qu'elle se vit dans l'impuissance de s'occuper de la direction spirituelle de ses filles. Plusieurs d'entre elles, qui connaissaient les grandes lumières de Mère Fleuret, y recouraient volontiers et lui ouvraient leur cœur. Mère Fleuret ne les vit pas venir sans scrupule ; elle craignait avec raison, en acceptant de les diriger, d'entreprendre sur la fonction de la Supérieure, et de causer quelque trouble dans la maison. Cependant, après avoir pris l'avis de son confesseur, elle les accueillit et les assista de ses bons conseils. La Révérende Mère de Bloiz, avec une rare humilité, l'encourageait elle-même à la suppléer auprès de ses filles et à les soutenir dans leurs difficultés. « Peu m'importe, disait-elle, par qui se fait le bien, pourvu qu'il se fasse. »

Epuisée de soucis, de fatigues et d'infirmités précoces, Mère de Bloiz ne cherchait de repos que dans la prière, et s'en acquittait avec tant de ferveur, que

son exemple inspirait aux autres le désir de prier avec elle. C'était là, disait-elle, que son esprit se délassait le mieux et puisait la lumière, les forces et l'onction de la parole dont elle avait si souvent besoin. Son union avec Dieu dans l'oraison et l'office divin était si étroite et si tendre, qu'elle ne le perdait presque pas de vue, et qu'elle sentait croître sans cesse son désir de s'unir à lui de plus près dans le Saint Sacrement.

Elle survécut trois ans à sa sortie de charge. Malgré ses souffrances, elle continua à se lever chaque jour à quatre heures du matin, voulant être fidèle à la règle jusqu'au bout, et laisser aux jeunes religieuses l'exemple de l'énergie à se vaincre soi-même et à triompher de la chair par l'esprit.

Le trois août 1770, elle fut atteinte d'une attaque de paralysie qui l'enleva en quelques heures. Elle avait soixante-onze ans d'âge et quarante-cinq de profession. Elle fut assistée et inhumée par le curé de Saint-Jean, le pieux abbé Paquot, qui était confesseur de la maison, et que nous verrons plus tard verser généreusement son sang pour la foi.

Pendant les douze années du gouvernement de la Mère de Bloiz, la communauté reçut dix novices; mais en revanche elle perdit onze professes, la plupart d'une haute vertu. Parmi les types les plus achevés, nous aimons à citer le nom de la Mère Madeleine Rogier, qui soutint si dignement la réputation

de piété de sa famille, et qui sut couvrir ses solides qualités du voile de la modestie et de l'humilité. Elle avait obtenu la permission d'étudier le latin, afin de pouvoir mieux goûter son office, et, durant cinquante ans, elle remplit avec bonheur les fonctions de chantre, auxquelles semblaient la destiner les agréments d'une voix aussi forte que douce. Elle s'éteignit doucement en 1760.

Une autre de ses compagnes, Agnès Queutelot, morte en 1766, à l'âge de trente-sept ans, laissa tout le couvent embaumé de la bonne odeur de ses vertus. Née à Rethel, d'un avocat au Parlement de Paris, elle pouvait dire, comme Salomon, « qu'elle avait reçu en partage une âme bonne et inclinée à la vertu. »

Elevée par sa vertueuse aïeule dans les sentiments de la religion la plus pure, elle s'était sentie de bonne heure attirée à Dieu. Ses parents, dont elle était tendrement aimée, mirent tout en œuvre pour la détourner de son dessein, et étalèrent à ses yeux tout ce qu'ils crurent capable de faire impression sur son cœur ; mais, comme Jésus-Christ en était déjà le maître, rien ne put ni la séduire ni l'ébranler. Loin d'être attirée par les plaisirs mondains, elle en conçut une aversion qui alla toujours croissant, jusqu'au jour où ses parents lui permirent enfin de se retirer à l'ombre du cloître, et où elle put chanter, comme Saint-Bernard : « O bienheureuse solitude, ô seule vraie béatitude ! »

Morte d'avance au monde, jamais on ne l'entendit parler de ce qu'elle y avait vu, ni de ce qu'elle y avait laissé de plus cher. Morte à elle-même, elle n'eut plus d'autre volonté que celle de ses supérieures, et ne se souvint de son corps que pour le mortifier.

Sa vie ne fut qu'une course rapide de vertu en vertu. Elle excella surtout par son amour pour le sacrement de l'autel, par son esprit de recueillement, par son attrait pour l'austérité, et par sa charité sans bornes à l'égard du prochain, qu'elle obligeait en toute occasion de la façon la plus gracieuse.

Atteinte d'une maladie mortelle à la fleur de sa vie, elle attendit, la lampe à la main, comme une vierge sage, la venue de l'Epoux. Elle le vit arriver avec joie, et lorsqu'elle fut près d'expirer, elle prononça ces paroles, qui furent les dernières : « Attirez-moi à vous, Seigneur, car vous avez la force suprême d'un Dieu, d'un époux et d'un roi. »





CHAPITRE IV

MÈRE MARIE-THÉRÈSE DE SAINT JEAN

(Jeanne HACHETTE)

1767-1769

MÈRE ANGÉLIQUE DE SAINT BENOIT

(Jeanne-Louise DAUNOY DE LA NEUVILLE)

1769-1772

La famille Hachette.— Naissance et éducation de Jeanne. — Ses vertus religieuses. — Elle est élue supérieure. — Sa mort prématurée. — Suffrages pour les sœurs défuntes. — Mère Françoise Lagoille.

Election de Mère Angélique Daunoy de la Neuville. — Ses vertus et son gouvernement. — L'abbé de Lescure.

La famille Hachette occupait alors un des premiers rangs dans la cité de Reims. Enrichie par le négoce, comme la plupart des anciennes maisons bourgeoises, et alliée aux meilleures familles de la ville, elle s'était élevée peu à peu aux premières charges municipales,

Plusieurs de ses membres étaient en possession, dans la magistrature et le clergé, des situations les plus considérables. La foi chrétienne s'y était perpétuée sans altération, et passait de père en fils, comme la partie la plus sacrée de l'héritage. Depuis près d'un siècle cette famille avait toujours compté quelqu'une de ses filles au couvent de la Congrégation.

Jacqueline Hachette en avait été supérieure durant six ans ; ses deux sœurs, Thérèse et Madeleine, enlevées à la fleur de l'âge, avaient laissé le monastère tout imprégné du souvenir de leurs vertus ; une de leurs cousines, Marie-Thérèse, y avait passé trente-trois ans dans l'exercice de la pénitence pour elle-même et du zèle pour l'instruction des pauvres.

Un frère de Jacqueline, Adam Hachette, qui avait épousé Jeanne Canelle, remplit, durant quelques années, les fonctions de lieutenant des habitants, et fut nommé, à sa sortie de charge, conseiller du roi en l'élection de Reims. Son fils, entré dans les ordres, fut choisi pour vicaire général par l'archevêque Jules de Rohan, et sacré, sous le titre d'évêque de Sidon *in partibus infidelium*, pour lui servir d'auxiliaire, lorsqu'il serait absent du diocèse.

Jeanne, sa fille, avait choisi le couvent de la Congrégation, afin d'y servir Dieu dans la retraite. Elle y retraçait les vertus simples et modestes de ses parentes, lorsqu'elle en fut élue supérieure, le dix-sept novembre 1767.

Rien de saillant, rien qui attire les regards dans la vie de cette sainte religieuse, sinon la constance de ses efforts vers la perfection. Semblables à ces eaux limpides, qui traversent la plaine sans bruit pour aller se perdre dans l'océan, ses jours s'écoulèrent doux et tranquilles, jusqu'au moment où Dieu l'appela à jouir dans son sein de l'éternelle félicité.

Ayant grandi au foyer domestique comme un lis d'innocence, Jeanne avait eu le bonheur d'être inclinée à la vertu, dès ses tendres années, par l'action la plus douce, la plus suave et la plus salutaire de toutes, celle d'une mère chrétienne et pieuse. Après la première culture de la famille, cette plante délicate fut confiée aux soins des religieuses de la Congrégation. « Dès lors, dit sa biographie, nous remarquâmes en elle un bon caractère, un excellent cœur, une droiture peu commune et un fonds de piété héréditaire dans sa famille, et nous désirâmes la posséder dans la suite, et voir croître sous nos yeux des vertus dont nous ne voyions alors que les germes. »

La perfection, vers laquelle Jeanne aspirait d'instinct, lui apparut peinte sur tous les murs du monastère. Le spectacle vivifiant de ses maîtresses bien-aimées, dont la vertu parlait à ses yeux, provoquait les naissantes ardeurs de son âme. Le souvenir souvent évoqué des plus saintes Mères, déjà parties pour le ciel, surtout la sagesse d'une Règle qui prévoyait toutes choses et n'abandonnait rien au caprice, met-

taient la loi divine comme en un beau relief devant ses yeux, et lui donnaient une juste idée de l'Evangile pratique.

Aussi, dès qu'elle le put, Jeanne sollicita de Mère Marie-Angélique, sa tante, qui était alors supérieure, la faveur d'être admise au noviciat. Celle-ci, charmée de son généreux dessein, lui en ouvrit les portes avec empressement, le trente juillet 1725. Elle était alors dans sa dix-huitième année.

« Jeanne, écrit l'auteur de sa notice biographique, répondit parfaitement à nos espérances, par sa piété et par son exactitude à nos saintes observances. Tout ce qui avait rapport à Dieu excitait son zèle. Elle le témoignait particulièrement dans le service divin, dont elle relevait la majesté par les agréments d'une belle voix, qu'elle consacra, toute sa vie, sans le moindre ménagement, à chanter les louanges de Dieu. »

Au jour de sa vêture, Jeanne prit le nom de sœur Marie-Thérèse de Saint Jean. Depuis lors, elle s'adonna avec une ferveur constante et calme à l'œuvre de son avancement spirituel.

« Que de fois l'avons-nous vue avec édification, répandre son cœur en présence de Jésus, son Sauveur, surtout pendant le saint sacrifice, auquel elle avait une dévotion singulière !

« D'une conscience timorée, elle se purifiait soigneusement dans la pénitence, et s'approchait de

l'autel avec crainte et tremblement. C'était là qu'elle renouvelait sa foi, qu'elle fortifiait sa confiance et ranimait son courage, par la méditation des excès de l'amour divin, auquel elle s'efforçait de correspondre par un amour de retour ; c'était là surtout qu'elle puisait ces sentiments de charité pour le prochain, dont chacune de nous a tant de fois ressenti les tendres effusions.

« Elle ne craignait rien tant que de voir quelqu'une de ses compagnes dans la peine ; elle se faisait un devoir d'obliger tout le monde et en cherchait les occasions. Supportant tout, excusant tout, elle ne se plaisait que dans la paix. Sensible aux moindres attentions, elle en conservait la plus vive reconnaissance. Aussi bien ses sœurs s'estimaient heureuses de se trouver avec elle dans les emplois. »

Appelée successivement aux fonctions d'infirmière, de zélatrice des novices, de maîtresse du pensionnat et de dépositaire, sœur Marie-Thérèse s'en acquitta à la satisfaction de ses supérieures, et sut y gagner la confiance de ses égales.

Ce fut particulièrement dans la charge d'intendante des classes externes qu'elle signala la charité de son cœur. Nulle de ses élèves n'était exceptée de sa sollicitude ; si elle avait quelque préférence, c'était pour les plus pauvres. Elle ressentait pour elles une certaine prédilection, et elle eût voulu se dépouiller de tout en leur faveur. Que de fois elle les assista, de ses

propres ressources, jusqu'à leur fournir les vêtements dont elles avaient besoin !

Dans l'accomplissement de ses devoirs de maîtresse, elle portait un esprit éclairé des lumières de la foi. Si ces fonctions lui paraissaient quelquefois basses dans l'ordre de la nature, elle en admirait la grandeur dans l'ordre de la grâce. Elle se souvenait que celui-là sera grand dans les cieux, et brillera dans toute l'éternité, qui aura enseigné aux autres le chemin de la vertu. Ne participe-t-il pas, en effet, à l'occupation des bons anges? Ne marche-t-il pas sur les traces de Jésus-Christ?

Contemplant donc ces jeunes âmes d'un regard surnaturel, sœur Marie-Thérèse s'appliquait à apprendre d'elles avec quelle pureté, quelle soumission, quelle aimable simplicité de cœur elle devait aimer Dieu et le servir, puisque c'est à ceux qui leur ressemblent qu'est réservé le royaume des cieux. Protectrice de leur innocence, elle mettait sa joie à préserver de toute souillure la blanche robe de leur baptême, et souvent, dans le silence de son cœur, elle se repliait sur elle-même pour s'humilier et gémir, dans la crainte que la sienne n'eût souffert quelque dommage.

Autant elle avait de tendresse pour les enfants, autant elle était mortifiée et dure pour elle-même. Mais l'austérité de sa vertu et la continuité de son abnégation n'avaient rien enlevé à la délicatesse et

à la sensibilité de son âme. A l'exemple des Saints, elle couvrait l'immolation des charmes de l'amabilité, de la joie et de l'entrain. L'ineffable bonheur qu'elle puisait dans le sacrifice, rejaillissait sur les traits de son visage et sur tous les dehors de sa personne. Une gaieté franche et cordiale, compagne naturelle de la pureté du cœur, lui communiquait un enjouement et une expansion qui charmaient et égayaient, dans les récréations, les caractères les plus graves.

En la plaçant à leur tête, ses sœurs avaient espéré passer de longues années sous sa houlette. Mais elles allaient être bientôt déçues dans leurs espérances. Mère Marie-Thérèse ne devait que leur être montrée.

Dès le début, sa sollicitude fut sans limites pour la parfaite observance des règles, le maintien de l'union et le bien-être matériel de la communauté. Ayant remarqué que les récréations étaient si courtes dans les jours de jeûne d'Eglise, que celles qui prenaient leur repas à la seconde table n'avaient pas le temps de se reposer, elle obtint du supérieur de la maison, Monseigneur de Sarepte, qu'on les prolongeât d'une demi-heure.

Entre plusieurs religieuses qui moururent sous son gouvernement, il convient de relever le nom de Mère Agnès de Saint Paul, appelée dans le monde Frontenette Herbelin, qui donna l'exemple d'une patience invincible dans les souffrances. Atteinte d'un horrible cancer, dont l'odeur lui causait un extrême

dégoût, Mère Agnès accepta cet état si humiliant avec une parfaite soumission à la volonté divine. Frappée, comme Job, dans sa chair, elle l'imita dans sa résignation. Jamais une plainte ne sortit de ses lèvres : « Dieu le veut, disait-elle simplement ; que sa volonté soit faite ! Il faut faire pénitence ; mieux vaut la faire en ce monde qu'en l'autre. » Sans cesse elle unissait ses douleurs à celles de Jésus-Christ, afin de les rendre méritoires. Elle s'attachait à dompter la nature, et déployait un courage héroïque, pour rester, jusqu'à la fin, fidèle aux observances régulières.

Un autre deuil, non moins pénible pour la communauté, fut celui que causa la mort de Mère Françoise de Sainte Thérèse, nommée dans le monde Marie Lagoille, fille du seigneur de Roquincourt. Cette courageuse fille s'était arrachée aux plaisirs, pour lesquels elle se sentait beaucoup d'attrait, et, après bien des luttes contre le monde, contre ses parents et sa propre nature, elle s'était renfermée à la Congrégation de Notre-Dame, pour assurer son salut éternel.

Malgré la délicatesse de sa complexion, elle avait déclaré la guerre à son corps comme à son plus dangereux ennemi, et l'avait réduit à l'obéissance, à force de vigilance et de mortifications. Désireuse de n'être connue que de Dieu, elle s'était constamment attachée à se faire oublier autour d'elle. Non seulement elle usait d'adresse pour cacher ses meilleures actions, mais elle ne pouvait souffrir le moindre mot qui fût

à sa louange. La nourriture et le sommeil lui paraissaient des soulagements insupportables. Elle n'en usait qu'en gémissant, et elle s'en retranchait le plus possible. Ayant réussi, à force d'instances, à se faire nommer excitatrice, elle se leva, pendant de longues années, à trois heures et demie du matin, ne se couchant qu'à dix ou onze heures du soir, et néanmoins elle ne trouvait pas les journées assez longues pour mater son corps à son gré [1].

Quinze mois ne s'étaient pas encore écoulés depuis l'élection de la Révérende Mère Hachette, et ses filles avaient à peine eu le temps d'apprécier le caractère maternel de son gouvernement, lorsqu'une mort inopinée la ravit à leur affection, le sept février 1769. Inconsolables dans leur douleur, elles lui donnèrent tous les témoignages de regret en leur pouvoir, et multiplièrent leurs suffrages pour le repos de son âme.

La mort, en effet, peut bien séparer les corps, mais elle ne sépare point les âmes des pieuses filles de Notre-Dame, et ne refroidit pas la mutuelle charité de leurs cœurs. Une Règle sage a tout prévu pour le soulagement spirituel de la religieuse qui part pour l'autre monde. Dès qu'elle a fermé les yeux à la

[1] De 1860 à 1868, la Congrégation eut pour pensionnaire une arrière-petite-nièce de Mère Françoise de Sainte Thérèse, Marie de Dion de Ricquebourg, aujourd'hui vicomtesse de Vesvrotte.

lumière, ses compagnes se succèdent deux à deux près de ses restes mortels, récitant les vigiles jusqu'après l'inhumation. Le jour même, on fait offrir autant de messes que l'on en peut obtenir, et, pendant les trente jours qui suivent, le saint sacrifice est célébré chaque matin pour son repos éternel. Pendant le même mois, sa portion est servie au réfectoire comme de coutume, et donnée ensuite à quelque pauvre. Après le dîner, la communauté récite pour elle le *Miserere*, et, après le souper, le *De Profundis.* Chaque religieuse de chœur lui doit l'aumône de neuf vigiles et de cinq communions ; chaque sœur converse, celle de cinq communions et de cinq rosaires ou d'un certain nombre de psaumes.

Au souvenir pieux de celle qui vient de partir, se joint déjà la pensée de celle qui est destinée à paraître la première au tribunal de Dieu. Suivant l'antique usage pratiqué dans le couvent de sainte Mechtilde, les religieuses récitent six mille six cent soixante-six *Pater* et autant d'*Ave*, en l'honneur de la passion du Sauveur, pour lui obtenir la grâce d'une bonne mort.

Dix jours après le décès prématuré de Mère Hachette, elle fut remplacée dans sa charge par Mère Angélique de Saint Benoît, connue dans le monde sous le nom de Jeanne-Louise Daunoy de la Neuville. Elle était âgée de soixante-huit ans, et en avait passé cinquante dans la maison. Son gouvernement ne fut que la continuation de celui de Mère Hachette ; car

ses vertus toutes maternelles, sa douce fermeté et surtout son grand esprit de justice et d'impartialité la prédisposaient à suivre les mêmes traditions.

Jeanne-Louise n'était entrée en religion, dans sa jeunesse, qu'après bien des luttes contre la tendresse paternelle. Henri Daunoy, son père, seigneur de la Neuville, et sa mère, Henriette de Chartogne, qui n'avaient point d'autre enfant, s'étaient livrés pour elle aux rêves les plus séduisants de leur imagination. Mais tandis qu'ils formaient des projets d'avenir dans le monde, Dieu parlait au cœur de Louise et lui faisait comprendre que la demeure du chrétien n'est point ici-bas, qu'il ne doit point y fixer sa tente, et que son véritable avenir est au ciel.

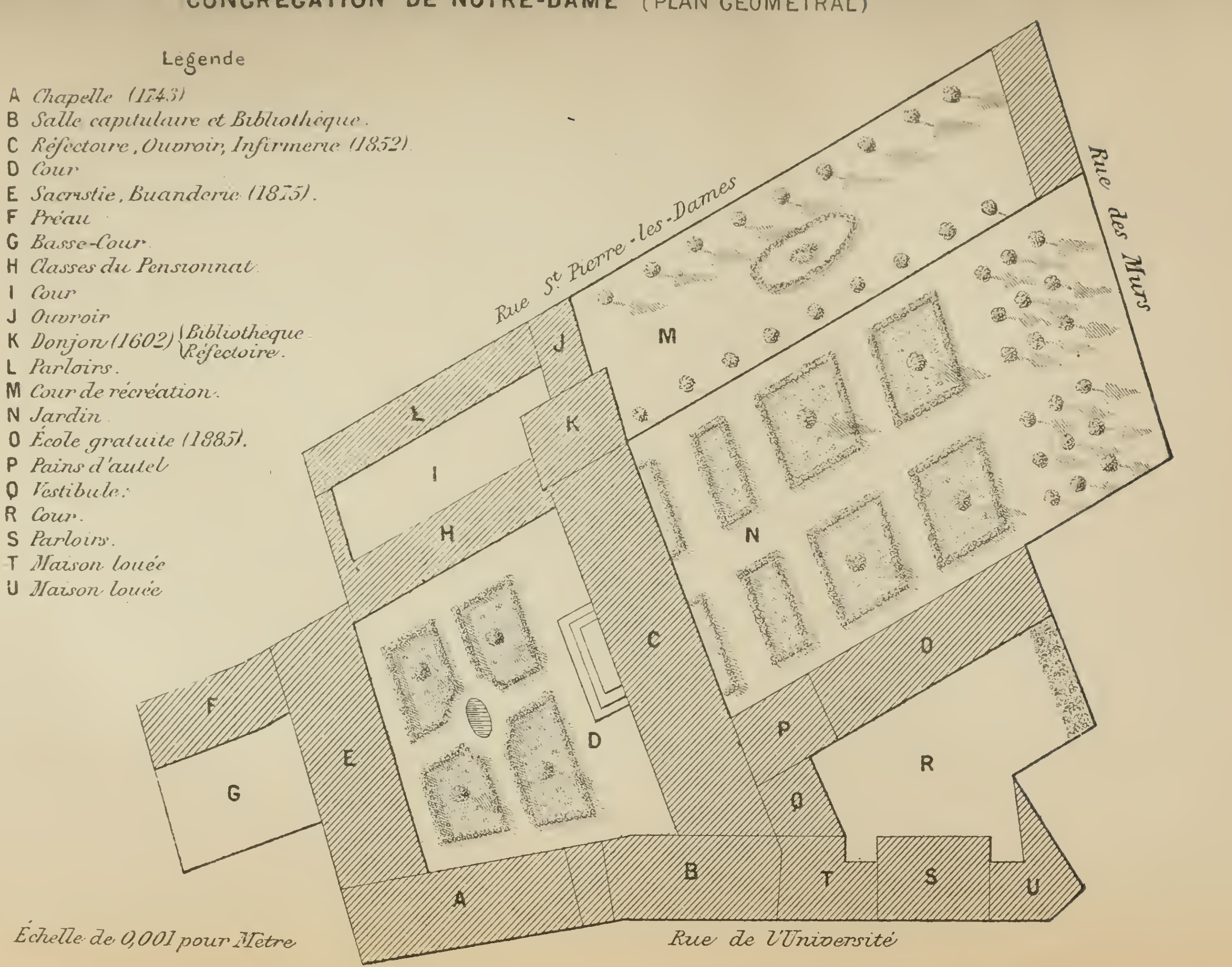
Aussi, loin d'être séduite par le vain éclat dont on l'entourait, Louise en saisit tout le vide. Elle sentit son cœur assailli par cet ennui sans cause, indicible tourment des âmes supérieures, qui n'est autre chose que le besoin de l'infini. Eclairée par la lumière divine, elle ne vit plus dans la noblesse de son origine et la délicatesse des personnes de sa condition qu'un danger de plus pour son innocence et son salut. Elle résolut de se mettre à l'abri de ces périls en se consacrant tout entière à Dieu. Ayant été quelque temps pensionnaire à la Congrégation de Rethel, on crut d'abord qu'elle s'y retirerait, mais elle fit choix de la maison de Reims, qu'elle avait eu l'occasion de connaître, son père étant originaire de cette ville.

Quand vint le temps de sa profession, ses parents, qui ne pouvaient se résoudre à une séparation définitive, demandèrent une prolongation d'épreuve. Quelque sensible que lui fût ce retard, la jeune vierge obéit sans murmure, assurée qu'elle était de ne jamais revenir en arrière.

Naturellement douce et bonne, sœur Angélique de Saint Benoît faisait le charme de ses sœurs, et leur plaisait d'autant plus, qu'à ses bonnes grâces, s'ajoutait l'aimable simplicité qui s'ignore elle-même. Mais à côté des dons de la nature, dont elle se souciait peu, elle s'appliqua à acquérir les vertus solides qui, seules, rendent estimable aux yeux de Dieu.

Suivant l'avis du Sage, elle cherchait à prendre conseil en toutes choses, et sa conscience, délicate et timorée, quoique sans scrupules, aimait à se reposer sur les lumières et l'autorité d'autrui.

Aussi parcourut-elle sa carrière religieuse dans une paix profonde. La sérénité de son âme se traduisait par cette grande égalité d'humeur, qui la montrait toujours calme, toujours semblable à elle-même, et par cette constante charité, qui lui faisait rechercher toutes les occasions d'obliger le prochain. La confiance de ses compagnes et de ses supérieures l'appela à toutes les fonctions les plus délicates ; car elle fut nommée successivement maîtresse du noviciat, conseillère, intendante des classes, assistante, et enfin supérieure de la communauté.


CONCRÉGATION DE NOTRE-DAME (PLAN GÉOMÉTRAL)
Légende
A Chapelle (1743)
B Salle capitulaire et Bibliothèque.
C Réfectoire, Ouvroir, Infirmerie (1852).
D Cour
E Sacristie, Buanderie (1875).
F Préau
G Basse-Cour.
H Classes du Pensionnat.
I Cour
J Ouvroir
K Donjon (1602) {Bibliothèque / Réfectoire.
L Parloirs.
M Cour de récréation.
N Jardin
O École gratuite (1885).
P Pains d'autel
Q Vestibule.
R Cour.
S Parloirs.
T Maison louée
U Maison louée
Rue St Pierre-les-Dames
Rue des Murs
Rue de l'Université
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
Échelle de 0,001 pour Mètre

Le grand âge de Mère Angélique pouvait faire pressentir qu'elle ne resterait pas longtemps en charge. Elle n'y resta, en effet, que trois ans. Mais, pendant ce temps, elle sut conserver dans sa communauté la paix et l'union, et se rendit surtout chère à ses filles par sa haute impartialité. Elle écoutait tout le monde avec une égale attention, et vérifiait soigneusement tout ce qui était déféré à son tribunal. Elle ne pouvait souffrir de prévention contre personne et toujours elle conservait une oreille favorable pour les absents.

Dans la dernière année de son triennat, ayant atteint ses cinquante ans de profession, elle voulut renouveler ses vœux avec solennité. Durant un mois, toute la communauté se prépara, par de pieuses supplications, à cette fête jubilaire, et, le jour venu, on lui donna tout l'éclat possible. La vénérable Mère fut si sensible à ces marques de piété filiale, qu'elle en témoigna sa gratitude par un riche cadeau à la chapelle.

Cette fête fut pour elle comme le signal du départ. Les défaillances de la nature l'avertirent bientôt que l'Epoux approchait. Mais cette fidèle épouse, qui n'avait cessé de tenir de l'huile dans sa lampe, s'avança avec allégresse à sa rencontre, et le vingt-sept octobre 1772, étant âgée de soixante-onze ans, elle fut admise au vrai festin des noces éternelles.

Elle avait rebâti, pour cause de vétusté, une des maisons comprises dans la clôture. Afin d'atténuer la

dépense, elle avait fait extraire tous les matériaux jetés en terre en 1681 pour servir de fondations à un second corps de logis. Les frais de cette construction s'élevèrent néanmoins à plus de trente mille livres. Ils furent couverts par des sommes que la communauté tenait en réserve, et que la dépréciation des rentes l'obligeait à garder sans pouvoir en tirer profit.

Ce fut l'année même de la mort de la Révérende Mère Angélique Daunoy que l'abbé Antoine-Pierre de la Condamine de Lescure, vicaire général de Charles-Antoine de la Roche-Aymon, fut nommé supérieur ecclésiastique de la communauté.

Illustre par sa naissance, âgé seulement de trente-cinq ans, et déjà recommandable par ses talents et ses vertus, M. de Lescure va présider aux destinées de la maison pendant vingt ans, jusqu'au jour où nous le verrons, glorieuse victime de la foi, tomber sous les coups d'une populace en délire.





CHAPITRE V

MÈRE MARIE DE SAINT LOUIS

(MARIE-CATHERINE ESTAYS DE BOLOGNE)

1772-1775

MÈRE MARIE-JEANNE DE ST AMBROISE

(JEANNE CANELLE)

1775-1777

Marie-Catherine Estays de Bologne. — Sa sœur, Marie-Eléonore. — Son gouvernement. — Son cinquantenaire. — Election de Mère Marie-Jeanne de Saint Ambroise (Jeanne Canelle). — Sa jeunesse. — Ses vertus religieuses. — Sacre de Louis XVI. — Mère Varlet de la Loge. — Retraite de dix jours. — Indulgences perpétuelles. — Augmentation de la pension des élèves. — Attestation du Conseil de ville en faveur de la Congrégation. — Restauration des bâtiments. — Monseigneur de Talleyrand-Périgord.

Le dix-sept février 1773, eurent lieu les élections, et la communauté choisit pour supérieure la Mère Marie de Saint Louis, appelée dans le monde Marie-Catherine Estays de Bologne. Elle était âgée de soixante-trois ans.

Marie-Catherine était née à Reims, dans la maison de M. Lagoille, son grand-père. Mais ses parents habitaient Versailles, où son père, François Estays de Bologne, était apothicaire du roi. De bonne heure, elle avait entendu la voix de Dieu qui l'appelait dans la solitude ; et, à l'exemple du jeune Samuel, docile à l'appel céleste, elle avait répondu : « Me voici, Seigneur, apprenez-moi à faire votre volonté. »

Trois mois seulement passés parmi les pensionnaires lui suffirent pour se déterminer à embrasser la vie religieuse. Avant d'avoir atteint sa dix-septième année, elle sollicita la faveur d'être admise au noviciat, et, moins d'un an après, elle prenait l'habit et échangeait son nom contre celui de sœur Marie de Saint Louis.

Elle prouva, dès le début, qu'elle n'avait rien plus à cœur que sa sanctification. La constante application qu'elle y apporta fit concevoir à ses supérieures les plus belles espérances pour l'avenir. Jugement droit et sûr, humeur égale et paisible, piété solide, amour de l'Eucharistie, tendre dévotion envers la Sainte Vierge, respect et dépendance vis-à-vis des supérieures, dévouement à l'instruction de la jeunesse, fidélité à toutes les observances régulières, elle réunissait en sa personne un assemblage de qualités et de vertus propre à en faire une religieuse d'élite.

Déjà heureuse de sa vocation, elle le fut bien plus

encore, lorsque, trois ans plus tard, elle vit sa sœur cadette, Marie-Eléonore, frapper à la porte du couvent, et en demander l'entrée. Il y eut, dès lors, entre les deux sœurs, une sainte émulation pour s'avancer dans les voies de Dieu.

Mais ce fut la cadette, sœur Marie-Thérèse de Jésus, qui arriva la première au terme final. Dieu, la trouvant sans doute mûre pour le ciel, la rappela à lui à l'âge de trente et un ans, après l'avoir purifiée dans le creuset des souffrances. Elle sortit de la vie, la joie dans le cœur et le sourire sur les lèvres, pareille à l'oiseau longtemps captif, qui retrouve enfin la liberté.

Pendant sa dernière maladie, sœur Marie-Thérèse ne permettait pas qu'on la berçât de l'espoir de guérir ; c'était l'affliger que de lui dire qu'elle allait moins mal. Elle exprimait son désir d'être délivrée des liens du corps, et réunie à Jésus-Christ, son céleste époux, dans des termes si touchants, que tous les cœurs en étaient attendris, et que chacune de ses compagnes souhaitait une mort semblable à la sienne.

« Vous ne pouvez douter de mon attachement pour vous, dit-elle un jour à sa sœur aînée, qui lui prodiguait ses soins. Cependant je me ferais grand scrupule de verser des larmes en vous quittant. Faisons en sorte que notre sacrifice soit généreux, et ne demandez plus à Dieu ma conservation ; peut-être

que, si je vivais plus longtemps, je serais moins bien disposée. »

« D'où vient donc, disait-elle une autre fois, que mon âme a tant de peine à quitter son corps? car mon cœur est tout à Dieu. »

Le jour de sa mort, sa sœur la visitait dès quatre heures du matin. « Réjouissez-vous avec moi, ma sœur, lui dit-elle, car voici enfin l'heureux jour que je désire depuis longtemps. C'est aujourd'hui que je dois mourir! » Et comme sa vue s'obscurcissait : « Je ne vois plus, dit-elle, les choses de ce monde, mais je commence à connaître celles de l'éternité. »

Lorsqu'elle eut exhalé son dernier souffle, toutes ses compagnes, admises à prier près de sa dépouille mortelle, ne se lassaient pas d'admirer sur ses lèvres inanimées le sourire de béatitude qu'y avait déposé en partant son âme purifiée.

Sa sœur, Marie de Saint Louis, ne chercha d'adoucissement à sa douleur que dans un total abandon au bon plaisir de Dieu. « Car si quelque chose est capable, dit Bossuet, de rendre un cœur libre et de le mettre au large, c'est le parfait abandon à Dieu et à sa sainte volonté! Cet abandon répand dans le cœur une paix divine, plus abondante que les fleuves les plus vastes et les plus remplis. Si quelque chose peut rendre un esprit serein, dissiper les plus vives inquiétudes, adoucir les peines les plus amères, c'est assurément cette parfaite simplicité et liberté d'un cœur

entièrement abandonné entre les mains de Dieu. L'onction de l'abandon donne une certaine vigueur dans toutes les actions, et épanche la joie du Saint-Esprit jusque sur le visage et dans les paroles [1]. »

Elue supérieure en raison de ses éminentes qualités, Mère Marie de Saint Louis gouverna avec sagesse, et parvint à la fin de son triennat sans que son passage eût été marqué par aucun évènement saillant. Quatre ans après sa retraite, elle célébra le cinquantième anniversaire de sa profession. Selon toute probabilité, elle atteignit un âge très avancé, et dut mourir hors de son cher couvent, après la dispersion violente des religieuses.

Elle fut remplacée dans sa charge, le dix-sept février 1775, par la Mère Marie-Jeanne de Saint Ambroise, nommée dans le monde Jeanne Canelle.

Jeanne était née à Reims en 1714, d'un conseiller à la cour des monnaies, Henri Canelle, et de Catherine Hachette. Entrée au couvent à l'âge de dix-huit ans, elle n'avait eu, pour devenir parfaite, qu'à suivre les beaux exemples de plusieurs de ses parentes, qui y avaient fait profession. Son bon naturel, secondant la grâce divine, elle devint, en effet, en peu d'années, une des religieuses les plus accomplies de la maison, et se signala particulièrement par sa fidélité à toutes les observances régulières, par son zèle

[1] Bossuet. *Opuscules*.

pour la bonne exécution de l'office du chœur, et par son dévouement aux enfants du peuple.

Aussi son mérite, malgré la modestie dont elle s'enveloppait, n'échappa point à l'œil exercé de ses supérieures, qui lui conférèrent successivement les fonctions de zélatrice du noviciat, d'intendante des classes externes et de préfète du pensionnat. La communauté prouva bien qu'elle ratifiait ces marques de confiance en la nommant à son tour conseillère, assistante et enfin supérieure.

Fort peu de temps après son élection, toute la ville se mit en fête pour le sacre de Louis XVI. Le couvent s'associa à cette joie patriotique comme il s'était associé au deuil de la mort de Louis XV. Les classes vaquèrent tant que le roi fut dans la ville. La Révérende Mère de Saint Ambroise fit dresser à la porte de la Rue-Neuve une estrade en amphithéâtre, et le jour du sacre, onze juin 1775, toutes les religieuses purent admirer les splendeurs du défilé à l'aller et au retour de la sainte Ampoule.

Lorsque Sa Majesté posa la première pierre du Nouveau Collège, elles furent encore témoins de cette cérémonie du haut de leurs fenêtres de la rue du Barbâtre.

La ville, obligée, selon les traditions, de faire les frais du sacre, taxa la Congrégation à la somme de cinq cent soixante-six livres, payables en trois ans. Mais en retour, le trésorier royal lui fit une offrande de

cent vingt livres, se conformant, sans plus d'examen, à ce qui s'était pratiqué aux deux sacres précédents.

La mort de Mère Aimée de Saint Pierre, Marie-Louise Varlet de la Loge, arrivée sur la fin de la même année, fut pour la Révérende Mère Canelle une épreuve bien sensible. Car c'était un sujet d'élite, qui s'était fait connaître dans la direction des classes, et dont on attendait dans l'avenir les plus grands services.

Fille de Nicolas Varlet, vicomte de Saulx-Saint-Remi, seigneur de la Loge et président-juge des traites foraines, et de Jeanne-Marie Châtelain, Marie-Louise avait étudié, dans sa jeunesse, non seulement à la Congrégation, mais encore chez les Dames de Longueau et à l'abbaye de Saint-Pierre. Elle avait perfectionné, par une solide éducation, le riche fonds qu'elle avait reçu de la nature. Au monde, qu'elle avait assez connu pour ne le plus aimer, elle n'avait emprunté qu'une plus parfaite aisance de manières et de langage, sans rien perdre de son aimable ingénuité. Aussi, devenue religieuse, perpétuait-elle, par sa grande distinction, les antiques et nobles traditions du monastère. Elle était encore secondée en ce point par sa jeune sœur, Louise-Thérèse, qui l'avait suivie en religion, et qui possédait, elle aussi, de brillantes qualités naturelles.

Mais au moment où, parvenue à la maturité de l'âge et du talent, Mère Aimée semblait devoir rendre le plus de services par le conseil et l'action, Dieu

se plut à l'éprouver par de cruelles infirmités. Une surdité totale, qui vint s'y ajouter, la relégua en dehors du commerce de ses compagnes. Elle adora en silence les dispositions de la sagesse divine. Acceptant sa croix avec une parfaite soumission, elle la porta, sans se plaindre jamais, jusqu'au jour où Dieu l'appela à recevoir l'éternelle récompense.

La Mère Supérieure ressentit une vive douleur de sa perte, et en prit occasion de se consacrer, avec plus d'activité encore, au développement de la ferveur de ses filles. En 1776, elle ajouta à la rénovation annuelle des vœux les pieux exercices du Jubilé, qui furent donnés par un prédicateur plein de zèle. L'année suivante, pour raviver les résolutions prises et en perpétuer le fruit, elle fit encore prêcher à tout le couvent une retraite de dix jours. Elle sollicita et obtint du Souverain Pontife plusieurs indulgences plénières, les unes septennales, les autres à perpétuité. Celles-ci étaient fixées aux fêtes du Saint Nom de Jésus, de l'Assomption, de saint Augustin, fondateur de l'Ordre, et du saint martyr Dorothée, dont le couvent possédait les reliques.

Son zèle pour l'avancement des âmes n'enlevait rien de sa sollicitude pour l'administration du temporel. Elle avait l'œil à toutes les affaires ; et, bien qu'elle eût un jugement juste et solide, elle n'oubliait jamais de prendre conseil, et donnait volontiers la préférence aux avis d'autrui.

En 1775, elle porta à deux cents livres la pension des jeunes filles internes, qui, depuis la fondation de la maison, n'avait été que de cent cinquante. Le prix croissant de tous les objets de première nécessité rendait désormais ce chiffre insuffisant. Il est vrai que le salaire annuel d'un domestique ne dépassait pas alors trente livres. Néanmoins la maison ne pouvait, avec d'aussi faibles recettes, faire face à ses affaires que par la plus sévère économie.

Depuis longtemps la communauté aurait même eu peine à se suffire, sans les *Petites Pensions* que la plupart des religieuses recevaient de la libéralité de leurs familles, et dont elles usaient, sous le contrôle de l'obéissance, pour le bien de la maison ou des particulières. « Je ne manque de rien, écrivait Mère Fleuret, dans une de ses retraites, quoiqu'il me semble que je n'aie d'attache à rien, et que je n'aie rien qu'avec la connaissance et le libre consentement de mes supérieures. J'ai une pension suffisante pour ne me laisser rien ou que peu de chose à désirer, et je l'ai employée jusqu'à présent à me procurer ce qui pouvait me faire plaisir, mais toujours avec une entière dépendance. Si elle venait à manquer, j'en sentirais de la peine, parce que la maison ne nous fournit pas toutes les choses nécessaires, et que j'aimerais mieux mourir que de rien recevoir gratuitement de personne, à cause des suites que cela peut avoir. »

Pour ne point laisser improductifs les quelques fonds que la prudence obligeait de tenir en réserve, le chapitre eut l'intention d'acheter une petite ferme à Champfleury. Le projet n'aboutit pas. Mais à cette occasion, le Conseil de ville rendit à la communauté un témoignage public des plus élogieux, et qui, dans les circonstances où il fut rendu, et à la veille de la proscription dont les couvents allaient être l'objet, reste pour elle un précieux monument et un vrai titre de noblesse. Il est ainsi conçu :

« 24 mars 1777. — Sur la demande faite par les Dames de la Congrégation d'un certificat qui pût leur servir à obtenir des Lettres patentes pour acquérir une ferme à Champfleury, la Compagnie a unanimement arrêté que ledit certificat aurait lieu dans la forme ci-après :

« Nous, soussignés, Lieutenant, Gens du Conseil et Echevins de la ville de Reims, certifions et attestons à tous ceux qu'il appartiendra que la communauté des Dames religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, établie en cette ville en l'année 1634, a toujours été et est encore aujourd'hui de la plus grande utilité pour les citoyens ; en ce que les religieuses qui la composent consacrent leurs jours à l'éducation de la jeunesse par des écoles journalières et gratuites ; que l'on reçoit dans l'intérieur du couvent des jeunes personnes du sexe en qualité de pensionnai-

res, à qui l'on enseigne, comme dans ces écoles gratuites, des ouvrages nécessaires à leur condition et tout ce qui constitue une éducation solide ; et que le zèle et l'intelligence qu'elles ont toujours apportés au devoir principal de leur institution leur ont mérité la confiance et la vénération des citoyens ;

« Qu'il est de notre connaissance qu'une maison aussi avantageuse ne possède pas autant de fonds qu'il lui en faut pour subsister, et qu'elle est extrêmement gênée dans son revenu, surtout depuis que plusieurs contrats de constitution, qui faisaient partie de sa fortune, ayant été remboursés, les intérêts ont cessé, et les capitaux demeurent entre leurs mains sans rien produire ;

« Que, pour assurer par la suite au public un établissement qui lui est si utile, il serait essentiel de confirmer, par Lettres patentes, l'acquisition qu'elles ont projetée d'une ferme située au village de Champfleury, à deux lieues de Reims, en dérogeant à la déclaration de 1749 ;

« Que, nonobstant un traité, fait entre lesdites Religieuses et le Corps municipal, en 1638, par lequel elles ne peuvent posséder aucun bien dans l'étendue de six lieues de la ville, nous croyons aujourd'hui pouvoir déroger à cet acte de 1638, pour elles seules exclusivement, et implorer en leur faveur la protection du Gouvernement, attendu l'avantage infini qui résulte de cet établissement, et la

crainte, qu'à défaut de pouvoir subsister, elles ne soient forcées, par la suite, de transporter ailleurs une maison d'une ressource aussi essentielle pour l'éducation publique.

« Nous sommes même persuadés que nos prédécesseurs ne se sont portés à imposer à cette maison une condition si onéreuse que parce qu'ils ne prévoyaient pas alors de quelle utilité elle pourrait devenir par la suite.

« En conséquence, bien convaincus de la nécessité d'entretenir cette maison, et du préjudice notoire que sa suppression ou son anéantissement causerait à la ville, nous pensons que l'acquisition projetée par lesdites Religieuses leur est non seulement avantageuse, mais nécessaire dans les circonstances où elles se trouvent.

— En foi de quoi nous avons signé le présent acte, au bureau de l'Hôtel de ville, le 24 mars 1777. Souyn, Coquebert, Lecomte, Sutaine, Favart d'Herbigny, Sutaine-Maillefer [1].

Tout en poursuivant ce projet, la vénérable Supérieure, qui avait été maintenue dans sa charge, faisait une revue attentive des bâtiments conventuels, où les années faisaient de plus en plus sentir leur action destructive. Tout ce qui lui parut défectueux, au dehors comme au dedans, elle s'attacha à le res-

[1] Conclusions du Conseil de ville.

taurer. Mais pour ne point trop engager les ressources de la communauté, elle employa au paiement de quelques-uns de ces travaux la pension que lui servaient ses parents. Son exemple excita l'émulation de ses filles. Plusieurs voulurent donc imiter sa libéralité, et l'on vit les respectables Mères Daunoy, Madeleine Hachette, Jobart, Dorothée Noiron, Lelong, de Semeuse et Varlet de la Loge, rivaliser dans ce noble combat de générosité.

Cependant les forces commençaient à trahir la bonne volonté de Mère Canelle, et, malgré le courage dont elle faisait preuve, il devint bientôt évident qu'elle ne terminerait pas son second triennat. Elle avait fait, dans ses dernières années, une dépense d'énergie qui dépassait les forces communes de la nature. Pour soutenir de son exemple les observances régulières, elle ne s'inspirait que de son zèle, et restait sourde à toutes les prières qui lui étaient faites de prendre plus de ménagements. Elle était supérieure ; elle se croyait obligée, à ce seul titre, d'être le modèle vivant de ses filles, et elle aurait voulu pouvoir leur redire, à toute heure, la parole de saint Paul à ses disciples : « Soyez mes imitateurs, comme je le suis de Jésus-Christ. »

Ne perdant jamais de vue la salutaire pensée de ses fins dernières, elle se trouva prête lorsque la mort vint frapper à sa porte. Avertie de son approche par le redoublement de ses douleurs, elle mit la dernière

main à sa préparation avec la sérénité d'une vierge sage qui attend l'arrivée de l'Epoux, et, le douze février 1779, elle s'endormit du sommeil des justes.

Malgré l'esprit nouveau, dont le souffle commençait à passer sur la vieille société française et à faire le vide autour des couvents, elle avait encore donné l'habit religieux à quatre jeunes novices.

Le cardinal de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, était mort peu de temps auparavant. Toute la ville l'avait pleuré, surtout les pauvres, qui avaient perdu, en sa personne, un père compatissant et généreux. Son coadjuteur, Mgr Angélique de Talleyrand-Périgord, lui succéda. Quelques jours après son entrée solennelle, le vingt-neuf avril 1779, il fit visite à la communauté sans cérémonie, et d'une façon tout intime.





CHAPITRE VI

MÈRE CÉCILE DE LA PROVIDENCE

(Marie-Madeleine PORRIQUET)

1779-1792

Election de Mère Cécile de la Providence (Madeleine Porriquet.) — Sœur Agnès Vincelet, dernière professe. — Cinquantenaire de Mère Saint-Remi Hachette. — Sœur donnée. — Défense de recevoir des postulantes. — Abolition des vœux solennels. — Pensions civiles. — Diot, l'évêque intrus. — Agitation populaire. — Arrestation de l'abbé Paquot. — Visite domiciliaire au couvent. — Fermeture de la chapelle. — Autorisation de vivre en commun. — Réouverture de la chapelle.

LA nouvelle supérieure que Dieu appelait au gouvernement de la maison était destinée à traverser les plus terribles épreuves. Il lui faudra bientôt, en effet, assister aux attentats d'une Révolution jusque-là sans précédent, subir les fureurs d'une populace délirante, se voir spoliée de son couvent et de tous ses biens, et pleurer, fugitive elle-même, la dispersion de toutes ses filles.

Mais c'est à elle aussi qu'est réservé l'honneur

de cacher le feu sacré pendant la tourmente, et de le faire briller d'un nouvel éclat, dès que Dieu aura rendu la paix à son peuple.

Mère Cécile, originaire de Revigny, dans la Meuse, était fille de Nicolas Porriquet, procureur fiscal, et de Catherine Boudart de Beuré. Elle se nommait dans le monde Marie-Madeleine. Née en 1732, elle était entrée au couvent en 1755, à l'âge de vingt-trois ans, et avait pris le nom de sœur Cécile de la Providence. Elle avait quarante-sept ans quand elle fut placée à la tête de la maison. La force de son tempérament faisait augurer pour elle une très longue vie. Nous la verrons, en effet, devenue l'âme de la communauté pendant trente-sept ans, faire revivre, après la Révolution, grâce à sa longévité, les saintes traditions de l'ancien monastère.

Chargée successivement de presque tous les emplois, « Mère Cécile de la Providence s'était toujours fait remarquer par son aptitude à les bien remplir. Supérieure, elle fut surtout attentive et vigilante. Elle allait au-devant des plus petits besoins de ses filles, et avait pour elles la tendresse et les prévenances d'une bonne mère. Toujours la première à tous les exercices, elle était une règle vivante. Sa politesse, sa délicatesse de sentiments, sa belle modestie, et, par dessus tout, son esprit religieux édifiaient et charmaient toutes les personnes qui avaient des rapports avec elle. »

Cependant elle faillit trouver un obstacle à sa mission dans celle même qui lui avait été donnée pour la seconder. La Mère Fleuret, qui était son aînée de plus de dix ans, avait été élue assistante, et n'entrait qu'avec peine dans ses vues. Elle se sentait vivement inclinée à contredire à plusieurs des dispositions que prenait Mère Cécile, aussi bien pour le spirituel que pour le temporel. Mais la charité mutuelle facilita leur entente, et les observations faites par la perspicacité de l'assistante furent pour la Supérieure un utile contrôle, qui contribua à la former plus complètement.

L'orage politique qui approchait se faisait pressentir depuis longtemps par divers signes avant-coureurs, et notamment par la diminution graduelle des vocations religieuses. Jusqu'alors la Congrégation de Reims en avait peu souffert ; mais au moment où nous sommes parvenus, elle fut atteinte du mal commun. En 1780, Mère Porriquet donna l'habit à deux novices ; en 1782, elle en admit encore une, et ce fut la dernière.

C'était une pieuse fille de laboureurs, venue de Berry-au-Bac. Elle s'appelait Marie Vincelet, et avait pris en religion le nom de Sœur Agnès de Saint Charles. Formée, pendant six ans, par l'habile main de Mère Fleuret, elle devint bientôt une âme d'élite, à l'exemple de sa maîtresse, dont elle avait sucé la forte doctrine, et dont l'héroïque patience dans les



infirmités lui laissa des impressions qui ne s'effacèrent jamais de son esprit. Ayant une fois bien compris la grandeur de la destinée humaine et l'absolue nécessité du salut éternel, elle fit de cette pensée l'unique règle de sa vie. « Je veux me sauver ! » tel fut le désir constant de cette grande âme, dont nous aurons souvent occasion de parler, telle fut sa maxime favorite, tel fut le principe de ses héroïques vertus. Sans cesse elle y revenait, et, chaque fois, elle y puisait une nouvelle vigueur pour le bien.

Au moment où elle entrait dans la carrière, une des plus anciennes religieuses de la maison, Mère Saint-Remi Hachette, s'apprêtait à chanter le cantique d'adieu du vieillard Siméon. Mais avant de se réunir au Dieu qu'elle avait uniquement aimé et servi, elle célébra avec éclat le cinquantième anniversaire de sa profession. Son frère, Mgr de Glandève, présida lui-même la cérémonie, et adressa à sa sœur de touchantes paroles :

« Cinquante années, ô ma chère sœur, lui dit-il, passées dans le service de Dieu, consacrées aux travaux de la vie religieuse et marquées par de continuels progrès dans la vertu et dans les voies de la perfection ! Cinquante années sans autre époux que Jésus-Christ, sans autres délices que sa croix, sans autre volonté que l'obéissance, sans autres richesses que sa grâce, sans autre espérance que ses promesses et ses récompenses, quelle carrière !... Qu'elle a paru

longue au monde et à ses amateurs, mais qu'elle vous a paru courte et délicieuse, toujours animée de cet esprit de foi et de ferveur qui a signalé vos premiers pas dans la religion, toujours soutenue par une vocation solide, par un attrait puissant et par un nouveau zèle pour les fonctions laborieuses de l'instruction de la jeunesse, auxquelles vous vous êtes dévouée ! Vous avez éprouvé combien le joug du Seigneur est doux, combien son fardeau est léger ; et, comme le saint roi David, vous vous êtes écriée mille fois : « Heureux, ô mon Dieu, ceux qui habitent votre maison ! Un jour passé dans ce saint asile est préférable à des années entières prodiguées au monde, à ses folies et à ses amusements. »

Un usage assez répandu dans les monastères d'hommes et de femmes consistait à admettre quelques séculiers à une certaine participation de la vie régulière sous le nom d'*oblats* ou de frères ou sœurs *donnés*. Ils ne faisaient pas profession de la Règle, et ne portaient pas l'habit de l'Ordre ; ils se donnaient simplement au monastère, eux et leurs biens, pour y vivre sous l'obéissance du supérieur, en servant la communauté.

La Congrégation de Reims avait bien reçu au XVIIe siècle, quelques pensionnaires perpétuelles, mais jamais elle n'avait eu de sœurs *données*. En 1787, elle en accepta une, qui paraît avoir été la première et la dernière. C'était une fille de trente-six ans, Marie-

Pérette Desforest, qui désirait depuis longtemps terminer ses jours dans la communauté et y travailler comme les sœurs adjutrices. Elle fut revêtue d'un costume religieux, fit vœu d'obéissance entre les mains de la supérieure, et se soumit généreusement à toutes les prescriptions de la Règle.

Cependant le roi avait convoqué les Etats-Généraux pour travailler aux réformes depuis longtemps réclamées par l'opinion publique. Mais il fut évident, dès le début, que les élus de la nation, outre-passant leur mandat, allaient renverser et détruire ce qu'ils avaient mission de réformer. Imbus pour la plupart des théories progressistes des auteurs de l'Encyclopédie, ou pleins des rancunes de la secte janséniste contre la religion catholique, ils prirent immédiatement l'Eglise pour point de mire. Aussi vit-on se succéder avec une effrayante rapidité les attentats les plus audacieux contre ses droits et sa constitution.

Avant la fin de décembre 1789, un décret de l'Assemblée Constituante ordonnait la mise en vente de tous les biens du clergé, déclarés propriétés nationales. Par ce décret inique, l'Assemblée répondait aux vœux tant de fois émis par les philosophes. En réduisant le clergé de la condition de grand propriétaire terrien à celle de simple salarié, elle visait à le dépouiller tout à la fois de sa considération, de son influence politique et sociale, de son indépendance et de sa liberté.

Bientôt après, l'ordre était intimé aux maisons

religieuses de ne plus recevoir de nouveaux sujets, et de renvoyer les novices actuellement présents.

Le treize février 1790, les vœux monastiques étaient déclarés abolis, les ordres religieux supprimés, et les profès de tous les monastères proclamés libres de rentrer dans le monde. Mais au couvent de la Congrégation de Reims, comme dans la plupart des monastères de femmes, pas une seule religieuse ne fit défection. Toutes restèrent fidèles à leurs saints engagements, et donnèrent ainsi un formel démenti aux gémissements hypocrites des philosophes, qui se plaisaient à les représenter devant l'opinion comme les victimes de préjugés tyranniques.

Quelques jours plus tard, tous les biens des couvents étaient confisqués. A ces sources de revenus, aussi sûres que légitimes, l'Assemblée substituait des pensions sur le trésor public, qui furent d'abord payées en papier-monnaie, et bientôt ne le furent plus du tout.

Poursuivant ses attentats, l'Assemblée votait, le deux juillet 1790, la Constitution civile du Clergé, et obligeait, bientôt après, tous les ecclésiastiques à y prêter serment, sans que la condamnation du Pape l'arrêtât dans cette voie funeste. Des évêques intrus étaient sacrés et mis partout en possession des sièges épiscopaux. Le triste abbé Diot, ex-curé de Vendresse, avait osé accepter le titre d'évêque métropolitain de Reims. Au mois de mai 1791, il s'installa sur son

siège usurpé et entreprit la visite des communautés religieuses. Mais il eut l'humiliation de se voir évincé, aucune d'elles n'ayant voulu le recevoir.

Cependant les passions populaires allaient s'échauffant de jour en jour. L'arrestation du roi fugitif mit le comble à l'exaltation des esprits. Après l'ouverture de l'Assemblée Législative, trente septembre 1791, toute sécurité disparut pour les citoyens, et le sort des honnêtes gens fut à la merci des clubs révolutionnaires. C'est alors que commencèrent les souffrances des religieuses de la Congrégation [1].

Le six novembre 1791, un membre de la *Société Populaire* de Reims fit remarquer à ses compagnons qu'en passant à onze heures du soir, près de la porte

[1] Consulter, pour tous les évènements qui vont suivre, les *Archives* municipales de Reims, particulièrement les Registres des *Conclusions du Conseil de ville,* et celui des *Délibérations du district de Reims ;*

Les *Annales* manuscrites de la Congrégation, rédigées sur des notes de Henriette Laleu, sœur Notre-Dame de Grâce, contemporaine et témoin des faits (sac 12. *Pièces relatives à la Révolution*).

Lacatte-Joltrois ; *Notes historiques et chronologiques sur les massacres à Reims, des 3, 4 et 6 septembre 1792, in-12 ;* 1853.

M. Barbat de Bignicourt. *Les massacres à Reims en 1792 ;* in-8°, 1872.

M. l'abbé Ch. Cerf. *Le Clergé rémois pendant la grande Révolution,* dans le Bulletin du diocèse, 1873 ; *Annales de Reims de 1789 à 1802,* in-8°, 1883.

L'abbé Aimé Guillon. *Les Martyrs de la Foi pendant la Révolution française,* 4 vol. in-8°, Paris, Germain Mathiot, 1821.

de ce couvent, il avait aperçu deux personnes déguisées, portant une calotte ou un bonnet de laine, qui se seraient introduites dans l'intérieur. Un peu plus loin, il avait rencontré cinq particuliers, vêtus de manteaux, s'entretenant de prêtres réfractaires. « Tant que notre municipalité sera aussi molle, se disaient-ils entre eux, nous ne pouvons espérer aucune tranquillité, et nous devons craindre de voir se renouveler dans notre ville les désordres arrivés à Nantes. »

Comme le témoin est convaincu que les personnes qu'il a vues entrer dans le couvent sont des aristocrates, qui se rendent là pour y tenir des conciliabules dangereux, il a fait sa motion, pour dénoncer cette maison à la municipalité, afin qu'elle en ordonne la visite.

La *Société Populaire*, ne trouvant pas suffisantes les preuves de rassemblement, ne crut pas devoir alors provoquer de perquisition domiciliaire. Mais à dater de ce jour, la maison était devenue suspecte, et les patriotes ne la perdirent plus de vue. L'occasion de se signaler contre elle ne tarda guère.

A peine huit jours s'étaient-ils écoulés que l'abbé Paquot, confesseur de la communauté, la leur fournit bien innocemment.

Ce vénérable prêtre, doyen des pasteurs de la ville, avait refusé de prêter le serment à la Constitution civile du clergé. Pour l'en punir, les administrateurs du district l'avaient banni de l'église de Saint-Jean, dont il était curé. Mais ce saint homme, qui, depuis

trente ans, faisait l'édification de la ville, consacrant toutes ses journées aux fonctions de son ministère, et prenant sur ses nuits pour vaquer à la prière et aux travaux de l'esprit, était resté sur sa paroisse et y prodiguait ses soins aux âmes fidèles.

Or il arriva que le quatorze novembre, trompé par la clarté de la lune, il sortit de chez lui vers trois heures du matin, et se rendit à la Congrégation pour y dire la messe et y entendre les confessions. Au moment où il frappait à la porte du sacristain, il est reconnu par une patrouille, qui lui demande ce qu'il vient faire en ce lieu. Sur son refus de s'expliquer, la patrouille lui déclare qu'elle l'arrêterait, si elle était secondée. Au même moment, la porte s'ouvre, et le sacristain, fort surpris de le voir à cette heure insolite, lui fait remarquer sa méprise. Les religieuses n'étant point encore au chœur, où elles avaient coutume d'entrer à quatre heures et demie, il l'invite à attendre chez lui que l'heure soit venue. Mais l'abbé Paquot s'en excuse, dans la crainte de lui causer quelque désagrément, et sort sans plus tarder.

Chemin faisant, il est insulté par deux citoyens malveillants. A peine rentré au logis, il fait réflexion que, peut-être, sa démarche trop matinale va compromettre le couvent, et qu'il serait à propos qu'il allât donner des explications au poste le plus rapproché. Il se rend donc à la porte Dieu-Lumière, où se tenait la garde nationale.

La sentinelle l'interpelle plusieurs fois à distance, et, n'obtenant pas de réponse, faute d'être entendue, elle lui barre le passage de sa baïonnette. Conduit au commandant, le vieillard lui donne paisiblement raison de sa conduite. Mais celui-ci, trop défiant, ou peu satisfait de ses explications, le retient prisonnier jusqu'au jour, puis le dirige, sous escorte, vers l'hôtel de ville.

A neuf heures, le maire, Nicolas Hurtault, assisté de quelques officiers municipaux, se fait rendre compte en détail des circonstances de l'arrestation. Convaincu qu'il n'y a de la part de l'abbé Paquot ni délit, ni infraction à la loi, il ordonne sa mise en liberté.

Mais tandis qu'on délibère, les administrateurs du district sont avisés qu'à la suite de cette arrestation, il se forme des attroupements tumultuaires, et qu'il y a lieu de craindre une nouvelle insurrection du peuple. Immédiatement le maire fait appel au commandant de la garde nationale et aux volontaires en garnison dans la ville, afin d'en obtenir main-forte, s'il en est besoin. L'abbé Paquot, témoin de ces mesures, lui fait remarquer qu'il a tout lieu de craindre, malgré son innocence, d'être maltraité par les agitateurs, et prie l'assemblée de le faire conduire en lieu sûr. Le Conseil, dans l'intérêt de la tranquillité publique, le fait renfermer provisoirement à la maison d'arrêt.

A onze heures, l'agitation redouble. Les meneurs

attroupent la foule dans la rue du Barbâtre, près du couvent de la Congrégation, et veulent y pénétrer de force, pour mettre la main sur les aristocrates qu'ils prétendent y être cachés.

Quatre officiers municipaux, députés par le Conseil, les citoyens Jouvant, Chéruy, Oudin-Deligny et Lémerez, se rendent sur les lieux, escortés de plusieurs compagnies de gardes nationaux et de volontaires du département de la Côte-d'Or. Ils se trouvent bientôt aux prises avec une populace soudoyée, qui réclame à grands cris la visite de l'établissement, sous prétexte qu'il renferme des ennemis de la Révolution.

Informée de ces accusations, la Mère Supérieure et son conseil offrent spontanément de laisser faire la visite, afin de dissiper tout soupçon.

Un officier municipal entre donc avec quelques hommes du peuple. Ils parcourent la maison de la cave au grenier, et, comme il était naturel, ils ne trouvent personne. Ils font aussitôt part des résultats de leurs recherches à la foule impatiente, et cherchent à la calmer. Peine perdue. Le rassemblement va croissant d'heure en heure. Mais à défaut de suspects, quelques-uns des émeutiers qui ont pénétré dans la maison, se sont fait servir à boire, et ont bu jusqu'à perdre la raison.

Un renfort de troupes est envoyé de l'hôtel de ville. La foule avinée menace d'en venir aux derniers excès.

Elle insulte les soldats, et se livre aux propos les plus offensants contre les religieuses et contre les membres du district et de la municipalité. Passant bientôt des insultes aux voies de fait, elle lance des pierres sur les troupes et sur les membres des corps administratifs.

L'autorité municipale, se sentant débordée, s'entoure de toute la garde nationale, proclame la loi martiale, arbore le drapeau rouge et marche de l'hôtel de ville sur le lieu des attroupements. Une seconde visite du couvent, faite par les officiers municipaux pour la satisfaction de la populace, n'amène pas plus de résultats que la précédente. Enfin, grâce à l'énergique attitude de la municipalité, la foule recule devant la force armée et se disperse aux approches de la nuit. Plusieurs arrestations sont faites, et les prévenus sont conduits à l'hôtel de ville.

Comment peindre les angoisses des religieuses durant ces mortelles heures? Tremblantes à la pensée des périls qui les menaçaient, elles levaient vers le ciel leurs mains suppliantes, et imploraient le secours de la Vierge Marie et de tous leurs saints protecteurs.

« Que d'obligations n'avons-nous pas, écrit l'annaliste, à M. Dessain de Chevrière [1], qui mit à nous sauver tout le zèle et toute la prudence que sa belle âme lui suggéra! Ces Messieurs avaient à craindre

[1] M. Dessain de Chevrière était le père de Mme de Joncières.

pour leur vie comme pour la nôtre. Heureusement que nous avions une porte qui donnait sur la Rue-Neuve, ce qui permit à l'un d'eux de sortir pour demander du secours. Oh! Providence divine, il y avait alors dans la ville le régiment de la Côte-d'Or, qui avait chassé toutes les religieuses de leurs maisons dans les lieux où ces soldats avaient passé. Dieu s'en servit pour nous délivrer du danger où nous étions. Les honnêtes bourgeois chez qui ils étaient logés les engagèrent à demander l'autorisation de faire rentrer les malveillants chez eux. Non seulement ils le firent, mais plusieurs d'entre eux eurent la bonté de rester chez les voisins pour nous garder pendant la nuit. »

La tranquillité était rétablie dans la rue; mais la disposition des esprits restait la même. Quelques mois s'écoulèrent dans des incertitudes et des craintes continuelles. Les clubistes, qui ne pardonnaient pas à l'abbé Paquot de leur avoir échappé, firent circuler une pétition contre lui, et le dénoncèrent, ainsi qu'un autre prêtre, pour le seul crime d'avoir dit la messe à la Congrégation. Le premier mai 1792, le conseil général de Reims, de plus en plus entraîné par les passions populaires, donna satisfaction aux pétitionnaires, en arrêtant que l'église de la Congrégation serait fermée et que les scellés y seraient apposés. Ce qui fut exécuté sans retard.

La douleur des religieuses fut extrême. Elles étaient

inconsolables de se voir traitées avec plus de rigueur que les chrétiens les plus ordinaires, et d'être privées du saint sacrifice de la messe et des sacrements, qui faisaient toute leur consolation et toute leur force. Elles versèrent leurs peines dans le cœur compatissant de l'abbé Paquot, qui adressa à sœur Vincelet une touchante lettre de consolation.

« Il est sans doute bien pénible et bien douloureux, leur disait-il, de vous voir privées tout à coup des secours spirituels que la Providence vous avait accordés en abondance. Mais, pensez-y bien, c'est cette même Providence qui suspend pour un temps le cours de ses dons; c'est une épreuve ou une punition de sa part. Si c'est une épreuve, efforcez-vous d'en tirer tout le fruit possible par votre constance à la supporter; si c'est une punition, soumettez-vous avec résignation à la volonté de Celui qui punit toujours en père dans cette vie. Peut-être aussi, Dieu permet-il que les sources de sa grâce cessent quelque temps de couler sur nous, afin de nous en faire mieux sentir tout le prix et toute la valeur ; car nous sommes naturellement assez ingrats, ou au moins assez insensibles, pour être peu touchés des bienfaits que nous obtenons facilement, et souvent, nous ne sentons pas ce que valent les choses, à moins que nous n'en soyons privés.

« Profitez donc de cette privation même des sacrements, pour vous convaincre de plus en plus de l'ex-

cellence et de l'efficacité de ces précieux remèdes, formés du sang adorable de Jésus-Christ. Regrettez sincèrement de n'en avoir pas toujours usé avec le respect, l'amour et la reconnaissance que doit nous inspirer la charité immense du Sauveur qui nous les a procurés; et formez la résolution, moyennant la grâce de Dieu, d'en faire dans la suite le plus saint usage possible. Voilà le moyen de tourner à votre sanctification et à votre perfection l'obstacle même que le monde et le démon veulent mettre à votre salut. Dans les temps difficiles, nous devons veiller avec plus d'attention sur nous-mêmes. Priez et veillez. »

En face de mesures aussi rigoureuses, la communauté craignit pour son existence même. La Révérende Mère Porriquet en écrivit donc au procureur général syndic à Châlons, qui se hâta de la rassurer par la lettre suivante :

Châlons, ce 7 mai 1792.

Mesdames,

« Le décret de l'Assemblée nationale, qui supprime les Congrégations séculières, ne déroge pas à celui qui permet aux religieuses cloîtrées, qui préfèreront la vie commune, de vivre et de mourir dans leurs maisons. Il vous prive seulement de la faculté d'instruire la jeunesse, et d'avoir des pensionnaires ; et je ne présume pas que la municipalité, par une fausse application de la loi, vous oblige à sortir de votre monastère.

« Vous pouvez, Mesdames, y rester, et y exercer librement le culte conforme à vos opinions religieuses. En vivant loin de la société, vous n'en troublerez pas l'ordre. Le prêtre qui dessert votre chapelle (il venait d'être supprimé), ne peut être considéré comme fonctionnaire public ; et, jusqu'à la sanction du décret qui n'est pas encore connue, vous devez seulement prévenir les parents des jeunes personnes dont l'éducation vous a été confiée, qu'ils aient à les retirer.

« Au surplus, vous toucherez comme par le passé, soit en vivant en commun, soit en rentrant dans le monde, la pension liquidée sur vos anciens revenus, et elle augmentera jusqu'à 700 livres, au fur et à mesure des décès des religieuses et sœurs converses qui composaient votre monastère à l'époque de la liquidation de votre compte. »

Le Procureur général syndic, Roze.

Devant cette déclaration, la communauté se tranquillisa, se croyant au moins sûre de vivre. Mais la chapelle était toujours sous les scellés, et aucun ministre du culte n'y pouvait pénétrer.

La Mère Supérieure fit ses diligences pour mettre fin à cet état de choses. A plusieurs reprises, elle représenta à M. Jouvant, procureur-syndic du district de Reims, que les autres communautés avaient un prêtre pour desservir leur autel, et qu'il était équi-

table d'accorder à la sienne la même liberté. Les deux premiers ecclésiastiques qu'elle avait proposés n'ayant point été agréés, elle fit d'autres propositions. Les membres du district firent enfin droit à sa requête dans la délibération suivante, dont on lui donna ampliation.

« Du 22 mai 1792, l'an IV de la Liberté, au bureau auquel assistaient MM. Clément, Saguet, Baron le jeune et Chéruy.

« Le Procureur-Syndic a dit qu'en exécution de notre arrêté du 16 mai, présent mois, portant que la Supérieure de la maison de la Congrégation de cette ville serait invitée à nous proposer, pour la desserte de la chapelle claustrale de cette maison, un ecclésiastique connu par sa tranquillité et sa tolérance, Madame Malot vient, par une lettre datée du jour d'hier, adressée à M. Mopinot Pinchart, président du Directoire, de proposer le sieur abbé Rondeau le jeune pour cette desserte; qu'il y a lieu de croire qu'elle a fait part de cette nomination à la municipalité de cette ville, qui l'a agréée, puisque M. le Maire s'est rendu hier, vers les sept heures du soir, au bureau, pour y déclarer que le sieur abbé Rondeau était accepté par la municipalité, d'après quoi, il nous a requis de statuer sur la proposition.

« Sur quoi faisant droit, il a été arrêté que la chapelle claustrale de la maison de la Congrégation de cette ville sera desservie par le sieur Rondeau le

jeune, prêtre demeurant à Reims; qu'en conséquence les scellés apposés sur les portes intérieures de ladite chapelle seront levés par MM. les officiers municipaux, à la charge par les ci-devant religieuses de ladite maison, et par ledit sieur abbé Rondeau, de se conformer à l'article quatre du délibéré du Département du dix mai, présent mois. »

CLÉMENT, SAGUET, BARON LE JEUNE, CHÉRUY,

Pour ampliation : PETIZON.





CHAPITRE VII

SUPPRESSION DU MONASTÈRE

1792

Massacres des trois et quatre septembre 1792. — Mort de l'abbé de Lescure et de l'abbé Paquot. — Investissement du couvent par la populace. — Fuite et dispersion des religieuses. — Vente de la maison et de tous les biens meubles et immeubles. — Vie des religieuses dans le monde pendant la Révolution.

Entraînée fatalement dans la voie de la violence, qui est sa voie naturelle, la Révolution en arriva bientôt aux derniers excès. Les passions populaires, libres de tout frein, tournèrent à la sauvagerie, et, dans les premiers jours de septembre 1792, la populace de Paris, abusée et soudoyée, imprima à l'histoire de la France une tache de sang ineffaçable.

Malheureusement pour son honneur, Reims fut une des cinq villes où les massacres de Paris trouvèrent un lamentable écho.

Dès le trois septembre, une bande de fédérés marseillais arrivent de Paris, altérés de meurtre et por-

teurs de mandats sanguinaires. Ils sèment quelques poignées d'argent, s'entendent avec leurs affidés, désignent leurs victimes, et aussitôt le carnage commence. Au nombre des victimes désignées se trouvent le supérieur majeur et le confesseur de la Congrégation.

Tout d'abord M. Canelle de Villarzy et M. de Montrosier sont déclarés suspects et jetés en prison.

Puis le directeur de la poste, M. Guérin, et l'un de ses commis, nommé Carton, sont massacrés; bientôt après, M. de Montrosier a le même sort. Les têtes des trois victimes sont portées par les rues de la ville, au milieu des hurlements de joie.

Au signal qui lui est donné, la foule se met à la recherche du chanoine de Lescure, grand archidiacre, vicaire général de l'archevêque de Talleyrand-Périgord, et supérieur de la Congrégation.

M. de Lescure avait noblement refusé le serment à la Constitution civile du clergé, et travaillait, avec toute l'autorité de sa situation, à maintenir les fidèles dans l'attachement à la sainte Eglise. C'était plus qu'il n'en fallait pour le rendre odieux aux agents de la Révolution, et pour le signaler à leur vengeance.

Présageant le sort qui l'attendait s'il restait en ville, il s'était retiré dans une petite maison de campagne à Monchenot, près de son ami, M. de Vachères, qui avait refusé, comme lui, le serment schismatique.

Une horde d'assassins est dépêchée pour les y arrêter. Elle les saisit sans qu'ils opposent la moindre

résistance, et les ramène à Reims au milieu des huées et des outrages les plus sanglants. Pendant deux heures que dure le trajet, ces généreux confesseurs de la foi s'exhortent mutuellement à verser leur sang pour l'amour de Jésus-Christ.

A peine entrés dans la ville, ils ne peuvent plus se dissimuler que l'heure de leur sacrifice est proche; car la multitude, ameutée pour les recevoir, s'abandonne en les voyant à des hurlements féroces.

On les entraîne, au milieu du désordre, jusqu'à l'hôtel de ville. Mais à peine y ont-ils mis le pied que l'abbé de Vachères, sans forme de jugement, est frappé de plusieurs coups de baïonnettes et tombe expirant. L'abbé de Lescure n'a que le temps de lever les mains au ciel, et aussitôt, renversé sur le corps de son ami, il est assommé à coups de sabre et de crosse de fusil. Il était âgé de cinquante-cinq ans. Ainsi étaient tombés l'un sur l'autre, au temps des persécutions romaines, les deux glorieux martyrs Séleucus et Stratonice[1].

Cependant la nuit approche, et les citoyens paisibles espèrent que les égorgeurs vont se séparer. Vain espoir! Dans la journée, l'abbé Romain, curé du Chesne, et l'abbé Alexandre, chanoine de Saint-Symphorien, ont été arrachés de leur domicile, sous

[1] *Sic ambo simul cecidere, ut corporum trunci alter alterum tegeret.* Asseman, t. 2. p. 121.

prétexte de leur faire monter la garde. Amenés sur la place de l'hôtel de ville, une compagnie de la garde nationale leur ouvre ses rangs pour les soustraire aux coups des brigands. Mais ces misérables, voyant les deux prêtres sur le point de leur échapper, demandent à grands cris leur incarcération. Tout cède à leurs clameurs. Leurs victimes sont saisies et jetées en prison.

Vers sept heures du soir, l'abbé Romain en est retiré et ramené sur la place de l'hôtel de ville. A peine y est-il arrivé, qu'il tombe frappé de coups de sabre et percé de piques. Son corps tout palpitant est poussé dans un bûcher, allumé pour éclairer cette scène de cannibales.

Ivre de sang, la populace réclame aussi l'abbé Alexandre. Elle court à la prison, et le maltraite à coups de sabre. Le bûcher était à demi éteint. Elle le rallume, et contraint le martyr à y monter. Trois fois il essaie d'échapper aux flammes qui le dévorent, trois fois il est repoussé dans le brasier, jusqu'à ce qu'enfin il chancelle et expire dans cet horrible supplice.

Les magistrats et les autorités municipales, paralysés par la terreur, se tenaient renfermés et n'osaient tenir tête aux égorgeurs. Aussi ces scélérats se préparèrent-ils à recommencer le lendemain.

Toute la nuit du trois au quatre septembre, la ville fut en fermentation. Dès neuf heures du matin, les

assassins sont à la porte de l'abbé Paquot, curé de Saint-Jean, et confesseur de la Congrégation, dont nous avons déjà raconté la première arrestation.

Ce saint homme était connu de toute la ville pour son héroïque charité. Depuis bien des années, il était chargé du service spirituel des prisonniers. Les prisons étaient alors des lieux infects, où les détenus croupissaient dans la plus affreuse misère, et traînaient sur des tas de paille pourrie leur existence déshonorée. Que de fois l'humble prêtre, attendri à la vue de leurs souffrances, ne s'était-il pas dépouillé de ses propres vêtements pour les couvrir ! Souvent il rentrait chez lui n'ayant plus que sa soutane et son manteau, ayant donné à ses malheureux enfants, comme il les appelait, jusqu'à sa chemise et ses chaussures. Il avait épuisé sa fortune à faire l'aumône.

Pressentant sa fin prochaine, M. Paquot avait passé la nuit en prière, demandant à Dieu la force de souffrir le martyre pour son amour. Un de ses amis, qui pénétra dans sa chambre le quatre septembre, dès la pointe du jour, le trouva prosterné devant son crucifix, la face contre terre, et récitant les prières des agonisants.

Quelques instants après, le saint vieillard descendit dans une chambre basse, où se tenait son domestique. Voyant ce bon serviteur inquiet sur l'issue de la journée, il se mit à le consoler et à le raffermir.

« Ayez confiance, lui dit-il, la mort que vous craignez pour moi serait le plus grand bien qui me pût arriver. D'ailleurs, il ne tombera pas un cheveu de ma tête sans la permission de Dieu. »

Toujours préoccupé de son prochain martyre, il réitérait souvent l'offrande de sa vie, et on l'entendait soupirer en disant avec un sentiment de crainte : « Peut-être n'en serai-je pas trouvé digne ! »

A la brutalité des coups que l'on frappe à la porte, il reconnaît la présence des assassins. Seul il a le courage de se lever et d'aller leur ouvrir. Horreur ! il reconnaît à leur tête Château ! Château, un misérable qu'il a comblé de bienfaits ! « Qui cherchez-vous? » leur dit-il avec la douceur de Jésus au jardin de Gethsémani. — « Le curé de Saint-Jean, » répondent-ils avec fureur. — « Eh bien ! mes enfants, c'est moi-même. » — « Puisque c'est vous, il faut nous suivre ! » — « Mes amis, leur dit-il, je n'ai point un habit assez décent, permettez que j'en aille prendre un autre. » En un clin d'œil, il s'est revêtu de sa soutane et de sa ceinture, il s'est prosterné une dernière fois devant son crucifix, et il reparaît aussi calme que résolu.

On l'entraîne hors de sa demeure. Dès qu'il en a franchi le seuil, on l'affuble du bonnet rouge, sans respect pour ses cheveux blancs. « Crie : *Vive la nation!* » lui disent ses bourreaux. — « Oh ! mes enfants, leur répond-il avec calme, crions plutôt : *Vive*

Jésus! Hélas! que vous êtes à plaindre de ne le pas connaître! »

Sans faire attention à leurs propos sacrilèges et à leurs cris barbares, il traverse les rues de la ville, au milieu de cette horrible escorte, en récitant les psaumes de David.

Dès qu'ils sont arrivés à l'hôtel de ville où siège la municipalité, le maire essaie, par un petit stratagème, de le soustraire à la fureur de ses bourreaux. « Qu'allez-vous faire? leur dit-il. Ce vieillard n'est pas digne de votre courroux. C'est un bonhomme, dont le fanatisme a dérangé la tête. Il est en démence! » — « Non pas, Monsieur, réplique avec énergie l'abbé Paquot; je ne suis ni fou, ni fanatique. Je vous prie de croire que jamais je n'ai eu la tête plus libre, ni l'esprit plus présent. Ces Messieurs me demandent un serment décrété par l'Assemblée législative. Je connais ce serment; il est impie et subversif de ma religion. Puisque ces Messieurs me permettent de choisir entre un tel serment et la mort, je choisis la mort, parce que je déteste ce serment. Il me semble, Monsieur, que c'est vous avoir assez démontré que j'ai l'esprit présent et que je sais ce que je fais. »

Le maire, déconcerté par tant d'héroïsme, ne sait plus que dire. D'autres sollicitent l'abbé Paquot de prêter le serment, du moins en apparence, pour sauver sa vie. Mais ce nouvel Eléazar, incapable de

racheter ses jours par une lâcheté, leur répond : « Si j'avais deux âmes, je pourrais en sacrifier une pour vous ; mais n'en ayant qu'une, je la garde pour mon Dieu. »

Quelques membres de la municipalité, qui voudraient le sauver, essaient de faire comprendre aux brigands que le refus du serment n'emporte pas la mort, mais seulement la déportation. Ils ne parviennent même pas à se faire écouter.

« Ah ! tu ne veux pas qu'on t'épargne, lui dit un des assassins, eh bien !.. et tous de crier : A mort ! A mort ! » — « Quel est, leur dit le vieillard, celui de vous qui me donnera le coup de la mort ? » — « C'est moi ! » répond le plus hardi ou le plus féroce.— « Permettez donc, mon ami, que je vous embrasse, afin de vous témoigner ma reconnaissance pour le bonheur que vous allez me procurer. » — Et il l'embrasse tendrement, comme le plus grand de ses bienfaiteurs.

« Souffrez, leur dit-il encore, que je me mette dans une posture convenable pour offrir à Dieu mon sacrifice. »

Aussitôt il tombe à genoux, et demande pardon à Dieu pour lui-même et pour ses meurtriers. Il n'a pas encore fini qu'il s'affaisse sous le fer du bourreau, et que les autres l'entraînent violemment hors de la salle des délibérations. Il tombe sur les marches de l'hôtel de ville, couvert de coups de sabre, et il est achevé par le fer des baïonnettes.

On lui tranche alors la tête, on la plante au bout d'une lance, et, après l'avoir longtemps promenée dans les rues, on l'abandonne sur la voie publique. Son corps est livré aux plus indignes outrages. Les meurtriers le traînent jusqu'à la maison qu'il avait habitée, et là (la plume se refuse à décrire ces scènes dignes de l'enfer), ses membres outragés sont mis en pièces, rôtis sur des charbons ardents, et servent de pâture à ces monstres. Une femme, le croira-t-on? pousse la férocité jusqu'à déchirer avec les dents le cœur tout palpitant du saint martyr, dont elle a tant de fois connu la charité ! « Voyons, dit cette furie, s'il est aussi bon après sa mort que pendant sa vie ! » Et elle porte à ses propres enfants les restes de son exécrable festin.

Tandis qu'on promenait dans les rues la tête du curé de Saint-Jean, l'infâme Château courait arrêter un autre prêtre. C'était l'abbé Suny, curé de Rilly-la-Montagne, vieillard octogénaire, qui demeurait dans la même maison que lui. Souvent l'abbé Suny l'avait secouru de ses deniers, et, la veille encore, il lui avait donné la chemise que ce misérable portait en ce moment. Château l'arrache de sa demeure et le livre à ses complices, qui le massacrent impitoyablement.

Lorsque la rage de la populace fut lasse d'outrager les restes vénérables de l'abbé Paquot, le tronc de son corps fut jeté dans un bourbier. C'est là que des âmes pieuses le recueillirent. Elles l'ensevelirent

ensuite avec respect dans le cimetière des pestiférés. Exhumé plus tard par les soins d'une ancienne religieuse, il fut réuni à celui d'un autre martyr, l'abbé Musard, et placé avec lui sous l'autel de l'église de Merfy où il repose. Son chef, longtemps conservé comme un précieux trésor, dans la pieuse famille Lacatte, est aujourd'hui à l'hôpital de Saint-Marcoul.

« Pendant que ces scènes hideuses se passaient dans la ville, nos Mères, raconte l'annaliste de la Congrégation, étaient dans les angoisses de l'effroi et de la terreur.

« Le matin du mardi, quatre septembre, ne sachant pas encore l'arrestation de M. Paquot, elles l'attendent à l'heure accoutumée. Il n'arrive pas. Entendant les cris d'une masse de peuple, ameutée devant leur maison, l'inquiétude les prend, et elles font, non sans peine, appeler le sacristain. Il leur apprend ce qui se passe, et comment M. Paquot a été arrêté. Il leur annonce qu'elles sont en danger, et qu'elles doivent songer à sortir de leur maison, car la populace menace de les massacrer.

« Nos Mères restent interdites à ces nouvelles. Depuis plus de dix-huit mois, elles connaissaient, il est vrai, le décret porté contre toutes les maisons religieuses, mais elles avaient toujours conservé l'espoir d'échapper à la proscription. Et voilà que le moment était arrivé !

« Nous aurions mieux aimé mourir, dit la Mère

Laleu, que de sortir de notre chère clôture. Cependant le danger qui pressait nous y contraignit bientôt. Il fallut nous soumettre et adorer les desseins de Dieu.

« La populace, rassemblée devant la porte de notre monastère, allait toujours grossissant. Elle y resta toute la journée de ce mardi, quatre septembre. S'enhardissant au récit des forfaits qui se commettaient sur la place de l'hôtel de ville, elle demandait à grands cris qu'on lui ouvrît nos portes, afin de se saisir des prêtres qu'elle prétendait être cachés chez nous.

« Quelques magistrats, à la tête desquels paraissait M. Dessain de Chevrière, furent obligés, pour calmer le peuple, d'entrer dans notre maison, d'en faire la visite et d'en dresser procès-verbal, pour attester qu'ils n'y avaient trouvé personne. Mais comme cette vile populace ne cherchait qu'à piller, ce moyen ne la satisfit point. Elle se mutina, refusa d'évacuer la place, et continua à crier qu'on la laissât entrer. Ces Messieurs ne savaient plus quel parti prendre pour nous délivrer d'un danger si pressant. C'en était fait de nous si l'on cédait.

« Dans quelle terrible anxiété était en ce moment toute notre communauté ! La plupart de nos Mères se préparaient à la mort. D'autres, prosternées devant Dieu, le conjuraient d'avoir pitié de nous.

« Il était presque nuit. On nous conseilla de pro-

fiter de l'obscurité pour quitter notre monastère. Dans la journée, le décret fatal de l'Assemblée législative nous avait été signifié.

« L'ordre nous fut donc donné par messieurs les magistrats de nous séparer, et de ne pas nous réunir plus de deux ou trois ensemble. Il fallut nous résigner et obéir...

« Il n'y a que notre sainte religion qui nous pût soutenir dans ce terrible moment, Il n'y a qu'elle qui pût nous faire supporter toutes les peines qu'on nous fit pendant plusieurs années. Sortir de notre maison ! oh ! la mort nous eût été plus douce. Mais il fallut se soumettre aux décrets impénétrables du Seigneur. »

Suivant l'ordre qui leur était intimé, les religieuses sortirent donc à la faveur des ténèbres. Pour les protéger contre les fureurs de la multitude, le Conseil municipal avait délégué un de ses membres, le citoyen Viart, qui veilla sur leur sortie, ainsi que sur celle des dames de Saint-Etienne. Dans le même moment, le citoyen Lefranc-Moulinet protégeait le départ des religieuses de Sainte-Claire, et le citoyen Lurette, celui des religieuses de Saint-Pierre-les-Dames.

Dès qu'elles furent sorties, tous leurs biens devinrent la proie de la Révolution. Il est présumable que la Révérende Mère Porriquet avait distribué d'avance aux religieuses le peu d'argent que possédait la procure, et les effets les plus indispensables. Depuis plus de deux ans qu'on s'attendait à cette catastrophe,

on avait dû prendre quelques précautions. Toutefois les conditions désastreuses dans lesquelles s'opéra le départ rendirent presque impossibles les préparatifs.

Les saintes reliques honorées dans la chapelle, parmi lesquelles on remarquait surtout le corps entier du martyr Dorothée, furent entièrement détruites. Une bonne sœur converse, craignant qu'elles ne fussent profanées, les mit dans un four et les brûla.

L'église et le couvent furent mis en vente comme propriétés nationales, et acquis par un boucher, nommé Beuzard. Dépouillée de tous ses ornements, l'église devint une grange, puis une écurie. Le reste de la maison servit d'abord de caserne, en 1793, puis fut transformé en domiciles bourgeois, et, en quelques années, changea plusieurs fois de propriétaires. En peu de temps, rien n'y fut plus reconnaissable. Le claveau qui surmonte la porte d'entrée garda cependant le chiffre de la Sainte Vierge, dont on voit encore aujourd'hui les restes mutilés [1].

L'autel principal de la chapelle, de style renaissance, formé de marbres de diverses couleurs, fut mis en vente chez les citoyens Hermann, marbriers, sous les Loges de la Couture.

Quant aux propriétés immobilières, distinctes du couvent, maisons de Reims et fermes de la campagne, elles furent toutes vendues au profit du trésor national.

[1] C'est au n° 24 de la rue du Barbâtre.

Une partie des papiers de la communauté put être mise en sûreté, et échappa ainsi à la dispersion. C'était la partie la plus intéressante. Elle contient les vrais souvenirs de famille de la Congrégation depuis son établissement à Reims, c'est-à-dire les *Annales* du couvent, le Registre des *Vêtures*, et les *Lettres circulaires* envoyées aux monastères de l'Ordre au décès de chaque religieuse. Quant aux titres de propriétés, ils furent transportés au district, et, de là, au chef-lieu du département, où ils sont encore [1].

Le jour où elles furent arrachées de leur pieuse retraite, les religieuses étaient au nombre d'environ trente-cinq. Depuis la fondation du monastère, on comptait cent quatre-vingt-quatorze vêtures et cent cinquante-neuf décès.

Celles qui étaient de Reims rentrèrent dans leurs familles. Plusieurs, qui n'avaient plus de parents, louèrent des chambres en ville et s'y retirèrent, pleurant et gémissant sur les malheurs de la France et sur leur propre sort. Elles manquèrent souvent du nécessaire, mais elles n'osaient, dans l'état de terreur où étaient les esprits, faire connaître leurs besoins, et elles étaient obligées, sous peine de se compromettre, de refouler dans leurs cœurs les sentiments d'indignation et de douleur qui les oppres-

[1] Châlons. *Archives départementales, Congrégation de Notre-Dame de Reims, série G.*, trois liasses et un *Inventaire* de 1670.

saient. Car en s'emparant des biens des communautés, l'Etat s'était engagé à payer une pension à tous leurs membres. Mais il ne tarda pas à oublier sa promesse. Les pensions furent touchées deux ou trois fois, puis on ne reçut plus rien.

Les religieuses qui étaient de la campagne ou des villes voisines, quittèrent Reims, pour la plupart, et rentrèrent dans leurs foyers. La Mère Sainte-Ursule, Nicole Lacuisse, se retira à Chamery. La Mère Henriette Laleu, dite Notre-Dame de la Grâce, partit pour Bayonne, où habitait son frère. Sœur Saint-Charles Vincelet, la dernière professe, fut recueillie par un de ses oncles, vieillard vénérable, qui demeurait à Corbeny.

A l'abri des dangers, sans inquiétude sur son sort et sur les moyens de pourvoir à sa subsistance, sœur Saint-Charles continua à remplir fidèlement ses exercices de piété, assistant en secret à la sainte messe, s'approchant souvent des sacrements, et ne craignant pas de faire plusieurs lieues à pied pour pouvoir goûter cette douce consolation. Sa foi vive, sa charité ardente, sa prudence alliée à la simplicité, son bon cœur, son obligeance, sa modestie et sa grande piété servaient de prédication à ceux qui en étaient témoins. Maîtresse de sa petite fortune, elle faisait le plus noble usage de ses biens, donnant sans compter aux malheureux, et surtout se donnant elle-même, quand il s'agissait d'être utile aux âmes. Fidèle à la

conduite de la Providence, elle sut pratiquer, durant cette bourrasque d'impiété, des vertus qu'elle eût ignorées derrière ses grilles.
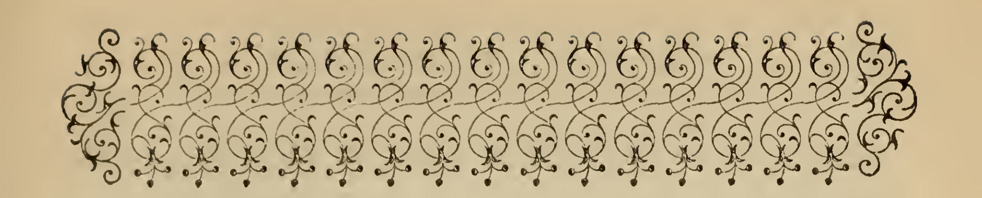
Une converse, sœur Thérèse Lelièvre, se fit en ville un emploi fort lucratif dans la confiserie. Une autre, sœur Geneviève Coutelas, retirée à Nanteuil, son pays natal, se consacra à l'instruction religieuse des enfants pauvres, et au soin des malades.

La Révérende Mère Porriquet, supérieure de la communauté, s'était réfugiée en ville avec Mère Malot et sœur Denise, qui lui étaient unies par la plus religieuse affection. Elles se fixèrent dans le quartier de la Couture, et se livrèrent au travail des mains pour suppléer à l'insuffisance de leurs ressources.

Les deux pieuses Mères s'acquittèrent toujours fidèlement de leurs devoirs religieux, et surtout de la récitation du bréviaire. Leur plus douce consolation, au milieu de leurs peines, était de conserver les saintes pratiques de leur vocation. Quant à sœur Denise, que nous avons déjà admirée au chevet de Mère Fleuret, elle se dévoua sans réserve, durant ces longues années d'épreuve, au service de ses chères Mères. Trahie dans tout le voisinage par sa courageuse charité, elle était souvent demandée pour soigner et veiller les malades, et elle rapportait généreusement au logis commun le salaire et les petits présents dont on payait ses services.

Jetées sur la terre d'exil, alors qu'elles avaient espéré vivre et mourir à l'ombre des autels, toutes ces religieuses, même celles qui étaient à l'abri du besoin, coulèrent des jours bien sombres et bien amers. Songeant aux temps heureux où elles chantaient dans la paix les louanges de Dieu, elles ne trouvaient aucune joie dans le tumulte du monde, et leur cœur se desséchait à la vue des triomphes de l'impiété. Comme les filles de Jérusalem, étrangères dans leur propre patrie, elles pleuraient sur les ruines amoncelées, et appelaient, par leurs gémissements et leurs prières, le retour de temps meilleurs.





CHAPITRE VIII

REPRISE DE L'INSTRUCTION

1803-1807

Rétablissement du culte. — Réunion de quelques-unes des anciennes religieuses.— Ouverture d'un pensionnat sur la Couture. — Autorisation provisoire accordée par le Gouvernement à l'Institut de la Congrégation. — Demande d'autorisation pour le rétablissement de la maison de Reims. — L'évêque de Meaux. — M. Tronsson-Lecomte, maire de Reims. — Délai d'autorisation. — Réunion de fait. — Pensions de l'Etat.

Les désirs des servantes de Dieu furent enfin exaucés. Un jour, la Mère Cécile de la Providence et ses deux compagnes apprirent que le premier Consul, éclairé par les malheurs de la patrie, était entré en négociations avec le chef de l'Eglise, et qu'il voulait rendre à la religion proscrite la place qui lui revient au sein d'une grande nation.

Comment dire leurs transports de joie, quand l'allégresse publique leur annonça que le fléau de la Révolution était enfin passé, qu'on rouvrait les églises,

qu'on rappelait les exilés à leurs foyers déserts, qu'on renvoyait les pasteurs à leurs troupeaux désolés, et qu'on rendait la liberté aux associations religieuses? Elles tombèrent à genoux, louant Dieu de ses miséricordes, et chantant des cantiques d'actions de grâces. Chaque fois qu'elles parlaient, dans la suite, de ce moment fortuné, ce n'était jamais sans joindre les mains et sans verser des larmes d'attendrissement et de reconnaissance.

Hélas! le monde moral offrait l'image de la terre après le déluge. Les âmes portaient les traces douloureuses du terrible cataclysme. Les vertus y avaient péri, ou ne fleurissaient plus que dans un petit nombre de cœurs restés fidèles à Dieu; les vices y avaient jeté de profondes racines, et répandaient partout des fruits empoisonnés. Les religieuses, jetées violemment dans ce milieu plein de périls, ne trouvaient pas où poser le pied avec sécurité. Aussi, pareilles à la colombe, elles cherchaient l'arche d'un œil inquiet. L'arche allait enfin se rouvrir.

Dès que les dispositions du Gouvernement furent bien connues, la Mère Porriquet et sa compagne, Mère Malot, songèrent à reconstituer leur maison et à reprendre leurs fonctions d'institutrices.

Le moment leur paraissant favorable, elles ne perdirent pas de temps. Il n'y avait à Reims, à cette époque, aucun établissement pour l'instruction des jeunes filles. La Révolution n'avait su que détruire, sans

rien créer sur les ruines entassées par elle. Ouvrir une maison dans ce but, était donc rendre au public un grand service. Aussi leur projet rencontra-t-il de tous côtés sympathie et encouragement.

Mère Porriquet fit appel aux anciennes religieuses de la Congrégation. Des trente-cinq personnes qui composaient la communauté avant la Révolution, plusieurs étaient mortes ; d'autres étaient malades ou infirmes ; quelques-unes manquaient encore de courage ou de confiance dans l'avenir ; mais quelques autres se montraient toutes prêtes à reprendre l'œuvre interrompue par la violence des évènements. De ce nombre furent Madame Lacaille (sœur Jeanne de Saint Bruno), Madame de Vigneux de la Mothe (sœur Sainte-Claire), et Madame Lebrun (sœur Saint-Bernard), qui, toutes trois, vivaient à Reims, et qui promirent de se joindre à Mère Porriquet et à Mère Malot, dès que celles-ci auraient trouvé un local convenable.

Ce local, elles le trouvèrent sur la paroisse de Saint-Jacques, dans la rue de la Couture, près de la porte des Promenades ; et, dès le mois de juin 1803, elles en prirent possession.

La Congrégation renaissait donc, représentée par six personnes : Mère Porriquet, Mère de Vigneux, Mère Malot, Mère Lacaille, Mère Lebrun et sœur Denise. C'était surtout à l'énergique volonté de Mère Jeanne de Saint Bruno Lacaille qu'était due cette résurrec-

tion, et c'était encore grâce à son courage qu'on devait, dans la suite, triompher de toutes les difficultés. Aussi ses compagnes lui décernèrent-elles plus tard ce bel éloge que « jamais, sans elle, la Congrégation ne se serait rétablie. »

Pleines d'une sainte impatience, et heureuses de se retrouver enfin sous le même toit, ces pieuses Mères reprirent sans tarder leurs pratiques régulières, autant du moins que le permettait la situation.

La même année, elles ouvrirent un petit pensionnat, et y reçurent huit jeunes internes, les demoiselles Vanin, Roger, Cliquot-Grevin, Duchêne, Camus, Grognot, Goubron et Dubureaux, et vingt à vingt-cinq externes. Elles en formèrent deux classes, sous la direction de Mère Sainte-Rosalie Malot et de Mademoiselle Henriette de Vinay, nièce de Mère Henriette Lebrun, qui avait étudié autrefois à la Congrégation.

En 1804 et 1805, on leur amena seize nouvelles pensionnaires, et le nombre des externes s'éleva à une soixantaine.

C'était encore peu, sans doute ; et l'on pourrait s'étonner à bon droit du manque d'empressement des familles, en un temps où toutes les jeunes filles de la ville auraient dû, semble-t-il, accourir vers la nouvelle institution. Mais on ne doit pas oublier combien les circonstances étaient encore difficiles. Tous les vivres étaient fort chers, et le commerce languissait, paralysé par les guerres de l'Empire. Il n'y avait donc

que les familles opulentes qui fussent en état de procurer à leurs enfants une éducation de choix.

D'autre part, les nouvelles maîtresses, fidèles à cet esprit d'humilité, qui est le propre de l'Institut du Bienheureux Pierre Fourier, n'étaient encore connues que de peu de personnes. Elles ne s'étaient d'ailleurs acquis aucun renom par leurs talents, et elles auraient eu horreur de la moindre réclame. Attentives à se sanctifier dans la pratique des devoirs de leur vocation, elles s'y adonnaient tout entières, sans rien faire d'extérieur qui pût attirer sur elles les regards ni l'attention du monde. Les fatigues et les difficultés qu'elles avaient à supporter pour le rétablissement de leur communauté étaient déjà au-dessus de leurs forces. Mais qu'elles les portaient joyeusement, et qu'elles les estimaient peu de chose, au prix de ce qu'il leur avait fallu souffrir sous la Révolution !

Bien que ces saintes filles fissent peu de bruit, l'autorité municipale les suivait d'un œil attentif, et leur donnait, en toute occasion, des marques de bienveillance. Dès le commencement de 1806, le Conseil de ville fit même des démarches pour faciliter la reconstitution de leur maison religieuse.

Leurs sœurs de Vitry venaient de se rétablir à Châlons, dans l'ancien couvent des Récollets, et l'Empereur leur avait accordé, par décret du onze prairial

an XIII[1], une autorisation pure et simple de se réunir dans cet édifice, sans les assujettir à aucune relation obligatoire avec l'administration, et sans les mettre sous la direction d'aucune commission civile.

Le maire de Reims, M. Tronsson-Lecomte, qui en fut informé, fit connaître au préfet l'intention de la municipalité d'aider au rétablissement, dans cette ville, de l'ancienne maison des Dames de la Congrégation, et lui demanda dans quelles conditions s'étaient réunies leurs sœurs de Châlons. « Ces dames, lui répondit le préfet, apportaient un établissement tout formé, des ressources suffisantes pour le soutenir, un mobilier très considérable et prenaient l'engagement d'instruire gratuitement deux cents jeunes filles pauvres, sans recevoir de la ville aucun supplément de revenu.

« Ne demandant que l'édifice et n'exigeant de la ville que les frais de premier établissement et l'entretien du bâtiment, ces Dames ne se sont présentées que comme institutrices particulières.

« A ce titre, nulle dépendance de l'autorité sous le rapport de leur administration et de la direction de l'établissement. Point d'autres relations nécessaires avec l'autorité que celles qui résultent des lois générales sur la police des maisons vouées à l'enseignement.

[1] 31 mai 1805.

« Le projet que vous avez formé ne peut qu'être infiniment avantageux à votre ville[1]. »

Sur ces entrefaites, Napoléon, cédant aux sollicitations qui lui étaient adressées de tous côtés, surtout par les évêques, accorda à l'Institut de la Congrégation une autorisation provisoire, par le décret suivant :

Au palais de Saint-Cloud, le 19 juin 1806.

Napoléon, Empereur des Français et roi d'Italie,

Sur le rapport de notre Ministre des Cultes, Nous décrétons et ordonnons ce qui suit :

Article I. — L'Association religieuse des Dames charitables, connues sous le nom de Sœurs de Notre-Dame, et qui a pour but de former gratuitement les jeunes filles aux bonnes mœurs, aux vertus chrétiennes et aux devoirs de leur état, est provisoirement autorisée.

Article II. — Elle est placée, pour la discipline intérieure, sous la direction des Evêques diocésains.

Article III. — Les statuts de cette association, soumis à notre approbation impériale, seront vus et vérifiés au Conseil d'Etat, sur le rapport de notre Ministre des Cultes. Ils y seront portés dans les six mois qui suivront le présent décret.

[1] Lettre du préfet de la Marne au maire de Reims, du 13 mai 1806.

Article IV. — L'Association des Sœurs de Notre-Dame pourra admettre de nouvelles associées, en se conformant aux lois de l'Empire, qui prohibent les vœux perpétuels.

Article V. — Quand les Sœurs de Notre-Dame voudront se réunir dans une commune, elles exposeront au préfet du département qu'elles désirent profiter du bénéfice du présent décret, et elles lui transmettront la copie de leurs statuts. Cette copie sera signée individuellement de chacune d'elles, et l'évêque diocésain en certifiera la conformité avec les statuts soumis à notre approbation. Le préfet du département instruira notre Ministre des Cultes de cette demande, ainsi que des mesures d'exécution qu'il aura jugé devoir prendre.

Article VI. — Notre Ministre des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Napoléon.

Dès que les Sœurs de Reims eurent connaissance de ce décret, elles songèrent à obtenir l'autorisation de se réunir en communauté.

Sûres de l'appui du maire de la ville, elles s'empressèrent d'adresser au préfet de la Marne une demande, qui renfermait un aperçu sommaire de leurs statuts.

« Les Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame de Reims, lui disaient-elles, désirant profiter du béné-

fice du décret impérial donné au palais de Saint-Cloud, le 19 juin 1806, ont recours à votre autorité, et vous représentent :

1° Que la fin de leur Association est d'instruire gratuitement les enfants pauvres, de les élever, selon les principes de la religion, à l'amour du travail et des bonnes mœurs, et de rendre les mêmes services à des jeunes filles riches dans un pensionnat ;

2° Qu'elles sont gouvernées, dans chaque maison, par une supérieure, une assistante et trois conseillères, élues tous les trois ans, à la pluralité des voix, en présence d'un supérieur ecclésiastique ;

3° Que le choix des sujets pour les autres offices de la maison appartient à la supérieure ;

4° Que le temps de probation est de deux ans ; mais qu'en tout temps les personnes qui troubleraient l'ordre peuvent être renvoyées ;

5° Qu'elles conservent la propriété de leurs biens, et qu'elles sont, en tout temps, libres d'en disposer, mais qu'elles remettent l'usufruit au commun de la maison ;

6° Qu'elles sont soumises en tout pour le spirituel à l'Evêque diocésain, et, pour le civil, aux magistrats des lieux qu'elles habitent.

« Ce considéré, il vous plaise, Monsieur le Préfet, leur accorder votre protection, et leur obtenir de Son Excellence le Ministre des Cultes la permission de se

réunir en communauté et de reprendre les exercices de leur état. »

Pour être plus sûres du succès, les religieuses se ménagèrent un appui dans l'évêque de Meaux, Monseigneur Paul Faudoas. En ce temps-là, il n'y avait plus d'archevêque à Reims. Cet illustre siège, trop riche sans doute en souvenirs importuns pour les maîtres du jour, avait été supprimé, et Reims se trouvait réuni à l'évêché de Meaux.

Dans cette supplique, comme dans la demande au préfet, les religieuses reprenaient déjà, bien qu'elles vécussent encore en séculières, le nom de *Dames de la Congrégation,* renouant ainsi au passé le présent et l'avenir, et considérant comme non avenue la suspension violente de leur vie monastique.

« Les Dames de la Congrégation de Reims, lui disaient-elles, désirant profiter du décret qui les autorise à rentrer dans l'esprit de leur Institut, qui est l'éducation des jeunes demoiselles, supplient Monseigneur l'Evêque de Meaux de leur accorder sa protection, et de faire les démarches nécessaires auprès de M. le Préfet et des autres autorités pour les faire approuver par la ville de Reims.

« Le zèle que ces Dames Religieuses ont toujours montré pour l'instruction des jeunes filles a engagé les personnes les plus distinguées, tant de la France que de l'étranger, à leur confier leurs enfants, et leur

confiance n'a pas été trompée. Ces Dames se sont empressées de répondre à leur attente.

« La Religion étant le principe et la base de toutes les vertus, c'est par cette étude que l'on commence leur éducation. Mais comme l'étude de la religion n'exclut pas les talents et les connaissances nécessaires à une bonne éducation, les jeunes demoiselles sont formées à toutes sortes d'ouvrages utiles et agréables. La couture et les broderies leur sont montrées avec le plus grand soin, ainsi que la grammaire française, la géographie et le calcul. On cultive aussi leur mémoire, en leur faisant apprendre des morceaux choisis dans l'Ecriture Sainte, dans l'histoire et dans les meilleurs auteurs. Ces Dames ne négligent rien pour que leurs élèves deviennent l'ornement de la société et la consolation de leurs parents. On pourra leur procurer des maîtres pour les arts d'agrément.

« Ces Dames, voulant se rendre de plus en plus utiles au public, ont des classes externes qui n'ont aucune communication avec les demoiselles pensionnaires. Les enfants externes reçoivent la même éducation chrétienne. On leur apprend à lire, à écrire, à calculer, à coudre et à faire toutes sortes d'ouvrages utiles.

« Ces Dames supplient Monseigneur de les approuver, et de les prendre sous sa protection. Elles ne ces-

seront de prier le Seigneur pour sa conservation, et leur reconnaissance sera aussi grande que leur respect. »

L'évêque de Meaux accueillit avec empressement leur supplique et les appuya de tout son crédit.

C'est alors que s'engagea entre les religieuses, la mairie de Reims et la préfecture, une correspondance suivie, dans laquelle le maire fit preuve d'une exquise courtoisie et d'une rare bienveillance. Les fréquents rapports qu'il avait eus avec ces dames lui avaient appris à les connaître. L'exposé simple et vrai qu'elles lui avaient fait des motifs qui les portaient à se réunir, motifs tirés de l'obligation contractée par elles de se dévouer à l'éducation des jeunes filles et du désir de rendre service au public, les manières franches et éloignées de toute vaine prétention avec lesquelles elles lui parlaient, avaient fait une vive impression sur son esprit élevé, et leur avaient concilié son estime.

Quant à l'autorité préfectorale, elle se préoccupait surtout de connaître les ressources des religieuses, dans la crainte que leur rétablissement ne devînt, dans la suite, une charge pour la ville de Reims. Le préfet exigeait d'elles, avant toutes choses, la possession d'un local fixe et assuré, et des ressources suffisantes pour les frais de premier établissement et

d'entretien. Il voulait en outre savoir à combien d'enfants pauvres ces dames s'engageaient à donner gratuitement l'instruction [1].

Le maire, qui avait à cœur le succès des démarches commencées, suggéra lui-même les raisons à faire valoir, et, le dix-huit octobre 1807, la Mère Porriquet lui remit en mains l'exposé suivant :

« Les Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame sont très sensibles à l'intérêt que vous voulez bien prendre à leur établissement dans la ville. Elles s'empressent de répondre à la lettre dont vous les avez honorées, et aux demandes que vous leur avez faites.

« Elles ont déjà eu l'honneur de vous annoncer qu'elles étaient pourvues d'un local convenable à leur établissement, à titre de loyer ; elles ont un bail de neuf ans dont elles vous envoient la copie. D'après les observations de M. le Sous-Préfet, nous sentons qu'un tel bail n'annonce rien de fixe ; nous joignons une pétition à notre lettre pour obtenir un bail emphythéotique, sous la redevance annuelle du prix du bail. Nous nous engageons à instruire gratuitement quinze à vingt jeunes filles, et à leur apprendre à travailler à toutes sortes d'ouvrages propres à leur état, confor-

[1] Reims. *Registres des conclusions du Conseil.* Voir les lettres de M. Le Roy, sous-préfet, et de M. le maire de Reims, des 28 et 29 septembre et des 17 et 31 octobre 1807.

mément à nos statuts. Que si le gouvernement apprécie l'utilité de notre établissement, et consent à nous accorder le local où nous sommes actuellement, sans payer aucun loyer, nous nous engageons à instruire cinquante jeunes filles et à leur apprendre à travailler [1].

« Nous avons eu l'honneur de vous dire que les frais de premier établissement étaient faits ; vous avez pu le voir par vous-même. Nous vous envoyons un état général de tout notre mobilier, tant de chacune de nous en particulier, que de ce que nous avons en commun, dont nous faisons acte d'abandon à la future Congrégation de Reims.

« Les moyens d'entretenir notre maison et de la faire subsister, nous les trouvons, premièrement, dans les pensions sur l'Etat dont nous jouissons ; deuxièmement, dans celles que nous exigeons de toutes celles qui se joignent à nous, à moins qu'elles n'aient des talents supérieurs ; troisièmement, dans les secours volontaires de nos familles ; quatrièmement, dans le bénéfice de notre pensionnat, qui est déjà nombreux.

« Les personnes honnêtes nous ont toujours honorées de leur confiance en nous donnant leurs enfants en pension ; nous tâchons d'y répondre par nos soins et nos talents. Nous avons à présent les enfants des

[1] Ce local était la maison des Magneuses, rue de la Peirière, qu'elles venaient de louer.

mères que nous avons instruites; c'est une preuve qu'elles sont contentes de notre éducation.

« Ces ressources ne nous ont jamais manqué tant que notre maison subsistait ; elles nous manquent si peu en ce moment que nous sommes arrivées au point d'avoir nos provisions pour l'année. Ayant fourni le mobilier existant, nous avons encore des ressources pécuniaires suffisantes pour parer à tout pendant un certain temps, et nous ne devons rien à personne.

« Vous voyez, Monsieur, que nos ressources sont le fruit de notre constance dans le travail, de la confiance qu'on accorde à notre genre d'éducation, qui nous a toujours fourni un assez grand nombre d'enfants pour soutenir nos dépenses, et enfin de l'ordre et de l'économie, qui sont la première richesse de notre institution. Tout nous fait espérer qu'avec le secours de la Providence, nous n'aurons besoin de l'aide de personne. Nous désirons nous rendre utiles au public, conformément aux engagements que nous avons contractés.

« Notre établissement paraît inspirer une telle confiance que toutes nos Religieuses, ou presque toutes, n'attendent que l'autorisation du Gouvernement pour se réunir, et plusieurs jeunes personnes, pour se vouer à cet état. Veuillez, nous vous en prions, être favorable à notre requête ; vous obligerez celles qui ne cesseront de prier pour la prospérité de

l'Etat, de cette ville en particulier, et de vous, Monsieur le Maire, qui méritez notre estime et notre reconnaissance à tant de titres. »

Le maire répondit à la confiance qu'on lui témoignait, en mettant tout son crédit au service de ses clientes. Il représenta au gouvernement que l'établissement de la Congrégation était connu anciennement sous les rapports les plus utiles, et qu'il était d'autant plus digne de la faveur du pouvoir, qu'il présentait pour la ville de précieux avantages, et que la consistance qu'il avait su prendre en si peu d'années, grâce aux habitudes d'ordre et d'économie, donnait tout lieu d'espérer qu'il remplirait sa charitable mission sans aucun secours de la ville.

Malgré la bonne volonté du maire et les pétitions qui furent adressées en leur faveur au gouvernement, les dames de la Congrégation n'obtinrent pas alors l'autorisation qu'elles sollicitaient, et leur requête resta sans résultat. Elles continuèrent encore à subsister pendant vingt et un ans sans reconnaissance légale, comme simple société de fait.

Dans les premières années de leur reconstitution, n'étant encore qu'un petit nombre, elles se partageaient entre elles les profits de leur pensionnat. Ce système dura tant qu'elles restèrent dans le quartier de la Couture.

Pour augmenter leurs ressources, elles eurent soin de réclamer à l'Etat le paiement des pensions que

leur avait votées l'Assemblée Constituante de 1789. Ces pensions n'avaient pas été payées durant le cours de la Révolution. Mais en permettant aux associations religieuses de se rétablir, Napoléon avait voulu qu'on assignât pour les acquitter un fonds spécial. La réclamation des religieuses eut un plein succès. Il est vrai qu'elles reçurent très peu par tête ; mais à mesure que s'accrut le nombre des retours, la rente alla croissant. Elle finit par s'élever jusqu'à près de trois mille francs en total, ce qui était un appoint considérable dans le budget d'une petite communauté.





CHAPITRE IX

LA COMMUNAUTÉ AUX MAGNEUSES

1807-1824

Installation de la Communauté à l'hospice des Magneuses. — Historique de cette maison. — Autorisation de la chapelle. — M. Dombry. — Retour des anciennes religieuses. — Développement du pensionnat et de l'externat. — L'externat gratuit. — Reprise successive des pratiques de la vie religieuse : costume, vœux, office. — Ferveur des religieuses. — Mgr de Talleyrand-Périgord. — Les Russes à Reims. — Mort de la Révérende Mère Porriquet.

PENDANT les négociations entamées avec l'Etat, en vue d'obtenir l'autorisation civile, les Dames de la Congrégation avaient quitté leur domicile de la Couture, et étaient allées s'établir à l'hospice de Sainte-Marthe, autrement dit la *Maison des Magneuses*, situé dans la rue de la Peirière. Elles y étaient entrées à la Saint-Jean de 1807.

La maison qu'elles occupaient sur la Couture était devenue insuffisante, en raison du nombre toujours croissant de leurs élèves, et il avait fallu, à tout prix, en chercher une autre plus spacieuse.

Leurs regards s'étaient reportés avec envie sur le vieux couvent de la rue du Barbâtre. Il leur eût été si doux de pouvoir en recouvrer quelque partie ! Mais il n'y fallait plus songer. La Révolution avait passé par là, et avait à peine laissé subsister quelques vestiges de l'antique monastère. Des divers corps de logis, les uns avaient été démolis et les autres avaient changé de destination. Les parties conservées n'avaient fait que passer de main en main, et, à ce moment même, la façade de la rue du Barbâtre était à vendre [1].

Mais comment oser acquérir ? D'un côté, les fonds manquaient ; de l'autre, l'autorisation de vivre en communauté se faisait toujours attendre. Bien plus, l'Empereur, irrité de la résistance du chef de l'Eglise à ses exigences tyranniques, n'apportait plus aucune bienveillance au règlement des affaires ecclésiastiques. Force fut donc aux religieuses d'assister à la vente de leur couvent en simples spectatrices, et de renoncer pour jamais à l'espoir, si doux à leurs cœurs, d'en redevenir propriétaires.

L'hospice de Sainte-Marthe, dit des Magneuses, était encore inhabité. Il avait servi jusque-là de magasin, de remise et d'écurie, et tous les bâtiments

[1] La maison de la rue du Barbâtre fut adjugée en 1807 à M. Gros-Millet, au prix de 30,000 francs. C'était à peine la moitié de sa valeur.

en étaient en désordre. Mais il offrait l'avantage d'une chapelle, garnie d'une grande tribune. Cette considération décida les religieuses, qui conclurent un bail de neuf ans avec l'Administration des hospices, à la disposition de laquelle la ville avait remis cette maison. Le prix du bail fut de 1260 francs. La chapelle ne devait être disponible que l'année suivante [1].

Que de touchants souvenirs attachés depuis longtemps à cet hospice de Sainte-Marthe ! et à combien de péripéties il était encore réservé !

Il avait été établi à Reims en 1638, la même année que la Congrégation, par Dame Canard, veuve de Nicolas Colbert, seigneur de Magneux, commandant pour le roi dans la ville et le château de Fismes. Cette fondation charitable avait pour but d'élever gratuitement dix jeunes filles pauvres, de leur apprendre tous les travaux manuels utiles dans leur condition, de les former à la piété et aux bonnes mœurs, et de les placer ensuite comme femmes de chambre ou demoiselles de magasin. L'établissement de Reims devait avoir deux succursales, l'une à Rethel et l'autre à Fismes. On le nomma d'abord *Séminaire des pauvres filles.* Le modeste costume

[1] Le bail fut passé le huit avril 1807, devant maître Doyen, notaire à Reims, et l'entrée en jouissance, fixée au vingt-quatre juin suivant.

bleu que portaient les pensionnaires leur avait aussi valu le nom de *Filles bleues.*

Mais la fondatrice ayant fait placer au-dessus de la porte une plaque de marbre noir avec cette inscription : *Hôpital de Sainte-Marthe, fondé par Madame de Magneux en 1638*, la maison finit par prendre son nom, et sœurs et élèves furent vulgairement appelées *les Magneuses.*

« Sous la protection des archevêques de Reims, dit Prosper Tarbé, soutenu par la charité des habitants, cet établissement prospéra, et la communauté fit élever la magnifique et vaste habitation qui se voit aujourd'hui, rue de la Peirière. C'est là que descendaient les Bernardins de l'abbaye d'Igny ; leur ancien refuge avait fini par faire place à d'autres constructions. La communauté fut supprimée en 1791, et les jeunes filles conduites à l'hôpital général[1]. »

La maison fut abandonnée par la ville à l'administration des hospices, à titre de dédommagement des biens enlevés à ces établissements charitables pendant la période révolutionnaire. Ce fut donc avec cette Administration que la petite communauté traita, en 1807, de la location de l'immeuble.

Dès qu'elle s'y fut installée, sa grande préoccupation fut de pouvoir entrer en jouissance de la chapelle et d'y faire célébrer les saints mystères. La

[1] P. Tarbé. *Reims, ses Rues et ses Monuments*, p. 207.

nécessité de sortir et de se mêler aux séculiers pour entendre la messe pesait lourdement à ces vénérables Mères. Il leur semblait qu'elles n'auraient vraiment retrouvé leur vie religieuse que lorsqu'elles posséderaient le Saint Sacrement au milieu d'elles, et qu'elles pourraient garder la clôture.

L'abbé Rondeau, qui s'occupait de leurs affaires avec autant de désintéressement que de zèle, et qu'elles regardaient déjà comme leur supérieur ecclésiastique, s'employa en leur faveur près de l'évêque de Meaux. Il sut si bien le mettre dans leurs intérêts, que ce prélat obtint de l'Empereur, le dix mars 1809, un décret autorisant la célébration de la messe dans la chapelle domestique de la maison.

On peut se figurer la joie de ces saintes filles, quand elles se virent enfin en possession d'une chapelle ! L'abbé Dombry leur fut donné comme chapelain et confesseur. Pour ne point aggraver les charges de la communauté renaissante, il ne prit conseil que de sa charité, et, quoique pauvre lui-même, il ne voulut pas accepter d'honoraires. Dès le mois de novembre, les religieuses ne sortirent plus, et goûtèrent enfin le bonheur si longtemps désiré de leur nouvelle clôture. Les jeunes pensionnaires continuèrent toutefois à se rendre le dimanche à la paroisse.

Lorsque les amis de la maison et les parents des élèves apprirent qu'on avait rétabli le culte divin dans la chapelle, chacun s'empressa à l'envi de four-

nir les objets nécessaires pour l'ameublement et la décoration. Les Mères anciennes y mirent de leurs modestes épargnes, les élèves se cotisèrent, les personnes du dehors offrirent de l'argent, du linge, des ornements, des vases sacrés et des tableaux, et, en peu de jours, le lieu saint, longtemps désert et profané, reprit son air de fête et retentit de nouveau des chants sacrés.

Bien que cette autorisation accordée à la chapelle par le gouvernement pût être regardée comme une reconnaissance tacite de la communauté, les religieuses n'étaient pas entièrement rassurées. Elles craignaient encore qu'on ne leur intimât, d'un jour à l'autre, l'ordre de se séparer. Cette crainte, beaucoup de leurs amis la partageaient, et plusieurs des anciennes Mères s'en prévalaient pour ne point se réunir. Enfin, de toutes les conséquences de cette situation, la plus fâcheuse était l'impossibilité du recrutement. S'il se manifestait quelque vocation, l'incertitude du lendemain empêchait les familles d'y donner suite.

Dans ces perplexités, la Mère Porriquet fit parvenir au Ministre des Cultes, sur la fin de 1809, une nouvelle supplique. Mais malgré l'intervention de l'évêque de Meaux, l'affaire de l'autorisation n'avança pas pour le moment.

Mgr Faudoas, qui tenait les filles de Notre-Dame en grande estime, les encouragea à prendre patience, et leur accorda les permissions qu'elles sollicitaient

pour la tranquillité de leurs consciences, au sujet de la clôture et de la récitation du bréviaire.

« Monsieur l'Evêque, leur écrivait-on de Meaux, le sept avril 1810, a appris avec une vive satisfaction, Mesdames, les importants services que vous avez eu le bonheur de rendre à la ville de Reims, en vous consacrant à l'instruction chrétienne de la jeunesse de votre sexe. Ce prélat souhaiterait pouvoir vous accorder toutes les demandes que vous lui adressez ; mais il vous exhorte à attendre avec résignation le décret qui doit statuer sur votre sort, et sur celui de toutes les réunions qui se proposent le même objet que la vôtre. L'époque où doit paraître ce décret ne peut être éloignée. La prévenir serait pour vous inutile et dangereux. Sachons ne point faire comme nous le voulons le bien que Dieu nous a chargés de faire, mais faisons-le comme il veut que nous le fassions.

« Votre âge et vos occupations ont motivé la substitution que vous avez été autorisées à faire du petit office de la Sainte Vierge à votre grand bréviaire romain. Les motifs se trouvant les mêmes et acquérant chaque jour plus de force par l'augmentation du nombre de vos années et de vos élèves, la permission qui vous a été accordée à cet égard se continue toute seule, sans avoir besoin d'être renouvelée.

« Il en est de même de celle que désirent les per-

sonnes que vous chargez de conduire vos élèves à l'église paroissiale et à la promenade. »

Sauf l'autorisation définitive, les religieuses de la Congrégation étaient enfin installées. Possédant une chapelle, gardant la clôture, vaquant à l'œuvre de l'éducation, elles apparaissaient désormais à tous les regards comme une vraie communauté monastique. Aussi virent-elles peu à peu revenir au foyer commun presque toutes les survivantes de l'ancien ordre de choses. C'est avec des âmes fortes et généreuses, trempées dans les flots amers de l'épreuve, que Dieu voulait rebâtir le nouvel édifice spirituel des Filles de Notre-Dame.

En quelques années, le groupe de la première heure se grossit de treize recrues, dont six avaient fait profession à l'ancien couvent de Reims, et sept avaient appartenu à divers autres monastères.

Les premières étaient Henriette Laleu, Jeanne Coutelas, Ursule de Gesne, Thérèse Goulet, Marie-Etienne Vincelet, et Marie-Thérèse Lelièvre. Leur retour, après tant d'années de séparation, fut pour leurs anciennes compagnes le sujet de bien douces jouissances. Car si l'absence, même dans les jours de paix, paraît longue et pénible aux cœurs qui aiment, combien plus douloureuse n'est-elle point dans les jours de l'épreuve ? Quelle joie ne goûtent pas les amis de se voir enfin rassemblés, et de pouvoir se raconter leurs peines et se communiquer leurs impressions ?

Pour quelques-unes de ces anciennes Mères, quitter une seconde fois le monde, rentrer dans le cloître, et se plier aux multiples exigences d'une règle austère, était un sacrifice plus grand, plus vivement senti, plus difficile à accomplir que celui de leur première profession. Elles le firent pourtant, et avec générosité. Les craintes de la nature et les hésitations d'un moment durent n'avoir d'autre effet devant Dieu que celui d'augmenter leur mérite. Aussi Dieu fut-il, en retour, généreux envers ses servantes, et, le sacrifice une fois offert et consommé, elles y trouvèrent un contentement ineffable et n'eurent jamais lieu de s'en repentir.

Pourquoi faut-il qu'à côté de cette noble fidélité aux lois de la conscience, on ait à constater quelques défections ? Il se trouva en effet trois des anciennes Mères survivantes, qui n'eurent pas le courage de répondre à l'appel de Dieu. Deux d'entre elles, Madame Charlotte Trichet et Madame Julie de Semeuze, habitaient Reims [1]. Souvent elles faisaient visite à leurs anciennes compagnes, qui les pressaient vivement de se souvenir de leurs vœux et de quitter le monde. Ces dames le promettaient, puis alléguaient des prétextes pour différer, jusqu'à ce qu'enfin la mort les surprit au milieu de ces tergiversations.

[1] Charlotte Trichet (Sœur Marie de l'Assomption), avait pris l'habit en 1765; Julie de Semeuze (Sœur Cécile de Sainte Agathe), en 1768.

La troisième, nommée Nicole Lacuisse, sœur Sainte-Ursule, vivait dans sa famille, à Chamery. Elle avait pris l'habit en 1763, et, depuis sa sortie du couvent, elle était affligée de graves infirmités. On la sollicita plusieurs fois de rentrer au bercail, lui promettant tous les soins que réclamait sa position. Mais rien ne put la décider à quitter les parents qui l'avaient recueillie au jour du malheur. Elle mourut peu d'années après, se reprochant d'avoir manqué à ce devoir sacré.

Les sept religieuses venues d'autres monastères étaient Madeleine Person, la dernière professe de Sainte-Marie de Châlons; Marie Le Dieu, ursuline d'Epernay; Catherine Warnet et Antoinette Doyen, de l'ancienne Congrégation de Rethel; deux sœurs, Marie-Anne et Marie-Madeleine Judan, professes de la Congrégation de Laon; et Catherine Chauffert, originaire de Mars-sous-Bourcq, et professe de la Congrégation de Soissons.

Madeleine Person, en religion sœur Sainte-Agathe, était un type de vocation religieuse. Expulsée avec toutes ses compagnes de son couvent de Châlons, elle n'avait voulu ni rentrer dans sa famille, ni jouir de l'indépendance que lui rendait la Révolution. Et pourtant, elle n'avait alors que vingt-huit ans. Elle se retira, avec quelques-unes de ses compagnes, dans un très-modeste local, où elles se rapprochèrent, autant que possible, de la vie religieuse,

récitant le bréviaire, rendant service aux prêtres détenus pour la foi, favorisant par tous les moyens en leur pouvoir le ministère des prêtres cachés, et occupant le reste de leur temps à fabriquer des gants pour se procurer de quoi vivre. Inconnues d'ailleurs au monde, et uniquement attentives à servir Dieu dans la solitude, elles ne furent jamais l'objet des soupçons de la police révolutionnaire.

Marie Le Dieu avait fait profession chez les Ursulines d'Epernay. Le malheur des temps l'ayant rejetée dans sa famille, elle n'y perdit rien de l'esprit de son état. Dès que le calme commença à reparaître, elle se rendit à Reims, et se mit en pension chez deux anciennes religieuses de Saint-Pierre-les-Dames. Mais sans cesse poursuivie du désir de finir ses jours en communauté, elle alla frapper à la porte de la nouvelle Congrégation. Elle fit valoir avec instance ses soixante-treize ans, et ne demanda d'autre faveur que d'être reçue, dût-elle occuper la dernière place dans la maison. On l'accueillit avec une parfaite bienveillance, et l'on n'eut jamais qu'à s'en féliciter. Elle vécut encore douze ans, pendant lesquels elle donna l'exemple de toutes les vertus monastiques, surtout de la mortification et de la pauvreté. Elle s'éteignit doucement en 1822, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Catherine Warnet, Mère Marie des Anges, tirait son origine de Bannogne et avait fait profession à la

Congrégation de Rethel. Sur son refus de prêter serment à la Constitution civile du Clergé, elle fut incarcérée au Mont-Dieu. Après dix-huit mois de détention, elle allait monter sur la fatale charrette, quand la mort de Robespierre vint la mettre en liberté avec les autres prisonniers. Elle se joignit alors à l'une de ses anciennes compagnes, Mère Collet, et toutes deux s'adonnèrent à l'instruction de la jeunesse dans la ville de Rethel. Enfin la paix ayant été rendue à l'Eglise, et la maison de Rethel ne pouvant se relever, elles demandèrent à être reçues dans celle de Reims, ce qui leur fut accordé de grand cœur. Mais Mère Collet mourut avant d'avoir pu réaliser son désir.

Accablée sous le poids des années, de la faiblesse et des infirmités, il est inouï jusqu'à quel point Mère des Anges portait l'amour de Dieu et la pratique du renoncement. Incapable de se soutenir sans le secours d'un bras étranger, elle se faisait conduire à la chapelle et s'y tenait de longues heures prosternée devant le Saint Sacrement. Absorbée par la ferveur de son oraison, elle n'entendait ni allées, ni venues, ni même le son de la cloche, et, plus d'une fois, la Mère Supérieure fut réduite à l'arracher de force à sa prière pour l'obliger à prendre le pain matériel Elle n'en usait du reste qu'avec une extrême sobriété, juste autant qu'il fallait pour soutenir sa vie.

Marie-Antoinette Doyen, Sœur Saint-Joseph, avait

aussi fait profession à la Congrégation de Rethel. En 1792, fuyant la violence, elle s'était retirée à Givry, son pays natal, et avait continué, au sein d'une vertueuse famille, où la foi chrétienne est héréditaire, à suivre fidèlement les observances de la vie religieuse. Dès qu'elle connut le rétablissement de la maison de Reims, elle vint en demander humblement l'entrée, et y vécut de longues années encore dans l'exercice de toutes les vertus[1].

Les deux Sœurs Marie-Anne et Marie-Madeleine Judan étaient nées à Vervins et avaient fait profession à la Congrégation de Laon. Rejetées dans le monde par la Révolution, elles s'étaient retirées chez leur mère, qui vivait encore, et elles avaient profité des premiers moments de calme pour ouvrir, dans leur ville natale, un pensionnat de jeunes filles, qui obtint de grands succès. Mais s'étant trouvées par hasard en relation avec une des anciennes Mères de la maison de Reims, et ayant su que la communauté se reconstituait, elles sollicitèrent la faveur d'y être reçues, et y entrèrent toutes deux. Nous les retrouverons plus tard.

Enfin la maison de Soissons fournit aussi une

[1] Une arrière-petite-nièce de Mère Doyen, native, comme elle, de Givry, est encore aujourd'hui pensionnaire à la Congrégation de Notre-Dame de Reims, et sa sœur aînée en est sortie depuis peu de temps.

bonne recrue à la petite communauté dans la personne de sœur Sainte-Chantal, Catherine Chauffert, originaire de Mars-sous-Bourcq. Ses vertus peu communes en firent l'édification et le modèle de ses sœurs. Trempée par l'épreuve, et d'un détachement absolu, elle remplit avec grand succès les fonctions de maîtresse des classes externes, d'assistante et de maîtresse des novices. Elle mettait son principal soin à opérer entre ses compagnes la fusion des esprits et des cœurs, et souvent elle recommandait à ses plus jeunes sœurs d'être prêtes à tout endurer pour entretenir l'union mutuelle.

En même temps que les Mères dispersées rentraient au bercail, et que les religieuses des couvents disparus accouraient s'abriter dans le nouvel asile ouvert aux vierges chrétiennes, le souffle puissant de la grâce amenait doucement au port du salut de jeunes novices, qui allaient reprendre et perpétuer les saintes traditions du passé. La Révérende Mère Porriquet, qui était déjà fort avancée en âge, eut la joie de voir se renouer la chaîne des vocations, et d'admettre au saint habit, avant de mourir, plus de dix postulantes.

Dès 1807, malgré la situation précaire de la maison, la fille d'un avocat de Reims, Scolastique Louis, se présenta pour le chœur. Elle avait déjà quarante-huit ans, et jamais, depuis sa plus tendre enfance, elle n'avait abandonné son dessein d'entrer en religion. Elle avait même demeuré quelque temps à l'ab-

baye de Fontevrault, dans la pensée d'y faire profession ; mais elle s'était vue contrainte d'en sortir au moment de la suppression des Ordres monastiques.

Dans le cours de la seule année 1810, la maison reçut cinq nouvelles sœurs, quatre religieuses de chœur et une converse. Elles furent bientôt suivies d'une courageuse fille, nommée Sophie Garaudé.

Sophie songeait déjà à entrer au couvent lorsque éclata la Révolution. Après la dispersion des religieuses, elle avait fait société avec deux sœurs de l'Enfant-Jésus, et ouvert un petit pensionnat dans la cour du Chapitre. Pendant longtemps, elles fournirent un abri à un prêtre insermenté, l'abbé Bouquet, qui exerçait secrètement son ministère ; plus d'une fois même elles s'exposèrent à la mort pour dépister les perquisitions des agents de la tyrannie. Après le rétablissement du culte, Sophie continua, avec l'une de ses compagnes, à catéchiser les enfants pauvres de la paroisse de Notre-Dame, et, durant les douze ans qu'elle consacra à cette pieuse tâche, jamais elle ne consentit à accepter de rétribution. Toujours désireuse d'entrer au couvent, toujours elle était tenue à l'écart, ou soumise à de nouvelles épreuves ; mais, à force d'instances, elle réussit à faire tomber tous les obstacles. Elle avait quarante-cinq ans, lorsqu'elle fut admise à la Congrégation.

Enfin en 1816, la Révérende Mère Porriquet reçut encore une pieuse fille, ignorante et sans lettres, mais

dont le cœur était tout brûlant de l'amour de Dieu, et dont les humbles vertus devaient édifier le monastère pendant de longues années. Elle s'appelait Victoire Rondeau, et elle fut admise au rang des converses sous le nom de sœur Véronique. Durant trente ans, elle fut chargée de la garde de la clôture, en qualité de tourière, et elle ne cessa de donner l'exemple de l'obéissance, de l'humilité, de la simplicité et de la charité la plus accomplie. Son exactitude aux mille détails de sa fonction était si ponctuelle qu'on ne la pouvait jamais surprendre en défaut.

Levée à quatre heures du matin, sœur Véronique assistait à l'oraison commune, puis se rendait au tour, où elle continuait de prier à genoux. Toujours le sourire sur les lèvres, elle accueillait tout le monde avec une égale bienveillance ; pauvres ou riches, enfants ou parents, ouvriers ou domestiques, gens bien élevés ou gens grossiers, pour tous elle avait une douce affabilité, pour tous, les prévenances proportionnées au rang de chacun. Malgré les difficultés inhérentes à sa charge, malgré de fréquentes contrariétés, malgré la confusion inévitable à certains jours de rentrée ou de sortie, jamais elle ne manifestait de mécontentement, jamais son front ne se couvrait de nuages, jamais ses lèvres ne laissaient échapper la plus légère plainte.

Devenue infirme avec les années, elle acceptait ses souffrances comme un présent du ciel, et les suppor-

tait avec une angélique patience. Toujours unie à Dieu par le sentiment de sa présence, elle n'interrompait presque jamais sa prière. Lui restait-il quelque moment libre, elle l'employait à filer, mais toujours en priant. Si quelques enfants plus espiègles essayaient de la distraire, elle leur répondait sans se troubler, et poursuivait paisiblement son oraison. Comme elle ne savait pas lire, elle invitait parfois les jeunes écolières à lui faire une pieuse lecture, et les enfants, qui étaient remplies de vénération pour elle, se disputaient la faveur de lui rendre ce service.

Que de fois elle subit des avalanches de plaintes, de murmures, de reproches même, de la part des parents ou des enfants qui n'avaient point obtenu ce qu'ils avaient demandé! Sœur Véronique recevait la décharge en silence ; puis, d'une douce parole, d'un aimable sourire, elle calmait les mécontents, et les laissait partir sous une meilleure impression.

Les supérieures ne la regardaient qu'avec respect et admiration, la considérant comme une source de bénédictions pour le couvent. Souvent, à son insu, elles la proposaient à leurs jeunes religieuses comme un modèle à suivre.

Grâce à ces nombreuses recrues, la communauté allait croissant d'année en année. Dès 1816, elle comptait déjà vingt-six membres, religieuses de chœur ou sœurs converses. Les novices avaient été mises sous la conduite de Mère Laleu, qui possédait,

outre ses vertus, le rare talent de former les esprits et les cœurs, et qui conserva cette délicate fonction tant que ses forces le lui permirent.

Tant qu'elles étaient sorties dans la ville et qu'elles s'étaient mêlées aux gens du monde, les religieuses avaient dû se résigner à garder l'habit séculier ; mais dès que les portes de la clôture se furent refermées sur elles, elles songèrent à se rapprocher le plus possible de la vie régulière. Comme il n'était pas encore permis de porter le costume religieux, leur premier soin fut de prendre au moins des vêtements uniformes et plus modestes.

La Mère Porriquet n'avait aucun titre officiel de supérieure, mais elle était regardée comme la mère de la famille. Le souvenir de son ancienne dignité, rehaussé de l'auréole de ses souffrances et de ses vertus, lui conciliait le respect de toutes ses sœurs, et lui donnait une autorité toute naturelle, à laquelle chacune était heureuse de se soumettre. De son côté, elle prenait le plus grand soin, malgré le fardeau des années, des affaires spirituelles et temporelles de toute l'association.

Nous avons dit que, jusqu'en 1810, les profits du pensionnat se partageaient, chaque année, entre toutes les religieuses. A ce moment, elles crurent le temps venu de se rapprocher davantage de leur ancienne Règle et de tout remettre en commun.

Après mûre réflexion, elles dressèrent aussi un

règlement provisoire et le soumirent à l'examen et à l'approbation de l'évêque de Meaux. L'évêque l'approuva, et rassura leurs consciences, qui s'alarmaient au souvenir des engagements sacrés pris autrefois, et qu'il leur paraissait impossible de remplir pour le moment[1].

Elles étaient, en effet, en trop petit nombre pour pouvoir suivre exactement la Règle de l'Ordre. Les exigences de l'époque en matière d'enseignement les obligeaient, en outre, à y consacrer beaucoup plus de temps qu'il n'est marqué dans les petites Constitutions. A côté de la lecture, de l'écriture, de l'orthographe, du calcul et des travaux manuels, il devenait indispensable d'enseigner l'histoire, la géographie, et les arts d'agrément. Mais où trouver des heures pour toutes ces leçons, sans négliger les exercices

[1] Voici ce règlement provisoire : « Les religieuses se lèveront à 5 heures; l'oraison, à 5 h. 1/2; à 6 h., Prime, Tierce, Sexte et None; à 7 h., la messe; à 8 h. 1/2, l'ouverture des classes jusqu'à 11 h. 1/2; à 12 h., le dîner et la récréation; à 1 h. 1/2, les Vêpres et les Complies; à 2 h., l'ouverture des classes jusqu'à 6 h.; à 6 h. 1/2, Matines et Laudes, suivies de l'oraison; à 7 h. 1/2, le souper et la récréation; à 8 h. 1/2, les prières du soir, après lesquelles chacune va prendre son repos.

« Les dimanches, si l'on peut avoir deux messes, la seconde se dira à 8 h. 1/2. Elle sera précédée de Tierce et de l'aspersion de l'eau bénite; après la messe, on récitera Sexte; à 3 h., on dira None, Vêpres et Complies. Le reste comme à l'ordinaire. »

de piété auxquels elles tenaient avant tout? Il avait donc fallu en venir à une nouvelle distribution du temps et des emplois.

En conséquence, on avait décidé qu'on se lèverait à cinq heures, qu'on se coucherait à neuf, qu'on ferait en commun le matin, à la chapelle, une demi-heure d'oraison mentale, que les anciennes Mères continueraient à réciter le grand office le soir, et que les maîtresses de classes se borneraient au petit office de la Sainte Vierge. Il y avait donc là un sérieux acheminement vers l'observation de la Règle.

Pourtant il manquait encore un point essentiel, qui était l'objet de tous les désirs, c'était la reprise du costume religieux. Depuis longtemps la Révérende Mère Porriquet soupirait après le moment où il serait permis de déposer les livrées du siècle pour revêtir celles du cloître. Elle crut enfin pouvoir tenter cet essai. L'entreprise n'était pas sans danger ; et, malgré la prudence dont on voulait s'entourer, il fallait du courage pour en venir à cette résolution. Mais le Dieu qui avait protégé ses servantes dans les circonstances difficiles n'était-il plus là pour les protéger encore?

Elles se firent donc des costumes réguliers, sur le modèle de ceux qu'elles avaient conservés, et, dans le cours de l'année 1811, elles parurent au chœur sous leurs nouvelles livrées.

Quelle joie pour elles, de se voir enfin parées comme au jour de leurs noces spirituelles! Combien

elles se félicitaient mutuellement de leur courage! C'est alors qu'elles oublièrent leurs longues tribulations, et qu'elles se crurent revenues aux jours heureux de leur jeunesse.

Cependant les pieuses filles ne jouirent pas de leur bonheur sans quelques traverses. Elles s'étaient flattées de l'espoir d'échapper à l'attention publique, en évitant de paraître en costume religieux devant les personnes du monde, et en reprenant des vêtements séculiers pour aller au parloir. Il n'en fut rien, on chercha à les voir, et, dès qu'on sut qu'elles s'habillaient en religieuses, on porta plainte contre elles.

Un jour, quelques délégués du Conseil de ville viennent les surprendre à l'improviste. Ils leur demandent compte de leur conduite, et leur interdisent le port de leur costume. « Chaque citoyen, Messieurs, répond avec fermeté Mère Porriquet, a le droit de s'habiller chez lui comme il l'entend. Personne n'est sorti de cette maison en habit religieux, personne de nous n'a porté atteinte aux lois ni à la tranquillité publique. Nous ne sommes donc coupables d'aucun délit. » Les délégués ne répondent rien à cette apostrophe, mais ils s'éloignent avec humeur, en réitérant la défense de se montrer au dehors avec le costume religieux.

La défense fut, pour le moment, soigneusement gardée; mais pour l'intérieur de la maison, le fait était accompli, et rien n'y fut changé. Devant l'éner-

gie de leurs réponses, on les laissa tranquilles. Cependant, jusqu'en 1826, il fut d'usage de laisser les postulantes deux ans au noviciat avec leurs vêtements du monde, et de ne leur donner l'habit religieux qu'au jour de leur profession.

L'incertitude des évènements qui faisait prendre ces précautions engagea aussi les anciennes Mères à ne point permettre aux jeunes sœurs de s'engager par des vœux perpétuels. Les novices ne furent autorisées à faire que des vœux d'un an. Cette pratique dura de 1811 à 1822.

La situation parut même si inquiétante en 1812, que la profession des demoiselles Gressier et Blondel se fit à huis clos et fut entourée du plus grand secret.

A mesure que croissait le nombre des sœurs et que la réputation de la communauté se répandait au loin, l'œuvre de l'éducation prenait de nouveaux développements.

Les locaux des Magneuses, quoique bien plus spacieux que ceux de la rue de la Couture, ne tardèrent pas à être remplis, et l'avenir du pensionnat s'annonça sous le plus beau jour. Les classes furent confiées, en 1807, aux deux Mères Malot et Lacaille, à Madame Lebrun et à sa nièce, Mademoiselle de Vinay. La bonne sœur Denise, sœur Geneviève, et quelques autres converses s'occupaient du service matériel de la maison.

Mais au moment où le succès du pensionnat parais-

sait assuré, son existence fut soudain remise en question. Madame Lebrun et sa nièce, qui, jusque-là, s'étaient acquittées avec zèle de leur emploi, se retirèrent tout à coup, sous prétexte qu'elles ne pouvaient s'accommoder du règlement qui leur était donné. Il fallut leur payer une indemnité et leur rendre tout le mobilier qu'elles avaient apporté. Elles allèrent s'établir dans un autre quartier de la ville, et entraînèrent à leur suite, à force de promesses, trente élèves de la Congrégation. Cette perte fut des plus sensibles à la maison, qui se trouva jetée dans une grande gêne, et obligée de prendre des maîtres en ville [1].

Bientôt après, Madame de Vigneux se laissa ébranler par l'exemple de Madame Lebrun, et retourna comme elle dans le monde. Tout ce que peuvent faire la charité et le zèle, les religieuses le mirent en œuvre pour prévenir cette défection. Elles lui représentèrent qu'elle manquait de fidélité à sa vocation, et qu'elle exposait son salut éternel. Aucune raison ne

[1] Voici les noms des maîtres du dehors employés en 1813 : M. Ferbus, pour l'écriture et le calcul ; M. de S[t] Germain, pour la géographie ; M. Horcel, pour le dessin ; M[elle] Wider, pour le piano ; M[elle] Frédéric, pour la broderie ; M[me] de la Morrhe, ancienne religieuse de Saint-Pierre-les-Dames, pour la grammaire et le français ; les demoiselles Louis Payen et Pauline Drue, comme sous-maîtresses.

Les leçons de ces maîtres et maîtresses du dehors se donnaient en présence d'une ou de deux religieuses chargées de la surveillance.

put faire impression sur son esprit. Elle répondit qu'elle voulait s'en aller et que personnne ne l'en empêcherait.

Mais Dieu ne bénit pas l'entreprise de Madame Lebrun. Sa nièce eut à essuyer des contrariétés de tout genre. Elle tomba malade, devint folle, et mourut quelques années après, entre les bras de sa tante, dans un état voisin de la misère.

Malgré ces secousses, le pensionnat ne cessa de prospérer. Il comptait en 1815, quatre-vingts élèves. La Mère Laleu, qui remplissait les fonctions de préfète, sans en porter le titre, excellait à inspirer un bon esprit aux jeunes écolières. Aussi l'accord était parfait, et, chaque fois qu'il se présentait une occasion propice, les jeunes filles se faisaient une fête de témoigner leur affection à leurs maîtresses, en offrant quelque objet précieux pour l'ameublement ou l'ornementation de la chapelle.

Tout intéressants qu'étaient les succès du pensionnat, ils ne donnaient pas une complète satisfaction à ces bonnes Mères. Il manquait quelque chose à leurs cœurs. Les pauvres n'avaient point encore leur part, et le but de leur Institut ne leur semblait pas atteint, tant qu'elles ne donneraient pas l'instruction gratuite aux enfants du peuple.

Comme la seule difficulté qui s'opposât à la réalisation de leurs désirs était le défaut de ressources, l'entreprise leur paraissait impossible sans le concours

de la ville. La pétition qu'elles avaient adressée au maire, en 1807, en vue d'être logées gratuitement, était demeurée sans réponse. Elles se décidèrent donc à la renouveler.

« Messieurs, écrivirent-elles, en 1809, à la municipalité, les Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame de Reims, qui ont été spécialement établies pour l'instruction gratuite de la jeunesse, ont le plus vif désir de se rendre utiles au public, et surtout à la classe infortunée, qui, faute de moyens, laisse croupir ses enfants dans l'ignorance, ce qui a des suites fatales pour la société, en trouble la paix et l'harmonie, et fait trop souvent la honte de l'humanité.

« Ces mêmes Religieuses, tout bien intentionnées qu'elles sont, se trouvent contraintes de représenter à ces Messieurs qu'elles ne peuvent pas s'engager à cette instruction gratuite selon les primitives intentions de leur Institut, parce qu'étant chargées d'un loyer de maison considérable, avec tous les autres frais nécessaires à la vie, elles ne pourraient pas soutenir cette entreprise. En conséquence, elles espèrent, Messieurs, que vous voudrez bien avoir égard à des représentations aussi justes et aussi fondées que celles-là.

« Nous espérons, Messieurs, que vous voudrez bien nous procurer les moyens de vous prouver avec quel zèle nous sommes dévouées à l'utilité publique. »

Cette nouvelle pétition n'eut pas plus de suite que

la première. Le Conseil de ville faisait grand cas des services rendus par ces dames dans le passé, et de leurs offres si obligeantes pour l'avenir. Mais il considérait, non sans de justes raisons, que les religieuses de la Congrégation étant cloîtrées, ne voudraient pas se transporter aux extrémités de la ville, et qu'elles ne pourraient grouper autour d'elles que les enfants pauvres de leur quartier. Il se décida donc à traiter avec une autre communauté, dont les sujets pourraient plus facilement aller partout. La vénérable Madame Pérot ayant rétabli les sœurs de l'Enfant-Jésus, il leur confia, en 1814, la direction des écoles communales qui furent créées dans les différents quartiers de Reims.

Cette solution ne dispensait point les dames de la Congrégation de l'obligation que leur impose la Règle de leur Bienheureux Fondateur. Aussi, dès la même année, elles voulurent y satisfaire, et ouvrirent aux Magneuses deux classes gratuites, qui furent aussitôt remplies d'enfants. La direction en fut confiée à Simone Malot, Mère Sainte-Rosalie, qui, la première, avait repris l'instruction des enfants après la Révolution. Elle pouvait bien dire avec Mère Alix le Clerc, la sainte fondatrice de l'Ordre : « Le zèle de l'instruction est le sujet de ma vocation. » Elle prodigua ses soins aux enfants avec une tendresse toute maternelle, donnant toujours la préférence dans son affection aux plus pauvres; et quand, plus tard, ses

forces épuisées trahirent son courage, elle se prépara à la mort en disposant d'une partie de ses biens pour l'instruction gratuite.

On lui adjoignit pour la seconder la pieuse ursuline venue d'Epernay, Mère Le Dieu, dont la seule présence portait le cœur à la piété, et Sophie Garaudé, qui venait d'entrer au couvent, et qui ne tarda pas à faire profession sous le nom de sœur Saint-Remi.

Pendant vingt-cinq ans, sœur Garaudé conserva les fonctions d'institutrice à l'externat. Elle avait été accompagnée dans sa retraite par les regrets des familles et des ecclésiastiques qui avaient pu apprécier tout le dévouement qu'elle avait déployé pour enseigner la religion aux enfants. Aussi quarante de celles qu'elle instruisait refusèrent de la quitter et la suivirent à l'école de la Congrégation.

Rien n'égalait son zèle et sa charité dans ces humbles fonctions. Naturellement gaie, elle couvrait du manteau de sa belle humeur les plus pénibles sacrifices. Mêlée à tous les troubles de la Révolution, elle aimait à en rappeler les épisodes les plus dramatiques, et elle le faisait avec un feu qui charmait ses compagnes. Son abnégation, qui ne reculait devant aucune difficulté, fut bien des fois mise à l'épreuve. Les anciennes Mères, en ce temps-là, n'épargnaient guère à leurs novices les moyens de pratiquer la vertu, et elles ne connaissaient point ces ménagements d'amour-

propre, que la première éducation de la famille oblige trop souvent à prendre aujourd'hui.

Sœur Saint-Remi se prêtait de la meilleure grâce du monde aux leçons qu'on ne lui épargnait pas. Ses manières, quelque peu communes, contrastaient avec la grande distinction des Mères anciennes, et lui attiraient de fréquentes observations qu'elle acceptait avec une parfaite humilité. On aurait pris plaisir à l'exercer, tant sa patience et sa bonne humeur étaient imperturbables.

Si quelqu'un lui parlait de ces humiliations qu'elle recevait : « Ah ! disait-elle en riant, qu'est-ce que tout cela ? Dieu ne compte-t-il pas tout ce que nous faisons pour lui ? »

Aussi les sœurs qui étaient obligées de la reprendre avouaient qu'elle avait un cœur d'or, et l'en aimaient encore davantage. Elle termina sa vie de dévouement en 1849, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Ah ! qu'elle était grande la ferveur des religieuses dans ce temps de résurrection ! Rendues à leur ancien genre de vie, qu'elles avaient abandonné avec tant de larmes, ces bonnes Mères semblaient vouloir racheter les années écoulées hors du cloître, en rivalisant d'ardeur et de régularité. On ne savait qu'admirer le plus, ou des anciennes, que l'âge et les infirmités rendaient si dignes de dispenses et qui n'en voulaient accepter aucune, ou des jeunes religieuses, qui marchaient à l'envi sur les traces de leurs aînées.

Parmi les anciennes, chacune s'empressait, malgré le poids des ans, de se remettre à la Règle et multipliait les efforts pour servir Dieu suivant l'esprit de l'Ordre. Mais en dépit de leur bonne volonté, la dispersion avait produit ses fruits, les traditions s'étaient affaiblies, l'esprit monastique avait subi quelque atteinte, le monde avait déposé un peu de sa poussière sur ces âmes délicates, et les circonstances extérieures concouraient à rendre impossible la réalisation immédiate de leurs pieux désirs.

Parmi les nouvelles venues, l'ardeur était plus grande encore, et les supérieurs ecclésiastiques, tout en l'entretenant, avaient quelquefois besoin de la modérer, de peur qu'un zèle indiscret, plus généreux que prudent, ne vînt à rompre dans la maison le lien de la charité, en rompant celui de l'unité. La difficulté des temps, les souvenirs de la tourmente révolutionnaire, dont on entendait encore les sourds grondements, et le récit des hideux excès de l'impiété aiguillonnaient les vocations naissantes et alimentaient l'esprit de sacrifice. Les jeunes sœurs ne croyaient pas obliger le bon Dieu en se consacrant à son service, mais elles s'estimaient très honorées d'avoir été choisies entre tant d'autres pour occuper la moindre place dans sa maison, et elles appréciaient à sa juste valeur le bienfait d'être soustraites aux dangers du monde.

Aussi toutes les religieuses, anciennes et nouvelles, n'avaient qu'un seul idéal : revenir, dès qu'elles le

pourraient prudemment, à la parfaite observance de leurs Constitutions. « Oh ! puisse-t-il revenir ce temps heureux ! s'écrie la dernière annaliste. Puissions-nous bientôt voir revivre ce bel ordre, cette exacte régularité, cet empressement, ce désir insatiable de témoigner notre amour à notre céleste Epoux, cette douce union enfin, qui fait d'une communauté un paradis anticipé, où toutes celles qui la composent goûtent par avance les délices du ciel ! »

Tandis qu'elles travaillaient avec tant de zèle à se reconstituer et à exercer une salutaire influence sur la jeunesse, les évènements publics prenaient une tournure d'une extrême gravité.

La fortune de Napoléon chancelait. En 1814, les Alliés ayant envahi le territoire de la France, les Prussiens arrivèrent à Reims en février, et les Russes les y suivirent de près. Chassés par Napoléon, ils y rentrèrent le vingt mars. Bientôt Napoléon abdiquait et partait pour l'île d'Elbe, et le trois mai, Louis XVIII arrivait à Paris.

Avec le roi était rentré l'ancien archevêque de Reims, Monseigneur de Talleyrand-Périgord, qui, depuis longtemps, vivait en exil. Les religieuses de la Congrégation lui adressèrent aussitôt une lettre, pleine de respect et d'affection, déclarant le reconnaître toujours pour leur Père et Pasteur, et le suppliant même d'approuver, pendant son absence, l'abbé Rondeau, pour leur supérieur.

N'y avait-il pas, peut-être, dans cette démarche, plus de cœur que de raison? N'oubliaient-elles pas que l'ancien archevêque n'avait plus aucun pouvoir sur les fidèles de Reims, et que la nouvelle circonscription des diocèses de France, quelque imparfaite qu'elle fût, ayant été sanctionnée par le Souverain Pontife, l'Eglise de Reims ne devait chercher son pasteur légitime que dans la personne de l'évêque de Meaux?

Aussi Monseigneur de Talleyrand, beaucoup plus correct et plus avisé, resta-t-il dans une prudente réserve au sujet des questions de droit soulevées dans leur lettre, et se borna-t-il à leur exprimer les sentiments de son cœur pour leur pieuse institution.

« Mesdames, leur disait-il, j'ai reçu avec bien de la satisfaction la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le vingt et un de ce mois, par laquelle vous me mandez que vous avez conservé l'esprit de votre état, et que vous en avez pratiqué les règles, autant que cela a été possible, pendant la longue et terrible Révolution que la France vient d'éprouver, et qui laisse des suites si fâcheuses.

« Ce ne sera que par le moyen de l'instruction religieuse, à laquelle vous vous consacrez, qu'on pourra réparer les désastres et les plaies profondes qu'elle a causés. Jamais les enfants n'ont eu plus besoin de ce secours, et l'œuvre que vous entreprenez est certainement une des plus importantes pour la Religion et

pour l'Etat. Sous ce double point de vue, je vous encourage, Mesdames, à continuer.

« Vous trouverez toujours en Monsieur l'abbé Rondeau le zèle dont il a bien voulu jusqu'à présent vous donner des preuves, et les consolations dont vous pouvez avoir besoin. Vous ne pouvez vous adresser à un ecclésiastique plus instruit et plus respectable.

« Vous connaissez aussi, Mesdames, l'intérêt que j'ai toujours porté à tous les établissements religieux de mon diocèse, et particulièrement à ceux qui ont pour objet l'éducation chrétienne des enfants; et vous pouvez compter que je vous aiderai autant qu'il sera en mon pouvoir [1]. »

Aussi longtemps que dura l'occupation de la ville par les Russes, la communauté n'eut à souffrir que de l'extrême cherté des vivres. Elle fit demander une sauvegarde au commandant militaire, et deux soldats russes veillèrent jour et nuit à la sécurité de toutes les personnes qui y habitaient. Le nombre en était alors fort considérable.

Comme on savait en ville le respect que professaient les Russes pour les communautés religieuses, plusieurs mères de famille, effrayées de la présence des soldats sous leurs toits, y avaient demandé un asile pour elles-mêmes ou pour leurs filles; en sorte

[1] Archives de la Congrégation, *Lettre du 28 juillet 1814.*

que la maison fut, pour un temps, transformée en refuge. Le dévouement que les religieuses montrèrent en cette occasion augmenta encore la considération et l'estime dont elles jouissaient, et beaucoup de personnes se firent un devoir de leur donner, dans la suite, des marques sensibles de reconnaissance.

Les Russes avaient d'abord célébré la messe, suivant leur rit, sur la place de l'ancienne église de Saint-Nicaise. Mais l'Etat-Major requit à cet effet la chapelle de la Congrégation, et y installa le culte d'une manière permanente, le trente juillet 1814. Par suite de cette onéreuse servitude, la communauté fut réduite à célébrer ses offices dans la salle de délibérations du bureau des hospices.

Dès que les Russes sortirent de la ville, les religieuses se hâtèrent de reprendre possession de leur chapelle, et s'appliquèrent à l'orner plus décemment. Le sanctuaire fut pourvu d'un bel autel, et les murs décorés de plusieurs bons tableaux. L'humble sonnette, que l'on avait jusque-là conservée pour régler les exercices intérieurs, dans la crainte d'éveiller des susceptibilités, fut remplacée par une cloche plus sonore et plus joyeuse. L'ancien maire de la ville, M. Tronsson-Lecomte, qui n'avait rien diminué de son estime pour la Congrégation, accepta d'en être le parrain, avec sa femme Marie-Caroline, qui lui donna son nom (1816).

La mort avait jusque-là respecté l'institution renais-

sante, en ne lui enlevant aucun de ses membres. Mais enfin elle laissa tomber sa faux impitoyable et frappa successivement trois coups douloureux.

La première victime, ou plutôt le premier fruit que cueillit le Père de famille, fut Mère Malot. Elle mourut en 1815, aussi saintement qu'elle avait vécu, laissant à toutes ses sœurs le fortifiant spectacle d'une vertu à toute épreuve et d'un courage sans défaillance. C'est en grande partie à l'énergie de sa volonté et à sa grande force de caractère, comme nous l'avons dit plus haut, que l'on devait le rétablissement de la maison. Elle n'avait cessé d'assister Mère Porriquet de ses sages conseils et de la soutenir au milieu de ses difficultés et de ses épreuves.

A peine sa tombe s'était-elle refermée, que la communauté perdit l'appui d'un homme de bien, l'abbé Rondeau, aussi remarquable par sa vertu que par ses talents. Il avait rempli avec beaucoup de zèle les fonctions de supérieur ecclésiastique de la maison, et lui avait rendu, en plusieurs circonstances, d'éminents services. Il ne fut pas remplacé pour le moment.

Enfin la vénérable Mère Porriquet succomba elle-même sous le poids de l'âge et des fatigues. Pendant deux ans, l'affaiblissement de sa vue ne lui permit plus de réciter le bréviaire; mais pour le reste de ses obligations, malgré un dépérissement quotidien de ses forces qui effrayait celles qui l'entouraient, elle s'en acquitta très fidèlement jusqu'au terme de sa vie.

Elle donna à ses filles, dans les derniers temps, de plus grands exemples que jamais de patience, de soumission et d'abandon parfait à la sainte volonté de Dieu. Enfin la mort l'enleva en peu de jours, le quatre avril 1817. Elle était âgée de quatre-vingt-cinq ans. Il y en avait soixante qu'elle avait fait profession, et trente-sept qu'elle avait été élue supérieure.

Que de regrets excita sa mort et que de larmes elle fit couler ! Mère Cécile de la Providence avait été en effet l'instrument principal dont Dieu s'était servi pour conserver et relever la communauté, et son âge, son expérience, la justesse et la droiture de son esprit lui avaient concilié l'estime et l'affection de ses filles. Elle avait gouverné la maison, depuis son rétablissement, par une sorte de convention tacite plutôt qu'en vertu d'un titre régulier de supérieure. Car jusque-là, le chapitre n'avait nommé ni supérieure, ni assistante, ni conseillères. Les Mères anciennes, sans autre lien que la charité mutuelle, vivaient sur le pied de l'égalité, entourées par les plus jeunes du même respect et de la même vénération.

Après sa mort, on ne songea pas davantage à faire d'élection. L'abbé Rondeau n'avait pas encore de successeur comme supérieur ecclésiastique, et les religieuses ne savaient à qui s'adresser pour en obtenir un. Elles éprouvaient une visible répugnance à communiquer avec l'évêché de Meaux. Mère Lacaille continua donc, comme par le passé, à prendre soin de

la procure, et Mère Laleu, du pensionnat et des classes gratuites, et l'on attendit patiemment l'heure de la Providence.





CHAPITRE X

MÈRE SAINT-ALEXIS

(Marie-Anne JUDAN)

1818-1824

Élection de Mère Saint-Alexis. — Sa vie. — Acquisition du couvent des Antonins. — Acquisition d'une partie de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames. — Souvenirs de ces deux maisons.

Neuf mois s'écoulèrent dans cette situation anormale. La paix et le bon ordre n'eurent pas à en souffrir, grâce à l'humilité et au bon esprit des religieuses. Il était toutefois évident que cet état de choses ne pouvait se prolonger davantage sans compromettre l'avenir.

La communauté ressentait douloureusement le vide qui s'était fait dans son sein. Mais personne n'osait se dévouer pour prendre la direction. Les Mères anciennes, par sentiment de modestie, redoutaient le fardeau et abritaient leur refus derrière leur grand

âge ou leurs infirmités. Les plus jeunes comprenaient, outre la réserve qui leur était commandée, qu'elles manquaient d'expérience et qu'elles n'étaient pas encore assez initiées aux traditions de l'Ordre.

Il fut enfin décidé qu'on ferait une élection régulière, et l'on choisit à cet effet le dix-huit janvier 1818. En l'absence de l'évêque de Meaux, et à défaut de supérieur majeur, la communauté invita quelques ecclésiastiques de la ville à y assister. Les suffrages se portèrent sur Marie-Anne Judan, Mère Saint-Alexis, ancienne professe de la Congrégation de Laon, venue à Reims avec sa sœur en 1816. Elle était âgée de soixante-quatre ans, et devait son élévation aux rares qualités dont elle avait fait preuve depuis son entrée dans la maison.

Marie-Anne était née en 1754, à Vervins, d'une honnête famille. Son père se nommait Simon Judan, et sa mère Marie-Madeleine Robert. Elle manifesta, dès son enfance, des sentiments de tendre piété. A l'âge de neuf ans, fidèle aux catéchismes de sa paroisse, elle espérait être admise à la première communion; mais quand on lui apprit que son âge l'obligeait à attendre quelques années encore, elle fut inconsolable de ce délai.

A quatorze ans, elle entrait comme pensionnaire à la Congrégation de Laon, déjà bien résolue, au fond de son cœur, à se consacrer à Dieu. Cependant sa vocation subit une éclipse, et ses pensées se retour-

nèrent vers le monde. Un jour qu'une respectable Mère lui disait gravement : « Mademoiselle, vous serez religieuse chez nous, » elle prit cette prédiction en mauvaise part, et répondit toute contrariée : « Madame, j'en serais bien fâchée ! » Mais Dieu, qui avait des desseins particuliers sur cette belle âme, fit bientôt renaître en elle, plus vif que jamais, le désir qu'il lui avait inspiré le jour même de sa première communion.

Avertis de son intention, ses parents la firent sortir du couvent et la produisirent dans le monde, afin de l'éprouver. Pendant six mois, elle subit la contrainte qu'on lui imposait, mais sans cesser de faire instance pour obtenir sa liberté. Elle l'obtint enfin, et se hâta d'en profiter pour retourner à Laon, où elle fut reçue parmi les novices sous le nom de sœur Saint-Alexis. Bientôt après, elle fut admise à la profession. Sa sœur cadette, Marie-Madeleine, alla la rejoindre un peu plus tard.

Sœur Saint-Alexis, une fois consacrée à Dieu, s'adonna au travail de sa perfection avec une ardeur qui fit craindre pour sa santé, et qui obligea ses supérieures à lui imposer des règles de modération. A un caractère aimable et obligeant elle joignait le don si rare de conseil; mais elle n'en usait qu'avec grande prudence. L'affection que lui portait toute la communauté permettait aux supérieures, malgré sa jeu-

nesse, de se reposer sur elle de plusieurs affaires importantes, sans crainte d'exciter l'envie.

Elle vivait heureuse dans son couvent, quand la Révolution vint la forcer d'en sortir. Nous avons dit en son lieu comment elle se retira, avec sa sœur, chez sa mère qui vivait encore, et comment toutes deux s'occupèrent, selon l'esprit de leur vocation, de l'instruction des jeunes filles.

Mais à la première nouvelle que la Congrégation de Reims s'était reconstituée, elles demandèrent à y être admises, n'ayant pas de plus vif désir que de finir leurs jours dans un monastère. Elles y entrèrent le premier mai 1816. Il fallut bien peu de temps à la communauté pour apprécier leur mérite. Mère Saint-Alexis s'étant surtout fait connaître par la prudence de ses conseils et par son aptitude pour la direction, ses sœurs n'hésitèrent pas, bien qu'elle fût étrangère, à la mettre à leur tête pour remplacer la Mère Porriquet.

Sa première préoccupation, dès qu'elle eut pris en mains le gouvernail, fut de chercher une nouvelle installation, qui répondît mieux aux besoins croissants de la communauté.

Le local des Magneuses, qui avait toujours été insuffisant, le devenait chaque année davantage. Il n'était pas possible, malgré la bonne volonté, d'y observer exactement les pratiques ni le cérémonial de la vie religieuse.

Le réfectoire était, en effet, une simple pièce de famille, sans aucune disposition monastique. La chapelle, qui n'avait pas de grille, était commune aux religieuses et aux gens du monde. Quand on l'ouvrait pour la messe, les religieuses devaient se retirer à la tribune, et, pour la communion, elles se présentaient à la porte de la sacristie, placée sur un côté du sanctuaire. C'était à peine si quelques-unes d'entre elles avaient une cellule personnelle : les autres vivaient par petits groupes dans des chambres communes. L'unique parloir était sans grille, et rien n'y séparait les religieuses des séculiers qui leur faisaient visite. Le pensionnat ne comptait que quatre classes, faute d'espace pour en établir d'autres. Les pensionnaires, demi-pensionnaires et externes étaient réunies dans les mêmes classes ; et un seul dortoir abritait toutes les internes.

Malgré le vif désir des religieuses, il avait fallu, faute d'espace, retarder jusqu'en 1814 l'installation des classes gratuites. Enfin la commission des hospices, en louant la maison, s'était encore réservé le droit de tenir ses séances dans la grande salle qui servait de sacristie.

Cependant, un nouveau bail de neuf ans avait été fait en 1817. Mais la commission hospitalière refusant de faire les réparations nécessitées par la vétusté des bâtiments, et, d'autre part, la Ville pressant les religieuses de lui abandonner cette maison pour y éta-

blir le bureau général des postes, il devenait impossible de prolonger cette situation sans exposer gravement l'avenir de la communauté.

Il fallut donc se mettre en quête d'un nouveau local. L'ancien couvent de Saint-Denis était à vendre[1]. Pendant la Révolution, il avait servi de magasin, de collège et d'hôpital militaire. Depuis, on en avait fait une caserne pour les Russes, et, en dernier lieu, le siège de la sous-préfecture. Par sa position centrale, il tentait les dames de la Congrégation; mais elles craignirent, en même temps, que l'aération n'en fût insuffisante pour une communauté cloîtrée.

Tandis qu'elles réfléchissaient et priaient, elles furent averties que M. Dérodé-Jamin cherchait à vendre sa filature, située dans la rue de l'Université. Ce bâtiment était fort à leur gré. Etabli dans un quartier très sain, bien aéré, près des remparts, il formait un vaste ensemble, avec deux cours, un jardin, des celliers, des remises, et plus de quatre-vingts pièces habitables.

Une fois leur parti pris, et il le fut vite, Mère Vincelet court chez M. Dérodé et entre en pourparlers avec lui. « Ma maison, lui dit-il, vaut cent mille francs, mais puisque vous me la demandez, Madame, pour votre communauté, je vous la cèderai pour soixante mille. Je veux faire cette bonne œuvre. » Sur l'heure,

[1] Aujourd'hui le grand séminaire.

l'affaire est conclue et la communauté rend grâces à Dieu d'un succès où le doigt de la Providence était si visible (1820).

Au premier bruit de cette acquisition, quelques industriels qui convoitaient l'établissement éclatent en murmures, et portent plainte à la Ville, faisant opposition à la vente, comme dommageable au commerce de Reims. Mais l'autorité civile, respectueuse des droits de la liberté, prêta son appui aux religieuses, et les mécontents finirent par se résigner.

L'établissement acheté par la Congrégation n'était autre que l'ancien couvent des Antonins.

Les Antonins, ou religieux de Saint Antoine, s'étaient établis à Reims sur la fin du XIVe siècle. L'Ordre avait pris naissance au XIe siècle. Des malades, attaqués du feu sacré, ayant obtenu leur guérison en faisant un pèlerinage au village de Saint-Didier, près de Vienne, en Dauphiné, où l'on vénérait les reliques de saint Antoine, premier ermite, s'étaient dévoués, par reconnaissance, au culte du saint et au service des malades qui recouraient à son intercession.

Appelés à Reims, où cette maladie s'était déclarée, ils furent logés dans un hôpital fondé par l'archevêque Guillaume-aux-Blanches-Mains, et déjà nommé hôpital de Saint-Antoine. Pendant trois siècles qu'ils y demeurèrent, ils se consacrèrent avec beaucoup de dévouement au service des malades et des pauvres

de la ville. Ils relevaient de la maison des Antonins de Troyes.

En 1749, leur église tombant en ruines, l'archevêque Armand-Jules de Rohan les obligea à la reconstruire, ainsi que d'autres parties du couvent [1].

En 1775, les Antonins de France furent réunis à l'Ordre des chevaliers de Malte. Le commandeur de Reims prit possession de l'hôpital de Saint-Antoine, fit chevaliers les deux religieux qu'il y trouva, et vendit l'église avec ses dépendances à l'abbesse de Saint-Pierre-les-Dames [2].

L'abbesse, Jacqueline de Lauzières de Thémines, en abandonna le mobilier à quelques communautés, et loua tout le couvent, malgré l'archevêque, à des gens de commerce.

A la suite de la proscription des Ordres religieux, l'église de Saint-Antoine et les bâtiments annexés furent mis à l'encan, et vendus cinquante mille francs à M. Deligny-Declèves. Ils passèrent de ses mains, en 1807, entre celles de M. Dérodé-Cornette, puis entre celles de son fils, M. Dérodé-Jamin, qui fit construire, dans la chapelle, une très belle filature.

[1] La date de la reconstruction, 1747, se voit encore sur la clef d'une des fenêtres placées au-dessus de la grande porte.

[2] L'acte de vente, du trois février 1780, avec tous les papiers qui s'y rattachent, se trouve aux archives actuelles de la Congrégation. L'abbesse acheta la chapelle 28,000 livres, à charge d'acquitter quatorze services de messes qui y étaient attachées

Napoléon et Marie-Louise la visitèrent, lors de leur passage à Reims, comme le chef-d'œuvre de l'industrie rémoise. La machine à vapeur était une des premières qui furent établies dans la ville; elle était alimentée par un immense puits, creusé dans les caves, sous la chapelle, et d'un débit de quarante hectolitres d'eau à l'heure.

M. Dérodé, pour faciliter la vente du matériel de son établissement, s'était réservé un délai de cinq ans avant l'entrée en jouissance de la communauté. Mais sa mort, survenue peu de temps après, permit d'abréger ce délai. Les travaux d'aménagement du local destiné au pensionnat furent achevés en 1824. Le vingt-neuf juin de la même année, on en prit possession, et, au mois de décembre, l'ancienne chapelle fut rendue à sa destination.

Peu de temps avant d'entrer dans leur nouvelle propriété, les religieuses de la Congrégation avaient saisi au vol une occasion propice, et acquis, en 1822, une maison attenante au couvent des Antonins, et qui avait fait partie de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre-les-Dames.

Elle se composait de deux petits corps de logis, dont l'un, nouvellement construit, prenait jour sur la rue neuve de Saint-Pierre-les-Dames, et l'autre, remontant au XVIe siècle, occupait le fond de la cour. C'est là qu'elles projetaient d'établir leur externat gratuit.

Ainsi, par une heureuse conduite de la Providence, d'autres religieuses allaient reprendre la place de celles que la Révolution avait dépossédées.

A cette acquisition s'en joignirent en effet quelques autres dont nous parlerons bientôt, et qui établirent réellement la communauté de la Congrégation de Notre-Dame dans une partie notable de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre-les-Dames.

On nous permettra donc, pour relier le présent au passé, de tracer ici, en peu de mots, un aperçu historique de cette illustre maison et d'évoquer quelques-uns des souvenirs attachés à ses murs[1].

Sous le roi Childéric II, la vierge Bove, fille de Sigebert, roi d'Austrasie, forma le dessein de renoncer à toutes les grandeurs humaines et de fuir le monde, pour devenir l'humble servante de Jésus-Christ. Son frère, Baldéric ou Baudry, qu'elle aimait tendrement, aspirant comme elle à la perfection, ils abandonnèrent tous deux la cour, au grand regret de leur royale famille, et ils se rendirent à Reims.

Il y avait, près de cette ville, un monastère de filles, fondé par la reine sainte Clotilde, et situé à peu de distance des murs. La vierge Bove s'y retira et y vécut saintement pendant plusieurs années.

[1] Prosper Tarbé, *Reims, ses Rues et ses Monuments*, in-4°, 1844, chez Quentin-Dailly. Nous lui empruntons la plupart des détails historiques qui vont suivre.

Mais comme ce monastère était exposé à tous les dangers de la guerre, Bove et son frère Baudry firent construire dans l'intérieur de la ville, en 655, un magnifique couvent. Bove y vint demeurer en 670, et y amena toutes les religieuses de l'ancien monastère. L'archevêque de Reims, saint Nivard, qui était son proche parent, en dédia l'église sous le vocable de la sainte Vierge et de saint Pierre, prince des Apôtres, dont le couvent prit le nom.

Elue abbesse du nouveau monastère, Bove y établit, selon la croyance commune, la Règle de saint Benoît ; et, après y avoir vécu dans toutes les pratiques de la perfection chrétienne, elle mourut sur la fin du siècle, laissant une mémoire entourée dé l'auréole de la sainteté.

Dode, sa nièce, fut l'héritière de son mérite et de sa dignité. Formée à la piété par son illustre tante, elle se sanctifia comme elle par l'observation la plus exacte de sa règle. A l'avènement de Pépin-le-Bref, elle obtint de ce prince pour son monastère de magnifiques privilèges. Elle quitta la terre pour le ciel vers 754.

Les restes vénérables de ces deux saintes abbesses furent d'abord déposés dans un cercueil, au pied des anciennes fortifications de la ville. Par dessus, on érigea une grande croix de pierre, qui prit plus tard le nom de *Croix de Sainte Bove*, et qui subsista jusqu'au XVIe siècle.

Les miracles opérés par l'intercession de sainte Bove et de sainte Dode engagèrent les religieuses à exhumer leurs reliques, et à les renfermer dans des châsses, qui furent portées à l'église du couvent de Saint-Pierre, où on les conserva avec grande vénération.

Un noble rémois, saint Gombert, avait fait aussi bâtir, en l'honneur de saint Pierre, un couvent de vierges, près de la porte Basée. Ces deux couvents, par suite de la similitude de noms, furent souvent confondus par les auteurs. On donna au dernier, pour le distinguer de l'autre, le nom de sainte Marie-la-Rotonde, à cause de la forme de son église.

Les religieuses de Saint-Pierre-les Dames portèrent, jusqu'en 1328, le nom de chanoinittes de Saint-Benoît, dont elles continuèrent à suivre la règle. Nuit et jour elles chantaient les louanges de Dieu, et jamais le service divin n'était interrompu dans leur église.

Jusqu'au début du XVIIe siècle, leurs vêtements et leur linge restèrent en commun. Leurs chemises étaient de serge, et leurs robes, de laine blanche. En 1650, elles adoptèrent un costume noir.

Leur monastère, qui prit peu à peu une très grande importance et qui paraît avoir absorbé les propriétés de celui de Sainte-Marie-la-Rotonde, s'ouvrait généreusement à toutes les religieuses des couvents situés hors de la ville, que la guerre forçait souvent à chercher un refuge à l'intérieur des murs.

Ses revenus étaient des plus considérables. Lorsque l'abbaye fut mise en commende, vers le milieu du xvie siècle, l'abbesse, qui, d'après l'usage, recevait le tiers du revenu total, eut pour sa part une rente annuelle de vingt mille livres. Mais si l'importance de ces biens était capable d'exciter l'ambition, il faut aussi reconnaître que toutes les abbesses surent en faire le plus noble usage.

Et comment ne l'eussent-elles pas fait ? Elles sortaient pour la plupart des premières familles de France. L'illustre maison de Lorraine se fit elle-même un honneur d'en fournir plusieurs.

Renée de Lorraine, sœur du célèbre cardinal archevêque de Reims, Charles de Lorraine, et tante de la jeune Marie Stuart, gouverna la maison avec éclat durant la dernière partie du xvie siècle. Sa nièce, Renée II de Lorraine, lui succéda, de 1602 à 1626, et sa petite nièce, Françoise-Renée de Lorraine, dirigea encore l'abbaye de 1639 à 1644. La fin du xviie siècle, jusqu'en 1711, fut occupée par deux femmes de haut mérite, Catherine-Angélique d'Orléans-Longueville et Marguerite-Angélique de Béthune [1].

[1] Voici la nomenclature des cinquante-huit abbesses de Saint-Pierre-les-Dames, empruntée, en grande partie, au *Gallia Christiana*, t. ix, p. 271, édition de 1751.

Sainte Bove.................. élue vers 670
Sainte Dode.................. morte vers 754

Les noms des dix-sept abbesses suivantes sont extraits

Toutes ces nobles abbesses et celles qui les suivirent, firent exécuter tant de travaux dans le couvent et dans l'église, que l'histoire ne les connaît plus guère que tels qu'elles les ont laissés.

L'abbaye se composait de l'église, du cloître, des bâtiments destinés aux religieuses, de ceux que se réservait l'abbesse, de plusieurs cours, de vastes jardins qui se prolongeaient jusqu'aux remparts, et enfin du cimetière.

d'un nécrologe du monastère, mais sans ordre chronologique:

Helvide,
Rixende,
Hildeburge,
Aélide,
Hermengarde,
Eustasie,
Clarice,
Rissende,
Falsende,
Renilsende,
Helende,
Agnès,
Himiltrude,
Adèle,
Chrétienne,
Ragentrude,
Mathilde,
Odile,

Frédesinde, vers	....	1095
Elisabeth I	1119	1134
Hermengarde II	1134	1145
Sibylle I	1145	1163
Asceline	1163	1164
Sibylle II	1164	1165
Gèle	1165	1195
Ledwide	1195	1201
Elisabeth II	1211	1219
Guiburge	1219	1250
Sibylle III	1250	1263
Cécile I	1263	1284
Marie I	1284	1297
Emmeline de Neuville	1297	1303

Le palais abbatial était situé au fond de la cour dont la porte crénelée donnait sur la place Saint-Pierre et lui faisait face. Aujourd'hui la rue Saint-Pierre-les-Dames traverse l'emplacement de cette cour d'honneur, et coupe ce palais en deux. Le corps de logis, qui occupait le milieu, a disparu pour faire place à la rue ; les deux pavillons plus élancés, qui le terminaient de chaque côté et formaient ailes en retour, subsistent encore, l'un à gauche et l'autre à

Isabelle de Saint-Lambert	....	1306
Emmeline II	....	1307
Marguerite de Saint-Lambert	....	1315
Marie de Humont	1316	1328
Cécile de Saint-Lambert	1328	1340
Marie de Sainte-Livière	1341	1343
Jeanne de Haute-Verne	1343	1363
Catherine de Berrieux	1363	1366
Catherine de Beau-Ruisseau	1366	1374
Thomasse Thésart	1374	1394
Matthieue de Lonroi	1395	1439
Jeanne de Riveri	1439	1471
Jacobe de Lor	1471	1474
Jacobe Dubos, ou Dubois	1474	1517
Jacobe de Grandpré	1517	1532
Renée de Lorraine	1532	1602
Renée II de Lorraine	1602	1626
Marguerite Kirkaldi	1626	1639
Françoise de Lorraine	1639	1644
Catherine-Angélique d'Orléans-Longueville	1645	1653
Marguerite-Angélique de Béthune	1653	1711
Isabelle de Roye de Roucy de la Rochefoucauld	1711	1744
Marthe-Charlotte de Roye de la Rochefoucauld	1744	1762
Jacqueline de Lauzières de Thémines	1762	1792

droite de la rue. Celui de droite fait partie du couvent de la Congrégation.

Ces deux pavillons sont construits en briques maintenues entre des arêtes de pierre de taille. Les portes et les fenêtres étaient ornées de sculptures, dont la plupart ont disparu. Au sommet, les armes de Lorraine étaient sculptées dans des écussons aujourd'hui mutilés. Les gouttières se terminent en gueules de lion. Le sous-sol se compose de celliers remarquables, divisés en plusieurs berceaux de voûtes, dont les élégantes nervures viennent se reposer sur des colonnes placées au centre. C'étaient les cuisines de l'abbaye. On ne s'étonnera pas de leur importance, si l'on songe aux illustres hôtes que recevait souvent le monastère.

Dans chacun de ces pavillons, à l'un des angles, on peut admirer un escalier aussi artistique que monumental. Il est tout en pierre dure. Ses soixante-dix-sept marches se déroulent en spirale autour d'une colonne qui est formée par leurs extrémités arrondies et disposées de telle sorte, qu'en se superposant, elles se servent à elles-mêmes de point d'appui.

Dans le pavillon de gauche, qui fait actuellement partie d'une immense filature, se trouve, au premier étage, une salle, connue sous le nom de Salle de la Ligue. C'est là que, sous le règne d'Henri III et d'Henri IV, les princes de Lorraine et les membres de la Ligue se réunissaient pour délibérer. Le pavé

est composé de dalles octogonales, allongées et séparées par d'autres dalles plus petites, carrées et circulaires. Toute la salle était jadis tendue de velours vert. Mais une loge de francs-maçons, qui s'y installa pendant quelques années, fit disparaître tout ce qui pouvait en rappeler l'origine et tous les souvenirs qui s'y rattachaient.

Dans le pavillon de droite, bâti par Renée II de Lorraine, en 1601 et 1602, et compris dans les bâtiments actuels de la Congrégation, se retrouve une salle de mêmes dimensions. Elle a huit mètres de côté et reçoit le jour par deux vastes fenêtres à petits carreaux. Les murs sont couverts de fresques, représentant des marines, des cascades, et les ruines d'une porte trajane à Rome.

L'église de l'abbaye pouvait prendre rang parmi les plus beaux monuments de la ville de Reims, comme l'attestent les dessins qui nous en ont été conservés. Toutes sortes de motifs auraient dû la sauver de la destruction, si la Révolution était capable de respecter quelque chose. Les beaux-arts l'avaient, en effet, à différentes époques, relevée, entretenue et décorée.

Le portail avait été reconstruit au XVIe siècle sous Henri II. Le style de la Renaissance y avait jeté à pleines mains toutes ses richesses décoratives. La porte du milieu, la seule qui y donnât accès, était formée par un cintre de très grande élévation. Douze

élégantes colonnes divisaient le premier étage de la façade. Ce premier ordre d'architecture était surmonté de deux autres, élégamment décorés de niches, de statues et de brûle-parfums. Chacune des deux tours se terminait par un dôme flanqué de quatre clochetons. Le milieu de la façade était rempli par une gracieuse rosace, surmontant une belle galerie, et dominée elle-même par la statue de saint Pierre; qui formait, avec ses accessoires, l'armortissement de la corniche.

L'intérieur se composait d'une nef principale s'appuyant sur deux bas-côtés. Seize piliers soutenaient la voûte. Les nefs latérales se terminaient par un mur plat, et la nef médiane par une abside, qui renfermait l'autel principal. En avant de l'autel, le chœur, où les Dames de Saint-Pierre assistaient à l'office. Un magnifique pavé de mosaïques s'étendait sous leurs pieds. En 1665, Marguerite de Béthune le remplaça par des dalles. La grille, qui séparait le chœur du sanctuaire, portait les châsses de sainte Bove et de sainte Dode.

La décoration intérieure de l'édifice était des plus somptueuses ; on y avait prodigué le marbre et les sculptures. Le maître-autel était rehaussé de huit colonnes de marbre, et le tabernacle en bronze doré offrait de magnifiques ciselures. Un saint-sépulcre et un autel des trépassés attiraient les regards par leurs élégantes proportions.

Les abbesses ayant presque toutes leur sépulture dans l'église, les tombeaux et les pierres tumulaires s'y voyaient en grand nombre. Ici, devant la grille du chœur, sous de petites cloches destinées à marquer la division des offices, reposent Frédesinde et Guiburge. Là, devant l'autel des trépassés, c'est la tombe de Cécile. Ce beau tombeau de marbre, placé en avant du chœur, renferme les restes de Renée de Lorraine, ceux de sa nièce, qui lui succéda dans sa dignité, et ceux de ses deux sœurs, Marie de Lorraine, reine d'Ecosse, et mère de l'infortunée Marie-Stuart, et la turbulente duchesse de Montpensier, l'une des têtes les plus ardentes de la Ligue.

Un peu plus loin, sous une stèle de marbre, sont déposés le cœur du cardinal Charles de Lorraine, frère de Renée 1re, l'illustre archevêque et le bienfaiteur de Reims, et celui de son neveu, Louis de Lorraine, frère de Renée II, qui parut rarement sur son siège archiépiscopal.

Près de ces tombeaux de famille, reposent encore le cœur du cardinal de Guise, massacré à Blois, et celui d'un autre prélat d'origine anglaise, le cardinal Giffort, qui fut aussi archevêque de Reims [1].

[1] Les restes de ces Prélats de la maison de Lorraine furent sauvés en 1793. Ils étaient contenus dans une boîte de plomb. On les conserva longtemps dans une des chambres du monastère. Depuis ils furent portés à Notre-Dame, où ils reposent dans une urne placée à l'entrée de la chapelle absidale, du côté de l'Evangile.

Parmi les épitaphes qui décoraient l'église, on remarquait surtout celle de Hildegarde, comtesse de Poitiers, femme de Guillaume VII, duc d'Aquitaine, morte en 1122.

Le trésor était des plus riches. Il n'en reste plus que le charmant reliquaire, dit de la sainte Epine, qui se voit aujourd'hui dans le trésor de la cathédrale.

L'église était desservie par quatre chapelains, institués au XIII[e] siècle par Sibylle, troisième abbesse de ce nom, dont le testament est souvent cité à cause des renseignements qui s'y trouvent. C'est là que chaque année, au retour du printemps, se célébrait la gracieuse cérémonie de la bénédiction des rameaux. L'archevêque s'y transportait à la tête de son chapitre et bénissait les branches de buis apportées de toutes parts, que les chanoines distribuaient ensuite aux jeunes enfants.

Les abbesses avaient seules leur sépulture dans l'église. Les autres religieuses étaient inhumées, de temps immémorial, dans le cimetière de l'abbaye. Aussi ne peut-on remuer ce sol sans mettre au jour des ossements humains. Des épitaphes étaient placées jadis le long des murs, et l'on voit encore des sentences latines gravées sur des marbres noirs. De tous côtés, on aperçoit des chiffres et des monogrammes, les armoiries et la double-croix de Lorraine, les armes de l'abbaye et celles de plusieurs grandes

familles, parmi lesquelles on peut reconnaître celles d'Orléans-Longueville.

C'est dans l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames que descendirent, depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'en 1722, les princesses de la maison de Lorraine. Quand cette illustre famille fut contrainte de quitter la France, elle ne put refuser de tristes adieux à cet antique monastère, qui lui devait la plus grande partie de sa célébrité.

La reine d'Ecosse, Marie de Lorraine, mère de Marie Stuart, vint y finir ses jours. Elle mourut en 1560. Son tombeau y fut conservé jusqu'à la Révolution. La jeune Marie Stuart, amenée en France à l'âge de six ans, y fut envoyée auprès de sa tante, l'abbesse Renée de Lorraine, qui se chargea du soin de son éducation.

Quand Henri IV vint à Reims, au commencement du XVIIe siècle, il voulut visiter la célèbre abbaye, d'où était parti le mouvement de résistance contre lui. Les deux pavillons venaient d'être terminés, mais les cloîtres ne l'étaient pas encore. Toujours magnanime et généreux, ce prince donna six mille livres pour les achever.

En 1636, Anne d'Autriche revenant de Liesse, où elle était allée demander à Notre-Dame un héritier du trône, entra à Reims à la nuit tombante, à la lumière d'innombrables flambeaux. Elle se fit conduire à l'abbaye de Saint-Pierre, et y pénétra seulement

avec les princesses qui l'accompagnaient. Elle fut servie par les religieuses, et coucha dans la grande salle du pavillon qui appartient actuellement à la Congrégation. On voit encore au plafond la place du baldaquin qui supportait les rideaux du lit sur lequel elle reposa. Les religieuses, pour perpétuer le souvenir de son passage, y firent placer son portrait, qui s'y trouve encore aujourd'hui, avec ceux des deux dernières abbesses [1].

Deux ans après, Louis XIII assista en personne au *Te Deum* qui fut chanté dans l'église de l'abbaye, en reconnaissance de ce que Dieu avait accordé un dauphin à la France.

La dignité abbatiale continua à être occupée, pendant tout le XVIIIe siècle, par des femmes de la plus haute extraction. Isabelle de Blanzac de Roye de la Rochefoucauld la posséda près d'un demi-siècle, de 1700 à 1744, et la laissa, en mourant, à sa nièce, Marthe-Charlotte de Roye de la Rochefoucauld, qui vécut jusqu'en 1762. Enfin elle passa aux mains de Jacqueline de Lauzières de Thémines, qui fut la cinquante-huitième et dernière abbesse. Jacqueline eut la douleur de voir sa communauté supprimée en 1792, et ses filles dispersées. Son courage fut brisé par

[1] Le portrait original d'Anne d'Autriche a été transporté à l'archevêché en 1846, et remplacé dans la salle du pavillon par une copie fort bien exécutée.

cette catastrophe. Elle tomba malade et mourut quelques mois après.

L'église de l'abbaye fut détruite par la Révolution, et l'œil attristé en chercherait en vain les ruines ; il n'en est pas resté pierre sur pierre. L'emplacement qu'elle occupait et le terrain qui était en avant furent désignés, en 1793, sous le nom de *Place de la Révolution* [1]. La rue neuve Saint-Pierre-les-Dames fut ouverte, vers 1798, au milieu des bâtiments qui formaient le palais de l'abbesse. Le reste du couvent servit, à cette époque, de magasin et d'hôpital.

Après le retour du calme, les dames de Saint-Pierre revinrent à Reims, et essayèrent de racheter ce qui restait de leur monastère. N'ayant pu y réussir, elles se retirèrent à Nancy. Un peu plus tard, on y vit passer successivement les Carmélites et les Frères des Ecoles chrétiennes.

Enfin en 1822, les dames de la Congrégation achetaient le numéro 8 de la rue neuve Saint-Pierre-les-Dames, attenant à l'établissement des Antonins, et en 1836, elles y ajoutaient le pavillon contigu, dont nous avons fait ci-dessus la description. Elles succédaient ainsi réellement aux dames de l'antique abbaye de Saint-Pierre.

Ces deux acquisitions entraînaient pour la petite

[1] Depuis 1798 jusqu'en 1842, elle reprit le nom de *Place de Saint-Pierre*. Elle s'appelle aujourd'hui *Place Godinot*.

communauté de bien grosses dépenses. Mais la nécessité lui en faisait une loi. Les religieuses se jetèrent avec un parfait abandon dans les bras de la Providence, qui ne leur avait jamais fait défaut, et firent appel à la plus stricte économie. C'était à cette vertu domestique que l'ancien monastère avait dû sa prospérité ; ce fut encore à elle que la nouvelle communauté dut de se libérer, même avant le temps fixé dans les contrats.





CHAPITRE XI

MÈRE SAINT-ALEXIS

(Marie-Anne JUDAN)

1824-1830

Triple réélection de la Révérende Mère Saint-Alexis. — M. Hulot, supérieur. — Retour plus complet à la vie religieuse : grand bréviaire, voile blanc, vœux perpétuels, clôture, prise d'habit solennelle ; supplique à Rome au sujet des vœux et du droit de tester. — Etat du pensionnat de 1818 à 1830. — Sacre de Charles X. — Reliques de sainte Bove et de sainte Dode. — Statue de la Sainte Vierge, du XI[e] siecle. — Autorisation de la communauté par l'Etat. — Mort de M. Hulot et de M. Dombry. — M. Bara, confesseur. — Fin de Mère Saint-Alexis.

Quand vint la fin du triennat de Mère Saint-Alexis, ses filles, heureuses sous sa houlette, lui continuèrent ses pouvoirs par une seconde élection, qu'elles renouvelèrent encore deux autres fois. Cette vénérable Mère resta donc en charge douze ans consécutifs, c'est-à-dire aussi longtemps que le permettent les Constitutions.

Bien que le siège archiépiscopal de Reims eût été

rétabli, Monseigneur de Coucy n'en ayant pas encore pris possession, la première réélection de Mère Saint-Alexis, en 1821, eut lieu sous la présidence d'un vicaire général de l'évêque de Meaux, M. Thomas Vallet, spécialement chargé de l'administration spirituelle des arrondissements de Reims et d'Epernay.

Depuis la mort de M. Rondeau, arrivée en 1815, la Congrégation était privée de supérieur ecclésiastique. Dès que Monseigneur Jean-Charles de Coucy eut pris en mains la direction du diocèse, il se hâta de combler cette lacune, et confia la communauté aux soins éclairés de M. l'abbé Hulot, son vicaire général, archidiacre de Saint-Remi. Cet homme de Dieu mit aussitôt tout son dévouement au service d'une maison dont il appréciait l'esprit et les services, et il n'épargna ni temps, ni fatigues pour en soutenir tous les intérêts spirituels et temporels.

Témoin du désir que témoignaient les religieuses de revenir peu à peu à l'observation complète des anciennes règles, il entra de plain-pied dans leurs vues, qui, d'ailleurs, répondaient à ses propres idées. Aussi bien, pendant qu'il resta chargé de la communauté, non seulement il lui fit reprendre plusieurs usages importants, mais il entretint de près ce salutaire mouvement de réformes, qui devait aboutir au rétablissement intégral de la Règle.

La première question qui le préoccupa fut celle de la récitation de l'office divin. Depuis plusieurs années,

ce point de règle, dont l'importance frappe les yeux des moins clairvoyants, était un sujet de division latente, mais très grave, entre les religieuses. On pouvait déjà prévoir que les divergences dans la pratique amèneraient avec le temps des divisions fatales à la communauté.

Lorsque les deux sœurs Judan avaient demandé, en 1815, à se réunir à leurs sœurs de Reims, elles avaient posé pour condition expresse qu'il leur serait loisible de profiter de la dispense qu'elles avaient obtenue de leur évêque diocésain, relativement à la récitation du grand office et à l'observation du vœu de pauvreté[1].

La Mère Porriquet, qui pressentait de graves difficultés pour l'avenir, si toutes les religieuses n'étaient point soumises à la même règle, s'était adressée de nouveau à Monseigneur de Talleyrand-Périgord, pour en obtenir une direction.

« Monseigneur, lui disait-elle, j'ose vous prier de vouloir bien me permettre de vous exposer quelques observations sur la proposition que l'on nous fait de substituer l'office de la Sainte Vierge à l'office romain, qui est beaucoup plus long.

« Si nous voulons avoir des élèves aujourd'hui,

[1] L'évêque de Soissons, Mgr Jean-Claude de Beaulieu, leur avait permis, en 1812, de substituer l'office de la Sainte Vierge au bréviaire romain, et les avait relevées de leur vœu de pauvreté.

nous sommes obligées de leur donner beaucoup plus de temps qu'il ne nous est prescrit dans nos Constitutions, où notre Bienheureux Père Instituteur nous assigne deux heures seulement d'instruction le matin, et deux heures l'après-midi. Cependant son intention était de nous donner l'office de la Sainte Vierge avec les autres exercices qui sont d'usage dans les communautés. Mais le Souverain Pontife, qui était alors assis sur la chaire de saint Pierre, nous a obligées au bréviaire romain ; et, au jour de notre profession, on nous a fait promettre, en face des saints autels, le bréviaire à la main, de le réciter habituellement. Or, voilà ce qui fait aujourd'hui le sujet de nos scrupules et de nos difficultés. De sorte que si l'autorité supérieure ne tranche pas nos perplexités et ne soumet pas toutes celles qui se réunissent à nous au même office, il peut en résulter de très mauvais effets.

« Nous sommes au nombre de quinze ; dans quelques jours, nous serons près de vingt. Je vous avoue, Monseigneur, que j'aurais beaucoup de peine de voir introduire parmi nous deux sortes d'offices. Ainsi, je laisse le tout à la sagesse et à la discrétion de Votre Excellence, à laquelle je me conformerai de tout mon cœur. »

La lettre de Mère Porriquet resta sans réponse. Il fallait s'y attendre, puisque Monseigneur de Talleyrand-Périgord n'avait plus aucune juridiction sur le diocèse de Reims.

Dans cette incertitude, les religieuses suivirent les habitudes prises, les unes continuant à réciter le bréviaire romain, les autres l'office de la Sainte Vierge. Les jeunes sœurs avaient adopté ce dernier, qui est beaucoup plus court, et qui leur semblait plus compatible avec leur mission d'éducatrices.

Les choses en étaient là en 1822. La situation devenait donc de plus en plus délicate. Imposer le grand office pouvait causer à la communauté une dangereuse secousse ; s'en tenir au petit office de la Sainte Vierge, c'était consacrer une altération essentielle de la Règle. M. Hulot porta longtemps sur ce point ses prières et ses réflexions. Puis, quand il crut avoir reconnu la volonté de Dieu, il engagea fortement toutes les religieuses à se conformer à la Règle, et à réciter le bréviaire romain,

« Croyez bien, mes Sœurs, leur dit-il, que Dieu bénira vos efforts, et qu'il vous accordera les forces et les moyens nécessaires pour remplir vos fonctions d'institutrices, et pour vous acquitter en même temps du devoir de la prière que vous a prescrit l'Eglise. Ne faut-il pas, dans ces temps de rénovation, lever sans cesse vers le ciel et les cœurs et les mains, pour en faire descendre la grâce sur la terre ? Et qui, mieux que des religieuses, pourrait s'acquitter de cette sublime mission ? Ayez donc confiance, et Dieu vous récompensera certainement en ce monde et en l'autre. »

Dociles à la voix de ce saint homme, toutes les

Mères acquiescèrent d'un commun accord à ses conseils, et chacune d'elles reprit le bréviaire romain. Toutefois, au lieu de se lever à quatre heures pour dire matines, elles continuèrent, jusqu'en 1833, à les réciter le soir[1].

Ce retour aux Constitutions était une réforme essentielle, et un gage de paix intérieure pour l'avenir. Les esprits étaient d'ailleurs si bien disposés qu'ils étaient prêts à adopter toutes les modifications compatibles avec les circonstances.

Déjà, en 1818, on avait remis en usage le voile blanc. En 1822, on se décida à mettre fin aux vœux annuels que la prudence avait fait adopter au moment de la reconstitution de la communauté, et, le jour de la fête de saint Augustin, sept professes se consacrèrent à Dieu par des vœux perpétuels. Leur exemple fut désormais suivi par toutes les novices.

Tant que la communauté demeura aux Magneuses, il ne fut pas même possible de songer à la clôture complète ; l'espace manquait. Aux Antonins, on fit un pas de plus ; mais jusqu'en 1830, il fallut compter avec les évènements, et l'on ne crut pas prudent de presser les choses.

La cérémonie si touchante de la vêture n'avait pu,

[1] Elles faisaient alors usage du bréviaire réformé par Clément VIII, qui était toléré jusqu'à l'épuisement des éditions faites avant Urbain VIII. Ce ne fut qu'en 1844 qu'elles adoptèrent l'édition de ce dernier pape.

elle non plus, être encore remise en vigueur. Les postulantes prenaient le voile sans aucun apparat. Persuadé qu'il n'y avait plus d'inconvénient sérieux à ressusciter l'ancien usage, M. Hulot engagea vivement le chapitre à faire prendre l'habit aux postulantes suivant les prescriptions du cérémonial. On se rendit de grand cœur à ses raisons.

Ce fut Laurence Géruzet, sœur Saint-François, qui inaugura ce retour à l'ancienne coutume, et qui, la première, reparut dans la chapelle extérieure, en présence du public, avec des habits séculiers, pour aller ensuite revêtir, dans l'intérieur du monastère, les saintes livrées de la religion. C'était le six juin 1826. La cérémonie attira une foule de personnes, qui n'avaient aucune idée de cet émouvant spectacle, et qui s'en retournèrent attendries et édifiées.

Mais quelle mortification, quel supplice pour celle qui en fut l'objet! Agée de cinquante et un ans, d'une humilité et d'une modestie devenues proverbiales, Laurence Géruzet n'avait jamais voulu, malgré la position de sa famille, se soumettre aux exigences tyranniques de la mode[1]. Simple dans sa mise, elle ne s'était appliquée qu'à vivre inconnue et cachée, et elle s'était flattée, en entrant au couvent, d'échapper enfin et pour toujours aux regards indis-

[1] Laurence Géruzet était fille de Jean-Baptiste Géruzet et de Marie-Suzanne Dévillé.

crets du monde. Aussi que de soupirs, quand elle se vit obligée par l'obéissance de se couvrir, pour quelques instants, de vêtements somptueux, emblème des vanités du siècle qu'elle allait fouler aux pieds, et surtout de prêter sa tête aux frisures alors à la mode chez les femmes du monde ! Elle se soumit par vertu et par condescendance ; mais cette humiliation volontaire n'était rien moins chez elle que de l'héroïsme.

Cependant une vague inquiétude pesait toujours sur la conscience des religieuses au sujet de l'observation de leur vœu de pauvreté. Ce vœu, tel que les anciennes Mères l'avaient prononcé avant la Révolution, était *solennel,* et entraînait, comme conséquence, l'incapacité radicale de posséder et de tester. La Constituante avait bien déclaré abolis les vœux solennels en France. Mais que pouvaient sur la conscience et devant Dieu les déclarations d'une assemblée délibérante, sans autorité et sans mission? D'autre part, dans la nouvelle situation qui leur était faite par la force des évènements, comment vivre et subsister sans posséder? Et comment posséder et surtout transmettre la propriété, sans que les personnes privées fissent acte de propriétaires ? Car la communauté, n'étant point encore autorisée par le roi, n'avait pas d'existence légale et était inhabile à posséder? Il fallait donc, de toute nécessité, asseoir les nouvelles acquisitions sur la tête de quelques reli-

gieuses, et, à leur décès, les faire passer sur d'autres par des dispositions testamentaires. Or c'était précisément cet exercice du droit de propriétaire qui troublait leurs consciences, leur paraissant incompatible avec la *solennité* des vœux de religion.

En 1827, elles se décidèrent à consulter le Saint Siège, et le firent par l'organe de M. l'abbé Hulot. Elles demandaient l'absolution de toutes les fautes qu'elles avaient pu commettre jusque-là contre leurs engagements sacrés, l'autorisation de s'en tenir aux modifications apportées à leur Règle par l'évêque diocésain, et la faculté de pouvoir disposer de leurs biens par testament.

La réponse de Rome fut conforme à leurs désirs. Elle était ainsi conçue : « La Sacrée Pénitencerie, par expresse et spéciale autorité apostolique, la chose mûrement pesée, déclare que les vœux émis par les suppliantes dans l'état actuel, ne peuvent être reconnus pour *solennels,* mais qu'ils sont *simples.* En conséquence, en vertu de la même autorité apostolique, elle leur accorde pleine et entière absolution des fautes qu'elles pourraient avoir commises contre leurs vœux, elle guérit leurs actes eux-mêmes en tant que de besoin, et déclare qu'ils sortissent leurs effets pleins et entiers. Elle leur confère en outre avec bienveillance, la faculté de faire des testaments, de recueillir des successions, de faire toutes sortes de contrats et d'exercer licitement les droits de proprié-

taires à l'effet dont il s'agit dans la supplique [1].

« Quant à l'Ordinaire [2], elle lui donne commission pour approuver et sanctionner provisoirement les modifications qu'il jugera plus opportunes devant Dieu, en raison des temps, des lieux et des personnes, dans la Règle dont elles ont fait profession, pourvu que les articles substantiels soient conservés ; et ce, nonobstant tout ce qui peut être contraire au présent rescrit. Donné à Rome, à la Sacrée Pénitencerie, le vingt-sept juin 1827. — J.-A. Sala, Dataire de la Sacrée Pénitencerie [3]. »

Grâce à cette décision de l'autorité suprême, les consciences inquiètes retrouvèrent une profonde tranquillité.

C'était merveille de voir avec quel zèle on poursuivait le parfait rétablissement des saintes Constitutions de l'Ordre. Quelle jouissance pour les anciennes Mères, chaque fois qu'elles assistaient à la reprise d'un usage qui faisait revivre à leurs yeux des temps déjà lointains et si souvent regrettés ! Quels élans chez les jeunes religieuses, leurs dignes émules, pour se porter en avant avec une ferveur qui avait souvent besoin d'être modérée ! Tous les esprits étaient d'ac-

[1] C'est-à-dire en faveur de la communauté, à l'exclusion de tout autre.

[2] C'est-à-dire l'évêque du lieu.

[3] Le rescrit latin est aux archives de la Congrégation, 8e tiroir, 5e carton, n° 2.

cord sur le but à atteindre. Ce qu'on ne pouvait faire encore, on le désirait vivement, et l'amour de la Règle régnait dans tous les cœurs.

La restauration progressive de leur vie monastique ne faisait point oublier aux religieuses la fin essentielle de leur Institut, c'est-à-dire l'instruction de la jeunesse. Aussi ne négligeaient-elles rien pour apporter à cette œuvre capitale toutes les améliorations en leur pouvoir. Les écoles gratuites, établies dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre-les-Dames, attiraient toujours de nombreuses élèves. Le pensionnat, de son côté, en comptait quatre-vingts.

Il avait cependant passé par des vicissitudes qui avaient mis un moment son existence en danger. Dans l'espace d'une seule année (1819), la communauté ayant perdu cinq de ses membres, quelques familles inquiètes avaient d'abord retiré leurs enfants. Pour soutenir l'enseignement, on avait cru bon de faire appel au concours de maîtres et de maîtresses du dehors ; mais ce concours lui-même, au lieu d'être un appui, était devenu un péril.

La Révérende Mère Saint-Alexis avait reçu dans l'intérieur du couvent, avec trop de confiance peut-être, une jeune dame douée de tous les talents propres à la direction d'une maison d'éducation. Vivacité d'esprit, grandes connaissances acquises, abord gracieux, conversation distinguée, sentiments parfaits de religion, rien ne lui manquait. A la faveur de ces

dehors séduisants, elle prit un grand ascendant sur quelques novices, se lia avec elles d'une amitié trop tendre, et bientôt, trahissant les lois de l'hospitalité, elle sortit de la maison, entraînant à sa suite deux jeunes professes, auxquelles elle avait inspiré le dégoût de leur sainte vocation. L'une d'elles, touchée de la grâce, ne tarda pas à rougir de sa défection, et à rentrer au couvent. Elle y mourut la même année, accablée sous le poids du remords. L'autre resta dans le monde. Mais elle sentit si vivement sa faute, qu'elle en fit demander pardon à ses compagnes, et n'osa plus jamais se représenter devant elles.

Malgré ces secousses, qui eurent un douloureux retentissement dans la maison, les développements du pensionnat ne se ralentirent plus, et les familles continuèrent à lui témoigner une confiance toujours croissante [1].

La communauté avait quitté l'hospice des Magneuses et pris possession de la maison des Antonins, le vingt-neuf juin 1824, jour de la fête de saint Pierre [2].

[1] Jusqu'en 1830, le prix de la pension des internes était de 400 francs.

[2] La chapelle des Magneuses, après le départ des religieuses de la Congrégation, devint le siège du tribunal de commerce, qui avait occupé jusque-là l'hôtel de ville, mais qui le quittait pour faire place au tribunal civil, obligé de sortir de l'archevêché. Un peu plus tard, elle fut donnée aux Protestants. La maison des Magneuses fut depuis occupée par l'administration des postes. Elle sert, pour le moment, depuis 1885, de lycée de filles.

Après avoir aménagé les lieux destinés au pensionnat, elle s'était occupée de rendre à sa première destination la chapelle que l'on avait transformée en fabrique. Quoique les ouvriers y fussent occupés depuis le mois de février, les travaux à exécuter étaient si considérables qu'on n'espérait pas pouvoir y célébrer le saint sacrifice avant la fête de Pâques de l'année suivante.

Mais le roi Louis XVIII étant venu à mourir au mois de septembre, il fallut s'occuper aussitôt du sacre de Charles X, son successeur. Comme cette cérémonie exceptionnelle nécessitait de grands préparatifs à l'église cathédrale, le Chapitre fit choix de la chapelle de la Congrégation pour y célébrer ses offices, tant que dureraient les travaux.

L'archevêque Jean-Charles de Coucy, enlevé par une mort prématurée au mois de mars de la même année, avait été remplacé sur le siège de Reims par le cardinal Antoine de Latil. Ce prélat fit presser les réparations de la chapelle, et en bénit lui-même l'autel ; et, le vingt-sept décembre, le Chapitre put y commencer les offices. Comme la grille et les stalles étaient déjà posées, les chanoines prenaient place au chœur pour l'office canonial, et la communauté se retirait à la tribune.

Souvent le pieux cardinal, dont la demeure provisoire était tout proche, assistait à la messe capitu-

laire [1]. Il se plaisait à entrer dans la communauté, s'informait de ses affaires, lui témoignait beaucoup d'intérêt et charmait tout le monde par son affabilité et la parfaite distinction de ses manières. Madame de Latil, sa cousine, résida plusieurs mois dans le couvent.

Quelques jours avant la solennité du sacre, le vingt-deux mai 1825, le cardinal, qui voulait faire entrer les précieux débris de la sainte Ampoule dans le nouveau chrême destiné à l'onction du roi, convoqua dans la chapelle, à l'issue de la messe capitulaire, le Chapitre, le clergé de la ville, notamment celui de Saint-Remi, les autorités civiles et judiciaires, et les anciens dépositaires de la sainte Ampoule. En présence de tous ces témoins, et de la communauté groupée avec les élèves à la tribune, il opéra la transfusion dans le nouveau chrême de l'antique baume liquéfié, et renferma le mélange dans un splendide reliquaire. Cette œuvre d'art, dessinée par Laffitte, et exécutée par l'orfèvre Cahier, était estimée plus de cent mille francs. Le roi en avait fait don à l'église métropolitaine. Le cardinal termina la cérémonie de la transfusion par un procès-verbal qui fut signé de tous les assistants.

[1] Monseigneur de Coucy avait habité les bâtiments de la sous-préfecture actuelle. Monseigneur de Latil avait repris provisoirement ce petit hôtel, en attendant que l'archevêché fût remis en état.

Pendant les fêtes du sacre, la Congrégation, sur l'invitation de la ville, offrit l'hospitalité à la vicomtesse de Vaudreuil et à la comtesse de Villefranche. Ces dames y demeurèrent huit jours avec leurs serviteurs, et se montrèrent fort reconnaissantes, à leur départ, des attentions délicates dont elles avaient été l'objet.

Madame la Dauphine et Madame la duchesse de Berry voulurent aussi visiter la chapelle, et lui firent cadeau d'un ornement en tapisserie qu'elles avaient brodé de leurs propres mains, et qui représentait, dans des médaillons, plusieurs des noms mystiques de la Très Sainte Vierge. Cet ornement fut conservé avec soin dans le monastère, en souvenir des augustes donatrices.

Peu de temps après le sacre du roi, le cardinal de Latil fit à la communauté un présent beaucoup plus précieux encore. Il lui confia le dépôt des reliques de sainte Bove et de sainte Dode. Sauvées des profanations révolutionnaires, ces reliques se trouvaient alors déposées, après bien des vicissitudes, dans sa propre chapelle. Il voulut qu'à l'avenir elles fussent honorées dans la maison religieuse qui avait remplacé celle dans laquelle ces pieuses vierges s'étaient sanctifiées.

Dans la châsse qui contient le corps de sainte Bove, il fit enfermer le décret par lequel il avait cons-

taté l'authenticité de ces précieux restes. L'original est en latin, en voici la traduction :

« Jean-Baptiste-Marie-Antoine de Latil, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint Siège apostolique, archevêque de Reims, légat-né du Saint Siège, primat de la Gaule-Belgique, pair de France, commandeur de l'Ordre royal du Saint-Esprit, etc., à tous ceux qui ces présentes verront, plénitude de salut en Notre-Seigneur.

« Depuis que Nous sommes monté, par un effet de la Providence divine, sur le siège de l'Eglise de Reims, voulant ne pas dégénérer de la piété de tant d'archevêques, nos illustres prédécesseurs, Nous n'avons rien eu de plus à cœur que de faire rendre aux reliques sacrées des Saints, de ceux-là surtout dont les vertus ont illustré notre diocèse, l'honneur qui leur est dû, et qui leur a été anciennement déféré. C'est pourquoi Nous avons voulu qu'on Nous fît un rapport détaillé, et ayant spécialement trait aux attentats de l'impiété contre les corps des Bienheureuses Bove et Dode, premières abbesses du monastère des Religieuses de Sainte-Marie-la-Rotonde, ou de Saint-Pierre-le-Supérieur, dans l'intérieur de la ville de Reims, et de ce qui s'est fait ensuite pour leur conservation.

« Nous avons donc chargé M. Henri-Louis Hulot, prêtre et docteur en théologie, notre vicaire général et official diocésain de notre cour spirituelle, archi-

diacre de Saint-Remi et chanoine titulaire de notre Eglise métropolitaine, de rassembler, par tous les moyens possibles, des documents certains sur ce sujet, et de nous les présenter ensuite.

« Et de fait, il est parvenu à mettre sous nos yeux divers témoignages et instruments qui ne se trouveront joints, il est vrai, à nos présentes Lettres, que dans la châsse destinée à recevoir le corps de sainte Bove, mais qui ne laisseront pas d'avoir la même valeur pour assurer l'authenticité du corps de sainte Dode. Car d'après ces témoignages, il est constant et absolument certain :

« 1° Que les corps de sainte Bove et de sainte Dode, soigneusement conservés depuis tant de siècles dans l'église de Saint-Pierre-les-Dames, étaient autrefois renfermés dans deux châsses de bois, couvertes d'une feuille d'argent doré et soutenues par quatre petites colonnes [1] ;

« 2° Que ces deux châsses, avec les Reliques qui y étaient renfermées, furent enlevées, il est vrai, le quatre septembre 1792, par ordre du district, au moment où les Religieuses étaient expulsées nuitam-

[1] L'inventaire, dressé le quatre septembre 1790, et certifié par l'abbesse de Saint-Pierre-les-Dames, Jacqueline de Lauzières de Thémines, par la prieure, Marie de Lauzières de Thémines, et par la dépositaire, Barbe Trolianne, porte textuellement ce qui suit : « Mobilier et trésor de la sacristie : Deux grandes châsses de bois, couvertes d'une feuille d'argent,

ment de leur monastère, et où tant de massacres recommençaient à Reims, et qu'elles furent portées au couvent de Saint-Denis, aujourd'hui notre grand Séminaire, où le district tenait ses séances ; mais que le jour suivant, ou tout au plus le surlendemain, Madame de Lauzières de Thémines, dernière abbesse de Saint-Pierre, envoya avec sœur Anne Seigner, religieuse professe, un homme du nom de Nicolas-Pierre Cordier, très avantageusement connu, et témoin encore aujourd'hui vivant et demeurant à Reims, lequel, conformément à la promesse faite par le district de rendre ces Reliques, les recueillit effectivement, avant qu'elles n'eussent été retirées de leurs châsses, les déposa dans une corbeille, en les arrangeant séparément, et les apporta sur-le-champ à Madame l'abbesse ;

« 3° Qu'à la mort de la même abbesse, arrivée peu de temps après, ces Reliques passèrent aux mains de Madame Marie de Lauzières de Thémines, sa sœur, ex-prieure de l'abbaye, qui les plaça séparément dans

dont l'une est dorée en partie, dans lesquelles reposent les corps des saintes Bove et Dode, fondatrices de l'abbaye ;

Un chef de sainte Bove sur un pied de quatre petites colonnes d'argent doré ; le dessus garni d'une couronne d'argent doré ;

Un autre chef de sainte Dode, absolument semblable ;

Un petit reliquaire contenant les deux mandibules. » Châlons, *Archives départementales.*

un coffre, et les déposa quelque temps chez M. Moisson, prêtre, chanoine de l'église de Reims, qui les lui rendit ensuite à sa réquisition ;

« 4° Qu'au décès de ladite prieure, les mêmes ossements furent conservés avec honneur par la sœur Geneviève Fournier, dans deux châsses de bois ; et que, le vingt-quatre avril 1806, ils furent visités par M. Delaunois, prêtre et chapelain de Saint-Marcoul, et par M. Jacques-Nicolas Pierret, officier de santé, puis énumérés et désignés en détail par ce dernier, reconnus en même temps par toutes les religieuses de Saint-Pierre-les-Dames encore existantes, et résidant à Reims, comme authentiques et comme étant, à leur parfaite connaissance, les os de sainte Bove et de sainte Dode ;

« 5° Que la sœur Geneviève Fournier étant morte en 1814, ces précieuses Reliques furent fidèlement conservées par la sœur Thérèse de la Morrhe, autre professe encore survivante de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames, jusqu'au mois de janvier 1817, où, de concert avec une sœur converse du même monastère, Françoise Faille, qui vit encore aujourd'hui, elle les apporta à un vicaire de Notre-Dame de Reims, M. l'abbé Chevalier, qui les reçut en dépôt, et plaça les deux châsses à la petite sacristie, où elles demeurèrent jusqu'au vingt-sept décembre 1824, et furent de là transportées par notre ordre dans notre chapelle privée ;

« 6° Enfin, que le trente et un janvier de la présente année 1825, il fut fait, avec notre permission, par M. Navier, docteur en médecine, et M. Duquenelle, docteur en chirurgie, une nouvelle visite et reconnaissance des mêmes Reliques, en présence de notre vicaire général susdit, et que, dans l'une et l'autre châsse, on trouva, avec les deux têtes, absolument les mêmes ossements qui avaient été désignés et déposés en 1806.

« L'authenticité de ces saintes Reliques, appuyée sur tant de témoignages et de documents, ne pouvant être révoquée en doute par aucune personne raisonnable, Nous avons fait faire à nos frais deux nouvelles châsses.

« Dans celle qui présente sur sa face ces mots : Sainte Bove, Nous avons fait transférer les ossements qui étaient renfermés dans l'ancienne châsse du même nom, savoir : La tête, les deux fémurs, les deux tibias, les deux péronés, l'omoplate gauche, la clavicule droite, l'humérus gauche, les deux cubitus, deux vertèbres, les deux os des hanches, le sacrum, huit côtes et la moitié d'une autre côte.

« Dans la châsse qui porte sur sa face ces mots : Sainte Dode, Nous avons transporté les ossements qui étaient contenus dans l'ancienne châsse du même nom, à savoir : La tête, neuf vertèbres entières, tant dorsales que lombaires, et quatre vertèbres qui n'ont conservé pour ainsi dire que leur partie centrale,

treize fragments plus ou moins considérables de côtes, la partie supérieure du sternum, les deux clavicules, l'humérus droit, les deux radius, les deux cubitus, cinq os du carpe, sept petites phalanges, les deux os des hanches et le sacrum, les deux fémurs, la rotule gauche, les deux tibias, le péroné droit, cinq os du tarse et un os du métatarse.

« De peur que ces ossements sacrés ne vacillent pendant qu'on les portera, et qu'ils ne soient renversés d'une façon peu convenable les uns sur les autres, Nous avons pris la précaution de les assujettir dans les deux châsses, à l'aide de bandelettes blanches, à des anneaux disposés de chaque côté; et, après avoir apposé notre sceau en divers endroits, Nous statuons et décrétons que le présent diplôme, bien qu'il ne doive se trouver que dans la châsse de sainte Bove, aura pareillement toute sa valeur pour les ossements de sainte Dode.

« Mais ces précieuses Reliques ayant été conservées avec tant de sollicitude par nos filles bien-aimées dans le Seigneur, les religieuses de Saint-Pierre, après leur expulsion du couvent, et leur église étant d'ailleurs détruite de fond en comble, Nous Nous faisons une joie de leur donner une marque de notre paternelle bonté, en décidant, pour leur consolation, que ces Reliques seront de nouveau offertes à la vénération des fidèles presque dans le même lieu où, depuis plus de mille ans, elles recevaient les honneurs

qui leur sont dus, c'est-à-dire dans l'église des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, puisque celles-ci occupent une partie de leur ancien monastère de Saint-Pierre, et semblent devoir leur succéder.

« C'est pour le même motif que Nous Nous sommes décidé, en décembre dernier, à dédier leur église à Dieu non seulement sous le vocable de Notre-Dame et de saint Antoine, mais encore sous celui de saint Pierre. Ainsi ces saintes Vierges, si dignes de l'amour de Dieu et des hommes, et si belles par leurs vertus, ayant été unies par le sang pendant leur vie, ne seront pas plus qu'autrefois séparées de corps après leur mort.

« Il paraît toutefois équitable que les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, dont Nous venons d'enrichir et d'illustrer l'église par ces dépouilles sacrées, se montrent, elles aussi, reconnaissantes envers l'ancien monastère de Saint-Pierre, dont ces saintes Vierges ont été les premières abbesses.

« Nous ordonnons donc que, le vingt-quatre avril, fête de sainte Bove et de sainte Dode, l'office de ces Vierges soit célébré à perpétuité, sous le rit solennel, par les religieuses de la Congrégation, comme il l'étais jadis par celles de Saint-Pierre-les-Dames. Depuis les premières vêpres, et durant tout le jour suivant, les deux châsses seront exposées, de chaque côté du sanctuaire, près de la balustrade ; et, après

les secondes vêpres, elles seront pieusement portées en procession dans l'intérieur du couvent, sur les épaules des religieuses, au chant de l'hymme de ces saintes Vierges ; elles seront ensuite reportées dans le sanctuaire, tandis qu'on récitera le *De Profundis*, avec l'oraison convenable, pour les religieuses défuntes de Saint-Pierre-les-Dames. Enfin, après complies, le prêtre donnera aux assistants la bénédiction solennelle du Saint Sacrement selon le rit ordinaire.

« Fait à Reims, l'an de l'Incarnation du Verbe 1825, le premier jour d'octobre. — Jean-Baptiste, archevêque de Reims [1]. »

Ce fut donc le premier octobre que le monastère reçut ce précieux dépôt. Les corps des deux saintes Vierges étaient placés dans deux belles châsses de fer de Berlin, ornées de colonnettes à chapiteaux dorés. Elles furent placées sur le haut de la grille du chœur. Mgr de Latil accorda quarante jours d'indulgences aux fidèles qui viendraient les honorer au jour de leur fête [2].

[1] Le dossier renfermant les pièces originales relatives à cette reconnaissance des Reliques, est conservé aux archives de la Congrégation de Notre-Dame, 8e tiroir, 1er carton, n° 4.

[2] Il existe aux archives de la Congrégation, une *Vie de sainte Bove et de sainte Dode*, manuscrit in-18 de 206 pages, écrite en 1653-1654, par M. Destry, religieux, et dédiée à Madame Marguerite-Angélique de Béthune, abbesse de Saint-Pierre-les-Dames.

Ce fut aussi à cette époque que le couvent acquit une très ancienne et très intéressante statue de la Sainte Vierge. Cette statue, d'une authenticité incontestable, remonte au XIe siècle, et provient de l'abbaye de Saint-Remi. La Vierge, portant l'Enfant Jésus, est assise sur une petite chaise jadis dorée et aujourd'hui peinte. Une concavité pratiquée dans le dos renfermait toutes les pièces qui établissent sa très haute antiquité.

Un imprimé latin, trouvé sous le sceau qui fermait la cavité, la fait remonter à l'an 1100. « L'an du Seigneur 1098, y est-il dit, notre monastère ayant été en grande partie consumé par les flammes, en souvenir de la préservation de notre église, qui avait été dédiée peu de temps auparavant par le Seigneur pape Léon, et de la restauration de notre monastère aux frais du très vaillant duc Guy de la Trémouille, parent de notre abbé, et pieux défenseur de l'Ordre de saint Benoît, de retour de la prise de la sainte Jérusalem, où il avait fait voile pour secourir le roi Godefroy, Monsieur notre abbé, voulant que l'on en rendît grâces à Dieu tous les samedis, fit placer cette statue de la Mère de Dieu dans l'oratoire des novices, l'an onze cent [1]. »

[1] Anno Domini MXCVIII, cum incendio consumptum fuisset magna ex parte Monasterium nostrum, ob servatam Ecclesiam nostram novam, quæ non multo ante dedicata fuerat (a) Domino Papa Leone, et restauratum monasterium sumptibus

Restaurée en 1642 par dom Pichard, cette statue de la Vierge fut mentionnée, en 1774, par dom Châtelain, dans son *Recueil des inscriptions pour servir à l'histoire de l'Eglise de Saint-Remi.* En 1792, au moment où des mains sacrilèges allaient en faire la proie des flammes, elle fut remise par Dom Sutaine à M. Letemple, bedeau de l'église de Saint-Remi. Retrouvée, en 1821, dans la maison du fils de Letemple, par Thibault-Vernant, qui écrivit une relation historique de tout ce qui s'y rattachait, elle fut déposée en 1855, au couvent de la Congrégation, où elle est conservée avec un religieux respect. Elle est placée au-dessus de l'entrée de la salle d'honneur du pensionnat.

En 1826, lors du grand jubilé, Mgr de Latil ayant ordonné, conformément aux instructions pontificales, que l'on ferait dans Reims cinq processions solennelles, désigna deux fois, pour lieu de station, la chapelle du monastère. L'année suivante, quand l'hôtel-Dieu fut transféré des bâtiments où se trouve actuellement le palais de justice, dans l'ancienne abbaye de Saint-Remi, il fit encore choix de la même

fortissimi Ducis Guidonis Trimoliensis, cognati abbatis nostri, et Ordinis sancti Benedicti pii defensoris, reducis ab expugnatione sanctæ Hierusalem, quo navigaverat in auxilium Gotfridi regis; Dominus abbas noster, ut singulis sabbatis gratiæ Deo redderentur, hanc Deiparæ Virginis effigiem in Oratorio Novitiorum posuit, anno M. C.

chapelle pour y tenir les réunions de l'Association de la Providence. Cette association avait été fondée en 1821 par M. de Forbin-Janson, en vue de perpétuer les fruits de la célèbre mission donnée à Reims à cette époque. La section des hommes se réunit donc dans cette chapelle pendant plusieurs années, tous les premiers jeudis du mois. M. l'abbé Maquart, qui en était le directeur, y donnait chaque fois une instruction, à laquelle assistait la communauté. Mais cette œuvre excellente ne put survivre à la révolution impie de 1830.

La Révérende Mère Saint-Alexis eut enfin la satisfaction d'obtenir de l'Etat l'autorisation tant de fois sollicitée pour le couvent.

En 1817, la vénérable Mère Porriquet, près de mourir, avait renouvelé ses démarches ; mais sans résultat. Ces lenteurs officielles, que l'on pouvait croire calculées, avaient menacé sérieusement le développement de la maison. Les religieuses, ne se sentant pas autorisées, n'étaient pas tranquilles. Elles craignaient toujours que la malveillance ne les dispersât de nouveau. D'un autre côté, les acquisitions considérables faites en 1821 et 1822, reposant sur la tête de quelques-unes des sœurs, la transmission de ces propriétés pouvait donner lieu dans la suite à de grands embarras. Cependant, après la dernière tentative de Mère Porriquet, elles restèrent longtemps sans faire aucune instance. Le sacre de

Charles X eût été, semblait-il, une occasion propice. Elles n'en usèrent point. Pour quel motif? Elles n'ont consigné que ces mots dans leurs mémoires : « Nous aurions pu être approuvées plus tôt, mais des raisons de conscience nous ont forcées d'attendre. »

Ces raisons de conscience tenaient probablement aux scrupules que leur causaient la crainte d'avoir manqué dans le monde aux obligations de leur saint état, et l'impossibilité où elles se trouvaient encore d'observer à la lettre la Règle de leur Institut.

Elles n'avaient donc rien voulu tenter près de l'Etat, avant d'avoir obtenu du Saint Siège l'absolution de tout ce qu'elles avaient pu faire de contraire à la Règle, et d'être bien fixées sur la nature de leur vœu de pauvreté.

Mais dès qu'elles eurent obtenu de la cour de Rome le rescrit dont nous avons parlé, n'ayant plus de motif de différer davantage, elles sollicitèrent de nouveau l'autorisation du Gouvernement, et elles l'obtinrent enfin, le trente mars 1828. Il y avait juste deux cents ans que leur Institut avait été définitivement approuvé par le Souverain Pontife, pour se consacrer, par un vœu spécial, à l'instruction des jeunes filles.

A peine cette autorisation légale reçue, Mère Saint-Alexis en profita pour faire transférer au nom de la communauté les bâtiments acquis depuis quelque temps. Les religieuses qui étaient propriétaires en

nom, n'eurent rien de plus pressé que de déférer à ce juste désir. Elles firent donation de leur propriété à la communauté, et l'Etat ratifia cet acte sans opposition.

La maison vivait heureuse sous la sage direction de M. l'abbé Hulot, lorsqu'il plut à Dieu de lui retirer cet appui. Il n'avait été que sept ans supérieur officiel, mais longtemps avant d'en avoir le titre, il en avait rempli les fonctions, et, depuis la mort de M. Rondeau, toutes les religieuses avaient trouvé en lui un guide prudent et sûr, toujours prêt à leur rendre service dans leurs difficultés. Pour faciliter les développements du pensionnat, il avait poussé la condescendance jusqu'à donner lui-même des leçons aux élèves, et il ne dédaignait pas de s'abaisser au niveau des plus petites intelligences, pour y distiller la vérité goutte à goutte. Importunités, espiègleries, malices des enfants, rien ne lassait sa bonté : « Laissez-les, disait-il à leurs maîtresses, ce sont mes enfants. » Aussi était-il entouré, comme un père, du respect et de l'amour général.

Rien de plus sincère que son attachement à la communauté : « Je ne suis plus vicaire général, dit-il à ses filles après la mort de Monseigneur de Coucy; mais je m'en console aisément, en pensant que je suis encore votre père et votre supérieur. »

Ce saint homme était âgé de soixante-douze ans, quand il rendit sa belle âme à Dieu. Sa mort, arrivée

le premier septembre 1829, excita d'unanimes regrets et la communauté lui voua une éternelle reconnaissance.

Sur le point de faire une longue absence, le cardinal de Latil, qui prévoyait la fin prochaine de M. Hulot, avait désigné pour son successeur un de ses vicaires généraux, M. Legros. Cette fois encore, la communauté put admirer la bonté de Dieu à son égard. Malgré son âge avancé et ses nombreuses occupations, le nouveau supérieur ne le céda en rien à son devancier. Pour mettre les religieuses chargées des classes à la hauteur de leur mission, il se fit lui-même leur instituteur, et, dans le courant de l'année scolaire, il se plaisait à parcourir les classes pour stimuler les élèves par ses questions et ses encouragements. Hélas ! il devait, lui aussi, leur être bientôt ravi !

L'abbé Dombry, dont nous avons déjà signalé le dévouement, se retira vers cette époque. Pendant de longues années, ce respectable prêtre, quoique fort pauvre lui-même, avait rempli pour l'amour de Dieu, et sans vouloir accepter d'honoraires, les fonctions d'aumônier et de confesseur de la communauté. Pressé enfin par la nécessité, il vint prier la supérieure de se pourvoir d'un autre prêtre, parce qu'il ne pouvait plus dire la messe gratuitement. Mais la communauté lui avait trop d'obligations pour le délaisser dans le besoin, et, malgré la gêne dont elle souffrait elle-même, elle vint généreusement à son aide. Après

vingt ans de bons et affectueux services, ses forces le trahissant, on lui adjoignit pour auxiliaire le jeune abbé Bara, que ses mérites devaient porter plus tard jusqu'à la dignité épiscopale.

La vénérable Mère Saint-Alexis était arrivée elle-même au terme de ses fonctions, après en avoir vaillamment porté le poids pendant douze ans, malgré son grand âge. Sa dernière réélection ne s'était pas faite sans difficulté. Elle avait reçu dans la maison, suivant l'usage adopté depuis le rétablissement de la communauté, une dame pensionnaire, qui avait ensuite donné lieu à des plaintes assez graves. Sollicitée à plusieurs reprises par les religieuses de la renvoyer, Mère Saint-Alexis, toujours portée à l'indulgence, n'avait pu s'y résoudre, et cette dame n'était sortie que grâce à l'intervention prudente et sage de M. l'abbé Hulot. Les élections, qui coïncidaient avec cette agitation intérieure, en reflétèrent la trace. La Mère Saint-Alexis fut réélue, il est vrai, mais avec peine. Le calme cependant se rétablit bientôt, et personne n'eut à se repentir du maintien de cette respectable Mère. Son égalité d'humeur, qui était à l'épreuve de toutes les difficultés, ne se troubla pas de cette opposition d'un moment. La bonté de son cœur, d'une part, et son humilité, de l'autre, firent tous les frais de la situation, et cet incident ne laissa pas de traces.

En 1830, elle remit ses pouvoirs comme le prescrit

la Règle. Véritable imitatrice de l'humble Fondateur de l'Ordre, elle rentra avec joie dans la dépendance, et, durant six ans qu'elle vécut encore, elle remplit, à la satisfaction commune, la charge de conseillère. Plus qu'octogénaire, elle commandait à son corps avec l'énergie de la jeunesse, et l'habitude de la régularité était devenue un vrai besoin pour sa généreuse nature.

Elle gémissait des ménagements excessifs que réclamait la santé délicate des jeunes religieuses. Mais si sa charité les excusait, elle avait la conviction profonde que ces ménagements tenaient surtout aux idées d'un siècle affadi, qui ne connaît plus les saintes joies de l'austérité, et elle espérait qu'avec le temps les santés s'affermiraient, ou plutôt que l'esprit de ces jeunes sœurs, devenant de plus en plus religieux, comprendrait que le corps n'est qu'un serviteur, qui se montre d'autant moins exigeant qu'on lui accorde moins d'attention.

Atteinte d'une paralysie jugée mortelle dès la première heure, elle se prépara à la mort avec une sérénité parfaite. Toute pénétrée de reconnaisance pour les services qu'on lui rendait, elle disait avec effusion : « Dieu seul, mes sœurs, oui, Dieu seul peut reconnaître vos bienfaits et les soins que vous me prodiguez ! » Elle expira le vingt-neuf juin 1836, âgée de quatre-vingt-deux ans. Elle avait reçu à la profession quinze nouvelles religieuses pendant les douze années de

son gouvernement. De rares talents d'administration, une solide piété, un jugement droit et surtout une remarquable impartialité envers toutes ses filles lui avaient valu l'estime universelle.

Elle ne tarda pas à être suivie dans la tombe par sa respectable sœur, Saint-André Judan, qui donna à toute la communauté les plus édifiants exemples de patience et de conformité à la volonté de Dieu. Jamais une seule plainte ne s'échappa de ses lèvres, jamais le moindre signe d'ennui ou d'impatience. La sérénité, la paix, la joie même étaient peintes sur son visage. La mort tardait trop à venir à son gré. « Quand donc, disait-elle, aurai-je le bonheur d'être au ciel? Combien de jours pensez-vous que j'aie encore à vivre ici-bas? Je voudrais bien voir le bon Dieu! J'espère toujours en sa miséricorde. »





CHAPITRE XII

MÈRE SAINTE ANGÉLIQUE

(Marie-Louise-Séraphine MOLET)

1830-1836

M. l'abbé Legros. — Mère Sainte-Angélique Molet. — Restauration plus complète de la Règle : grille du parloir, manteau de chœur, lever à quatre heures du matin. — Retraites de l'abbé Just et du Père Molet. — Supérieurs ecclésiastiques et Confesseurs de la Communauté : Monseigneur de Numidie, MM. Gros, Bara, Dumas, Lambert et Point.— Mère Saint-Stanislas Coulvier. — Mère Sainte-Pelagie Lecointre. — Mère Sainte-Angelique après sa sortie de charge.

Avec 1830, on était arrivé à l'époque de l'élection. La mère Saint-Alexis, trois fois réélue supérieure, avait atteint le terme de ses fonctions. Tout en priant Dieu de les éclairer, les religieuses ne pouvaient se défendre d'une vive inquiétude, ne sachant sur qui jeter les yeux pour la remplacer.

Il y avait au fond des âmes, sous le voile d'une grande charité mutuelle, un véritable dissentiment, causé par la diversité des tendances. Que chacune

voulût le bien, ce n'était un doute pour personne; mais toutes ne le voyaient ni ne le cherchaient de la même façon. Comment eût-il pu en être autrement? La communauté, en effet, ne se composait que de religieuses, ou très âgées ou très jeunes. Celles-ci, pleines de feu et difficiles à modérer, demandaient que la Règle fût observée aussi complètement qu'au temps des anciennes Mères. Celles-là, mûries par une longue expérience, étaient d'avis d'améliorer les observances progressivement et sans rien précipiter.

Heureusement elles avaient à leur tête, dans la personne de M. l'abbé Legros, un sage conseiller, déjà supérieur de plusieurs communautés et parfaitement au courant des détails et des besoins de la vie monastique. Après s'être rendu compte de la manière dont s'était faite la dernière élection, et des dispositions actuelles des religieuses vocales, il crut utile, nécessaire même pour la tranquillité de chacune et pour le bien général, d'inviter le cardinal de Latil à présider lui-même l'élection.

Le Cardinal accéda volontiers à ses désirs. Il porta même la condescendance jusqu'à écouter toutes les religieuses en particulier. Il recueillit leurs observations, et, tout en recommandant aux plus jeunes la modération et la prudence, il les encouragea dans leur désir d'une plus grande perfection.

Le deux avril 1830, l'élection eut lieu en sa présence. La communauté porta ses voix sur Mère Sainte-

Angélique Molet. Le choix était significatif. Les idées généreuses des plus jeunes sœurs triomphaient ; car la nouvelle élue était prise parmi elles et ne comptait encore que trente-trois ans. Le Cardinal en manifesta une grande satisfaction. Depuis longtemps, son œil perspicace avait distingué le mérite de cette jeune religieuse, et il lui avait donné en plusieurs circonstances des marques particulières de son estime.

Marie-Louise-Séraphine Molet était originaire d'Amiens. Elle était née le vingt septembre 1796, de sire Joseph-Dominique Molet et de dame Marie-Antoinette Engramer, tous les deux aussi distingués par leur piété que par leur naissance.

Avant son mariage, Madame Molet avait voulu embrasser la vie religieuse et était entrée au Carmel. Forcée par les orages politiques d'abandonner sa chère solitude, elle avait mis sa jeunesse à l'abri de toute atteinte, sous la sauvegarde du lien conjugal ; mais elle avait conservé au fond de son cœur les sentiments de tendre piété qui avaient guidé ses pas vers le cloître.

M. Molet, de son côté, partageait toutes les inclinations de sa compagne. Un attrait irrésistible l'entraînait au désert et à la pénitence. Aussi, dès que les maisons religieuses se rouvrirent après la Révolution, il eut l'incroyable courage de faire à Dieu le sacrifice de toutes les tendresses de son cœur, et, d'accord avec sa pieuse épouse, dont l'héroïsme éga-

lait le sien, il quitta le monde et sa famille et se retira dans quelque solitude dont on ne sut jamais le nom. On croit cependant que ce fut dans un couvent de Trappistes. Sa jeune femme se chargea seule de l'éducation de ses trois petits enfants, et y réussit à merveille.

A peine âgée de seize ans, Séraphine, attirée peut-être à Dieu par les prières de son père, déclara à sa mère sa résolution d'entrer au couvent. Bien qu'elle éprouvât une secrète joie de voir revivre dans cette chère enfant une vocation qu'elle aimait et que les temps seuls ne lui avaient pas permis de suivre, Madame Molet ne put se défendre d'un grand serrement de cœur à la perspective de ce nouveau sacrifice. Mais sa foi la rendant plus forte que tous les sentiments de la nature, elle permit à sa fille de suivre l'appel divin, et, le cinq novembre 1812, elle la présenta elle-même à la Congrégation de Reims.

Le caractère éminemment religieux qu'elle avait su imprimer à l'éducation de ses enfants, avait ouvert l'âme de Séraphine aux plus suaves influences de la grâce. Aussi toute sa vie celle-ci lui en fut reconnaissante, et, au milieu de ses plus belles années religieuses, elle reporta toujours sa pensée avec bonheur vers le sanctuaire du foyer domestique. « Je n'ai d'autre désir, disait-elle plus tard, que de finir comme j'ai commencé; car ma mère nous a élevés bien innocemment. » Se présentait-il quelque sujet de

crainte : « Prions Dieu, mes enfants », nous disait-elle ; puis, la prière terminée, elle ajoutait : « Maintenant que nous avons prié le bon Dieu, il ne faut plus du tout avoir peur. »

Son entrée dans une communauté qui ne comptait presque plus que des Mères âgées, fut regardée comme une faveur céleste. Innocente et pieuse, intelligente, ardente au travail, douée d'un excellent cœur, elle ne demandait qu'à se dépenser pour le bien commun. Aussi son zèle fut aussitôt mis à profit. Dès qu'elle eut revêtu l'habit religieux, avant même d'avoir eu le temps de se former elle-même, elle fut employée à la formation des autres, et remplit successivement les charges de maîtresse de classe, de directrice du pensionnat et de maîtresse des novices.

Peut-être est-ce à cette précipitation de ses débuts qu'elle dut de conserver une imperfection de caractère, qu'elle avouait avec ingénuité, et dont elle gémissait même souvent, mais qu'elle ne parvint point à déraciner. La vivacité native de son esprit, qui, d'un bond, arrivait au but, la grande franchise de son caractère et la fermeté naturelle de sa volonté lui avaient fait contracter une promptitude de parole et d'action, qui ne souffrait pas de retard, et qui, frisant l'impatience, donnait à autrui d'assez fréquents sujets de mortification.

Mais qui voudrait peindre un mortel sans défaut, aurait contre lui tous les esprits sensés. Les plus

grands Saints ont payé eux-mêmes ce tribut à la nature humaine. Saint François d'Assise, cette vivante image du divin Crucifié, ne s'emplit-il pas un jour la bouche de fumier, pour se punir d'avoir répondu avec aigreur à son frère? Saint Pacôme, le plus mortifié des hommes, n'eut-il pas à venger contre lui-même une saillie de ce genre?

Sœur Sainte-Angélique savait, du reste, racheter noblement ses vivacités. Selon l'esprit de la Règle, toute religieuse qui a pu contrister l'une ou l'autre de ses sœurs par ses paroles ou ses actions, est tenue de s'humilier devant elle et d'implorer à genoux son pardon. Sœur Sainte-Angélique n'y manquait pas. Son bon cœur prenait les devants, et un mot aimable, un gracieux sourire ne tardait pas à panser les petites blessures faites à l'amour-propre. Aussi, malgré cette imperfection, la communauté savait reconnaître le vrai mérite de la jeune religieuse.

Pour apprécier ce qu'elle fut dans les classes, il faudrait rappeler l'excellente conduite que tinrent dans le monde les élèves formées par ses mains, la fermeté de leurs principes religieux, l'affection qu'elles lui vouèrent et les larmes que leur arracha la nouvelle de sa mort. Son passage de cinq ans au noviciat n'eut pas une influence moins salutaire, et les jeunes sœurs qui lui devaient leur formation lui conservèrent toujours la plus vive reconnaissance.

Placée à la tête de la maison par les suffrages de

ses sœurs, Mère Sainte-Angélique se trouvait, de prime abord, aux prises avec de grandes difficultés. Succédant à une vénérable Mère, dont la fermeté et l'expérience avaient su maintenir l'ordre dans une communauté composée des éléments les plus divers, elle avait à redouter l'écueil même de sa jeunesse; et elle avait besoin, pour entretenir l'union des cœurs, d'une discrétion dans sa conduite et d'une sagesse plus qu'ordinaires.

Elle était à peine en fonctions depuis quelques mois, lorsque les évènements publics vinrent compliquer la situation.

La révolution de juillet s'annonça comme une revanche de l'impiété, et la ville de Reims fut de nouveau le théâtre des profanations les plus sacrilèges. Pendant quelque temps, l'on put tout craindre pour les communautés religieuses. Le cardinal de Latil suivit Charles X en exil, et la Congrégation perdit avec lui un guide précieux et un puissant protecteur.

La religion devint l'objet de mille tracasseries. Les processions publiques du Saint Sacrement furent supprimées; l'association de la Providence, qui tenait ses réunions dans la chapelle, et lui procurait ainsi quelques ressources, fut obligée de se dissoudre, et toutes les fêtes de dévotion furent interdites.

Ce réveil des idées révolutionnaires eut pour la maison un douloureux contre-coup. Le nombre des élèves baissa considérablement. « Tout, raconte la

Mère Sainte-Angélique, était de nature à nous donner des craintes : le mauvais vouloir du gouvernement à l'égard de la religion, le manque total de sujets dans notre noviciat, pas de novices ni de postulantes ; la disposition d'esprit de nos pensionnaires, très peu nombreuses d'ailleurs, et sur les têtes desquelles agissait le souffle de la Révolution... Elles trouvaient onéreux ce qui auparavant leur paraissait facile ; elles s'ennuyaient de la vie du pensionnat et soupiraient après le moment de le quitter. Pour comble d'ennui, plusieurs personnes de la ville se montraient indisposées contre nous, par suite de rapports inexacts.

« Heureusement, au milieu de ces circonstances pénibles, le Seigneur étendit son bras puissant pour nous protéger. Il inspira à Monseigneur Blanquet de Rouville, évêque de Numidie, auxiliaire du cardinal de Latil, de se déclarer ouvertement en notre faveur. Ce saint prélat daigna dès lors entrer en rapports intimes avec la communauté, et ne manqua aucune occasion de montrer l'intérêt qu'il portait à tout ce qui pouvait nous toucher. »

L'horizon paraissait si chargé et l'avenir si inquiétant, qu'à la profession de sœur Saint-Bruno, les supérieurs ecclésiastiques crurent prudent de ne l'admettre qu'à des vœux conditionnels. Ils firent insérer dans son acte de profession une clause formelle, qui lui permettait de se faire relever de ses

vœux, si elle était contrainte, par force majeure, de quitter le monastère.

Au milieu du débordement d'impiété qui inondait la France, les pieuses filles de Notre-Dame restaient étrangères, selon leur tradition, aux agitations politiques. Retirées derrière leurs grilles, et tout attentives à l'observance de leurs Constitutions, elles ne songeaient qu'au tort fait à la religion par ce déchaînement des passions publiques ; elles s'interposaient entre Dieu et les pécheurs, et lui demandaient, par de continuelles prières, le maintien de la foi catholique dans notre infortunée patrie.

« En voyant l'impiété prendre chaque jour de nouveaux accroissements, écrivait la Mère Sainte-Angélique, il nous semblait que nous, épouses privilégiées de Jésus, nous devions, par notre amour et nos adorations, le dédommager des outrages qu'il recevait de ses autres enfants, et lui demander grâce et pardon pour nos frères, en nous prosternant devant ses saints tabernacles. »

Aussi plus la tempête grondait, plus les religieuses s'affermissaient dans leur confiance en Dieu et dans leur total abandon à sa providence. Leur espoir ne fut pas déçu. L'orage ne tarda pas à se dissiper, et elles n'eurent plus qu'à remercier Dieu des marques sensibles de sa protection.

Sur la fin de 1831, la communauté, malgré la difficulté des temps, fit une nouvelle acquisition assez

considérable. Elle annexa au couvent des Antonins une maison contiguë, dont le jardin, parallèle à la rue Saint-Pierre-les-Dames, s'étendait jusqu'à la rue des Murs [1]. C'est dans cette maison, qui avait appartenu jusque-là à M. Bouchard, que se trouvaient les précieux souvenirs, encore intacts, de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames, dont nous avons parlé plus haut.

Les circonstances ne permirent à la communauté d'en occuper alors qu'une partie ; mais M. Pagès, qui habitait le reste, lui céda aussi, en 1834, quelques autres parcelles, en nature de remise et de jardin; et, par un heureux concours d'évènements, deux ans après, un troisième jardin contigu, qui appartenait à M. Baudet-Godret, fut encore réuni aux deux précédents. Cette réunion assura pour toujours aux religieuses l'air et la liberté de circulation, à l'abri de tous regards étrangers ou indiscrets.

Grâce à un surcroît d'économie, et à quelques libéralités providentielles, ces nouvelles dépenses furent bientôt couvertes, et la communauté put jouir avec sécurité de ces grandes améliorations, si propices à

[1] C'est à l'extrémité de ce jardin, à l'angle formé par les deux rues, qu'on transporta, en 1837, l'externat gratuit, installé jusque-là dans quelques salles qui font aujourd'hui partie du pensionnat. Cette installation de 1837 vient d'être elle-même très avantageusement remplacée par les nouvelles écoles construites, en 1885, sur la rue de l'Université.

la bonne installation des écolières, à la santé des maîtresses et à la parfaite observance de la Règle.

La Révérende Mère Sainte-Angélique, qui n'aspirait qu'au parfait rétablissement des anciens usages, songea aussitôt à profiter de ces agrandissements pour faire revivre une discipline plus régulière et pour rendre la clôture plus étroite. Le vénérable M. Hulot était mort, emportant dans la tombe le même désir, que les circonstances ne lui avaient pas permis de réaliser. Le cardinal de Latil, le jour de l'élection de la nouvelle supérieure, lui avait exprimé lui-même, en présence de la communauté, son intention de voir rétablir la clôture, conformément aux prescriptions de la Règle.

Mère Sainte-Angélique, soutenue par des encouragements venus de si haut, fit donc placer immédiatement une grille dans les parloirs des religieuses. Mais que cette réforme lui coûta cher ! Il y eut contre elle, au dehors, une vraie levée de boucliers : parents, élèves, ecclésiastiques même, tout le monde se plaignit, tout le monde blâma la mesure, et ne voulut y voir qu'un acte de zèle inconsidéré. Il fallut lutter pour en obtenir le maintien. Mais la jeune Supérieure n'était pas d'un caractère à faiblir. Elle tint tête à l'orage et la réforme demeura.

Le Cardinal régla, par une ordonnance spéciale, tous les détails de la clôture. Il détermina les mesures à prendre pour les élèves du pensionnat et de

l'externat, pour les maîtresses, les parents, les dames pensionnaires, et pour tous les ouvriers ou étrangers, que la nécessité obligerait d'introduire momentanément dans la maison.

Le costume régulier, que nous avons vu reprendre en 1811, n'était pas encore complet. La raison d'économie en était peut-être la principale cause. Les Mères anciennes se souvenaient toujours d'avoir porté, avant leur dispersion, le grand manteau de chœur, qui imprime à la démarche des religieuses tant de gravité et tant de dignité. Souvent elles en parlaient à leurs jeunes sœurs, et laissaient assez percer leur désir de voir remettre en pratique ce point des Constitutions.

La Révérende Mère Sainte-Angélique mit enfin un terme à leurs regrets, et, le vingt-cinq mars 1833, fête de l'Annonciation, elles eurent la joie de se voir toutes au chœur revêtues de cet habit régulier. Elles ne le portèrent d'abord que pour la sainte messe; mais deux ans plus tard, elles en firent usage pour tous les offices du chœur.

Son triennat terminé, la jeune Supérieure, se voyant sur le point d'être réélue, ne consentit à reprendre sa charge qu'à deux conditions : la première, que la communauté se lèverait désormais à quatre heures du matin, et suivrait, pour tous les exercices de la journée, les heures prescrites par la Règle; la seconde, que la maîtresse des novices serait nommée,

non point par elle, mais par le chapitre. Elle espérait, par cette seconde condition, que le noviciat, jusque-là confié à la vénérable Mère Saint-André Judan, que son âge avancé rendait impropre à ce difficile emploi, serait remis en des mains plus jeunes et plus actives, sans qu'elle eût besoin d'intervenir personnellement.

Les deux conditions furent acceptées par le chapitre. La Mère Saint-André fut relevée de ses fonctions ; mais, contre toute attente, elle fut encore remplacée par une religieuse avancée en âge, Mère Saint-Remi Garaudé.

Les exercices du noviciat furent mis en règle. La communauté se leva dès lors à quatre heures, et récita les matines à cinq heures, après l'oraison, comme cela se pratique encore aujourd'hui. Les heures des exercices quotidiens furent modifiées conformément à la Règle. Chacune des religieuses se soumit généreusement à ces changements d'habitudes, assez faciles pour les plus jeunes, mais fort pénibles pour les anciennes Mères.

Que de fois la jeune Supérieure eut besoin de faire appel à toute sa force d'âme pour soutenir ce grand mouvement de réformes ! Les personnes du monde ne manquaient pas de la censurer ; mais elle tint bon, et ni les contradictions ni les épreuves ne furent capables d'ébranler sa constance.

Pour la soutenir dans son noble dessein, la Provi-

dence lui envoya plusieurs prédicateurs remarquables, qui disposèrent les esprits à tous les sacrifices dans une succession de pieuses retraites.

Jamais, depuis le rétablissement de la maison, il n'y avait eu de retraite collective. La première eut lieu en 1830, et fut prêchée par le proviseur du collège de Reims, l'abbé Just, qui appartenait, sans qu'on le sût, à la Compagnie de Jésus. Déjà, en plus d'une occasion, il avait donné à la communauté des marques non équivoques de son dévouement. Ses prédications firent un tel effet sur l'esprit des religieuses, que le temps ne le put effacer, et qu'elles se les rappelèrent toujours avec bonheur et attendrissement. Il quitta Reims en 1831. Plusieurs de ses lettres, pleines de l'esprit de foi qui l'animait, sont religieusement conservées dans les archives de la maison.

D'autres membres de la même Compagnie, le Père Dutemps, curé de Liesse, le Père Hilaire et le Père Fressencourt, donnèrent aussi ces pieux exercices avec succès [1].

Mais ce fut surtout le Père Molet, parent de la Mère Supérieure, qui entraîna et soutint la communauté dans la voie des réformes. L'extérieur grave et mortifié de ce saint religieux était à lui seul une

[1] Le Père Dutemps prêcha les retraites de 1832 et 1837; le Père Hilaire, celle de 1838; et le Père Fressencourt, celle de 1844.

éloquente prédication. Comme Jésus, son maître, il pratiquait avant d'enseigner, et l'on sentait, en le voyant, qu'il ne parlait si bien de la vertu que parce qu'il la connaissait par expérience.

Sa retraite de 1833 produisit des fruits merveilleux. Il savait saisir les sens par des cérémonies touchantes, et profitait habituellement de ces dispositions pour entraîner les cœurs par sa parole apostolique. Ardent propagateur de la dévotion au Cœur de Jésus, il obtint que la communauté se consacrât à ce divin Cœur, et toutes les religieuses signèrent l'acte de consécration[1].

« Il ne parlait que de sacrifices, disaient les Mères anciennes, mais il avait le talent de nous les rendre doux et faciles. Il nous inspira un tel amour de la régularité que, sans mettre le pied dans nos cellules, il les dépouilla de tout ce qui s'y trouvait de superflu, c'est-à-dire de ces petits riens, devenus indispensables par suite des habitudes contractées pendant notre séjour dans le monde. »

On avait conservé, sans y prendre garde, l'usage de couverts d'argent au réfectoire. Un jour le Père Molet l'apprend. Aussitôt il s'élève contre une pratique qu'il considère comme une grave infraction au vœu de pauvreté, et, le jour même, les couverts d'ar-

[1] On établit à cette occasion le salut de tous les premiers vendredis du mois, qui est encore en usage.

gent disparaissent et font place à la cuillère et à la fourchette de fer.

Huit fois, en quatorze ans, il revint donner à la communauté ces saints exercices, et toujours avec un succès croissant. A mesure qu'il connaissait mieux l'esprit de la maison, il s'attaquait avec plus d'assurance à tout ce qui pouvait faire obstacle à la perfection religieuse; et, chaque année, il laissait les âmes plus pénétrées de reconnaissance pour les bienfaits de Dieu et plus avides de se donner sans réserve à Jésus-Christ[1].

Dès la première retraite, la Mère Sainte-Angélique pressentit que ses efforts pour l'entier rétablissement de la Règle étaient assurés du succès. Son courage ne fit que redoubler, et elle envisagea l'avenir avec plus de confiance, persuadée que les fondements une fois posés, le reste de l'édifice s'élèverait peu à peu. Comme le laboureur, elle avait semé dans le travail, et elle se réjouissait à la pensée que la moisson mûrissait sous les chauds rayons du soleil, et que, bientôt, d'autres récolteraient ce qu'elle avait semé.

Ses efforts personnels pour la restauration de la discipline monastique étaient puissamment encouragés et soutenus par la direction des supérieurs ecclésiastiques et des confesseurs de la communauté.

[1] Le Père Molet prêcha les retraites de la communauté en 1833, 1834, 1835, 1836, 1840, 1841, 1845, 1847. — Il prêcha celle des élèves en 1841.

Il semble, en effet, que Dieu lui fit présent, à cette époque, d'une pléiade d'hommes aussi éminents par leur piété que par leur dévouement.

Monseigneur Blanquet de Rouville, qui administrait le diocèse en l'absence du cardinal de Latil, non content de témoigner en toute rencontre l'attachement qu'il portait à la maison, voulut être le confesseur extraordinaire des religieuses. Malgré ses nombreuses occupations, il s'acquitta de ce ministère, pendant plusieurs années, avec autant de sagesse que de zèle.

Une mort subite ayant enlevé M. Legros à l'âge de soixante-dix-neuf ans [1], il fut remplacé, comme supérieur de la communauté, par M. l'abbé Gros, qui était lui-même vicaire général depuis cinq ans, et qui devait, peu d'années après, être promu à l'évêché de Saint-Dié, puis à celui de Versailles. Ni une santé délicate, ni des occupations multipliées ne l'empêchèrent jamais d'entrer dans les plus minutieux détails, dès qu'il s'agissait du bien de la communauté, ou de la sanctification de quelque religieuse. C'était surtout dans les visites canoniques de chaque année qu'il versait les trésors de sagesse, de patience et de bonté dont son cœur était plein, et qu'il donnait libre cours à son zèle pour l'avancement de ses filles dans les voies du détachement des choses d'ici-bas et de l'union parfaite de leur volonté avec Dieu.

[1] M. Legros mourut le 20 janvier 1832.

A côté de supérieurs aussi éminents, la maison possédait alors pour aumônier le pieux abbé Dumas, secrétaire de l'archevêché, si versé dans la science de la liturgie, qui fit renouveler par le Saint Siège toutes les indulgences plénières accordées à l'ancien monastère[1]; et pour confesseurs, le chanoine Bara, curé de Notre-Dame, qui devait bientôt monter sur le siège épiscopal de Châlons; M. l'abbé Joseph Lambert, le type achevé de l'énergie et du dévouement sacerdotal, qui rendit à tout le diocèse de si éclatants services comme supérieur du petit séminaire et vicaire général; et M. l'abbé Point, qu'un zèle apostolique entraîna depuis jusque chez les sauvages du Haut-Canada[2].

La crise causée au pensionnat par les évènements de 1830 se fit sentir pendant plusieurs années, et même avec une intensité croissante.

Cependant il avait été remis sur un excellent pied par l'abbé Gros. Cet habile maître en avait sagement organisé les études, et avait voulu que chaque classe fût confiée à une seule maîtresse, avec la responsabilité exclusive de ses élèves. Il estimait avec raison que,

[1] Indulgence plénière le jour de la Nativité, de l'Annonciation, de l'Assomption, de saint Augustin, du B. Pierre Fourier et de saint Dorothée.

[2] En 1886, M. l'abbé Pierre Point, âgé de 84 ans, est encore curé de Sandwich, dans le Haut-Canada.

par ce système, la classe se rapprocherait davantage de la famille, qu'il s'établirait entre élèves et maîtresses une plus grande affection, que les jeunes filles, soumises durant une année entière à une direction unique, profiteraient plus, au point de vue de l'éducation du cœur et de la volonté, qu'en passant continuellement d'une maîtresse à une autre.

A cette habile organisation, il ajoutait les efforts incessants de son zèle personnel, visitant souvent les classes, stimulant l'ardeur des enfants pour l'étude et ne craignant pas de donner aux maîtresses des leçons de pédagogie pratique.

Mais les circonstances trahirent sa bonne volonté et ne permirent pas à son système de porter immédiatement tous ses fruits.

L'établissement à Reims des Religieuses de la Visitation Sainte-Marie, qui se vouaient aussi à l'éducation, fit tout d'abord baisser le nombre des pensionnaires[1]. La jeunesse de quelques maîtresses encore inexpérimentées contribua à refroidir le zèle des familles. Enfin le courant d'impiété produit par la révolution de Juillet, l'élection à la charge de supérieure de la Mère Sainte-Angélique, qui avait été jusqu'alors l'âme du pensionnat, mais surtout le terrible fléau du choléra, qui jeta l'effroi dans tous les

[1] Les Dames de la Visitation s'établirent à Reims en 1827, et tinrent pensionnat jusqu'en 1861.

cœurs et amena la dispersion des élèves, mirent pour un moment le pensionnat à deux doigts de sa ruine.

Devant cette désertion, dont nul ne pouvait prévoir les conséquences, la Mère Sainte-Angélique songea à occuper ses filles, et à procurer quelques ressources à la maison. Elle accepta donc, en 1832, de prendre soin du linge de l'église cathédrale. Il lui semblait, à juste titre, que ce genre d'occupations cadrait bien avec l'esprit des Constitutions de l'Ordre.

Elle ouvrit aussi l'entrée du monastère à bon nombre de dames pensionnaires en chambre. On en compta près d'une vingtaine en quelques années. De ce nombre était sa respectable mère, Madame Molet, qui avait accueilli avec bonheur la pensée de se rapprocher de sa fille bien-aimée, et qui vécut à ses côtés, tranquille et heureuse, jusqu'à son dernier jour [1].

Mais la jeune et ardente Supérieure avait trop de lumière et trop d'énergie pour se résigner à ces expédients. Au plus fort de l'épreuve, elle ne perdit pas l'espoir, et lutta avec persévérance contre vents et marées. S'apercevant du préjudice que sa retraite avait causé au pensionnat, elle se crut obligée, malgré sa charge, d'y reparaître, de visiter les classes, de se faire maîtresse d'ouvrage et de souffler partout la vie et l'entrain, afin de donner satisfaction aux familles.

[1] Madame Molet mourut le trois janvier 1845.

Le succès ne tarda pas à couronner ses efforts. Les jeunes filles, qui ne pouvaient échapper à son ascendant, et qui professaient pour elle une sorte de culte, se remirent bientôt à leurs habitudes de travail, d'ordre et de piété. On vit refleurir, comme par enchantement, le bon esprit, la franche gaieté, l'attachement pour les maîtresses et l'union mutuelle des élèves.

En 1832, on obtint la permission de faire faire la première communion dans la chapelle, ce qui fut un attrait sensible pour les parents. L'année suivante, le jeune et brillant chanoine Maille, natif de Reims, et qui était en rapports quotidiens avec les meilleures familles de la ville, entrait dans la maison comme aumônier. Bientôt M. Fanart, déjà connu par son talent musical, offrait aux élèves et à la communauté un concours aussi désintéressé que bienveillant. Enfin, en 1835, Mère Sainte-Angélique organisait une exposition des plus beaux travaux des jeunes filles, tableaux d'écriture, cartes de géographie, dessins à la gouache, bouquets en chenille, fruits artificiels, couture, tricot, broderie. Heureuse innovation, qui frappa beaucoup la curiosité du public, et qui ramena avantageusement vers la maison l'attention des familles.

Aussi, en peu de temps, les craintes que l'on avait conçues pour l'avenir furent complètement dissipées. Le nombre des internes ne cessa plus de croître, et,

en 1835, à côté de l'externat payant, on ouvrit des classes pour les demi-pensionnaires.

Les religieuses, touchées de ces marques si sensibles de la protection de Dieu, ne savaient comment lui en témoigner leur reconnaissance. Elles imaginèrent de lui offrir une sorte de dîme. Elles adoptèrent donc, dans ce but, quatre enfants pauvres, qui furent désignées sous le nom de *petites lingères*, et qu'elles formèrent à toutes les connaissances pratiques capables de leur servir dans le monde.

Cependant le temps approchait où la Mère Sainte-Angélique arriverait au terme de son second triennat. Les difficultés qu'elle avait rencontrées sur son chemin, les efforts continuels qu'il lui avait fallu faire pour les vaincre et pour triompher d'elle-même, avaient fini par lasser son courage et par la faire soupirer après le repos. Aussi, dès le début de 1836, elle salua joyeusement sa prochaine délivrance et déclara sa ferme volonté de ne plus reprendre le commandement. Elle consentit pourtant, par des motifs de convenance, à le conserver encore quelques mois après l'expiration de son mandat. Elle avait reçu sept jeunes religieuses à la profession, et préparé, par son ascendant au pensionnat, l'entrée prochaine de plusieurs autres jeunes filles.

« Quand on est jeune et que l'on a une vraie vocation, écrivait l'une de celles qu'elle reçut, Mademoiselle Victoire Coulvier, on marcherait dans le feu et

l'on mangerait du fer! » C'était, en effet, par la seule énergie de sa volonté que cette courageuse enfant s'était fait ouvrir à elle-même les portes de la maison.

Pensionnaire pendant quelques années, Victoire Coulvier avait été rappelée dans sa famille pour y être éprouvée. « Je restai, dit-elle, dans le monde, environ dix-huit mois; mais je ne pensais qu'à mon cher couvent. Y avait-il une lettre à porter à la poste, vite je m'en emparais, et, en allongeant un peu mon chemin, je passais devant la chapelle de nos bonnes Mères, faisant en sorte que ce fût toujours vers trois ou quatre heures. A ces heures-là, elles psalmodiaient l'office d'une voix si douce et pourtant si sonore que je les entendais de la rue. Je baisais furtivement les murs du chœur, en me disant : Quel bonheur! quand j'y serai, pour chanter les louanges du bon Dieu! Puis, je refoulais mes larmes, et je rebroussais mon chemin pour regagner la maison. »

Ses désirs furent enfin exaucés. Victoire entra effectivement dans ce cher couvent, où elle prit le nom de sœur Saint-Stanislas de Kostka; mais ce fut pour y être attachée à la Croix du Sauveur. Car, après s'y être dépensée quelques années en divers emplois, elle fut saisie d'un rhumatisme goutteux, qui envahit peu à peu tout son corps, et la rendit percluse de tous ses membres. Pendant près de quarante ans, elle souffrit un martyre indicible. Mais, comme le juste que dépeint saint Paul, elle ne vivait que de la foi, et

elle puisait dans cette source divine le grand courage dont elle avait besoin. Jusqu'à son dernier soupir, elle donna à toutes ses compagnes les plus merveilleux exemples d'acquiescement à la sainte volonté de Dieu [1].

Dans les premiers jours de 1836, la communauté eut à déplorer la perte d'une autre religieuse de grande vertu, sœur Sainte-Pélagie, qui tomba victime de son zèle, à l'âge de trente-trois ans.

Elle se nommait dans le monde Suzanne-Antoinette Lecointre. Née à Chamery, d'une pieuse et patriarcale famille, elle avait reçu de ses parents une éducation solide, peu brillante, mais très chrétienne. La vie des Saints, dont la jeune Suzanne faisait sa lecture favorite, avait produit une si vive impression sur son esprit qu'elle résolut, dans un âge encore tendre, d'en imiter les actions. Tantôt elle se retirait dans un ermitage, tantôt elle se tenait longtemps debout, les pieds nus. Quelques enfants, entraînés par ses exemples, essayaient de l'imiter, mais ils n'avaient pas toujours son courage. Parfois ils se plaignaient de la dureté des cailloux. Suzanne les en reprenait comme d'une lâcheté, et leur représentait, pour les animer, que les Saints en avaient souffert bien d'autres. Elle possédait alors, dans toute sa fraîcheur, cette

[1] Mère Saint-Stanislas de Kostka Coulvier mourut le vingt-quatre octobre 1885.

aimable simplicité qui s'ignore elle-même, et qui étale ses charmes, comme l'innocente colombe, sans les connaître.

En sortant de l'enfance, Suzanne perdit cette vertu qui lui était naturelle. Les attraits du monde ne la trouvèrent pas insensible, et la captivèrent même un moment. Mais bientôt ce cœur, qui n'était fait que pour Dieu, se déprit de ces vanités, et sentit au-dedans de lui-même un attrait plus puissant qui l'appelait à la perfection.

Docile à cette voix intérieure, Suzanne sollicita la permission d'entrer au couvent ; mais la tendresse paternelle s'alarma et lui opposa une vive résistance. A force de persévérance, elle parvint toutefois à en triompher, et, à l'âge de vingt-un ans, elle entrait à la Congrégation de Notre-Dame.

Que de fois son respectable père, M. Lecointre, avait désiré rendre à Dieu, dans ses enfants, ce qu'il n'avait pu lui donner en sa propre personne! Mais, ô force de la nature! sur le point d'en venir aux effets, il semblait oublier ses premières résolutions. Il ne se doutait guère alors que l'offrande de Suzanne n'était que les prémices de sa maison; que bientôt la seconde de ses filles entrerait au Carmel, que la troisième irait rejoindre sa sœur à la Congrégation, que, de ses trois fils, l'aîné monterait à l'autel, et que le cadet, jaloux de marcher sur les traces de son frère, trou-

verait une mort prématurée dans le temps même de sa préparation au sacerdoce [1].

Revêtue du saint habit sous le nom de sœur Sainte-Pélagie, elle s'adonna au service de Dieu avec ce zèle toujours nouveau de l'âme fervente, qui ne voit que le bonheur de le servir, sans même prendre garde aux obstacles. Elle les apercevait le plus souvent après les avoir franchis, et elle comptait le nombre de ses combats par celui de ses couronnes. Se regardant comme rien, elle ne voyait, ne voulait et ne cherchait que Dieu en toutes choses. Aussi bien tout lui devenait possible dans cet état de fidélité.

Cependant, malgré sa ferveur, le noviciat fut pour elle bien pénible. Jusqu'à la veille de sa profession, elle vécut dans une cruelle incertitude du choix qu'elle devait faire. Entrerait-elle au Carmel, où l'attirait son goût pour les austérités? Préfèrerait-elle la Congrégation de Notre-Dame, dont elle appréciait la sainte mission? Un sage directeur mit fin à ses perplexités. Elle obéit, et aussitôt elle reçut de Dieu, comme récompense de sa docilité, une parfaite paix du cœur. Elle offrit son sacrifice, et, tranquille et heureuse, elle ne songea plus qu'à courir, sans s'arrêter, dans la lice spirituelle.

[1] Marguerite Restitue Lecointre entra à la Congrégation le vingt-quatre juillet 1836, et y mourut le vingt-trois mai 1881. M. l'abbé Lié Lecointre, ordonné prêtre en 1834, est aujourd'hui chanoine de la métropole de Reims.

Sœur Sainte-Pélagie excellait dans la vertu d'obéissance. Fidèle à la Règle jusqu'au scrupule, elle n'eût jamais voulu en enfreindre le plus léger article de propos délibéré. Jésus au Saint Sacrement et la Vierge Marie étaient ses deux grandes dévotions. Elle recommandait souvent à ses compagnes de ne lui point laisser oublier cette bonne Mère à l'heure de son dernier passage.

Elle fut d'abord employée à l'instruction des externes ; mais, son zèle excédant ses forces, on lui retira cet emploi pour lui confier celui de zélatrice du noviciat. Ce fut alors surtout que sa charité ne connut plus de bornes. Elle s'oubliait elle-même pour ne plus s'occuper que de la formation de ces jeunes plantes, destinées à faire un jour l'ornement de la religion. Se croyant redevable à chacune en particulier, elle se rendit accessible à toute heure de la nuit et du jour, jusqu'à ce qu'enfin sa santé succomba sous le poids des fatigues.

Atteinte de la poitrine, elle languit deux ans avant de s'éteindre. D'un naturel vif et bouillant, que de sacrifices n'eut-elle pas à faire en se voyant ainsi, à la fleur de l'âge, réduite à l'impuissance et à l'inaction ! Elle accepta cet anéantissement en union avec Jésus crucifié, s'attachant à se purifier pour être plus agréable à son céleste Epoux.

La communauté l'ayant choisie pour conseillère, son humilité ne sut qu'inventer pour se défendre de

cette honorable fonction. Elle se voyait obligée de dire son avis sur les questions les plus délicates, elle qui se croyait incapable de tout bien ! Chaque fois qu'il lui fallait opiner, sa peine se ravivait, et ce n'était qu'en se faisant violence qu'elle exprimait son sentiment.

Enfin, le mal qui la minait triompha de la nature, et le six janvier 1836, elle entra doucement dans la joie du Seigneur. Suivant l'ancien usage, rétabli en 1833, par M. l'abbé Gros, ses obsèques eurent lieu dans la chapelle du couvent, sans faire passer son corps par l'église cathédrale.

Quand vint le temps choisi pour les élections, Mère Sainte-Angélique, qui, depuis plusieurs mois, s'appliquait à préparer les esprits à de nouvelles et sérieuses réformes, déposa joyeusement sa charge pour faire place à une âme d'élite dont nous ne tarderons pas à retracer les éminentes vertus. Mais, pour lui témoigner sa gratitude, la communauté l'élut assistante. Jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant vingt-trois ans, elle conserva cette importante fonction, à laquelle elle joignit encore celles de procureuse, de maîtresse des novices et de maîtresse de l'ouvroir.

Chargée particulièrement des intérêts matériels de la maison et de la direction des sœurs converses, Mère Sainte-Angélique se renferma strictement dans le cercle de ses attributions, renvoyant à la Mère Supérieure les personnes que l'habitude engageait à

venir prendre encore ses conseils. « Ma fille, leur disait-elle avec simplicité, ce n'est plus à moi qu'il faut maintenant vous adresser ; je n'ai plus la grâce pour cela. »

La gêne financière, occasionnée par la mise en état des bâtiments, lui causait une inquiétude qu'elle ne pouvait dominer. Il semblait que cette âme, si pleine de confiance en Dieu pour elle-même, perdait toute son assurance dès qu'il s'agissait de la communauté. On crut même que cette disposition contribua à abréger notablement ses jours.

Malgré toutes les apparences de la santé et de la force, Mère Sainte-Angélique sentait approcher sa fin. « Je n'ai plus que peu de temps à vivre, disait-elle souvent ; bientôt, mes sœurs, vous le verrez. » Le docteur Molet, son frère, vint de Chartres pour la voir. Comme elle lui expliquait le mal intérieur dont elle souffrait, il lui dit, après examen : « Vous pouvez vivre longtemps encore ; mais c'est par là, ajouta-t-il en touchant la partie malade, que la muraille tombera. » — « Mon frère, répondit-elle, la mort ne m'effraye pas. » — Une tumeur cancéreuse s'était déclarée, et il n'y avait plus de remède. Mère Sainte-Angélique se soumit avec une parfaite résignation à la volonté de Dieu, s'estimant heureuse de pouvoir ainsi se purifier davântage.

Aux prises avec la souffrance, sa nature impétueuse, à peine soumise par de longs combats, sem-

bla vouloir reprendre le dessus, à mesure que ses forces diminuaient. Souvent, poussée par l'excès du mal, elle appelait la mort à son secours, et, comme si elle eût eu hâte d'en finir, elle s'obstinait à repousser tout aliment. Inquiètes de cette étrange disposition, ses sœurs prièrent M. Molet d'user de toute son influence près d'elle, de conseiller comme frère et d'ordonner comme médecin, afin de la déterminer à se nourrir. Il ne le voulut pas, un tel dégoût ne pouvant venir, disait-il, que d'une disposition de l'estomac à changer les aliments en poison.

Mais au milieu de cet accablement de la nature, la foi et la piété de cette sainte religieuse se manifestaient pourtant par intervalles, et brillaient soudain comme des éclairs au sein d'une nuit sombre.

Un jour qu'une de ses sœurs cherchait à lui inspirer une crainte salutaire des jugements de Dieu. « Ah ! vous voudriez m'effrayer, lui dit-elle, et m'ôter ma confiance en Dieu ! Vous avez beau faire, je la conserverai toujours. » — « Oui, mon Dieu, disait-elle souvent, bientôt je serai avec vous ! » Elle se plaisait à redire cette belle strophe d'une hymne de l'office de la Sainte-Vierge : « O Marie, mère de grâce, mère de miséricorde, protégez-nous contre l'ennemi, et accueillez-nous à l'heure de la mort ! »

Enfin elle mourut d'épuisement et d'inanition, le dix-sept décembre 1859, âgée seulement de soixante-trois ans.

Mère Sainte-Angélique avait continué, pendant sa vie, la rédaction de la pieuse chronique du monastère. En 1830, peu de temps après son élection, elle avait agrandi, grâce aux libéralités de M[lle] Delacroix, le chœur des religieuses, devenu insuffisant pour la communauté. Ses mains habiles en avaient garni le vestiaire de superbes ornements, tandis que d'autres bienfaiteurs, et les élèves elles-mêmes, l'enrichissaient de plusieurs vases précieux.





CHAPITRE XIII

GRANDES CONSTITUTIONS

1836

Mère Sainte-Angélique prépare la communauté à adopter les dernières Constitutions du Bienheureux Pierre Fourier. — Aperçu historique de ces Constitutions. — Election de Mère Sainte-Scolastique. — Elle fait accepter par la communauté les grandes Constitutions.

AVANT de déposer sa charge, Mère Sainte-Angélique avait eu la sagesse de préparer la communauté à une réforme qui devait être le sceau et le couronnement de toutes celles qui avaient été accomplies jusque-là. Nous voulons parler de l'adoption des dernières Constitutions du Bienheureux Pierre Fourier.

Le jour même de son élection, en 1830, le cardinal de Latil, étant entré dans la communauté, avait enjoint aux religieuses de suivre désormais les *Eclaircissements* en forme de Règle, connus communément sous le nom de *Règle de Sens*, et publiés, en 1674, par ordre de l'archevêque de cette ville, Henri de Gondrin.

La maison s'était soumise avec une docilité toute filiale à cette prescription.

Or il arriva, vers 1835, qu'une communauté de l'Ordre de la Congrégation, quittant la ville de Nesle, à cause de l'insalubrité du pays, passa à Reims pour aller s'établir à Mattaincourt.

Pendant son séjour au monastère de Reims, la supérieure de cette communauté, Mère Sainte-Victoire, eut occasion de parler des grandes Constitutions de l'Ordre, comme du dernier travail, et, en quelque sorte, du testament du Bienheureux Pierre Fourier. Quelle ne fut pas sa surprise en apprenant que ces Constitutions, adoptées dans tant d'autres maisons, non seulement n'étaient pas suivies à Reims, mais n'y étaient même pas connues!

On chercha dans la bibliothèque, et l'on découvrit quelques volumes, tous différents les uns des autres, contenant des explications de la Règle du Bienheureux Fondateur. Mais il n'était venu à la pensée de personne qu'aucun d'eux pût être l'œuvre du Bienheureux lui-même. Et cependant il s'y trouvait un exemplaire de ces grandes Constitutions que Mère Sainte-Victoire venait de révéler, comme un trésor inconnu, aux filles de Notre-Dame. Parmi les religieuses anciennes, aucune n'en avait entendu parler, aucune ne se rappelait les avoir suivies avant la Révolution. Elles ne connaissaient, en dehors des *Eclaircissements* de Monseigneur de Gondrin, que l'abrégé

qui leur avait été envoyé, en 1672, par le monastère de Nancy, et qui avait été imprimé à Reims l'année suivante.

La rédaction des Constitutions de l'Ordre avait, en effet, passé par plusieurs phases qu'il n'est pas sans intérêt de rapporter.

En 1598, le Bienheureux Pierre Fourier donna à ses cinq premières filles une simple ébauche de sa Règle, renfermée en dix-neuf titres ou chapitres. Il l'avait écrite, signée et datée de sa propre main. Elle fut conservée dans les archives des chanoines réguliers de Pont-à-Mousson.

Il en donna une seconde ébauche, déjà plus développée, en 1617, lorsque les premières Mères prononcèrent à Nancy leurs vœux solennels. Mais il déclara, en les leur remettant, qu'elles n'étaient pas complètes et qu'elles devraient être abrogées, quand les dernières seraient écrites. On fit toutefois de cette seconde épreuve plusieurs copies, qui furent délivrées aux supérieures venues à Nancy pour leurs vœux, et qu'elles emportèrent dans leurs monastères respectifs.

Enfin, peu de temps avant sa mort, en 1640, le serviteur de Dieu, ayant terminé son travail, après quarante ans de prières, de jeûne et de pénitence, et se voyant sur le point de paraître devant son Juge, dépêcha un exprès à la Mère Cécile Raquemel, supérieure de la maison de Mirecourt, pour lui remettre en mains le manuscrit original de ses dernières et défini-

tives Constitutions. Incapable de tenir une plume, il pria le Père Pierre George, qui l'assistait, d'écrire en son nom à ses chères filles. Il le fit en ces termes :

« Notre Révérendissime Père général étant, depuis deux mois en çà, alité d'une fièvre double-quarte, et grandement malade, et partant, hors d'état de pouvoir vous écrire, m'a ordonné de vous envoyer ces présentes Constitutions, que vous attendez dès si longtemps, et de vous prier instamment de sa part qu'aussitôt que vous les aurez reçues, vous en fassiez tirer copie, une pour envoyer au plus tôt à M. le curé de Saint-Eloi, à Châlons, et d'autres pour envoyer aux religieuses de Bar, de Saint-Mihiel, de Pont-à-Mousson et de Metz ; de vous mander qu'auparavant sa maladie, il avait commencé un sommaire d'icelles Constitutions, duquel s'eussent servies toutes les religieuses en leur particulier ; mais que n'ayant pu continuer ce dit sommaire, la seconde partie desdites Constitutions suffira à toutes icelles religieuses, laquelle seule leur sera donnée par écrit à chacune en particulier ; et de plus, la règle particulière de chaque office ou charge à celles qui en auront l'administration. Qu'au reste, le corps des Constitutions devra être gardé en toutes les maisons par celles qui auront la supériorité ès dites maisons, n'étant expédient de les communiquer à toutes indifféremment.

« Et voilà, ma Révérende Mère, ce que j'ai à vous mander de la part de notre Révérendissime Père

général. Je me recommande à vos saintes prières, et à celles aussi de vos religieuses, à qui, et à vous premièrement, je suis et serai toujours, ma Révérende Mère, le très humble et très affectionné serviteur. — Pierre George, chanoine régulier. A Graie, ce cinq décembre 1640 [1].

La Mère Cécile reçut ce livre comme un présent venu du ciel, et se hâta d'en faire part à ses filles. Le respect et la vénération qu'elles professaient pour leur saint Instituteur se reportèrent sur ce monument de son esprit et de son amour. Ces saintes lois, qu'elles désiraient depuis si longtemps, devinrent l'objet de leur admiration, et, pour les mettre en pratique, elles rivalisèrent de zèle et de fidélité.

Suivant les instructions du bon Père, elles en tirèrent immédiatement des copies, qu'elles envoyèrent aux maisons qu'il leur avait désignées. C'est sans doute parce qu'il connaissait mieux l'esprit de ces maisons, et qu'il savait avec quel empressement ses Constitutions y seraient reçues, qu'il avait voulu qu'elles en jouissent les premières. Et, en effet, elles les accueillirent avec le même respect et la même reconnaissance que leurs sœurs de Mirecourt.

Malheureusement toutes les maisons de l'Ordre

[1] Cette lettre est conservée à Mattaincourt. En 1852, la Mère Saint-Stanislas de Kostka Coulvier, de Reims, en prit copie sur l'original.

n'étaient déjà plus dans les mêmes sentiments. Depuis plusieurs années, les opinions contraires de certains confesseurs avaient amené des dissidences au sujet de la clôture, de la pauvreté et de quelques points essentiels. Le saint Fondateur avait envoyé des Pères de sa réforme pour examiner les choses de près, et il avait eu la douleur d'apprendre que plusieurs communautés s'écartaient de la Règle, sous prétexte que certains points n'étant pas assez développés, il devenait nécessaire de leur donner des éclaircissements.

Aussi, voulant donner à ses filles spirituelles tout à la fois une dernière marque de son amour et une expression formelle de ses volontés suprêmes, il se fit remettre, au moment d'expirer, une copie de ses Constitutions, et, la tenant dans ses mains défaillantes : « Voilà, dit-il à ceux de ses enfants qui l'entouraient, voilà mon testament et mes dernières volontés, qui sont celles de Dieu. Je n'y ai rien mis qu'après avoir imploré l'assistance du Saint-Esprit, prié et jeûné à cet effet. Je vous prends à témoin et je vous charge de dire partout où vous vous trouverez, que je ne tiens pas pour religieuses de la Congrégation celles qui ne recevront pas ces Constitutions, et qui ne les observeront pas, notamment en ce qui touche la clôture et la pauvreté. »

Ce furent ses dernières paroles. Presque aussitôt, il rendit son âme à Dieu.

Malgré des recommandations si précises, il y eut

des communautés qui refusèrent de recevoir la copie des dernières Constitutions. On disait qu'elles n'étaient pas de lui. On trouvait que celles de 1617 suffisaient, qu'on n'en pouvait avoir de meilleures, et que celles là, du moins, étaient approuvées et signées du bon Père.

Trois ans avant sa mort, les religieuses de Verdun lui avaient présenté un petit recueil de règlements qu'elles le prièrent de vouloir bien honorer de son approbation, en attendant ceux auxquels il travaillait. N'y ayant rien trouvé que de bon, il leur écrivit une lettre fort obligeante, dans laquelle il donne des éloges à leur zèle, et leur accorde la permission de suivre ce recueil, jusqu'au moment où il leur enverra ses dernières Constitutions. Munies de cette approbation, elles le firent imprimer en 1643, sous le titre de *Constitutions des Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame*. Elles mirent en tête du volume la lettre du bon Père, mais en supprimant les lignes essentielles, où il déclare que son approbation n'est que provisoire. Ces Constitutions s'écartent notablement de l'esprit du Bienheureux Fondateur, car le Père Bédel n'y compte pas moins de vingt-cinq articles contraires à ceux des vraies Constitutions.

Les religieuses de Nancy, de leur côté, firent aussi, en 1647, les frais d'une nouvelle édition des Constitutions, d'après celles qu'elles avaient reçues en 1617, lors de la profession des premières supé-

rieures. Elles avouent, dans la préface, qu'elles ont changé quelques articles peu importants, et elles déclarent que le motif qui les a portées à mettre au jour ce nouveau recueil, c'est qu'au lieu des derniers statuts qu'on attendait depuis longtemps, pendant la vie de leur saint Instituteur, il avait paru, après sa mort, un gros volume de nouvelles Constitutions, dont on n'avait jamais entendu parler jusque-là ; qu'il fallait donc s'en tenir à celles qu'il avait données lui-même, et signées de sa main. Se croyant en sûreté de conscience après cette déclaration, les religieuses de Nancy suivirent sans aucun scrupule, pendant un grand nombre d'années, les règles qu'elles avaient fait imprimer.

Aussi, lorsque en 1672, la Révérende Mère Angélique Ravaulx, supérieure du monastère de Reims, s'adressa au monastère de Nancy, comme au premier de l'Ordre, pour avoir les véritables Constitutions du saint Fondateur, on lui envoya un exemplaire du recueil imprimé. Elle le reçut avec un grand respect, le regardant de bonne foi comme la pure expression des volontés divines à l'égard de sa maison, et elle obtint de l'archevêque Maurice Le Tellier la permission de le faire imprimer, ainsi que le cérémonial pour l'usage particulier de sa communauté. Les Religieuses de Reims ne connurent jamais d'autre Règle avant 1836.

Cependant les vraies Constitutions avaient été édi-

tées trois fois ; une première fois, en 1648, à Aoste, avec l'approbation de Monseigneur Jean-Baptiste Vercellin, évêque de cette ville ; une seconde fois, à Toul, en 1649, par ordre de Monseigneur André de Saussay, et une troisième, en 1694, dans la même ville, avec l'approbation de l'évêque du lieu, Monseigneur Scipion-Jérôme Bégon.

Des quatre-vingts monastères que l'Ordre comptait avant la Révolution, la moitié embrassèrent les dernières Constitutions, les autres s'en tinrent aux premières.

Quant aux *Eclaircissements sur les Constitutions*, imprimés à Paris, en 1674, par ordre de l'archevêque de Sens, Henri de Gondrin, pour les quatre monastères de son diocèse, Provins, Etampes, Joigny et Nemours, et qui devaient servir de supplément aux premières Constitutions, ils ne furent accueillis que par un très petit nombre de communautés.

Dès qu'il fut évident pour les religieuses du monastère de Reims que les Constitutions dont leur parlait la supérieure de Nesle, étaient bien l'œuvre définitive de leur Bienheureux Père, elles se sentirent tout de suite disposées à les adopter. Elles acceptèrent d'abord avec reconnaissance les quelques exemplaires que leur laissa Mère Sainte-Victoire, et elles en firent la lecture d'un bout à l'autre en communauté.

Pendant le peu de temps qu'elle devait encore rester en charge, Mère Sainte-Angélique s'appliqua à faire goûter à ses filles la manne cachée sous cette doctrine, rigoureuse en apparence, mais si suave au fond et si propre à porter les âmes au sommet de la sainteté. Elle la leur présenta article par article, en en relevant par de judicieuses remarques les beautés et la profonde sagesse. Dès qu'elle eut ainsi préparé les esprits, elle ne songea plus qu'à déposer le fardeau de l'autorité.

Les élections auraient dû se faire en mars. Mais les supérieurs avaient jugé bon de les renvoyer au mois d'août. On prétexta, pour colorer ce retard, qu'il y avait trop d'inconvénients à faire des changements au milieu de l'année scolaire. Le vrai motif, que l'on ne disait pas, était que celle des religieuses sur laquelle toutes les vues se portaient, sœur Sainte-Scolastique Guérin, n'ayant pas trente ans accomplis, n'était pas encore éligible ; et l'on voulait attendre qu'elle le fût. Cette intention, cependant, n'échappait à personne. Sœur Sainte-Scolastique était la seule à ne la pas deviner.

Au jour marqué, elle fut élue, malgré sa jeunesse. Cette élection fit éclater au grand jour la foi, l'humilité et l'abnégation des Mères anciennes. Elles vinrent, en effet, avec une docilité parfaite, se prosterner aux pieds de cette jeune religieuse, naguère encore leur élève, et aujourd'hui leur supérieure, et

lui promettre obéissance et respect, comme au représentant même de Dieu.

Les nouvelles professes, qui la connaissaient pour un ange de piété et de douceur, et qui voyaient en elle toutes les qualités propres au bon gouvernement d'une maison, l'avaient placée à leur tête avec enthousiasme, pressentant déjà tout le bien qu'elle ferait à la communauté.

Le premier soin de Mère Sainte-Scolastique fut de faire adopter définitivement les grandes Constitutions.

La tâche était ardue. Ici le zèle ne suffisait pas ; il fallait y joindre une grande prudence. Les esprits sans doute étaient bien disposés ; mais il s'agissait de briser d'anciennes habitudes, et d'amener de vénérables Mères, avancées en âge, et qui avaient vécu longtemps dans le monde, à refaire, en quelque sorte, le noviciat d'une vie religieuse plus austère que celle qu'elles avaient primitivement vouée.

Toutes ces difficultés, l'œil perspicace de la jeune Supérieure les eut sondées en un moment. Mais toute remplie de l'esprit de Dieu, et animée du désir de sanctifier les âmes qui lui étaient confiées, elle sentit que la faveur même dont elle était entourée devenait un élément de succès, et qu'elle ne retrouverait peut-être jamais d'occasion aussi favorable.

Quatre jours après son élection, elle tint donc le chapitre et proposa nettement la grande réforme.

Le succès fut complet. Par un premier scrutin, la *Règle de Sens* fut annulée, et, par un second, les dernières Constitutions du Bienheureux Pierre Fourier furent adoptées à l'unanimité. Une ère nouvelle s'ouvrait pour le monastère de Reims.

Les Constitutions une fois acceptées, toutes les religieuses eurent à cœur de s'y soumettre sans restriction. Les plus anciennes, Mère Saint-Charles Vincelet, Mère Sainte-Agathe Person, donnèrent l'exemple de la générosité, et elles apprirent, comme de jeunes novices, à pratiquer une Règle qu'elles n'avaient jamais connue, et qui ajoutait de nouvelles charges à leurs premiers vœux.

La Révérende Mère Sainte-Scolastique vint en aide aux volontés plus faibles. Elles s'attacha à leur faire comprendre que tout l'esprit religieux se résume dans l'obéissance, surtout l'obéissance de l'esprit et du cœur, du jugement et de la volonté. Par sa douceur, sa condescendance et la sagesse de sa conduite, elle sut entraîner toutes les volontés à la suite de la sienne, et, en peu de temps, elle eut la consolation de voir la nouvelle Règle fidèlement suivie par toute sa chère communauté.

On ne put, sans doute, en pratiquer à la lettre toutes les prescriptions, les changements amenés dans les usages et les mœurs par le cours des siècles rendant impossible l'observation littérale de quelques points particuliers. Mais, quant au fond, on s'attacha

à faire revivre l'esprit primitif du saint Fondateur, en établissant toutes les âmes dans les sentiments de la plus entière soumission.

La jeune Supérieure sentit bien qu'elle devait, avant toutes les autres, se pénétrer de l'esprit du Bienheureux Pierre Fourier, et connaître à fond les principes spirituels sur lesquels repose toute sa doctrine. Aussi se mit-elle à étudier les Constitutions avec ardeur. Après l'Evangile, elle en fit le sujet le plus ordinaire de ses méditations. Souvent on la voyait seule au chœur, à genoux dans sa stalle, profondément recueillie, la Règle en mains, cherchant devant Dieu à bien pénétrer le sens de cette loi sainte, et y puisant le sujet des instructions qu'elle adressait ensuite à la communauté.

De la *Règle de Sens* on ne garda rien à partir de ce jour. Quant à la *Règle de Reims*, qui était la Règle primitive donnée par le Bienheureux Pierre Fourier, on continua à la faire lire au réfectoire le premier vendredi de chaque mois.





CHAPITRE XIV

MÈRE SAINTE-SCOLASTIQUE

(Madeleine GUÉRIN)

1836-1848

Madeleine Guérin. Sa naissance, son éducation, prémices de sa vie religieuse, caractère de son gouvernement, ses vertus. — Arrivée à Reims des Sœurs du Bon-Pasteur. — Mort de plusieurs religieuses. — Sœur Saint-Louis Billier. — Mort de Monseigneur de Numidie, de Monseigneur de Latil et de Monseigneur Gallard. — Départ de M. Gros. — Il est remplacé par M. Bara. — Révolution de 1848. — Dispense accordée à Mère Sainte-Scolastique pour une quatrième réélection.

La Supérieure qui venait de faire adopter les grandes Constitutions avait conquis de prime abord, malgré sa jeunesse, un prestige exceptionnel. Elle apparaissait, en effet, aux yeux de ses sœurs, comme ce présent longtemps demandé, longtemps attendu, et que le ciel avait enfin accordé à leurs instantes prières. Car depuis bien des années, les Mères anciennes ne cessaient de conjurer Dieu de leur envoyer une supérieure qui pût faire refleurir dans la communauté

les belles et saintes traditions d'une époque déjà lointaine, mais toujours chère à leurs cœurs.

Mère Sainte-Scolastique était née à Saint-Hilaire-le-Grand, le vingt-deux juillet 1806, de Claude Guérin et de Marguerite Champenois, qui exerçaient la profession de cultivateurs. Elle avait reçu au baptême le nom de la Sainte que l'Eglise honore en ce jour, Madeleine, et dont elle devait elle-même imiter si fidèlement l'ardent amour pour Jésus-Christ.

Dès ses plus tendres années, cette enfant, prévenue des bénédictions du ciel, sembla n'avoir d'inclinations que pour la vertu. Son cœur innocent, plus pur que le lis, avait horreur des moindres fautes. S'il lui arriva quelques-unes de ces surprises si communes à l'enfance, toute sa vie elle s'en souvint pour s'en accuser avec amertume devant Dieu.

Un jour son père, voulant mettre son obéissance à l'épreuve, lui commanda de couper un peu d'herbe dans le champ d'un voisin. L'enfant demeura interdite. Le respect de l'autorité paternelle ne lui permettait pas de discuter, et, d'un autre côté, elle ne pouvait se résigner à porter la main sur le bien d'autrui. Elle s'arrêta sans voix et sans mouvement. Comme son père la pressait : « Je ne le puis, répondit-elle modestement, ce serait offenser le bon Dieu. » M. Guérin fut profondément touché d'une telle délicatesse de conscience, et, depuis, il ne racontait jamais ce trait sans émotion.

Madeleine avait un frère cadet, qui manifestait, de son côté, les plus belles dispositions à la vertu, et que Dieu avait prédestiné au service de ses autels. Leurs heureux parents, témoins d'aussi belles inclinations, savouraient en silence la joie que ces chers enfants causaient chaque jour à leur cœur. Mais leur tendresse, pour être vive, n'avait rien d'aveugle, et elle était réglée par une sage vigueur qui ne passait rien aux caprices de l'âge. Ce fut grâce à cette fermeté intelligente que Madeleine développa en elle, à côté de la bonté qui lui était naturelle, une force d'âme et une énergie de caractère qui lui permirent, dans la suite, de triompher des plus grands obstacles et de mener à bonne fin les plus difficiles travaux.

Placée d'abord en pension à Saint-Souplet, chez de respectables institutrices, Madeleine ne reparut un instant dans sa famille que pour sa première communion, puis fut remise aux mains de ses maîtresses. Ce fut alors qu'elle commença à s'adonner aux pratiques de la piété chrétienne, pour lesquelles son âme bien née semblait toute faite, et où elle trouva ses plus douces jouissances.

Le huit décembre 1819, son père la présentait au pensionnat de la Congrégation de Notre-Dame, pour y recevoir un complément d'éducation.

Madeleine fut, au milieu de ses compagnes, un continuel sujet d'édification, et comme un ange de bonté et de paix. « Depuis que je suis chargée d'élever des

enfants, disait Mère Laleu, je n'en ai jamais vu une seule qui réunît autant de qualités, et qui m'ait donné autant de satisfaction par sa conduite. »

Un jour que les élèves avaient été fort distraites par les évènements du dehors, le confesseur de la maison, M. Dombry, se présenta pour les entendre à l'heure accoutumée. Mais aucune d'elles n'étant prête, on le pria d'attendre. « Envoyez-moi d'abord Mademoiselle Guérin, dit-il ; je la connais, elle doit être prête. » Et en effet, elle l'était, et elle accourut au premier signal. Déjà la pensée de Dieu l'accompagnait partout et dominait en elle tout autre sentiment, quelque distrayant qu'il fût.

Sensible aux soins assidus dont elle était l'objet, Madeleine ne laissait passer aucune occasion de témoigner sa reconnaissance à ses chères maîtresses.

Son regard perspicace savait déjà discerner la vertu prédominante en chacune d'elles, et comme un peintre habile, elle s'appliquait à reproduire fidèlement dans son âme les traits qui la frappaient davantage en leurs personnes.

Elle se sentait surtout pénétrée d'une respectueuse admiration pour l'une d'elles, sœur Scolastique Marandelle, dont le calme, la modestie et la piété attiraient instinctivement son attention. Madeleine se plaisait à l'observer silencieusement, et à contempler son profond recueillement à l'heure de la messe, lorsque celle-ci était retenue hors de la chapelle par

quelque surveillance. Elle lisait sur son visage, avec un charme indicible, l'étroite union de son âme avec celles de ses sœurs réunies à ce moment aux pieds des autels.

Ces beaux exemples, qui agissaient si fortement sur Madeleine, étaient précisément l'innocent appât dont Dieu se servait pour captiver son âme et l'attacher à jamais à son service. Chaque jour la grâce frappait à la porte de son cœur des coups plus pressants et l'excitait plus vivement à se donner tout entier. Dès qu'elle eut bien entendu l'appel divin, son parti fut bientôt pris. Elle s'ouvrit de ses désirs à ses pieux parents, qui n'y mirent pas d'obstacle, et, en 1821, elle fut admise au noviciat, à la grande satisfaction de toutes celles qui la connaissaient. La sœur Sainte-Scolastique, qu'elle avait tant aimée, étant partie pour un monde meilleur, Madeleine obtint la faveur de reprendre le nom qui lui était devenu cher.

La communauté, alors établie aux Magneuses, était encore dans une situation bien précaire. Sœur Sainte-Scolastique ne se rebuta de rien, ni des privations de la pauvreté, ni de l'insuffisance des secours spirituels. Sa ferveur, plus ardente que discrète, lui fit même ajouter de nouvelles mortifications à celles que lu imposait la vie commune ; et elle exerça contre sa chair innocente des rigueurs dont elle ne prévoyait pas les suites. Privation de sommeil, longues prières à genoux sur des dalles humides, pieuses industries

pour crucifier tous ses sens, elle ne négligea aucun des moyens de pratiquer la pénitence. Aussi sa santé n'y put tenir, et ses parents furent obligés de la reprendre pour lui faire respirer l'air natal.

Trop pressée de regagner son cher couvent, Madeleine vit encore son courage trahi par sa faiblesse, et retourna de nouveau dans sa famille, où elle dut se résigner à rester dix-huit mois. Enfin elle rentra dans la communauté, mais, cette fois, pour n'en plus sortir, et, après le temps ordinaire de l'épreuve, elle fut reçue à la prise d'habit et à la profession.

Comment dire les sentiments de sa reconnaissance pour la grâce qu'elle avait reçue ? Elle en était toute pénétrée, et elle n'en pouvait contenir les élans. « Quel bonheur d'être religieuse ! » disait-elle souvent à ses compagnes, à l'heure des récréations.

Quand le silence régulier ne lui permettait pas de parler, elle exhalait la joie de son cœur devant Dieu, comme un doux parfum. « Ah ! que vous êtes bon, Seigneur, répétait-elle souvent, que vous êtes bon d'avoir pensé à moi de toute éternité, à moi, pauvre petite fille ! que vous êtes bon de m'avoir aimée, de m'avoir choisie de préférence à tant d'autres, pour habiter, tous les jours de ma vie, dans votre sainte maison ! »

Tout entière dans ces effusions de gratitude, elle se réjouissait en pensant qu'elle aurait l'éternité pour chanter à Dieu des hymnes d'actions de grâces. Par

ses élans de ferveur elle faisait passer dans les âmes de ses compagnes le feu divin qui brûlait dans la sienne.

Appelée au pensionnat comme maîtresse de classe, sœur Sainte-Scolastique sut, par sa bonté, par sa douce fermeté et par ce charme indéfinissable qui faisait partie de sa vertu, s'attirer l'estime et l'affection de toutes ses élèves. Celles qui eurent le bonheur de la connaître lui vouèrent l'amour le plus tendre et le plus respectueux.

Se sentant ainsi chérie de toutes les personnes qui l'entouraient, parfois sa conscience en concevait du trouble. Son humilité lui persuadant qu'elle n'avait qu'une vertu de nature, de nul mérite pour le ciel, elle craignait que ce ne fût là toute sa récompense. Plusieurs fois, sous l'empire de ce trouble, elle courut se prosterner aux pieds du tabernacle, disant à son Seigneur Jésus : « Faites donc, ô mon Dieu, je vous en prie, que l'on ne m'aime pas tant ! » Touchante prière, bien agréable sans doute au cœur de Dieu, mais qui ne fut jamais exaucée.

Cependant les épreuves ne lui manquaient pas. La Mère Sainte-Angélique Molet, qui portait dans son gouvernement la vivacité d'un caractère naturellement prompt et impétueux, ne lui ménageait ni mortifications, ni humiliations publiques. Sachant combien la jeune professe était déjà dépouillée d'elle-même, elle semblait prendre à tâche de la faire entrer plus avant

dans cette voie du parfait renoncement, et la reprenait souvent, même pour des actes de vertu. L'humble religieuse s'inclinait avec déférence et s'en remettait à Dieu du soin de sa justification.

L'esprit malin s'abattit à son tour sur cette âme d'élite, et essaya d'arrêter ses progrès en la jetant dans le trouble et l'inquiétude. La jeune vierge chercha son refuge entre les bras de sa Mère du ciel, dont la douce main chassa le tentateur et dissipa l'orage.

Quoique bien jeune, sœur Sainte-Scolastique ne tarda pas à être jugée capable des fonctions les plus délicates et qui demandent le plus de maturité. Elle fut nommée maîtresse des novices. « Mes chères enfants, dit en se retirant la maîtresse qu'elle remplaçait, on vous ôte un caillou, et l'on vous donne un diamant ! » Si l'humilité de cette respectable Mère l'abusait sur son propre mérite, son appréciation n'était que juste sur celle qui lui succédait, et elle obtint l'assentiment de toute la communauté.

Les novices eurent bientôt discerné les dons éminents de leur nouvelle maîtresse. Bien que Mère Sainte-Scolastique exigeât beaucoup, parce qu'elle eût voulu les rendre tout de suite parfaites, celles-ci la chérissaient si tendrement, qu'elles s'imposaient, pour lui être agréables, des sacrifices que la nature eût trouvé trop pénibles.

Mais l'ardente maîtresse ne tarda pas à sentir les dangers de son zèle. Elle comprit, comme autrefois

saint Bernard, qu'elle devait se modérer, et, quoi qu'il en coutât à son ardeur, le devoir connu devint aussitôt le devoir accompli. Elle demanda moins de celles qui lui étaient confiées, s'appliqua à suivre pas à pas la grâce, sans la devancer jamais, et sut attendre patiemment l'heure de Dieu.

Ce qui avait été en elle une imperfection devint l'occasion d'une précieuse vertu ; car elle s'attacha à l'exemple de saint François de Sales, à exceller dans la patience et la longanimité, et elle y réussit merveilleusement. Quand on la pressait, dans la suite, de prendre une décision : « Attendons, mes chères sœurs, répondait-elle souvent, attendons encore ; jamais je ne me suis repentie d'avoir temporisé. » Et souvent, en effet, la suite donnait raison à ses sages lenteurs.

Elue supérieure à l'âge de trente ans, comme nous l'avons raconté plus haut, Mère Sainte-Scolastique justifia, sans plus tarder, les grandes espérances que sa vertu avait fait concevoir. Dès les premiers jours, nous avons dit comment elle sut tirer parti de sa situation pour faire adopter par le chapitre les grandes Constitutions du Bienheureux Pierre Fourier. Cette réforme opérée, elle saisit d'une main ferme le gouvernail de la maison, et, tout en s'humiliant et en ne se regardant que comme le petit instrument de la Providence, elle réussit à le diriger avec une rare habileté.

Se défiant de ses propres lumières, elle chercha un appui et un conseil dans la personne de M. l'abbé Gros, qui était alors vicaire général et supérieur du couvent, et elle ne voulut rien entreprendre de sérieux sans s'être d'abord inspirée de ses sages avis. Son frère, qui était devenu prêtre, et dont le cœur était, comme le sien, tout rempli de charité et de zèle, fut aussi le confident de ses saintes intentions, et soutint souvent son courage au milieu des difficultés.

Le soin qu'elle mit à se pénétrer de l'esprit du Bienheureux Fondateur de l'Ordre, et le zèle qu'elle déploya pour expliquer et faire goûter ses Constitutions lui assurèrent en peu de temps une grande autorité. Sa jeunesse, qui eût pu devenir un sujet d'objections contre elle, fut, au contraire, un titre de plus à l'affection des Mères anciennes et des jeunes sœurs.

Son extérieur si modeste et si religieux était pour toutes un continuel enseignement. Sa démarche grave et recueillie lorsqu'elle entrait au chœur, l'esprit de foi avec lequel elle imprimait sur elle-même le signe de la croix, la retenue de ses yeux, la façon dont elle joignait les mains ou tirait son livre d'heures, tout en elle inspirait la dévotion, tout semblait un reflet des sentiments qui remplissaient son âme.

Chacun sentait, en la voyant à l'église, que la vivacité de sa foi rendait en quelque sorte visible à ses yeux l'hôte divin de nos tabernacles. Comme le

juste dont parle saint Paul, elle ne vivait que de la foi. « Mes chères sœurs, disait-elle souvent, si nous avions la foi ! » A l'approche des jours où le Saint Sacrement devait être exposé, elle ne se lassait pas de stimuler la foi de toutes ses filles, et de les exciter à demander à Dieu l'accroissement de cette vertu, qui est la racine de tout bien.

D'une foi si vive naissait tout naturellement un ardent amour pour Dieu. Mère Sainte-Scolastique s'étonnait que les prédicateurs revinssent si souvent sur sa justice et sur ses châtiments terribles, et si rarement sur sa bonté et sa miséricorde. « Pourquoi disait-elle, montrer si souvent le Dieu juste, et si peu le Dieu bon ? Ah ! il est tant offensé dans le monde, mes chères sœurs, si du moins il était un peu dédommagé par l'amour de notre petite communauté ! »

Ce sentiment de l'amour divin était si vif et si actuel dans son cœur, qu'un simple mot de l'évangile, un verset des psaumes lui fournissait une ample matière d'oraison. Elle trouvait le temps trop court, tant elle éprouvait de facilités et de délices à savourer ces divines paroles. Sans cesse elle demandait à Dieu l'accroissement de son saint amour, et ses désirs grandissaient avec l'amour même.

Chaque année, lorsqu'elle donnait sa bénédiction aux enfants qui allaient faire leur première communion, elle ne manquait pas de réclamer le secours de leurs prières, afin d'obtenir de Dieu la grâce de

son amour. Un jour qu'elle faisait la recommandation habituelle : « C'est décourageant, s'écria soudain l'une des petites filles, depuis le temps que nous prions pour obtenir l'amour de Dieu à Mère Supérieure, elle ne l'a point encore ! » Qu'eût dit cette naïve enfant, si elle eût su que sa vénérée Mère priait tous les jours pour sa propre conversion ?

Cet amour de Dieu, en se reportant sur les créatures, qui en sont les images, remplissait son cœur d'une tendre charité pour le prochain. Elle compatissait aux misères de tous les malheureux, sans se lasser de leurs importunités. On l'entendait souvent souhaiter d'avoir un trésor inépuisable, qui lui permît de satisfaire à tous les besoins et de venir en aide à toutes les bonnes œuvres. Les maisons religieuses qui lui firent connaître leur détresse en reçurent quelque généreux secours. Lorsque les Dames du Bon-Pasteur vinrent à Reims pour y établir une communauté de leur Ordre, elle les invita à descendre à la Congrégation, et leur accorda, en attendant que leur maison fût prête, la plus cordiale hospitalité [1].

Mais ses plus vives et plus pures affections étaient pour sa communauté et pour chacune de ses filles. Un seul mot résume sa vie : le dévouement à sa communauté, dévouement de tous les jours et de tous les instants, dévouement porté jusqu'à l'immolation.

[1] Les Dames du Bon-Pasteur s'établirent à Reims en 1838.

Quand elle se fut consacrée à Dieu par les saints vœux de religion, Mère Sainte-Scolastique se donna à lui sans réserve ; mais quand elle se vit chargée des âmes de ses filles, ce fut à elles qu'elle se livra, pour elles qu'elle se dépensa. Sans cesse leurs besoins étaient présents à sa pensée, et sa sollicitude n'exceptait personne. Elle se faisait un devoir de visiter chaque jour ses sœurs malades. Souvent malade elle-même par suite d'une faiblesse d'estomac qui la réduisait à une alimentation insuffisante, elle retrouvait de la vigueur dans ses pieux exercices du matin, et en profitait pour aller encourager celles que le mal retenait à l'infirmerie. Une sœur était-elle en danger, elle se prodiguait à son chevet, souvent aux dépens de sa propre santé, heureuse de s'oublier elle-même, pourvu qu'elle lui assurât une sainte mort.

Toutefois la tendresse de son affection n'ôtait rien à la fermeté de son gouvernement. Une jeune sœur, de tête faible et de peu de jugement, étant sortie furtivement de la maison, sous prétexte qu'elle avait besoin de respirer l'air natal, Mère Sainte-Scolastique consentit à la laisser rentrer ; mais après deux rechutes successives dans la même faute, elle sollicita des supérieurs ecclésiastiques l'autorisation de l'exclure définitivement, et elle le fit avec fermeté.

Au soin du spirituel elle savait joindre celui du temporel de la maison. On peut dire qu'elle en fut vraiment la providence visible dans tous ses besoins

et toutes ses difficultés. Mais au milieu des détails où elle se trouvait engagée, elle conservait un calme profond, ne témoignant jamais d'impatience ni même d'empressement. Sa grande sagesse, la rectitude de son jugement et l'esprit de Dieu qui l'animait, lui faisaient toujours rencontrer ce qui était le plus nécessaire pour le bien commun.

L'éducation des enfants excitait au plus haut point sa vigilance. Mère Sainte-Scolastique les aimait d'un cœur tout maternel ; aussi en était-elle bien payée de retour. C'était pour elle une si douce jouissance de secourir les petites filles les plus pauvres des écoles externes, et de leur distribuer des vêtements et d'autres objets utiles ou agréables à leurs parents !

Enfin, ce en quoi excellait cette sainte âme, et ce qui achèvera de la peindre au naturel, c'était, avec un esprit profondément religieux, l'art de rendre heureuses toutes celles qui l'entouraient. Quoi de plus délicieux, en effet, que ces petites fêtes de famille auxquelles elle se prêtait avec tant d'amabilité et de charme? Dans ses conférences, dans les assemblées capitulaires, aux récréations et dans le tête à tête de la cellule, son âme débordait de la charité de Jésus-Christ et semblait faire descendre le ciel sur la terre. Sa parole calme et persuasive allait droit au cœur, et souvent elle faisait couler de douces larmes autour d'elle, quand elle discourait sur les devoirs religieux, sur le bonheur de servir Dieu dans le cloître, ou sur



Mère Sainte SCOLASTIQUE GUÉRIN.

la faveur d'avoir été choisie pour devenir l'épouse de Jésus-Christ.

Maintenir et accroître de plus en plus dans la communauté l'union des cœurs, qui en est un des caractères dominants, tel était son vœu le plus cher et l'objet quotidien de ses prières. Aussi quelle attention, quelle prudence dans ses rapports intimes avec chacune de ses filles, pour éviter toute parole qui eût pu faire naître un sujet de mécontentement ou diminuer l'estime qu'elles avaient d'autrui ! Comme elle savait profiter de tout pour excuser les fautes et pour faire ressortir les bonnes qualités ! Son exemple était pour toutes une muette leçon, plus éloquente et plus efficace que les plus beaux discours ; et son heureuse influence gagnant de proche en proche, l'esprit de charité ne faisait que s'affermir chaque jour davantage dans la communauté.

Tandis que Mère Sainte-Scolastique s'appliquait à entraîner ses filles dans les voies de la sainteté monastique, Dieu se plut à éprouver sa soumission, en lui enlevant, par une mort prématurée, l'une de celles qui faisaient sa consolation, et sur qui elle comptait déjà pour lui succéder un jour. C'était la jeune sœur Saint-Louis de Gonzague, née Virginie Billier.

Au village de Chardény, où elle était née, Virginie s'était fait remarquer, dès son jeune âge, par de si douces qualités, qu'on ne l'appelait que *la Vierge*. Ses parents, témoins habituels de sa vertu, ne savaient

comment remercier Dieu du don précieux qu'il leur avait fait. Mais cette fleur était trop délicate pour vivre au contact du monde. A dix-huit ans, après avoir étudié au Saint-Sépulcre de Charleville, où elle fut le modèle des élèves du pensionnat, Virginie vint à Reims solliciter son admission au noviciat de Notre-Dame, et, dès le début de sa carrière, elle retraça la vie angélique de l'aimable Saint qu'elle avait choisi pour patron.

Après plusieurs années passées dans la paix, Dieu permit qu'elle fût visitée par les tribulations et les peines intérieures. Il voulait sans doute qu'il ne manquât aucun fleuron à sa couronne.

Ce cœur si pur, qui n'avait goûté jusque-là que les douceurs du service de Dieu, se remplit soudain de trouble et d'amertume. Mille tentations l'assaillent, le démon fond comme un vautour sur cette innocente proie, il la saisit, la tourne et la retourne, et ne lui laisse plus de repos, ni jour, ni nuit. Timide brebis, elle ne sait qu'opposer à ces violents assauts, ni de quel côté réclamer du secours.

Il lui semble qu'elle triompherait de son ennemi par les austérités corporelles ; l'inflexible obéissance en a réglé la mesure. Elle en appelle au Ciel, elle lui offre ses soupirs et ses larmes ; le Ciel paraît insensible à sa douleur. Elle croit, à certaines heures, que sa foi ne se soutient plus, et elle craint que son courage épuisé ne succombe. Enfin le Dieu qui com-

mande en souverain aux vents et à la mer, satisfait de la fidélité de sa servante, reparaît au sein de l'orage, apaise la tempête, et ramène dans cette âme troublée un calme profond.

Nommée d'abord maîtresse des novices, sœur Saint-Louis fut ensuite placée à la tête du pensionnat, où elle se gagna tous les cœurs par l'amabilité de son caractère. Mais tandis qu'elle ne songeait qu'à se dépenser pour le bien de ses chères élèves, elle tomba dans un état de profonde langueur, dont elle ne put se relever et qui dura dix-huit mois entiers. Après cette longue purification, qu'elle supporta avec une angélique patience, Dieu l'appela au banquet de l'éternelle vie. Elle n'était âgée que de trente ans.

Cette perte fut un coup des plus douloureux pour le cœur si aimant de Mère Sainte-Scolastique, qui la regardait comme la plus vertueuse de ses filles, et qui fondait sur elle tant d'espérances [1].

La mort de plusieurs autres religieuses, qui arriva dans le même temps, ne fit que prolonger et raviver sa douleur. Elle attribuait, non sans raison, ces accidents à l'insuffisance des cellules et des salles communes.

« Combien nous regrettons, disait-elle, que l'exiguité de nos bâtiments ne nous permette pas de

[1] Sœur Saint-Louis de Gonzague Billier naquit en 1808, prit l'habit en 1827, et mourut en 1838.

rendre nos appartements plus sains et plus commodes ! Presque toutes nos sœurs sont deux dans une cellule, et les lieux où nous nous trouvons réunies nous offrent bien des sujets de mortification. C'est un grand avantage, sans doute, au point de vue spirituel ; mais les santés d'aujourd'hui ne s'accommodent plus de tout comme autrefois, et ce que nos anciennes Mères eussent regardé comme une délicatesse, est devenu une vraie nécessité. Vienne le jour où nous pourrons être moins à l'étroit, et nous en bénirons Dieu de tout notre cœur ! »

En cette même année 1838, la communauté perdit encore un puissant protecteur dans la personne de Monseigneur Blanquet de Rouville, évêque de Numidie, qui exerçait dans le diocèse les fonctions épiscopales depuis le départ pour l'exil du cardinal de Latil.

« Combien de fois, dit l'annaliste, ce saint Evêque, encore plus respectable par ses vertus que par son âge, ne s'est-il pas dérangé pour nous donner sa messe ! Combien de fois n'a-t-il pas pris la peine de venir nous entendre en confession ! Sa perte fut donc pour nous, qui avons senti de plus près les effets de sa paternelle bonté, un sujet de bien vifs regrets. »

Sa mort laissait le diocèse de Reims sans évêque, le Cardinal n'y ayant pas reparu depuis la départ de Charles X. La Cour songea à lui nommer un coadjuteur, et fit tomber son choix sur Monseigneur Gallard,

évêque de Meaux. Le Cardinal, qui connaissait avantageusement ce prélat, donna volontiers son assentiment à sa nomination.

Monseigneur Gallard était, en effet, bien digne de cette faveur. Réputé pour sa grande sagesse, sa haute piété et son zèle éclairé pour la discipline, il était depuis longtemps confesseur de la reine Marie-Amélie, et avait pris de l'ascendant sur l'esprit du roi, qui aimait à le consulter pour les affaires de l'Eglise.

Dès que sa nomination fut connue à Reims, la Révérende Mère Sainte-Scolastique s'empressa de déposer à ses pieds les hommages de la communauté. Elle en obtint une réponse pleine à la fois de modestie et de dévouement. « Vous ne retrouverez pas en moi, lui disait-il, ce que vous regrettez avec tant de justice dans les prélats dont vous êtes privées. Je n'ai à vous offrir qu'un dévouement bien vrai et un désir sincère de coopérer de mon mieux à la perfection et à la sanctification de votre maison. Vous aiderez mon ministère et mon salut par vos prières. Ce me sera une grande consolation de penser que vous suppléerez toujours par vos pieux souvenirs devant Dieu à tout ce qui me manque. »

Mais Reims ne devait connaître Monseigneur Gallard que pour le pleurer bientôt. Arrivé le trente-un mai 1839, il officia pontificalement le jour de la Pentecôte, fit visite à quelques communautés, et entre autres à la Congrégation, où il témoigna une exquise

bonté aux enfants des classes, tomba malade quelques jours après, et mourut, regretté de tous, le vingt-huit septembre suivant.

Deux mois s'étaient à peine écoulés que le cardinal de Latil terminait lui-même sa carrière au château de Gémenos, non loin de Marseille. Sentant approcher sa fin, il avait voulu revoir les rivages de la patrie, et, prenant congé des augustes exilés dont il consolait le malheur depuis neuf ans, il était revenu mourir chez un de ses neveux. Il avait près de soixante-dix-neuf ans.

A tous ces deuils s'en joignit bientôt un autre, qui fut plus sensible encore au cœur de la Mère Sainte-Scolastique. Le supérieur ecclésiastique de la maison, M. l'abbé Gros, d'après les sages avis duquel elle n'avait cessé de se gouverner, fut appelé de Reims à l'archevêché de Paris, d'où il ne tarda pas à être promu à l'évêché de Saint-Dié et ensuite à celui de Versailles. En la privant de tout appui humain, Dieu voulait faire avancer cette grande âme dans les voies du détachement absolu, et lui apprendre que c'était en lui seul qu'elle devait désormais mettre sa confiance et chercher ses lumières et ses consolations. Mais M. Gros ne cessa, quoique éloigné, de rester très attaché de cœur à la Congrégation et de lui donner en toute rencontre des marques sensibles de son dévouement.

Il fut remplacé dans la charge de supérieur par

M. Bara, chanoine et curé de Notre-Dame, qui ne l'accepta que sur les instantes prières de la communauté. Moins versé que M. Gros dans la connaissance de la vie religieuse, mais non moins dévoué à la maison, il s'en rapporta, pour la direction intérieure, à la vigilance et à la sagacité de Mère Sainte-Scolastique, lui laissant le soin d'agir avec liberté, et n'usant de son autorité personnelle que dans de rares occasions.

Réélue en 1839, en 1842 et en 1845, cette vertueuse Mère conduisait en effet la communauté avec une rare prudence. L'éminence de sa vertu et surtout la bonté de son cœur lui assuraient sur ses filles un ascendant irrésistible, dont elle n'usait que pour les faire avancer dans les voies de la sanctification et les rendre chaque jour plus heureuses.

Cependant elle voyait approcher avec une secrète joie le terme de ses douze ans. Déjà elle se flattait de l'espoir de rentrer bientôt dans les rangs de la communauté et de n'avoir plus qu'à obéir. Sa santé, d'ailleurs, qui se ressentait toujours des austérités de son noviciat, semblait exiger du repos. Mais le Seigneur avait d'autres vues.

La révolution qui éclata en février 1848, et qui précipita de son trône le roi Louis-Philippe, fit concevoir pour un moment les plus vives inquiétudes. Des menaces de violence furent proférées du dehors contre la maison, les élèves se dispersèrent, une céré-

monie de profession qui allait avoir lieu fut renvoyée à des temps plus tranquilles, en sorte que le trouble et l'incertitude s'emparèrent de tous les esprits.

On sentait le besoin, dans ces circonstances critiques, d'une main habile et expérimentée pour diriger la maison, et tout le monde souhaitait ardemment le maintien de la Mère Supérieure, bien qu'aux termes des Constitutions elle ne fût plus rééligible. Monseigneur Thomas Gousset, qui occupait alors avec tant d'éclat le siège de Reims, entra dans les vues de la communauté, et lui permit, par une dispense formelle de la Règle, de réélire une quatrième fois la même religieuse. Le scrutin eut lieu, et Mère Sainte-Scolastique, malgré son vif désir d'être déchargée, fut réélue, à la grande satisfaction de toutes ses filles. Plus les difficultés étaient grandes, plus elle s'attachait à sa chère communauté ; mais plus aussi ses filles spirituelles s'affectionnaient à leur bien-aimée Mère.





CHAPITRE XV

MÈRE SAINTE SCOLASTIQUE

(Madeleine GUÉRIN)

1848-1863

Etat du pensionnat de 1840 à 1870. — Mission de plusieurs religieuses dans d'autres maisons de l'Ordre, au Cateau, à Versailles, à Verdun. — Mort des dernières Mères anciennes. — Prospérité de la communauté. — Nouvelles constructions. — Restauration de la chapelle. — Le cardinal Gousset. — Réformes liturgiques. — Epreuves de Mère Sainte-Scolastique. — Sa démission. — Election de Mère Saint-Benoît.

Depuis le jour où elle avait pris en mains la direction de la maison, Mère Sainte-Scolastique n'avait cessé de travailler à améliorer l'installation des religieuses, des élèves et de tous les services. Dès 1836, elle avait supprimé le tour et les parloirs, établis d'une façon peu commode sur la rue de l'Université, en face du Lycée, et les avait transférés dans les classes des externes. Mais avant de les faire installer, elle avait

voulu voir de ses yeux une maison cloîtrée, sur laquelle elle pût prendre modèle.

Munie d'une lettre d'obédience, elle partit donc un matin pour Châlons, à l'insu de la communauté, avec la Mère Sainte-Angélique, son assistante. Elles furent reçues par leurs sœurs avec une parfaite cordialité, et visitèrent à leur aise toute la maison, surtout les parloirs et les classes externes. Elles eurent la satisfaction de réciter l'office du chœur dans le bréviaire du Bienheureux Pierre Fourier, qui est conservé dans ce monastère comme une précieuse relique. Le lendemain, elles rentrèrent à Reims, à la grande joie de toutes les religieuses, qui leur firent promettre de ne plus les quitter sans les avertir.

La Mère Sainte-Scolastique mit aussitôt son projet à exécution, et établit les nouveaux parloirs et le tour dans les conditions les plus conformes à la Règle de l'Ordre. Toutefois cette installation n'eut pas de durée; car quelques années plus tard, en 1843, les développements toujours croissants de la maison nécessitèrent l'aménagement qui existe encore aujourd'hui.

Malgré les lourds sacrifices qu'il fallut imposer à la communauté, Mère Sainte-Scolastique reprit, avant l'expiration du bail, la partie des bâtiments occupés par M. Pagès, et les fit disposer de façon à donner aux élèves du pensionnat plus d'air et de lumière.

Mais bientôt, ces améliorations ne répondant pas encore à ses vues, elle entreprit la reconstruction des bâtiments occupés actuellement par les classes. Pour mener ces travaux à bonne fin, elle se dépensa sans mesure, souvent au péril de sa santé, et le vingt-cinq mars 1844, la communauté joyeuse en fit l'inauguration avec grande solennité.

Aux améliorations extérieures elle en ajouta d'autres plus importantes au point de vue de l'enseignement.

Si, par elle-même, elle était peu compétente en matière de programmes scolaires, elle eut la sagesse de se faire seconder. Grâce au concours et à la libéralité d'une jeune professe, qui fut son inspiratrice dans toutes ces questions, les programmes anciens furent renouvelés, les méthodes de l'externat furent rajeunies d'après celles des Frères des écoles chrétiennes, le règlement du pensionnat fut calqué sur celui de Saint-Acheul, le matériel scolaire remis à neuf, la bibliothèque, le cabinet de physique et les collections d'histoire naturelle tenus au courant des découvertes contemporaines, et l'on n'eut plus rien à envier aux meilleures maisons d'éducation.

A tant d'efforts généreux, les familles de Reims et de la contrée environnante répondirent par une nouvelle confiance, et, pendant une période de trente ans, le pensionnat ne cessa de se développer, en sui-

vant une marche ascensionnelle ininterrompue [1].

Malgré la multiplicité de ses occupations, M. l'abbé Bara avait à cœur de continuer près des élèves le rôle si dévoué de M. l'abbé Gros. De temps à autre il visitait les classes, interrogeant lui-même, et se rendant compte des progrès accomplis et des notes obtenues. Il se faisait une fête, bien digne de son cœur pastoral, d'encourager les enfants pauvres, en leur remettant de ses mains les récompenses, livres ou vêtements, qu'elles avaient méritées par leur application ou leur bonne conduite.

Les succès des jeunes pensionnaires répondaient d'ailleurs à tous les soins dont elles étaient entourées. Dès 1852, les maîtresses, dociles à la direction qui leur était imprimée, crurent nécessaire d'accéder aux désirs des familles, et de présenter leurs élèves aux épreuves des examens officiels. Leur essai fut un coup de maître. Chaque année, depuis lors, apporta des palmes de plus en plus nombreuses, dont une

[1] En 1839, le pensionnat comptait 30 pensionnaires, 30 demi-pensionnaires et 50 externes payantes; et les classes gratuites, 80 externes.

En 1856, le pensionnat comptait 66 pensionnaires, 68 demi-pensionnaires, 69 externes payantes; et les classes gratuites, 134 externes.

En 1867, le pensionnat comptait 95 pensionnaires, portées peu de temps après à 103; et 66 demi-pensionnaires. L'externat payant avait été supprimé en 1861. Les classes gratuites comptaient 140 externes.

modestie, peut-être excessive, déroba trop souvent la connaissance au public.

En même temps que le pensionnat et les écoles externes prenaient ces développements, Dieu bénissait visiblement la communauté, dont le nombre des religieuses ne cessait de croître d'année en année. Dès 1844, les cellules se trouvèrent insuffisantes, et il fallut en construire provisoirement quelques autres dans le dortoir du noviciat.

La réputation de la maison ne tarda pas à se répandre au loin. Les autres couvents de l'Ordre, qui se relevaient difficilement de leurs ruines, surent que les vocations y étaient nombreuses, que l'esprit primitif y était conservé, et que la plus cordiale union régnait entre les sœurs. Aussi, de toutes parts, affluèrent des demandes en vue d'obtenir des sujets capables de porter secours aux maisons en détresse.

En 1837, les religieuses du Cateau, avec qui celles de Reims étaient en relations suivies, leur avouèrent qu'elles ne pouvaient plus se suffire. Cinq d'entre elles étaient mortes en un an et trois autres étaient encore bien souffrantes. D'autre part, des acquisitions d'immeubles les avaient jetées dans de grands embarras financiers. La communauté de Reims, grevée elle-même par de récentes constructions, n'était pas en état, malgré son bon vouloir, de leur fournir de l'argent; mais elle décida qu'elle leur enverrait deux religieuses.

Mère Sainte-Angélique et Mère Saint-Dorothée partirent, en effet, peu de temps après pour le Cateau. L'espérance de procurer la gloire de Dieu excitait leur zèle, et leur faisait compter pour rien le sacrifice qu'il fallait s'imposer pour quitter leur maison et leurs compagnes. Les résultats cependant ne répondirent pas à leurs désirs. Mère Sainte-Angélique sentit tout de suite qu'elle ne pourrait jamais s'accommoder du genre de vie adopté dans ce couvent, et que ses efforts resteraient infructueux. Elle revint donc, après quelques semaines de séjour, ramenant avec elle une des religieuses du Câteau, qui demeura dans la communauté de Reims assez longtemps pour se bien pénétrer de tous les usages et de l'esprit de régularité qui y fleurissait.

Mère Saint-Dorothée fut, pendant six mois, chargée de la conduite des novices, et se fit estimer et aimer de toutes les Mères qui voulaient suivre la Règle. Mais l'ardeur de son zèle se heurta à des difficultés qu'elle n'avait pas assez d'expérience ni d'habileté pour vaincre. Rappelée à Reims, elle y fut suivie par une jeune professe du Cateau, qui s'était trop attachée à sa personne et ne voulait plus s'en séparer. Mère Sainte-Scolastique n'épargna rien pour lui persuader de rester dans le couvent qui avait reçu ses vœux, et pour la détourner d'entrer à Reims. Après bien des pourparlers inutiles, elle lui permit enfin l'entrée de sa maison, mais avec la permission

expresse de l'archevêque de Cambrai et le consentement de sa supérieure.

Dans le cours de l'année 1847, l'archevêque de Reims, Monseigneur Thomas Gousset, fit à la communauté la proposition d'une fondation à Sedan. Mère Sainte-Scolastique ne se crut pas en état de tenter une telle entreprise, et supplia humblement l'archevêque de l'excuser. Elle se vit de même obligée, deux ans plus tard, d'opposer un refus aux demandes qui lui furent adressées par les maisons de Vezelize, de Luxembourg et de Lunéville, qui étaient en détresse et qui la suppliaient de leur envoyer quelques sujets capables de les remettre à flot [1].

Plus heureux, le couvent du Grand Champ, à Versailles, avait obtenu, grâce à l'intervention de Monseigneur Gros, plusieurs religieuses de la communauté.

Transféré du siège de Saint-Dié à celui de Versailles, ce prélat désirait voir fleurir dans les monastères de son diocèse, la régularité dont il avait été témoin lorsqu'il était supérieur de la Congrégation de Reims. Il demanda donc à Mère Sainte-Scolastique de lui venir en aide. Le souvenir de son dévouement était trop vif dans tous les cœurs pour qu'on pût lui rien

[1] La communauté de Vezelize se transporta à Lunéville en 1850 ; ce fut donc le même monastère qui demanda du secours à Reims en 1849 et un peu plus tard encore.

refuser. Trois religieuses furent aussitôt détachées de la maison, en 1848, et envoyées au Grand Champ. L'année suivante, une quatrième les rejoignit.

Mère Sainte-Sophie, qui était à la tête de la pieuse colonie, ne tarda pas à être élue supérieure au Grand Champ, et la confiance qu'elle inspira à ses filles alla croissant avec les années [1].

Mère Saint-Etienne Collache, la même qui était venue du Cateau, fut nommée préfète des pensionnaires, et exerça sur les études et sur l'éducation des jeunes filles la plus salutaire influence. Sœur Sainte-Madeleine Lhoste devint, par sa piété et sa régularité, l'édification du noviciat, dont elle fut nommée zélatrice.

Depuis ce temps, les liens de douce fraternité qui unissaient les deux maisons de Reims et de Versailles, ne firent que se resserrer. Elles se prévinrent mutuellement par toutes sortes de bons offices, et plusieurs religieuses passèrent même de l'une à l'autre, lorsque leur santé ou quelque autre motif le fit juger utile.

En demandant des sœurs à la maison de Reims, Monseigneur Gros avait fait espérer que leur absence ne durerait pas plus de trois ou quatre ans. En 1854,

[1] Mère Sainte-Sophie, Louise-Cilinie Gigot, naquit à Charleville, le treize octobre 1819, entra à la Congrégation en 1839 et fit profession en 1841.

il y en avait déjà six, et rien n'annonçait leur prochain retour. Mère Sainte-Sophie eut l'heureuse pensée de les conduire à Reims, dans les vacances, pour y respirer l'air de leur chère communauté. Elles y demeurèrent huit jours, pendant lesquels elles participèrent à la réélection de Mère Sainte-Scolastique. Elles repartirent joyeuses, lui ayant ouvert leurs cœurs, ayant pris ses sages avis, et s'étant réconfortées dans la tendre et religieuse affection de leurs anciennes compagnes.

A peine étaient-elles de retour à Versailles que Mère Saint-Etienne fut enlevée par une mort prématurée. Jusqu'à l'heure dernière, elle reporta avec amour son souvenir vers sa chère maison de Reims. Les élèves, admises dans sa cellule, ne pouvaient s'arracher du lit funèbre. Elles eurent à cœur de faire parvenir elles-mêmes à Mère Sainte-Scolastique et à toutes ses filles l'expression de leurs amers regrets pour celle qu'elles s'étaient accoutumées à regarder comme leur ange conducteur.

En 1855, l'évêque de Saint-Dié vint aussi frapper à la porte de la maison, en faveur de sa communauté de Mattaincourt ; mais ce fut sans succès.

L'année suivante, l'évêque de Verdun, Monseigneur Rossat, fit de si pressantes instances pour obtenir, en faveur du couvent de sa ville de Verdun, une supérieure et une maîtresse des novices, qu'on fut obligé de lui accorder au moins une partie de ses désirs.

Mère Saint-Benoît, que nous retrouverons plus tard, fut élue supérieure par les religieuses de Verdun, et partit pour cette ville le cinq novembre 1856.

Noble et touchante récompense de tant d'efforts soutenus depuis un demi-siècle pour faire refleurir la régularité ! A force d'abnégation et de sacrifices, le couvent de Reims avait retrouvé l'esprit primitif de l'Ordre, et voici qu'aussitôt Dieu l'avait béni par une prospérité toujours croissante, et, de tous les coins de la région, les évêques et les communautés y accouraient pour demander des religieuses capables de faire revivre partout cet esprit du Bienheureux Pierre Fourier dont elles étaient pénétrées !

Il semble que Dieu ait voulu ménager cette suprême consolation à quelques-unes des Mères anciennes, avant de les rappeler à lui. Car il en avait conservé deux à la vénération de leurs compagnes jusqu'au milieu de ce siècle. Mère Saint-Charles Vincelet, cette femme à la foi antique, s'éteignit en 1850, à quatre-vingt-six ans ; et Mère Sainte-Agathe Person, qui en avait quatre-vingt-huit, ne lui survécut que peu de mois. Toutes deux, à l'exemple du vieillard Siméon, saluèrent leur fin prochaine du cantique d'actions de grâces, heureuses d'avoir vu refleurir, avant leur mort, la régularité et la piété des anciens jours.

« On aime à croire, dit l'annaliste, que ces saintes sœurs qui nous ont quittées, prient pour nous et nous favorisent du haut du ciel ; car depuis lors, il semble

que Dieu s'est plu à être prodigue de ses dons envers notre communauté. »

La maison était, en effet, dans une situation de plus en plus prospère. Le nombre des religieuses, comme celui des élèves, ne cessait de s'accroître. Non seulement on avait pu envoyer des religieuses à plusieurs couvents éprouvés, mais on fit à d'autres des largesses en argent. Mattaincourt faisait reconstruire une église, plus digne de Dieu, sur le tombeau du Bienheureux Père ; la communauté eut à cœur d'y contribuer par de généreuses offrandes, et, le jour de la consécration, sept juillet 1853, elle s'y fit représenter par le chanoine Bramet, son aumônier.

Par suite de l'accroissement du personnel, les logements des religieuses devinrent si insuffisants qu'il fallut se décider à jeter bas le vieux bâtiment situé entre la cour et le jardin, et à le remplacer par une construction plus élevée, plus commode et mieux appropriée aux besoins de la communauté.

La Révérende Mère Sainte-Scolastique ne se dissimulait pas que la dépense pour des travaux aussi considérables était bien au-dessus de ses ressources disponibles. Mais telle était sa confiance en la Providence divine, qu'en dépit des sollicitudes qui l'accablèrent durant plusieurs années, elle ne perdit rien de son calme habituel. Elle pria et fit beaucoup prier ; et, ne voulant pas tenter Dieu, elle recommanda la plus stricte économie dans tous les services. La Pro-

vidence, sur qui elle comptait, lui vint en aide d'une façon si merveilleuse, qu'elle put faire face à tous ses engagements avant l'expiration des délais assignés. Elle fut même entraînée dans cette voie d'améliorations par des largesses inespérées, qui lui permirent, peu de temps après, de transformer et d'orner richement tout l'intérieur de la chapelle.

Le cardinal Gousset, qui professait pour la communauté la plus sincère estime, voulut inaugurer lui-même les nouvelles constructions. Depuis quatorze ans qu'il occupait le siège archiépiscopal de Reims, il s'était plu à faire au couvent de fréquentes visites et n'avait presque point passé d'années sans présider la première communion des jeunes pensionnaires. Le quatre mai 1854, après avoir reçu trois postulantes à l'habit religieux et trois novices à la profession, il procéda avec beaucoup de solennité à la bénédiction du nouveau bâtiment, dont il loua le grand air, la noble simplicité et l'heureuse distribution.

La cérémonie achevée, il visita les malades et les encouragea par quelques-unes de ces paroles pleines de franchise et de rondeur qui lui étaient familières. S'étant approché d'une tourière, nommée sœur Alix, qu'une grave infirmité tenait alitée depuis sept ans, il ranima, par une cordiale exhortation, sa foi et sa confiance, et l'engagea à demander à Dieu sa guérison, en faisant une neuvaine à Notre-Dame de la Salette. La malade obéit avec la simplicité d'un

enfant. La communauté pria avec elle, et, chose merveilleuse, le dernier jour de la neuvaine, la pieuse fille se leva complètement guérie.

Déjà, trois ans auparavant, une autre de ses compagnes, sœur Apolline, gravement malade du scorbut, et condamnée par le docteur de Savigny, s'était adressée avec foi et confiance à saint Remi, dont le culte occupe un rang d'honneur dans les dévotions de la maison; et le saint Pontife, toujours secourable à ceux qui l'invoquent, lui avait obtenu la grâce d'une guérison regardée comme miraculeuse.

Le Cardinal poursuivait alors la grande réforme liturgique, dont il fut un des premiers et des plus ardents promoteurs, et qui sera, dans les siècles à venir, un de ses principaux titres à la reconnaissance de l'Eglise de France. Il avait lui-même donné le bel exemple d'un complet retour à l'unité, en rétablissant dans son diocèse la liturgie romaine et le chant grégorien.

Le couvent de la Congrégation se rangea docilement sous la houlette du pasteur, et adopta avec un religieux empressement les modifications que ses supérieurs lui demandèrent dans les cérémonies, l'office divin et le chant d'église. L'office rémois de saint Dorothée, dont nous avons dit que les reliques avaient péri, fut supprimé. Celui des saintes vierges Bove et Dode fut accordé au monastère qui conserve leurs restes vénérables, et trouva place dans le *Propre*

du diocèse. Pour soutenir le chant romain encore peu connu, le Cardinal permit l'introduction au chœur d'un harmonium, par dispense du point de règle qui interdit les instruments de musique.

Tandis que s'exécutaient ces travaux et que s'opéraient ces réformes, la communauté perdit quelques sujets d'une vertu éminente, dont la sainte mort fut un vrai triomphe de l'esprit sur la chair. Elles partirent pour le ciel avec un plus joyeux entrain que les mondains ne courent à une fête profane.

« J'étais bien heureuse au jour de ma profession, disait l'une d'elles, Laure Manceau, sur le point d'expirer ; oui, j'étais bien heureuse, mais ce n'était rien en comparaison de ce que je ressens aujourd'hui. » Et en disant ces paroles, cette jeune sœur paraissait inondée d'une joie céleste. — « Quel bonheur, ajoutait-elle, de mourir religieuse! Je n'ai que vingt-quatre ans, mais je fais bien volontiers à Dieu le sacrifice de ma vie. »

Ses chères sœurs qui l'entouraient voulaient lui faire espérer qu'elle serait guérie par l'intercession de la très Sainte Vierge. « Oh! quel dommage ce serait, reprit-elle, d'aller jusqu'à la porte du paradis, et puis de revenir! »[1].

Sœur Sainte-Clotilde, Félicie Lacatte, la suivit de

[1] Laure Manceau, sœur Saint-Louis de Gonzague, naquit à Damery, en 1830, et mourut en 1855.

près au tombeau, n'étant elle-même âgée que de trente-deux ans. Quand on récita sur elle les prières des agonisants, comme elle ne paraissait point encore sur le point d'expirer, on omit la prière spéciale du départ : *Partez, âme chrétienne.* — Mais elle, le visage serein, le sourire sur les lèvres, regardait la communauté réunie autour d'elle, et, de son cœur s'échappaient fréquemment de pieuses aspirations : « Je vais au ciel ! » disait-elle à ses sœurs. Puis, voyant couler leurs larmes : « Il ne faut pas pleurer, cela me ferait de la peine. » Elle croyait sans doute à des larmes de tristesse, et cependant il était impossible d'en verser d'autres que celles d'une sainte envie. Car Dieu lui donnait visiblement une intuition et comme un avant-goût de la félicité des Bienheureux. Sentant le dernier moment venu : « Je veux mourir par obéissance, dit-elle, il est temps de dire la prière. » Et la prière dite, elle expira. Jamais mort ne produisit sur la communauté de plus douces, de plus profondes ni de plus consolantes impressions [1].

Ce touchant spectacle lui fut encore donné, peu de temps après, par sœur Sainte-Thérèse, Ismérie Leroy, moissonnée, comme une tendre fleur, à l'âge de vingt-sept ans. Pas le moindre trouble, pas la moindre inquiétude ne vint altérer la paix profonde qu'elle

[1] Julie-Félicie Lacatte, sœur Sainte-Clotilde, naquit à Reims, en 1825, et mourut en 1857.

goûtait sur sa couche douloureuse. Que pouvait craindre, en effet, cette âme innocente, encore au printemps de la vie, et touchant déjà au terme de son exil? Saintement indifférente à la vie comme à la mort, ne voulant rien, ne désirant rien ici-bas, elle ne demandait à Dieu que l'accomplissement de son adorable volonté. Toujours aimable et souriante, à défaut des paroles qu'elle ne pouvait plus adresser à ses sœurs, elle témoignait à chacune par un air gracieux, par un regard expressif, qu'elle l'aimait et qu'elle était heureuse de la voir. Sur le point d'exhaler son âme, elle reçut avec joie les recommandations de ses compagnes pour le ciel, et elle disait avec bonheur : « J'y serai bientôt ! » [1].

Bien que les vocations fussent alors très fréquentes, ces deuils si souvent répétés devinrent, pour Mère Sainte-Scolastique, la source de beaucoup de chagrins. Dans le cours de 1860-1861, elle perdit, en dix mois, sept de ses filles. L'attention publique fut éveillée. La malveillance, toujours armée pour nuire, ne manqua pas de taxer la supérieure de dureté et de rigueur excessive. Et pourtant, tous ceux qui la connaissaient savaient quelle était la tendresse de son cœur, et de quels ménagements elle usait envers les sujets plus faibles.

[1] Ismérie Leroy, sœur Sainte-Thérèse, était native d'Ecueil ; elle mourut le vingt-huit février 1862, après trois ans et demi de profession religieuse.

Mais ce ne fut encore là que la moindre de ses peines. Dieu, qui voulait que cette âme éminente suivìt Jésus-Christ dans la voie douloureuse, depuis Gethsémani jusqu'au Golgotha, se plut à présenter à ses lèvres un calice plus amer et à imposer à ses épaules une croix plus lourde.

La maison était en paix sous sa houlette maternelle, et les religieuses, confiantes en sa prudence, ne songeaient qu'à s'avancer dans le service de Dieu. Chacune d'elles n'avait qu'à se louer de la direction douce et calme imprimée au couvent par des supérieurs ecclésiastiques et des confesseurs aussi expérimentés que dévoués. Depuis la Mère Sainte-Scolastique jusqu'à la plus humble novice, toutes se faisaient une loi de l'obéissance envers leurs guides spirituels; et, pour l'accomplissement des pratiques de la vie chrétienne et religieuse, surtout pour la réception de l'Eucharistie, elles suivaient docilement les conseils qui leur étaient donnés, et les prescriptions de la Règle de leur Bienheureux Père.

Tout était bien jusque-là, lorsque soudain tout parut changer de face.

Il s'opérait alors dans le monde catholique un retour bien marqué vers la pratique de la communion plus fréquente. C'était pour l'Eglise et pour les âmes pieuses un des symptômes les plus consolants du réveil de la foi. Mais ce mouvement, si excellent qu'il fût, ne pouvait être utile aux particuliers qu'à

condition d'être dirigé avec une connaissance suffisante des lieux et des personnes, d'être adapté aux Règles existantes, et appliqué avec sagesse et discrétion. En dehors de ces conditions, la meilleure volonté, le zèle le plus pur, couraient risque de jeter la confusion et le trouble. C'est ce qui arriva.

Ignorait-on au dehors combien la sainte communion était en honneur au couvent et combien elle était fréquente parmi les religieuses? Les sages réserves apportées par l'expérience des maîtresses à la dévotion subite de quelques jeunes pensionnaires furent-elles prises pour des résistances au souffle nouveau? Nous ne savons.

Quoi qu'il en soit, le mot de jansénisme fut murmuré aux oreilles du Cardinal, qui était connu pour faire une guerre sans trève ni merci aux pratiques de cette secte funeste. Son esprit se trouva prévenu, et sa bienveillance, jusque-là si vive et si sincère, sembla ravie à la maison pendant plusieurs années. Malgré les éclaircissements que lui donnèrent quelques-uns de ses conseillers, hommes aussi vertueux qu'instruits de l'esprit et des traditions du monastère, il continua à se tenir en défiance contre la vénérable Mère Sainte-Scolastique.

Que pourrait-on imaginer de plus douloureux pour le cœur si sensible de cette sainte religieuse, qu'une épreuve aussi délicate? Etre tenue en suspicion par celui dont l'autorité était à ses yeux l'autorité de Dieu

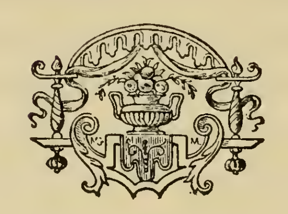
même! Mais forte du témoignage de sa conscience, de la droiture de ses intentions et de sa parfaite soumission aux conseils de ses directeurs spirituels, elle soutint courageusement l'épreuve, et attendit que le ciel prît soin de la justifier.

Si elle ne parvint pas à dissiper, par la sagesse de sa conduite, les préventions amassées contre elles, du moins eut-elle bientôt la consolation de voir non seulement tout germe de division étouffé, mais l'union, la paix et la concorde mieux affermies que jamais parmi ses filles, et le Cardinal lui-même revenir peu à peu à une plus juste appréciation des choses.

Cependant sa santé, déjà si faible, ne put résister à tant de secousses. Les chagrins lui causèrent une maladie d'épuisement, qui devait finir par l'enlever. Se sentant défaillir, elle supplia la communauté de ne la plus porter pour les élections de 1863. Dans l'espoir que le repos lui rendrait quelque force, la communauté accéda à ses désirs, et choisit pour supérieure la Mère Saint-Benoît, qui avait été députée à Verdun en 1856. Mais pour témoigner à Mère Sainte-Scolastique son inaltérable attachement, elle la choisit à l'unanimité pour assistante.

Quelques mois avant sa démission, sa respectable mère, Madame Guérin, qui avait été reçue comme pensionnaire au couvent, s'était éteinte, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Prosternée aux pieds de son

corps inanimé, Mère Sainte-Scolastique avait fait à Dieu le sacrifice de sa vie, et lui avait protesté plus énergiquement que jamais, qu'elle ne voulait plus vivre que pour lui seul.





CHAPITRE XVI

MÈRE SAINT BENOÎT

(Jeanne-Charlotte BABLOT)

1863-1866

Jeanne-Charlotte Bablot. — Son enfance, sa vie religieuse, sa mission à Verdun. — Retour à Reims. — Son triennat. — Etat du pensionnat. — Réélection de Mère Sainte-Scolastique. — Sa mort. — Fin de Mère Saint-Benoît.
Les quinze dernières années (1870-1885). — Mère Sainte-Joséphine (1870-1882). — Mère Saint-Jean Aimé de Jésus (1882).— Sommaire des derniers évènements. — Sœurs Marie de la Providence, Marie-Emilie et Saint-Gabriel. — Situation actuelle de l'Ordre de la Congrégation de Notre-Dame.

Le triennat de Mère Saint-Benoît ne peut être considéré que comme un temps de repos accordé à Mère Sainte-Scolastique, comme une halte entre deux courses. Le changement, du reste, fut si peu sensible que la communauté ne s'en aperçut pas. La supérieure était changée, mais l'esprit restait le même, et la maison continua à marcher dans les voies de la ferveur habituelle par la force de l'impulsion reçue.

Mère Saint-Benoît, nommée dans le monde Jeanne-Charlotte Bablot, avait alors soixante ans. Elle était née en 1813, à Saint-Hilaire-le-Grand. Son père, Jean-Baptiste Bablot, et sa mère, Jacquette Thiébault, qui s'adonnaient à la culture des champs, lui avaient inculqué, dès le berceau, les sentiments chrétiens dont ils étaient l'un et l'autre pénétrés.

Cette aimable enfant faisait, par sa simplicité et son innocence, les délices de son aïeul qui la chérissait uniquement. Elle l'égayait par sa candeur et sa naïveté, et, lorsqu'un peu plus tard, il fut devenu sourd et aveugle, nouvelle Antigone, elle se fit son guide et mit toute sa joie à diriger ses pas incertains.

Envoyée à Saint-Souplet, Charlotte demeura quelque temps en pension chez les demoiselles Raunet, dont elle reçut l'instruction élémentaire; puis elle rentra dans sa famille pour y prendre part aux travaux de la maison. Trop faible de complexion pour supporter les rudes fatigues des champs, elle aimait cependant à y accompagner sa mère. Le spectacle de la belle nature, dont la fécondité et la richesse se déployaient sous ses regards, faisait sur son cœur de profondes impressions. Son âme, épanouie au souffle de la grâce, s'élevait reconnaissante vers l'auteur de tout bien, et ressentait déjà le désir de n'avoir point d'autre maître.

La vie des Saints, dont elle faisait sa lecture favorite, excitait en elle de très pieux sentiments. Tou-

chée de leur courage, elle essaya d'imiter leurs austérités, et, n'écoutant que sa ferveur inexpérimentée, elle jeûna tout un carême à l'insu de ses parents, ne faisant chaque jour qu'un seul repas, et en maigre. Grave imprudence, qui nuisit beaucoup à sa santé déjà si délicate.

La vertu précoce de la jeune Madeleine Guérin, sa cousine, devenue depuis Mère Sainte-Scolastique, et dont nous avons retracé la vie, produisait sur son cœur droit et innocent une impression dont elle ne se pouvait défendre. Aussi, quand Charlotte la vit entrer au couvent, elle sentit s'affermir sa résolution de n'appartenir qu'à Dieu, et, dès qu'elle le put, elle sollicita l'agrément de ses pieux parents, qui accédèrent à sa demande, et elle courut la rejoindre à la Congrégation de Notre-Dame de Reims.

Charlotte entra au noviciat le vingt octobre 1833, à l'âge de vingt ans. Dans son humilité, elle ne manifesta qu'un seul désir, celui de se donner à Dieu, trop heureuse et trop honorée, disait-elle plus tard, si on l'avait reçue, même comme sœur converse ou comme tourière. Avant de l'admettre, la Mère Sainte-Angélique, alors supérieure, lui fit compléter ses études dans les classes du pensionnat.

A ses débuts, Charlotte se trouva mêlée à d'autres jeunes compagnes qui s'adonnaient, avec un admirable entrain, à l'œuvre de leur perfection, mais dont le zèle pour la pénitence était quelque peu indiscret,

Sans tenir compte des limites si sagement tracées par les Constitutions, elles retranchaient chaque jour sur leur nourriture. Recevaient-elles quelques fruits, elles ne les mangeaient que lorsqu'ils avaient perdu leur saveur. Au vin elles substituaient l'eau, et, dans les aliments, elles ne choisissaient que ce qu'il y avait de moins substantiel, ou de moins propre à flatter le goût.

En face de ces exemples entraînants, la jeune sœur Saint-Benoît sentit renaître son penchant pour l'austérité et recommença à s'y livrer imprudemment. Mal lui en prit. Elle en contracta une fièvre muqueuse des plus graves, dont elle se ressentit tout le reste de sa vie. La Mère Supérieure, instruite un peu tard de ces pieux excès, y mit ordre par des prescriptions formelles, et les novices, aussi dociles que mortifiées, se soumirent avec simplicité à ses sages avis.

Un trait peindra la grande humilité de sœur Saint-Benoît. Elle n'avait rien de bien distingué dans son extérieur, et ne possédait aucune des grâces assez communes chez les personnes de son sexe. Or, le jour de sa profession, la Mère Sainte-Angélique, dont l'extrême vivacité ne pesait pas toujours les conséquences de ses paroles, lui dit en présence de ses sœurs réunies : « Voici toutes nos postulantes parties, et nous n'avons conservé que la plus laide! » Le mot était bien dur. Sœur Saint-Benoît en fut frappée, mais non blessée. Elle en fit son profit spiri-

tuel, et se persuada de plus en plus qu'elle n'était qu'une pauvre fille, trop heureuse d'être admise dans la maison de Dieu, et incapable d'y rendre aucun service.

Mais Dieu, qui aime les humbles, n'en jugeait pas ainsi. Il inspira aux supérieures de la choisir pour zélatrice du noviciat, et, plus tard, pour préfète des pensionnaires et maîtresse des novices.

A son arrivée au pensionnat, son abord froid et réservé l'empêcha, il est vrai, d'être goûtée des élèves, et, plus d'une fois, sa patience fut exercée par de malignes espiègleries. Mais comme elle était douée d'un bon jugement, elle eut bientôt discerné combien la douceur, jointe à une sage fermeté et à des façons aimables, a d'empire sur l'esprit des enfants. Elle s'appliqua donc à se gagner leurs cœurs, pour les attirer ensuite à Dieu, et les élèves surent si bien apprécier ses soins, son dévouement et surtout la sagesse de ses avis, que la plupart d'entre elles lui restèrent dans la suite profondément attachées.

Maîtresse des novices, elle ne se répandit point en paroles, mais elle enseigna surtout par l'exemple. Sa plus éloquente leçon fut le spectacle quotidien de sa modestie, de sa régularité et de la parfaite modération qui la caractérisait. Elle semblait dire à ses novices, comme saint Paul à ses chers fidèles de Corinthe : « Soyez mes imitatrices comme je le suis moi-même de Jésus-Christ. » Sa tendresse était iné-

puisable et sa patience ne se rebutait de rien, quand il s'agissait de dissiper ou d'adoucir les peines de ses chères enfants. Si elle n'arrivait pas à ses fins, jamais elle n'accusait qu'elle-même : « Mon Dieu, soupirait-elle, que je suis donc une pauvre fille ! Non, je ne sais rien faire, rien, rien du tout ! » — O bonne Mère, vous saviez l'unique chose nécessaire : connaître, aimer, servir Dieu, et le faire aimer autour de vous par l'exemple de vos vertus !

Elle avait à former quelques novices encore jeunes et pétulantes, dont la vivacité d'humeur contrastait singulièrement avec son calme habituel. Quand elle jugeait que ses paroles seraient pour le moment sans effet, elle gardait à dessein un silence recueilli, et ses yeux se mouillaient de larmes, qui trahissaient la souffrance intime de son cœur, et produisaient plus d'effet que les meilleures exhortations.

Si elle était obligée de reprendre un peu sévèrement, elle le faisait par devoir. Mais qu'il lui en coûtait d'efforts ! L'altération de sa voix manifestait assez la violence qu'elle se faisait à elle-même et la peine qu'elle en ressentait. Sa bonté, quoique peu démonstrative, était sincère et profonde, et, dès qu'une fois les jeunes novices avaient brisé la légère couche de glace que présentait son extérieur, elles entraient bien vite avec elle en communication intime, et se réchauffaient au contact de cette âme sainte qui renfermait des trésors de charité.

Ayant vu mourir une jeune professe qu'elle avait entourée de soins maternels, son cœur en fut si brisé qu'elle ne pouvait se faire à l'idée de passer de nouveau par la même épreuve : « Oh ! mes sœurs, disait-elle aux novices, soyez bien simples, prenez tout ce qui vous est nécessaire. Il est si pénible de voir mourir une jeune religieuse qui eût pu rendre tant de services à la communauté ! »

Pour procurer le bien-être de sa chère maison, rien ne semblait lui coûter. Elle se livrait avec ardeur aux ouvrages les plus communs et les plus épuisants, malgré l'enflure habituelle de ses jambes et le mauvais état de sa santé. Si la fatigue l'y obligeait, elle s'arrêtait un instant, mais sans rien dire et sans rien perdre du calme inaltérable qui régnait sur son visage. « Quelquefois, racontent les témoins de sa vie, nous la voyions interrompre son travail assidu et regarder la poutre qui soutient le plafond du noviciat. Aussitôt nous nous disions : Notre Mère maîtresse est fatiguée. Mais nous n'avons jamais aperçu dans ses traits l'ombre de l'humeur ni du mécontentement. »

Mère Saint-Benoît fut atteinte, en 1856, de la fièvre typhoïde. Le jour même où la maladie atteignait son plus haut période, l'évêque de Verdun, Monseigneur Rossat, faisait exprimer à la Mère Sainte-Scolastique son vif désir d'obtenir, du couvent de Reims, une supérieure pour gouverner le monastère de sa ville épiscopale. « La seule religieuse que je puisse vous

donner, répondit la supérieure, est aux portes du tombeau. » Elle fit toutefois à Dieu la promesse de laisser partir sa chère malade, s'il daignait lui rendre la santé. Son vœu fut exaucé, et, au mois de novembre suivant, Mère Saint-Benoît se mettait en chemin pour Verdun. Avant de prendre congé de la communauté, dont elle emportait tous les regrets, elle se prosterna devant sa supérieure, lui demanda humblement sa bénédiction, puis elle s'éloigna, au nom de la sainte obéissance.

A Verdun, elle fut reçue par l'évêque, qui la présenta lui-même aux religieuses de Notre-Dame. L'élection ayant été faite d'avance, la cérémonie d'obédience eut lieu sur le champ.

Mère Saint-Benoît trouva cette communauté fort divisée de sentiments. Par sa prudence, elle adoucit l'agitation des esprits ; par sa bonté, elle gagna les cœurs ; et, par sa modération et sa droiture, elle y rétablit le calme, la paix et l'union des âmes.

Elle était attentive à étudier et à suivre l'action de la Providence, sans la devancer jamais. Elle ne se considérait que comme un humble instrument entre les mains de Dieu, qui peut seul changer les cœurs à son gré. Elle faisait profession de la plus grande simplicité et elle obtenait, grâce à cette vertu, des résultats que toutes les industries humaines ne lui eussent pas donnés.

« Attachez-vous à Dieu par la simplicité, écrivait-

elle à une religieuse; la pratique de cette vertu vous sera une source de grâces, de consolations et de mérites. Qu'est-ce, en effet, qui gâte ordinairement nos œuvres? C'est l'amour-propre et la recherche de nous-mêmes. Rien n'est plus simple que Dieu. Plus nous serons simples nous-mêmes, plus nous nous rapprocherons de lui. »

Il y avait quelquefois de l'hésitation dans le commandement de cette bonne Mère, tant elle était humble et défiante d'elle-même. Mais comme elle aimait à prendre conseil, les choses tournaient généralement à bien.

Elle ne pouvait souffrir qu'on parlât en sa présence des fautes du prochain pour le blâmer : « Laissez donc, disait-elle, on ne peut connaître les intentions. »

Mère Saint-Benoît gouvernait le monastère de Verdun depuis six ans, lorsque ses sœurs de Reims, voyant Mère Sainte-Scolastique épuisée de fatigues, l'élurent pour la remplacer. C'était le vingt-trois août 1863.

Elle revint donc à Reims, où elle prit, malgré sa répugnance, l'autorité qui lui était conférée. Elle ne resta que trois ans à la tête de la communauté, et son court passage ne fut marqué par aucun évènement important.

Elle n'entreprit rien que sur les conseils de Mère Sainte-Scolastique, qui lui avait été donnée pour assis-

tante, et avec laquelle elle vivait dans la plus intime et la plus édifiante union.

Elle fit changer les châsses qui, depuis trente ans, renfermaient les reliques de sainte Bove et de sainte Dode. Comme il n'y avait pas eu de retraite annuelle depuis dix ans, elle invita un Jésuite, le Père Lefebvre, natif de Reims, à en donner une en 1864. Ce saint religieux ne put s'empêcher d'exprimer hautement combien il avait été agréablement surpris du bon esprit qui régnait dans la maison, et quel peu de fondement il y avait aux insinuations malveillantes, semées précédemment dans le public, contre le gouvernement de Mère Sainte-Scolastique Guérin.

Les religieuses de la Visitation ayant cessé, en 1861, de s'occuper de l'éducation des jeunes filles, le pensionnat en reçut quelque accroissement, et Mère Saint Benoît le vit parvenu à son apogée. Au mois de janvier 1866, il comptait cent deux pensionnaires et cinquante-huit demi-pensionnaires.

Le flot, depuis lors, se retira pour un temps. Où en chercher la cause? Nulle part ailleurs que dans le va-et-vient des choses humaines, dans la mode, et surtout dans l'établissement d'autres maisons d'éducation également chrétiennes et recommandables. Mais après s'être retiré, le flot revint peu à peu, à mesure qu'il se fit dans les esprits une plus juste appréciation des choses.

Enfin, cette même année 1866, la pieuse Mère Saint-

Benoît voulut témoigner de sa dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, en faisant affilier la communauté à la Garde d'honneur.

Cependant Mère Sainte-Scolastique, grâce au repos et à la tranquillité d'esprit, avait recouvré une partie de ses forces. En 1866, la communauté s'empressa de l'élire pour la dixième fois, et, en 1869, elle la maintint de nouveau à sa tête. Aucune autre supérieure, depuis la fondation du monastère, n'avait tenu aussi longtemps en mains les rênes du gouvernement.

En reprenant sa charge, Mère Sainte-Scolastique reprit aussi ses peines. Car les esprits prévenus, qui l'accusaient de domination tyrannique sur ses filles et de rigorisme dans les pratiques religieuses, n'en voulaient rien rabattre. Mais Dieu lui fit la grâce de supporter l'épreuve avec un calme profond, et de savoir attendre sa justification des évènements.

Monseigneur Landriot, qui avait succédé au cardinal Gousset, semblait osciller, à son sujet, entre deux courants d'opinions contraires. Bien qu'il visitât quelquefois la communauté, il se tenait sur la réserve, il étudiait, et ce ne fut que successivement et comme par degrés qu'il lui manifesta sa parfaite sympathie.

Les relations avec le couvent de Versailles continuaient, au contraire, à être des plus cordiales. La Mère Sainte-Sophie, qui était venue à Reims pendant quelques mois en 1860, pour y rétablir sa santé chancelante, y revint encore en 1867. Bien qu'elle parût

perdue sans retour pour la maison qui avait reçu ses vœux, cependant son cœur ne pouvait s'en détacher, et volontiers elle renonçait à ses fonctions de supérieure du Grand Champ pour accourir à Reims, et se replacer, comme une petite brebis, sous la houlette de sa Mère bien-aimée.

Le monastère de Condé-sur-Noireau, au diocèse de Bayeux, étant tombé dans une grande détresse, faute de sujets et de ressources pécuniaires, Mère Sainte-Scolastique fut de nouveau sollicitée d'y envoyer une supérieure, une maîtresse des novices et une préfète des pensionnaires. Mais elle ne put, malgré son désir, disposer de personne, et dut se borner à lui envoyer un secours en argent.

Le jour de sa dernière réélection, ses filles, sûres d'avance de l'unanimité de leurs suffrages, lui avaient préparé, à son insu, une petite ovation.

A l'heure de la récréation, sous prétexte de lui faire respirer un air plus frais, elles la conduisirent au fond du jardin, où un fauteuil avait été préparé à l'ombre des arbres touffus. Formant alors autour d'elle un grand cercle, elles chantèrent des couplets que la reconnaissance et l'affection avaient dictés à leurs cœurs. Profondément touchée de ces marques d'attachement, la vénérable Mère accepta avec attendrissement cette explosion de joie de sa famille religieuse et versa de douces larmes de bonheur. Hélas ! ce devait être sa dernière fête. Moins de cinq mois après,

ses filles devaient l'entourer de nouveau, mais sur un lit de douleur, et pour recevoir sa suprême bénédiction.

Pendant les vacances de 1869, elle fit une visite générale de la communauté qui acheva d'épuiser ses forces. Malgré la fatigue, son zèle, loin de se ralentir, parut redoubler à mesure qu'elle approchait du terme de sa carrière. Comme une vierge sage et vigilante, elle voulait que sa lampe fût toujours pleine d'huile, pour accompagner l'Epoux quand il viendrait frapper à sa porte. Elle distribua donc les charges de la maison avec un soin minutieux, visita de nouveau les papiers importants pour s'assurer que tout était en bon ordre, et, malgré sa faiblesse croissante, elle continua à faire exactement ses instructions capitulaires.

Sur la fin d'octobre, elle fut frappée d'une attaque de paralysie qui la jeta aux portes du tombeau. Tout ce que la tendresse et la piété peuvent imaginer, ses filles désolées le mirent en œuvre pour écarter ou retarder le coup fatal. Il leur semblait que cette Mère chérie ne pouvait les quitter, et que le ciel devait se laisser fléchir par leurs supplications. Mais tout fut inutile. Dieu avait résolu d'accorder à sa fidèle servante la juste récompense de ses vertus.

Monseigneur Landriot, sur le point de partir pour le Concile général du Vatican, vint deux fois la visiter. Il la fortifia par de consolantes paroles, et encouragea

la communauté, avec beaucoup d'affection, à se remettre paisiblement aux mains de la bonne Providence.

Jusqu'à son dernier jour, Mère Sainte-Scolastique eut à cœur de donner l'exemple d'une parfaite fidélité à la Règle.

Une jeune demoiselle de ses parentes, qui habitait la campagne, ayant appris qu'elle était en danger de mort, accourut à Reims, et réclama la faveur d'être introduite dans sa cellule pour recevoir sa bénédiction. C'était une ancienne élève du pensionnat. Les supérieurs ecclésiastiques lui eussent certainement accordé cette permission. Mais la vigilante gardienne de la Règle, craignant que, plus tard, on ne s'autorisât de ce précédent pour violer la clôture, fit remercier sa parente de son affectueuse démarche, et se contenta de lui envoyer la bénédiction qu'elle sollicitait.

Le cours de la maladie s'étant trouvé suspendu, la vénérable Mère put prolonger quelque temps encore une vie qui n'était plus qu'une longue agonie. Ses yeux, ses lèvres, tous ses traits altérés laissaient assez voir qu'elle ressentait des douleurs indicibles. « Mon Dieu, s'écriait-elle souvent au plus fort de ses crises, je vous offre mes souffrances pour la sainte Eglise, pour le Concile, pour la conversion des pécheurs, pour la délivrance des âmes du purgatoire, pour la communauté et pour la sanctification de chacun de ses membres. »

Parfois son cœur, s'ouvrant un moment à l'espérance de vivre, se déchirait à la pensée de se séparer d'une famille religieuse qu'elle avait tant aimée, dont elle était tant aimée elle-même, et pour laquelle elle avait sacrifié sa santé et sa vie. Alors de grosses larmes s'échappaient de ses yeux. Mais elle se hâtait de les réprimer, et se les reprochait ensuite comme un manque de conformité à la volonté divine.

Sentant sa fin prochaine, cette Mère incomparable voulut recevoir une dernière fois sa chère communauté. Les religieuses vinrent donc par groupes s'agenouiller près de son lit. Elles les bénit avec effusion de cœur, et, d'un regard pénétrant, qui en disait plus que de longues paroles, elle leur renouvela toutes ses recommandations. Enfin le neuf janvier 1870, jour anniversaire du décès de la vénérable Mère Alix le Clerc, co-fondatrice de l'Ordre, elle rendit son âme à son Créateur, laissant à ses filles cette suprême et consolante promesse : « Je vous aimerai encore plus au ciel que je ne vous ai aimées sur la terre. » — Elle n'avait que soixante-trois ans et avait gouverné la communauté près de trente et un. Elle avait reçu à la profession soixante-dix religieuses.

La même année, la mort enlevait les supérieures de trois autres communautés de Reims, la Charité, Bethléem et la Divine Providence.

En disparaissant du milieu des siens, Mère Sainte-Scolastique laissa profondément gravé dans l'âme de

ses filles le souvenir de ses vertus et de ses exemples; souvenir si vivant et si cher, que jamais il ne s'effacera de la mémoire de celles qui ont eu le bonheur de la connaître.

Cette sainte Mère avait exercé un profond empire sur la communauté, moins par les dons de son esprit que par les rares qualités de son cœur. Elle avait opéré de grandes choses pour le bien et l'honneur de sa maison, sans autres secrets que l'humilité personnelle, la défiance d'elle-même, la confiance en Dieu et l'esprit de foi dans toutes ses actions. « Adhérer à Dieu en toutes choses, » telle était l'une de ses maximes favorites, dont la pratique assidue suffisait pour la tenir habituellement sur les plus hauts sommets de la perfection religieuse et pour communiquer à son âme une douce et inaltérable sérénité.

Un billet, écrit de sa main après son élection de 1860, et retrouvé, après sa mort, dans son portefeuille, résume bien ces dispositions intérieures : « Union à Dieu, dépendance de Dieu, repos en Dieu, direction de Dieu. »

Elle avait fait à Dieu, à la suite d'une retraite, une donation irrévocable d'elle-même, et elle en portait la formule écrite dans son scapulaire, afin de protester, par chaque battement de son cœur, qu'elle voulait n'être qu'à Dieu et ne vivre que pour lui. S'étant ainsi donnée, elle se considérait comme ne s'appartenant plus, et elle avait adopté pour principe de conduite,

dans l'exercice de la charité, la gradation suivante : *Dieu* d'abord, puis *la Communauté*, puis, *Ma Sœur*, et enfin, *Moi*.

La communauté lui doit une reconnaissance infinie pour les services qu'elle lui rendit et les biens qu'elle lui procura. Car non seulement elle y fit régner la régularité, l'union, la paix, la charité et l'esprit religieux ; mais son administration temporelle fut des plus laborieuses et des plus florissantes.

Tout lui passa par l'esprit et par les mains. L'adoption des grandes Constitutions, la réforme du cérémonial, le règlement du pensionnat, l'instruction primaire des écoles gratuites, la surveillance des maîtresses et des classes, l'organisation des livres, des registres, des écritures, des bibliothèques et des lingeries, la construction des bâtiments, la restauration et la décoration de la chapelle, tout, en un mot fut l'objet de ses soins, et rien n'échappa à sa vigilance.

Si ses aptitudes personnelles, tournées, surtout du côté des observances religieuses, la rendaient moins propre à discuter les questions d'organisation de bâtiments et de classes, elle eut la rare sagesse d'utiliser à cet effet des talents que la Providence avait placés sous sa main. En tirant ainsi parti des aptitudes de ses subordonnées, elle prouva, une fois de plus, qu'elle était née pour le gouvernement.

Elle avait fait transcrire avec soin, par la main de

Mère Sainte-Joséphine, les anciens *Mémoires* de la maison, avec les notes qu'elle avait elle-même recueillies depuis son entrée en charge. En outre, elle laissait à ses filles, comme un précieux héritage, les instructions capitulaires qu'elle leur avait adressées pendant sa vie, et qui forment aujourd'hui sept volumes manuscrits.

Ce fut encore sous son intelligente inspiration que tout le monastère se couvrit de tableaux. Elle sut encourager le talent d'une jeune fille fort distinguée, qu'elle avait reçue au noviciat, et qui témoignait des dispositions exceptionnelles pour les beaux-arts. Cette jeune artiste se nommait dans le monde Hélène Simon, et, en religion, sœur du Saint-Cœur de Marie.

Née à Dublin, en 1830, d'un père français et catholique, Hélène avait été élevée par sa mère dans l'hérésie protestante. Convertie au catholicisme à l'âge de vingt ans, elle avait éprouvé un profond dégoût pour les bruyantes et vaines joies du monde, et, à vingt-trois ans, elle entrait à la Congrégation.

« C'est une princesse ! » se disaient les novices en la voyant entrer. Sa beauté naturelle était, en effet, relevée par un grand air de noblesse et une haute distinction de manières. Elle joignait surtout à une intelligence vive et pénétrante un talent extraordinaire pour la musique et une rare aptitude pour le dessin et la peinture.

La Mère Sainte-Scolastique lui donna quelques maîtres, qui lui communiquèrent leurs procédés, mais qui reconnurent bientôt dans leur élève un talent naturel qui échappait à leur direction. Dans l'espace de vingt ans, outre les quatorze stations du chemin de croix, elle décora la chapelle, la salle capitulaire la grande salle du pensionnat de soixante tableaux, dont quelques-uns de très grandes dimensions, représentant pour la plupart des scènes pieuses de la vie du Bienheureux Pierre Fourier.

Les figures y ont en général un caractère bien marqué de piété et de douceur. Mais l'observation des règles de la perpective n'y est pas toujours rigoureuse, et le coloris est un peu froid et uniforme. Elle s'essaya aussi dans le portrait, mais avec moins de succès. Son talent natif aurait eu besoin, pour atteindre sa perfection, de se mûrir par de plus longues études, et surtout de se retremper aux sources vives de la nature.

Après la mort de Mère Sainte-Scolastique, sa vénérable cousine, Mère Saint-Benoît, vécut encore quatorze ans, et fut maintenue jusqu'à la fin de sa vie dans la charge d'assistante. Plus elle avançait en âge, plus elle s'attirait le respect et la confiance de ses sœurs par son humilité, son amour de la paix et la sagesse pratique de ses conseils.

Atteinte de plusieurs attaques de paralysie, elle sentit s'affaiblir peu à peu toutes ses facultés. Mais,

toujours fidèle à elle-même, elle se soumit, avec la simplicité d'un enfant, à la volonté divine, et se plut à rester cachée, comme un petit outil déposé par le céleste Artisan dans un coin de son atelier. Elle fit généreusement à Dieu le sacrifice de son amour pour la vie commune, qu'elle ne pouvait plus suivre, et, le jour où la communion fréquente lui devint impossible, elle ne fit entendre que cette simple parole : « Mon Dieu, que votre volonté soit faite ! »

Bien que ses mains appesanties lui refusassent presque tout concours, Mère Saint-Benoît avait un tel amour du travail, qu'on ne la surprit jamais inoccupée. Elle employait tout son temps à faire du filet. La pressait-on de prendre quelque repos : « Notre Bienheureux Père, répondait-elle avec douceur, nous prescrit de ne point perdre une gouttelette de temps. »

Impossible de dire avec quelle amabilité et quel sentiment d'affectueuse reconnaissance elle remerciait les sœurs infirmières de leurs charitables soins. « Je sens bien, leur disait-elle souvent, que ma vie s'en va. Quand donc, ô mon Dieu, m'appellerez-vous, je désire tant vous voir ! » Dieu fut enfin propice à ses soupirs et à ses vœux, et lui ouvrit le ciel le quinze septembre 1884.

Mère Saint-Benoît n'avait reçu en partage que des facultés intellectuelles ordinaires, et une instruction médiocre. Cependant, ô mon Dieu, vous l'avez choisie

pour la placer à la tête de vos fidèles épouses, et vous avez béni et fécondé toutes ses œuvres. Pourquoi ce choix et cette bénédiction? Ah ! c'est assurément parce que cette sainte âme, bien pénétrée de sa faiblesse et de son néant personnel, s'est tenue toute petite dans votre puissante main ; qu'elle s'est effacée volontiers pour vous faire paraître, qu'elle n'a voulu être qu'un docile instrument à votre service, et qu'elle s'est laissé élever, déposer, honorer, humilier sans faire la moindre résistance à votre volonté toujours sage et toujours aimable. Et vous, ô Dieu très bon, qui aimez les humbles, vous avez voulu réaliser à son égard la promesse évangélique : « Quiconque s'humilie sera élevé. »

Après les obsèques de la vénérable Mère Sainte-Scolastique, la communauté avait fait les élections le trois février 1870, et choisi, pour lui succéder, Mère Sainte-Joséphine, appelée dans le monde, Josèphe-Eugénie Rovel.

La personne qui commandait était changée, mais l'esprit du commandement restait le même. La Révérende Mère Sainte-Joséphine, en effet, formée à la vie religieuse par les mains de Mère Sainte-Scolastique, alors maîtresse des novices, avait été associée de bonne heure à ses pensées et à ses travaux, et avait, en quelque sorte, connu les battements les plus intimes de son cœur. Nous avons dit en son lieu comment elle lui avait prêté le concours de

ses précieuses connaissances dans l'organisation des classes et dans la reconstruction des bâtiments.

Pendant douze ans, Mère Sainte-Joséphine gouverna la maison dans une paix profonde, et, en 1882, à l'expiration de son quatrième triennat, elle en remit la direction à la Révérende Mère Saint-Jean Aimé de Jésus, Marie-Eugénie Maille, qui y maintient aujourd'hui, avec tant de zèle, les saintes traditions du passé.

Si la discrétion ne nous faisait un devoir de garder le silence, nous devrions peindre ici l'édifiant tableau du calme, de la paix et de la tranquillité qui continuèrent à régner dans la communauté après la mort de Mère Sainte-Scolastique. Car il fut alors prouvé aux esprits les plus prévenus que jamais cette vénérable Mère n'avait comprimé les sentiments ni les vœux de ses filles, et que celles-ci n'avaient point à reconquérir leur liberté.

Nous aurions à raconter les patriotiques angoisses des religieuses pendant la guerre néfaste de 1870-1871, l'établissement spontané, dans le monastère, d'une ambulance pour les soldats blessés, l'hospitalité offerte aux jeunes filles de la ville pour les mettre à l'abri des périls, l'extrême pénurie de ressources dont la maison eut à souffrir, et les ravages qu'y causa la petite vérole, à la suite des armées allemandes.

Il nous serait doux encore de redire, pour la satisfaction des familles, les efforts nouveaux tentés pour

le développement de l'instruction et la bonne éducation des jeunes pensionnaires, leur attention à y correspondre, leur délicate charité envers les petites filles pauvres, qu'elles se plaisent à habiller chaque année de leurs généreuses mains, leur zèle à se faire enrôler sous la bannière des Enfants de Marie, et le pieux empressement des anciennes élèves à venir se retremper, à l'époque des vacances, dans les retraites établies pour elles.

Nous aimerions surtout à retracer les sacrifices supportés avec tant de désintéressement par la communauté, pour reconstruire un nouveau quartier du couvent, pour élever dans la foi catholique de jeunes polonaises, forcées de fuir devant la persécution moscovite, et pour offrir l'hospitalité à l'Œuvre si touchante des Tabernacles [1].

[1] L'*Œuvre des Tabernacles* est une association diocésaine, qui a pour but de venir en aide aux églises pauvres, en leur donnant des ornements, du linge, et même des vases sacrés.

Fondée en 1860 par M. le chanoine Boucaumont et par Madame Lambert, qui en fut la première présidente, elle se réunit d'abord à l'archevêché, puis dans les locaux de la Société de Saint-Vincent de Paul, et s'occupa pendant quelque temps de préparer des vêtements aux pauvres, en même temps que des ornements aux églises.

En 1879, les Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame lui offrirent, non sans de grands sacrifices de leur part, une salle très-spacieuse, où elle put dès lors se développer à l'aise.

Le vendredi de chaque semaine, pendant la plus grande

Nous dirions enfin la nouvelle preuve du dévouement des religieuses aux intérêts de la classe ouvrière en montrant avec quelle sollicitude elles viennent de rebâtir un Externat gratuit, d'un accès plus commode, plus agréable aux enfants du peuple, et plus en harmonie avec les nouvelles prescriptions des dernières lois scolaires.

Mais l'heure de l'histoire n'est pas encore venue, et nous craindrions d'offenser, par le simple récit de ces choses, la modestie de leurs auteurs.

Qu'il nous suffise de dire quelles tendres sympathies et quel généreux dévouement la communauté rencontra, dès les premiers jours de son arrivée, dans le cœur paternel de son nouvel archevêque, Monseigneur Langénieux, qui occupe aujourd'hui, avec tant d'édification et de fruits de salut, le siège métropolitain. La joie qu'elle éprouva de cette sincère affection lui fit bientôt oublier les épreuves passées, et, tous

partie de l'année, des dames charitables et de pieuses jeunes filles de Reims s'y réunissent et y travaillent, sous la direction des dames présidentes, à la confection des ornements. Vers le temps de Pâques a lieu, dans les salles de l'archevêché, une exposition publique des travaux annuels, dans laquelle figurent les ornements envoyés par les dames de Charleville et de Sedan, où l'Œuvre est aussi établie.

Grâce à ce pieux concours de tant de bonnes volontés, les églises pauvres du diocèse bénéficient, tous les ans, d'un certain nombre de vases sacrés, d'une grande quantité de linges d'autel, et de plus de cent ornements sacerdotaux.

les jours encore, elle y puise un sujet de consolation et un gage de sécurité.

Il plut à Dieu, dans ces quinze dernières années, de rappeler à lui un assez grand nombre de religieuses. Mais la douleur que leur perte causa à la communauté fut bien adoucie par le spectacle de leur sainte mort et par le souvenir de leurs vertus. Les sœurs comprirent que, si elles perdaient des membres ici-bas, elles acquéraient au ciel de puissantes et dévouées protectrices.

Qui prendre, qui laisser dans cette pieuse moisson d'âmes, qui mériteraient toutes, par plus d'un côté, d'être proposées à l'admiration de leurs compagnes et des personnes du monde? Citons, au hasard, sœur Marie de la Providence, sœur Marie-Emilie, et sœur Saint-Gabriel, enlevées toutes trois à la fleur de leur vie.

Sœur Marie de la Providence, Malvina Lecot, fut regardée par ceux qui la connurent plus intimement comme n'ayant jamais perdu le trésor de l'innocence baptismale. Aussi, malgré sa profonde humilité, ne pouvait-elle s'empêcher de reconnaître elle-même, avec une simplicité touchante, les grâces très particulières que la bonté de Dieu lui avait accordées pour la préserver du mal.

Lorsque la maladie qui l'enleva à l'amour de ses sœurs ne laissa plus d'espoir, le confesseur de la

maison lui ayant demandé si elle ne désirerait pas faire une revue générale de sa conscience, pour se disposer à paraître devant Dieu ; « Les fautes que j'ai commises dans le monde, lui répondit-elle ingénuement, ne sont pas plus graves que celles que j'ai accusées ici. » Et elle s'abstint de cette revue. Pour qu'une âme, d'ailleurs si timorée, se rendît à elle-même, aux portes de l'éternité, ce rassurant témoignage, ne fallait-il pas qu'elle sentît son cœur vraiment pur de toute faute, et qu'elle n'y connût rien, même dans le passé, qui pût offenser le regard de son Dieu? Elle mourut en 1873, n'étant âgé que de vingt-huit ans.

Sœur Marie-Emilie, Victoire Elise Maubeuge, dont le pieux souvenir est encore si vivant dans la communauté, était originaire de Reims. Dès son bas âge, elle gagna, par la candeur de son âme, l'égalité de son caractère et la sensibilité de son cœur, unies à une grâce modeste, à une piété franche, et à un certain charme répandu sur sa personne, la vive affection de toutes ses compagnes d'étude.

Entrée au noviciat, à la suite d'une retraite où elle avait reconnu sa vocation aux pieds de Notre-Dame de Liesse, elle se donna à Dieu sans réserve et avec un pieux enthousiasme. « Maintenant je suis toute à Jésus-Christ, écrivait-elle dans ses résolutions : pas de piété triste, sombre et chagrine ! »

Bien que sœur Marie-Emilie fût visiblement destinée, par l'ensemble de ses qualités, la douce gravité

de sa voix et la haute dignité de son maintien, à exercer sur les jeunes pensionnaires une grande influence, elle eut pourtant beaucoup à lutter contre elle-même avant de devenir une parfaite maîtresse, la bonté naturelle de son cœur l'entraînant à un excès d'indulgence incompatible avec les lois d'une sage discipline. Une grave ophtalmie, dont elle souffrit toujours, vint aussi contrarier ses généreux efforts et l'obliger, pour quelque temps, à une complète inaction. Mais, humblement soumise à la volonté divine, elle mit ce temps à profit pour suivre l'attrait doux et puissant qui la portait à la vie intérieure et à l'union continuelle avec Dieu.

Désignée, en 1882, pour remplir les laborieuses et difficiles fonctions de préfète du pensionnat, elle se sentit comme écrasée par la perspective de la responsabilité qu'on lui imposait. Aussi fit-elle valoir, pour s'y soustraire, ce qu'elle appelait son incapacité, sa misère, sa nullité. Les supérieures, qui connaissaient son talent et ses mérites, persistèrent dans leur choix. Sœur Marie-Emilie s'inclina par obéissance et présenta ses épaules au fardeau.

C'est alors qu'on la vit, oublieuse d'elle-même, se donner tout entière à ses chères élèves, leur prodiguer ses soins avec une bonté toute maternelle, les exciter doucement à la piété et à l'étude, comme l'oiseau excite ses petits à déployer leurs ailes, et, au besoin, les reprendre avec une sage vigueur. Forcée de récla-

mer souvent le concours d'autres religieuses, elle ne le faisait qu'avec l'accent de la prière et une si grande délicatesse, que chacune s'estimait heureuse de pouvoir l'obliger.

Mais la faiblesse de sa poitrine ne put résister longtemps à la fatigue, et bientôt, malgré son dévouement, elle se vit condamnée à l'impuissance. Tandis qu'elle adorait en silence la sainte volonté de Dieu, la mort de sa mère, qu'elle aimait tendrement, vint frapper au cœur cette nature délicate, et épuiser le reste de ses forces. Depuis ce jour, elle ne fit plus que languir sur la terre, et n'eut plus de pensées et de désirs que pour le ciel.

La communauté, qui souhaitait ardemment sa conservation, s'étant mise en prière pour intéresser la Sainte Vierge en sa faveur, la Révérende Mère Supérieure obtint de sœur Marie-Emilie qu'elle prendrait part à cette supplication. « J'ai fait ce sacrifice, dit-elle à une de ses sœurs qui la visitait, mais qu'il m'en a coûté! Etre si près du ciel, et ne pas y entrer ! Ne serait-ce pas grand dommage ? » Dieu exauça enfin des vœux si ardents et si purs, et lui ouvrit les portes du paradis le quatorze janvier 1883. Elle n'avait que trente-six ans.

A ses côtés, se sanctifiait sur la croix une autre de ses compagnes, sœur Saint-Gabriel, née Léonie Gandon. Elle offrait, comme le saint homme Job, le

type achevé de la patience au milieu des souffrances les plus cruelles.

Sœur Saint-Gabriel n'avait que trente ans quand elle fut atteinte de l'hydropisie qui devait la conduire au tombeau. Tant qu'elle put trouver un reste de force, elle se traîna jusque dans les classes du pensionnat, toujours aimable, toujours souriante, se rendant utile aux enfants, qui avaient pour elle la plus tendre affection, et trompant, par toutes sortes de stratagèmes, la tristesse et l'abattement qui cherchaient à envahir son âme. Réduite à se tenir à l'infirmerie, elle reporta vers ses sœurs souffrantes le zèle qu'elle ne pouvait plus déployer pour ses chères enfants. Elle oubliait ses propres douleurs pour leur procurer tous les adoucissements en son pouvoir, se constituait leur garde-malade, leur ange consolateur, et retrouvait toute sa belle humeur pour les distraire et les égayer. Et cependant, elle était elle-même continuellement en proie aux plus pénibles malaises. Chose à peine croyable, elle dut se soumettre soixante-douze fois, en moins de quatre ans, à l'opération de la ponction, et dans des circonstances si douloureuses de faiblesse et de dégoût, que sa vie n'était plus, durant de longs mois, qu'une véritable agonie.

Enfin Dieu mit un terme à son martyre le dix-sept mai 1884, et ouvrit ses bras paternels à cette âme si tendre et si bien purifiée.

Mais tandis que le Père de famille choisissait ainsi

des joyaux pour s'en faire une couronne, sa bonté comblait les vides faits par la mort, et attirait à la Congrégation une riche floraison de jeunes novices.

Depuis l'élection de la Révérende Mère Sainte-Joséphine jusqu'à l'heure où nous écrivons ces lignes, la communauté n'a pas reçu moins de quarante nouvelles professions, et jamais, depuis son existence, elle n'a compté un aussi nombreux personnel.

Et maintenant, grâces vous soient rendues, ô mon Dieu ! car, tandis que le monastère de la Congrégation de Reims se développe dans des proportions qu'il n'avait pas connues aux temps de sa plus grande prospérité et qu'il s'applique à multiplier autour de lui sa bienfaisante action, l'Ordre tout entier du bon Père de Mattaincourt retrouve son antique éclat, et, semblable à un arbre gigantesque, un moment déchiré par l'orage, il étend ses rameaux jusqu'aux extrémités du monde.

En 1792, il comptait environ quatre-vingt-dix monastères. La Révolution en détruisit violemment le plus grand nombre; mais plus de la moitié est parvenue à sortir des ruines.

Aujourd'hui, il en compte vingt-deux en France, un en Luxembourg, trois en Allemagne, deux en Belgique, un en Hollande, un en Autriche et deux en Hongrie.

Ce tronc vigoureux a donné naissance à deux

branches colossales, sortes de Tiers-Ordres devenus à leur tour très florissants.

Le premier, établi au Canada, en 1653, par la sœur Marguerite Bourgeoys, sous le nom de *Filles séculières de la Congrégation de Notre-Dame*, compte environ soixante établissements et près de quinze mille élèves [1].

Le second, plus moderne, fondé en 1833, à Munich, avec le concours de l'évêque de Ratisbonne, Monseigneur Wittmann, par quelques Mères de la Congrégation que Joseph II avaient expulsées de leur cloître, est connu sous le nom de *Pauvres Sœurs des Ecoles de Notre-Dame*.

Ces religieuses enseignent dans cent soizante-seize couvents répandus dans l'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie. Elles se sont établies en 1847 en Amérique où elles possèdent déjà plus de quatre-vingts maisons, et, en 1864, en Angleterre, où leurs développements vont croissant de jour en jour.

La grande pensée du Bienheureux Pierre Fourier

[1] La sœur Marguerite Bourgeoys, native de Troyes en Champagne, faisait d'abord partie de la Congrégation *externe* établie dans cette ville par les Filles du Bienheureux Fourier. Poussée par l'Esprit de Dieu, elle partit pour le Canada, à la suite de M. de Maisonneuve, gouverneur de Montréal, et y jeta, dès 1653, les premières semences de son œuvre. Ses filles suivent la Règle du Bienheureux Fourier, mais ne sont pas cloîtrées. Cette grande servante de Dieu mourut en odeur de sainteté, et l'on s'occupe aujourd'hui de sa béatification.

et de la Mère Alix le Clerc, pensée tombée du ciel dans leurs cœurs, n'a donc pas péri, et n'a rien perdu de sa puissante fécondité. L'œuvre fondée par leurs mains et arrosée de leurs sueurs est encore plus vivante qu'aux premiers jours de son existence. Aujourd'hui, comme au XVI[e] siècle, le zèle de l'instruction chrétienne attire toujours, sous la bannière de Notre-Dame, une foule d'âmes généreuses qui ne demandent qu'à se dépenser pour étendre dans le monde l'action de l'Eglise et le règne de Jésus-Christ.

Puisse le ciel, propice aux vœux ardents que lui adressent tant de pieuses vierges, à l'heure où se livre la lutte gigantesque entre la foi et l'impiété sur le terrain de l'éducation des enfants, inspirer au Chef vénéré de l'Eglise la résolution de donner bientôt à cette œuvre une consécration plus éclatante encore, en y apposant le sceau divin, par la canonisation du Bienheureux Pierre Fourier et la Béatification de la Mère Alix le Clerc !





APPENDICE

I

SUPÉRIEURS ECCLÉSIASTIQUES

	Date du Commencement.
1er M. Pierre DOZET, vicaire général de Monseigneur Henry de Lorraine	1637
2e M. DAUTRY, vicaire général de Monseigneur Léonore d'Estampes de Valençay	1646
3e M. BRULART, vicaire général de Monseigneur Léonore d'Estampes de Valençay	1650
4e M. André CLOCQUET, vicaire général de Monseigneur Henry de Savoye	1652
5e M. Robert LELARGE, vicaire général de Monseigneur Henry de Savoye et de Monseigneur Antoine Barberin	1663
6e M. Deÿ de SERAUCOUT, vicaire général de Monseigneur Charles-Maurice Le Tellier	1674
7e Le R. Père BERGIER, prieur et curé de l'abbaye de Saint-Denis	1684

8e M. Le FÉRON, vicaire général de Monseigneur Charles-Maurice Le Tellier 1684

9e M. ROULLAND, vicaire général de Monseigneur Charles-Maurice Le Tellier 1695

10e M. DAUTHERIVE, vicaire général de Monseigneur Charles-Maurice Le Tellier 1710

11e M. LEBÈGUE, vicaire général de Monseigneur Armand-Jules de Rohan 1722

12e M. LANGLOIS, vicaire général de Monseigneur Armand-Jules de Rohan 1732

13e M. de MAILLY, vicaire général de Monseigneur Armand-Jules de Rohan 1752

14e Monseigneur l'évêque de SAREPTE, qui gouvernait le diocèse en l'absence de l'Archevêque.... 1764

15e M. de LESCURE, vicaire général de Monseigneur Charles-Antoine de la Roche-Aymon 1772

16e M. RONDEAU; il mourut en 1815. La maison fut sept ans sans supérieur.................... 1808

17e M. HULOT, vicaire général de Monseigneur Jean-Charles de Coucy et de Monseigneur de Latil. 1822

18e M. LEGROS, vicaire général de Monseigneur Jean-Marie de Latil.......................... 1829

19e M. Jean-Nicaise GROS, vicaire général de Monseigneur Jean-Marie de Latil (depuis évêque de Saint-Dié et de Versailles)......... 1832

20e M. Honoré BARA, vicaire général de Monseigneur Thomas-Marie-Joseph Gousset (depuis évêque de Châlons)........................ 1840

21e M. Nicolas-Joseph LAMBERT, vicaire général de Monseigneur Thomas-Marie-Joseph Gousset et de Monseigneur Jean-François Landriot.. 1856

22e M. Jean-Baptiste-Principe JUILLET, vicaire général de Monseigneur Jean-François Landriot et de Monseigneur Benoît-Marie Langénieux.. 1872

23e M. Pierre-Eugène PÉRIN, chanoine titulaire de l'église métropolitaine.................... 1876

24e M. Pierre-Louis PÉCHENARD, vicaire général de Monseigneur Benoît-Marie Langénieux..... 1880



II

RÉVÉRENDES MÈRES SUPÉRIEURES

	Elections des Révérendes Mères.	Age.	Profession.	Triennats.
1re R^{de} Mère Marie de SAINT JOSEPH, *Mademoiselle de Mauny*, venue de Laon........................	»	»	»	»
2e R^{de} Mère Angélique de SAINTE MARIE, *Mademoiselle de Sigy*, du Monastère de Laon, venue à Reims à la fin d'août 1634..................	1er juin 1637	27	»	1er
	» 1640	30	»	2^{e}
	» 1643	33	»	3^{e}
	» 1646	36	»	4^{e}
	20 mai 1650	40	»	5^{e}
3e R^{de} Mère Antoinette de SAINTE AGNÈS, *Antoinette Bourgongne*............	25 mai 1653	33	15	1er
4e R^{de} Mère Marie de la PASSION, *Claude de Bezanne de Taissy*............	25 mai 1656	33	17	1er
5e R^{de} Mère Marie du SAINT SACREMENT, *Louise de Cauchon du Faÿ*...	26 mai 1659	38	21	1er
R^{de} Mère Marie de la PASSION, *Claude de Bezanne de Taissy*...........	mars 1660	37	21	2^{e}
6e R^{de} Mère Angélique de SAINTE MARIE, *Nicole Raraulx*..................	13 mars 1663	38	21	1er
	» 1666	41	24	2^{e}
	» 1669	44	27	3^{e}
	14 mars 1672	47	30	4^{e}

		Elections des Révérendes Mères.		Age.	Profession.	Triennats.
7e	Rde Mère Ange du SAINT SACREMENT, *Claude Petit*	18 dbre	1673	49	32	1er
		»	1676	52	35	2e
	Rde Mère Marie de la PASSION, *Claude de Bezanne de Taissy*	18 dbre	1679	56	40	3e
	Rde Mère Ange du SAINT SACREMENT, *Claude Petit*	18 dbre	1682	58	41	3e
		»	1685	61	44	4e
		»	1688	64	47	5e
		»	1691	67	50	6e
8e	Rde Mère Marie de SAINT FRANÇOIS, *Claude du Roux de Sigy*	3 janv.	1695	66	50	1er
9e	Rde Mère Marie CHARLOTTE, *Charlotte Colbert*	17 9bre	1697	47	30	1er
10e	Rde Mère Hélène de SAINT FRANÇOIS, *Nicole-Françoise Canelle*	16 9bre	1700	50	33	1er
	Rde Mère MARIE-CHARLOTTE, *Charlotte Colbert*	26 mai	1701	51	34	2e
		28 mai	1704	54	37	3e
11e	Rde Mère Angélique de SAINT JOSEPH, *Nicole Frizon*	3 juin	1707	55	38	1er
		»	1710	58	41	2e
12e	Rde Mère Marie-Agnès de SAINT REMI, *Jeanne-Marie Bachelier*	12 juin	1713	53	36	1er
		»	1716	56	39	2e
13e	Rde Mère Jeanne-Marie de SAINT AUGUSTIN, *Jeanne-Marie Forest*	»	1719	53	37	1er
		»	1722	56	40	2e
14e	Rde Mère MARIE-ANGÉLIQUE, *Jacqueline Hachette*	»	1725	53	35	1er
	Rde Mère Jeanne-Marie de SAINT AUGUSTIN, *Jeanne-Marie Forest*	»	1728	62	46	3e
		21 juin	1731	65	49	4e
		»	1734	68	52	5e
15e	Rde Mère Hélène de SAINT REMI, *Agnès de Bonet de la Môle*	9 juill.	1737	64	41	1er
		»	1740	67	44	2e
16e	Rde Mère Thérèse de SAINT JOSEPH, *Marie-Thérèse Vaucher*	10 juill.	1743	54	29	1er
	Rde Mère Jeanne-Marie de SAINT AUGUSTIN, *Jeanne-Marie Forest* (Cette Vénérable Mère mourut le 30 octobre 1752).	10 août	1744	78	62	6e
		»	1747	81	65	7e
		»	1750	84	68	8e

		Elections des Révérendes Mères.		Age.	Profession.	Triennats.
17e	Rde Mère CHARLOTTE DE SAINT JOSEPH, *Nicole Lacaille*	15 9bre	1752	63	45	1er
18e	Rde Mère THÉRÈSE DE SAINT FRANÇOIS XAVIER, *Marie-Thérèse De Bloiz*	17 9bre	1755	56	30	1er
		»	1758	59	33	2e
		»	1761	62	36	3e
		»	1764	65	39	4e
19e	Rde Mère MARIE-THÉRÈSE DE SAINT JEAN, *Jeanne Hachette*	»	1767	59	40	1er
20e	Rde Mère ANGÉLIQUE DE SAINT BENOIT, *Jeanne-Louise Daunoy de la Neuville*	17 févr.	1769	68	47	1er
21e	Rde Mère MARIE DE SAINT LOUIS, *Marie-Catherine Estays de Bologne*	»	1772	61	42	1er
22e	Rde Mère MARIE-JEANNE DE SAINT AMBROISE, *Jeanne Canelle*	»	1775	61	40	1er
		»	1778	64	43	2e
23e	Rde Mère CÉCILE DE LA PROVIDENCE, *Marie-Madeleine Porriquet* (La Communauté, dissoute au mois de septembre 1792, fut reformée en 1803; elle continua d'être gouvernée par la Révérende Mère Porriquet jusqu'à la mort de cette Vénérable Mère, 14 avril 1817.)	25 févr.	1779	46	21	1er
		22 févr.	1782	49	24	2e
		»	1785	52	27	3e
		»	1788	55	30	4e
24e	Rde Mère SAINT-ALEXIS. *Marie-Anne Judan*	22 janv.	1818	64	46	1er
		26 janv.	1821	67	49	2e
		4 févr.	1824	70	52	3e
		15 mars	1827	73	55	4e
25e	Rde Mère SAINTE-ANGÉLIQUE, *Louise-Séraphine Molet*	2 avril	1830	33	15	1er
		28 mars	1833	36	18	2e
26e	Rde Mère SAINTE-SCOLASTIQUE, *Marie-Madeleine Guérin*	18 août	1836	30	10	1er
		20 »	1839	33	13	2e
		25 »	1842	36	16	3e
		26 »	1845	39	19	4e
		29 »	1848	42	22	5e
		1er 7bre	1851	45	25	6e
		29 août	1854	48	28	7e
		31 »	1857	51	31	8e
		23 »	1860	54	34	9e

		Elections des Révérendes Mères.	Age.	Profession.	Triennats.
27e	Rde Mère SAINT-BENOIT, *Jeanne-Charlotte Bablot*	23 août 1863	50	28	1er
	Rde Mère SAINTE-SCOLASTIQUE, *Marie-Madeleine Guérin*	» 1866	60	40	10e
		» 1869	63	43	11e
28e	Rde Mère SAINTE-JOSÉPHINE, *Jeanne-Josèphe-Eugénie Rovel*	3 févr. 1870	53	29	1er
		16 avril 1873	56	32	2e
		21 » 1876	59	35	3e
		18 » 1879	62	38	4e
29e	Rde Mère SAINT-JEAN AIMÉ DE JÉSUS, *Marie-Eugénie Maille*	10 avril 1882	51	28	1er
		8 avril 1885	54	31	2e





III

NOMS DES RELIGIEUSES

Révérende Mère de SAINT JOSEPH, *de Mauny*,
Envoyée de Laon, 1634.

Mère Angélique de SAINTE MARIE, *du Roux*, de Sigy..	Envoyées de Laon, 1634.
Sœur Baptiste de la VIERGE	
Sœur Irénée de la PASSION........................	Envoyées de Laon, 1636.
Sœur Françoise de la NATIVITÉ........................	
Sœur Madeleine des ANGES........................	
Sœur MARIE-MADELEINE, *Gabrielle de Beaumont*, de Saint-Etienne-Chaumuzy........................	1re Profse de Reims 19 mars 1636.
Sœur Madeleine de la TRINITÉ........................	Venue de Laon 7 mars 1637.

Révérende Mère Angélique de SAINTE MARIE, *du Roux de Sigy.*

	Date de la prise d'habit.
Sœur Catherine de JÉSUS, *Catherine Ravigneau*, de Reims [1]........................	3 janvier 1638
Sœur Madeleine du SAINT SACREMENT, *Madeleine Marlot*, de Reims........................	30 mai 1638

[1] Depuis la fondation du Monastère jusqu'en 1792, les Religieuses sont indiquées à partir du jour de leur vêture, parce que le registre des professions a disparu à l'époque de la Révolution. Mais depuis le rétablissement de la maison, elles sont désignées dans l'ordre de leur profession. Nous les avons groupées sous les noms des Révérendes Mères Supérieures qui les ont reçues à l'habit ou à la profession.

	Date de la prise d'habit.
Sœur Marie de la PASSION, *Claude de Bezanne*, de Taissy, près Reims	6 juin 1638
Sœur Augustine de l'ASSOMPTION, *Barbe Cuissotte*, de Reims	15 août 1638
Sœur Marie du SAINT SACREMENT, *Louise de Cauchon du Faÿ*, de Sommieux	18 août 1638
Sœur Évangéliste de la NATIVITÉ, *Jeanne de Reims*, de Reims	27 déc. 1638.
Sœur Elisabeth de l'INCARNATION, *Elisabeth de Raveny*, de Reims	27 déc. 1638.
Sœur Angélique du SAINT SACREMENT, *Henriette le Cler*, de Reims	1er févr. 1639
Sœur Agnès de la VIERGE, *Marie Maillefer*, de Reims	5 févr. 1639
Sœur Antoinette de SAINTE AGNÈS, *Antoinette Bourgongne*, de Reims	7 févr. 1639
Sœur Pacifique de SAINTE MARIE, *Marie Féret de Dugny*, de Reims	6 mars 1639
Sœur Thérèse de JÉSUS, *Marie-Madeleine de la Salle*, de Reims	4 sept. 1639
Sœur Marguerite-Françoise de JÉSUS, *Françoise Daguerre de Villette*, de Vieux-les-Escryts	26 déc. 1639
Sœur Jeanne de SAINT BERNARD, *Jeanne Bernard*, de Reims	26 déc. 1639
Sœur Geneviève des ANGES, *Jeanne Vaucher*, de Rethel	1er janv. 1640
Sœur Angélique de SAINTE MARIE, *Nicole Ravaulx*, de Rumigny	22 avril 1640
Sœur Ange du SAINT SACREMENT, *Claude Petit*, de Châtillon	25 mai 1640
Sœur Claire de SAINT IGNACE, *Anne Lelarge*, de Reims	14 juin 1640
Sœur Marie-Angélique de SAINT FRANÇOIS, *Jeanne Bachelier*, de Reims	17 juin 1640
Sœur Ignace de SAINTE MARTHE, *Thomasse Bourgoin*, de Reims	29 juillet 1640

	Date de la prise d'habit.
Sœur AIMÉE DE LA VIERGE, *Marie Pâté*, de Rethel ..... Sœur LOUISE DU SAINT SACREMENT, *Madeleine Amée*, de Reims	2 sept. 1640
Sœur GERTRUDE DU SAINT SACREMENT, *Antoinette Daguerre de Villette*, de Vieux-les-Escryts..... Sœur FRANÇOISE DE SAINT JEAN, *Antoinette Le Cerf*, de Prosne.....	29 déc. 1640
Sœur SÉRAPHIQUE DE SAINT AUGUSTIN, *Jeanne de la Salle*, de Reims.....	25 janvier 1641
Sœur ANTOINETTE DE SAINT JOSEPH, *Antoinette Vaucher*, de Rethel	4 février 1641
Sœur ANNE DU SAINT ESPRIT, *Anne Maillefer*, de Reims.	20 mai 1641
Sœur ALEXIS DE SAINT PIERRE, *Jeanne Cuissotte*, de Reims.....	8 sept. 1641
Sœur CÉCILE DE LA PRÉSENTATION, *Marguerite Lepoivre*, de Reims.....	17 nov. 1641
Sœur MADELEINE DE L'ASCENSION, *Madeleine Leleu*, de Reims.....	1er juin 1642
Sœur MARIE DE SAINT ÉTIENNE, *Marie de la Salle*, de Reims	3 août 1642
Sœur MARIE DES ANGES, *Claude le Cler*, de Reims.....	30 août 1642
Sœur ISABELLE DE SAINT FRANÇOIS, *Pérette Noblet*, de Reims.....	19 octob. 1642
Sœur MARIE DE SAINT FRANÇOIS, *Claude du Roux*, de Sigy	21 nov. 1643
Sœur GABRIELLE DE SAINT NICOLAS, *Anne Daguerre de Villette*, de Vieux-les-Escryts..... Sœur RENÉE DE L'ENFANT JÉSUS, *Renée Amée*, de Reims.	6 déc. 1643
Sœur JEANNE L'ÉVANGÉLISTE DE SAINTE MARIE, *Jeanne Coquebert*, de Reims.....	27 déc. 1643
Sœur MARIE DE SAINT JOSEPH, *Marie Vaucher*, de Rethel.	8 sept. 1644
Sœur LOUISE DE NOTRE-DAME, *Anne Leleu*, de Reims.	2 février 1645

	Date de la prise d'habit.
Sœur Eléonore de la RÉSURRECTION, *Marguerite Bouron,* de Château-Porcien .... ; Sœur Marie-Madeleine de SAINT FRANÇOIS, *Anne Bailly de Séjour,* de Saint-Thierry	7 mai 1645
Sœur Marie de JÉSUS, *Marie Dorigny,* de Reims.......	14 mai 1645
Sœur Marthe de TOUS les SAINTS, *Marie Lacourt,* de Reims	29 octob. 1645
Sœur Angélique de la PRÉSENTATION, *Marguerite de Conflans,* de Bouleuse........................	21 nov. 1645
Sœur Louise de SAINT JOSEPH, *Louise Serval,* de Reims.	10 juin 1646
Sœur Madeleine de la VISITATION, *Nicole Dorigny,* de Reims	15 juillet 1646
Sœur Aldegonde de SAINT AUGUSTIN, *Jeanne Pâté,* de Rethel	25 août 1646
Sœur Françoise de SAINT THOMAS d'AQUIN, *Françoise Ravigneau,* de Reims	26 août 1646
Sœur Agnès de SAINT FRANÇOIS, *Françoise Bachelier,* de Reims............................. ; Sœur Ursule de la NATIVITÉ, *Marie Lepoivre,* de Reims.	7 janvier 1647
Sœur Marguerite de SAINT CHARLES, *Marie Colbert,* de Reims.............................	4 août 1647
Sœur Scolastique de SAINT REMI, *Marguerite Pâté,* de Rethel	13 octob. 1647
Sœur Elisabeth de SAINT JOSEPH, *Elisabeth Bouton,* de Boult	4 févr. 1648
Sœur Aldegonde de SAINT FRANÇOIS, *Simonne Petit,* de Reims.............................	7 avril 1650
Sœur Marie-Angélique de SAINT JOSEPH, *Anne Marlot,* de Reims	15 août 1650

Révérende Mère Antoinette de SAINTE AGNÈS, *Antoinette Bourgongne.*

Sœur Marie des ANGES, *Madeleine Rogier,* de Reims. . .	11 juillet 1655

Révérende Mère Marie de la PASSION,
Claude de Bezanne de Taissy.

	Date de la prise d'habit.
Sœur Félix de SAINTE MONIQUE, *Jacquette Bodet*, de Reims	14 janv. 1657

Révérende Mère Marie du SAINT SACREMENT,
Louise de Cauchon du Faÿ.

. . . .

Révérende Mère Marie de la PASSION,
Claude de Bezanne de Taissy.

Sœur Jeanne de SAINT FRANÇOIS, *Jeanne Colnet*, de la Vallée de Mars-sous-Bourcq	24 juin 1661

Révérende Mère Angélique de SAINTE MARIE,
Nicole Ravaulx.

Sœur Barbe de SAINT BONAVENTURE, *Regnaulde Jacquemart*, des Fauxbourgs de Reims	6 mars 1666
Sœur MARIE-CHARLOTTE, *Charlotte Colbert*, de Reims.	11 avril 1666
Sœur Hélène de SAINT FRANÇOIS, *Françoise Canelle*, de Saint-Fergeux	15 août 1666
Sœur Catherine de SAINTE AGNÈS, *Catherine Bonnestrayne*, de Reims	21 nov. 1666
Sœur Françoise de SAINT JOSEPH, *Nicole Mimin*, de Reims.	28 janvier 1667
Sœur Marie de SAINT JOACHIM, *Marie Choffin*, de Reims.	20 mars 1667
Sœur MARIE-THÉRÈSE, *Pérette Bourgongne*, de Reims.	23 octob. 1667
Sœur Angélique de SAINT JOSEPH, *Nicole Frizon*, de Reims	25 octob. 1667
Sœur Marie de la PASSION, *Marie Cendre*, de Reims...	12 févr. 1668
Sœur Nicole de SAINT JEAN, *Nicole Fourdin*, de Reims.	22 juillet 1668
Sœur ANTOINETTE-ANGE, *Guillemette Augier*, de Reims.	8 déc. 1668

	Date de la prise d'habit.
Sœur MARIE DE LA VISITATION, *Nicole Lelarge*, de Reims.	19 mai 1669
Sœur MADELEINE-ANGÉLIQUE, *Madeleine Rogier*, de Reims	1er juin 1670
Sœur MARIE-ANNE DE SAINT REMI, *Remiette L'Evesque*, de Reims	27 déc. 1670
Sœur MARIE-FRANÇOISE-ANGÉLIQUE, *Marie-Françoise de Bezanne de Taissy*	30 août 1671
Sœur ANNE DE SAINTE AGNÈS, *Jacqueline Frizon*, de Reims	24 janvier 1672
Sœur ANGE DU SAINT SACREMENT, *Barbe Rogier*, de Reims	29 mai 1672
Sœur DOROTHÉE DE SAINT FRANÇOIS, *Françoise Robert*, de Reims	17 juillet 1672
Sœur JEANNE-THÉRÈSE, *Pérette Bourgongne*, de Reims.	21 août 1672
Sœur ANGÉLIQUE DE SAINTE MARIE, *Jeanne Maillefer de l'Aigle*, de Reims	11 sept. 1672
Sœur MARIE-MADELEINE, *Anne de Cauchon de Lhéry*, de Courtagnon	12 juin 1673

Révérende Mère Ange du SAINT SACREMENT, *Claude Petit.*

Sœur MARIE-LOUISE DE SAINT FRANÇOIS, *Marie-Françoise Coquebert*, de Reims	1er juillet 1674
Sœur MARIE DE LA PRÉSENTATION, *Marie de la Fosse*, de Vely	21 nov. 1674
Sœur MARIE-MADELEINE DES ANGES, *Marie-Madeleine Rogier*, de Reims	27 janv. 1675
Sœur ALIX DE SAINT NICOLAS, *Nicole Champenois*, de Reims	1er mai 1675
Sœur THÉRÈSE DE SAINT JOSEPH, *Marguerite Canelle*, de Château-Porcien	3 nov. 1675
Sœur MARIE-AGNÈS DE SAINT REMI, *Jeanne-Marie Bachelier*, de Reims	19 janv. 1676

	Date de la prise d'habit.
Sœur Marie de SAINT FRANÇOIS, *Marie de la Salle*, de Reims	13 sept. 1676
Sœur MADELEINE-ANGÉLIQUE, *Elisabeth Lefranc*, de Reims	8 sept. 1677
Sœur MADELEINE-THÉRÈSE, *Remiette Bachelier*, de Reims	31 mai 1678
Sœur Catherine de SAINT LOUIS, *Catherine L'Espagnol*, de Reims	21 nov. 1678
Sœur Marie de la CROIX, *Renée de la Haye*, de Soissons.	30 avril 1679

Révérende Mère Marie de la PASSION, *Claude de Bezanne de Taissy.*

Sœur Jeanne-Marie de SAINT AUGUSTIN, *Jeanne-Marie Forest*, de Reims	4 mai 1681
Sœur Ange de SAINT FRANÇOIS, *Jacqueline Rogier*, de Reims	12 oct. 1681
Sœur Angélique de SAINT CHARLES, *Nicole de Lancy*, de Reims	15 nov. 1682

Révérende Mère ANGE du SAINT SACREMENT *Claude Petit.*

Sœur Anne de SAINT CHARLES, *Marie-Anne de la Salle*, de Reims	10 août 1683
Sœur Marie-Thérèse de SAINT JEAN, *Jeanne-Thérèse Bourgongne*	17 juin 1685
Sœur MADELEINE-ANGÉLIQUE, *Pérette Rogier*, de Reims.	11 août 1686
Sœur Thérèse de SAINT BERNARD, *Thérèse Bachelier*, de Reims	10 nov. 1686
Sœur Anne-Marie de SAINTE AGNÈS, *Roberte Homo*, de Reims	27 avril 1687
Sœur Marguerite de SAINT DOROTHÉE, *Jeanne Douart*, de Reims	11 juillet 1688

	Date de la prise d'habit.
Sœur MARIE-ANGÉLIQUE, *Jacqueline Hachette*, de Reims.	29 juillet 1689
Sœur CATHERINE DE SAINT FRANÇOIS, *Marie L'Espagnol*, de Reims	7 mai 1690
Sœur MARIE DE SAINT JOSEPH, *Roberte Josseteau*, de Reims	12 août 1691

RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE SAINT FRANÇOIS,
Claude du Roux de Sigy.

Sœur HÉLÈNE DE SAINT REMI, *Agnès de Bonet de la Môle*	26 avril 1695

RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-CHARLOTTE, *Charlotte Colbert.*

Sœur MARIE DE SAINT LOUIS, *Antoinette-Marguerite Doulcet*, de Paris	25 juin 1698
Sœur MARIE-ANNE DE SAINT REMI, *Anne Bailleux*, de Neuilly-Saint-Front	22 avril 1699
Sœur MARIE-THÉRÈSE DE SAINT ANTOINE, *Marie-Thérèse Hachette*, de Reims	11 août 1700

RÉVÉRENDE MÈRE HÉLÈNE DE SAINT FRANÇOIS,
Nicole-Françoise Canelle.

....

RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-CHARLOTTE, *Charlotte Colbert.*

Sœur MARTHE DE SAINT MICHEL, *Michelle Cornu*	2 juillet 1702
Sœur AGNÈS DE SAINT PAUL, *Frontenette Herbelin*	11 janvier 1703
Sœur MADELEINE DE SAINT AUGUSTIN, *Jeanne Rogier*	17 janvier 1704
Sœur HÉLÈNE DE SAINT FRANÇOIS, *Marguerite-Thérèse Canelle*, de Reims	3 nov. 1705

	Date de la prise d'habit.
Sœur Thérèse de SAINT BENOIT, *Thérèse Hachette*, de Reims	27 avril 1706
Sœur MARIE-CHARLOTTE, *Nicole Lacaille*, de Reims	6 mai 1706

Révérende Mère Angélique de SAINT JOSEPH, *Nicole Frizon.*

Sœur Charlotte de SAINT GABRIEL, *Charlotte Lefranc*, de Reims	21 nov. 1707
Sœur Marie-Anne de SAINT IGNACE, *Marie-Anne Rogier*, de Sainte-Ménehould	29 avril 1709
Sœur Madeleine de SAINT JOSEPH, *Claude Bourgongne*, de Reims	14 mai 1709
Sœur Marie de SAINTE SCOLASTIQUE, *Marie-Anne Lacaille*, de Reims	20 février 1710
Sœur Marie de SAINTE CATHERINE, *Marie-Anne Bourin*, de Reims	25 février 1710
Sœur Madeleine de SAINTE EUPHRASIE, *Madeleine Hachette*, de Reims	1er sept. 1710
Sœur Marie-Claude de SAINT NICOLAS, *Marie-Claude Gérard*, de Reims	21 nov. 1710
Sœur Françoise de SAINTE CÉCILE, *Marie de la Motte*, de Reims	8 avril 1711
Sœur Marie de SAINT FRANÇOIS de PAULE, *Marie-Jeanne Hibert*, de Reims	28 déc. 1711
Sœur de SAINT BRUNO, *Marie-Jeanne de la Motte*, de Reims	30 janvier 1712
Sœur Marie-Thérèse de SAINT JOSEPH, *Marie-Thérèse Vaucher*, de Château-Porcien	18 sept. 1712

Révérende Mère Marie-Agnès de SAINT REMI, *Jeanne-Marie Bachelier.*

Sœur Marie-Thérèse de SAINT ALEXIS, *Marie-Thérèse Hibert*, de Reims	6 janvier 1714

	Date de la prise d'habit.
Sœur Françoise de SAINTE AGNÈS, *Jeanne Remiette de la Salle,* de Reims	11 avril 1717
Sœur Marie-Louise de SAINT FRANÇOIS, *Michelle Pigneau,* de Vervins	30 mai 1717
Sœur Marie de SAINTE GENEVIÈVE, *Marie Lechat,* de Romery, paroisse de Cormoyeux	19 février 1719
Sœur Marie-Louise de SAINTE EUPHRASIE, *Marie-Louise Brillart,* de Reims	7 mai 1719

Révérende Mère Jeanne-Marie de SAINT AUGUSTIN, *Jeanne-Marie Forest.*

Sœur Angélique de SAINT BENOIT, *Jeanne-Louise Daunoy de la Neuville,* de la Neuville	7 février 1720
Sœur Marie-Françoise de SAINTE THÉRÈSE, *Marie-Françoise Lagoille de Roquincourt,* de Reims	21 janvier 1721
Sœur Louise de SAINT AMBROISE, *Nicole Doriot,* d'Avoi-la-Ville	21 juillet 1721
Sœur de SAINT ISIDORE, *Marguerite Thibault,* de Pomacle	25 juillet 1723
Sœur Marie de la VISITATION, *Marie-Elisabeth Oudant de Mont-Marson,* de la Chapelle Mavodon, diocèse de Soissons	27 déc. 1723
Sœur Marie-Thérèse de SAINT FRANÇOIS XAVIER, *Marie-Thérèse de Bloiz,* de Reims	16 mai 1724

Révérende Mère MARIE-ANGÉLIQUE, *Jacqueline Hachette.*

Sœur Marie-Thérèse de SAINT JEAN, *Jeanne Hachette,* de Reims	22 juillet 1726
Sœur MADELEINE-THÉRÈSE, *Jeanne-Elisabeth de la Salle,* de Reims	4 sept. 1726
Sœur Marie de SAINT LOUIS, *Marie-Catherine Estays de Bologne,* de Reims	1er avril 1728

	Date de la prise d'habit.
Sœur Marie des ANGES, *Martine Prévoteau*, de Reims...	24 mai 1728
Sœur Thérèse de JÉSUS, *Marie-Thérèse-Eléonore Estays de Bologne*, de Versailles....................	27 janvier 1731

Révérende Mère Jeanne-Marie de SAINT AUGUSTIN, *Jeanne-Marie Forest.*

Sœur Marie de SAINTE MONIQUE, *Nicole Boucher*, de Rethel	27 août 1731
Sœur Charlotte de SAINT BASILE, *Anne Gard*........	22 juillet 1732
Sœur Marguerite de SAINT JEAN, *Marguerite Malmy*..	10 sept. 1732
Sœur Marie-Jeanne de SAINT AMBROISE, *Jeanne Canelle*, de Reims...........................	28 avril 1733
Sœur Marie-Madeleine de SAINT REMI, *Marie-Jeanne Hachette*, de Reims	22 juillet 1733
Sœur Marie-Thérèse de SAINT ANTOINE, *Louise-Thérèse Varlet de la Loge*, de Reims..................	20 juillet 1734
Sœur de SAINTE ELISABETH, *Marie-Jeanne Lelièvre*	14 déc. 1734
Sœur Marie de SAINT LAURENT, *Elisabeth Carbon*.....	6 sept. 1735
Sœur Marie-Ursule de SAINT BERNARD, *Marguerite Soyer*	23 avril 1737

Révérende Mère Hélène de SAINT REMI, *Agnès de Bonet de la Môle.*

Sœur Françoise de SAINTE AGATHE, *Françoise Soyer*..	27 janvier 1739
Sœur Dorothée de SAINT ATHANASE, *Marie-Claude Noiron*	29 février 1740
Sœur Marie du Bienheureux Pierre FOURIER, *Marie-Nicole Rivart*................................	12 février 1741
Sœur Aimée de SAINT FRANÇOIS de PAULE, *Marie-Madeleine-Jeanne-Thérèse du Cerf de Jeauran*...	28 mai 1743

Révérende Mère Marie-Thérèse de SAINT JOSEPH,
Marie-Thérèse Vaucher.

	Date de la prise d'habit.
Sœur Aimée de SAINT PIERRE, *Marie-Louise Varlet de la Loge*, de Reims	20 août 1743
Sœur SAINTE-FÉLICITÉ, *Marie Jobart*, de Reims....	21 avril 1744
Sœur Hyacinthe de la MISÉRICORDE, *Elisabeth Hofer*, de la Suisse	18 mai 1744
Sœur SAINTE-PÉLAGIE, *Marie-Jeanne Peudenfant*, de Reims	22 juin 1744

Révérende Mère Jeanne-Marie de SAINT AUGUSTIN,
Jeanne-Marie Forest.

Sœur Victoire de SAINT XAVIER, *Elisabeth Fleuret*, de Paris	25 janvier 1746
Sœur Agnès de SAINT CHARLES, *Charlotte-Agnès Queutelot*, de Rethel..........................	7 oct. 1749
Sœur Elisabeth de SAINTE ÉLÉONORE, *Elisabeth Maron*, de Vitry-le-François........................	4 oct. 1751
Sœur Marguerite des ANGES, *Marguerite Gogué*, de Reims	2 mai 1752
Sœur Marie-Angélique de SAINT MAUR, *Marie-Claude Gérardin*, de Reims	2 mai 1752

Révérende Mère Charlotte de SAINT JOSEPH,
Nicole Lacaille.

Sœur Françoise de SAINT AUGUSTIN, *Françoise Tronsson*, de Reims..........................	14 mai 1754
Sœur Madeleine de SAINT ÉTIENNE, *Madeleine Lelong*.	1er oct. 1754

Révérende Mère Marie-Thérèse de SAINT FRANÇOIS XAVIER
Marie-Thérèse de Bloiz.

Sœur Cécile de la PROVIDENCE, *Marie-Madeleine Porriquet*, de Revigny	18 mai 1756

	Date de la prise d'habit.
Sœur MADELEINE DE LA CROIX, *Marie-Françoise Lelarge*..	24 oct. 1757
Sœur ANGÉLIQUE DE SAINT ÉTIENNE, *Marguerite Guérin*, de Poix	19 avril 1762
Sœur URSULE DE SAINTE EUPHRASIE, *Ursule de Gesne*, de Pierry	23 août 1763
Sœur URSULE, *Marie-Nicole Lacuisse*, de Chamery	22 nov. 1763
Sœur AGATHE DE SAINT ALEXIS, *Marie-Anne Vitter*, de Voncq	27 déc. 1764
Sœur MARIE DE L'ASSOMPTION, *Marie-Charlotte Trichet*, de Reims	14 janvier 1765
Sœur MARIE-THÉRÈSE DE SAINT MICHEL, *Marie-Thérèse Lelièvre*, de Reims	20 mai 1766
Sœur THÉRÈSE DE SAINT JOSEPH, *Marguerite Cerlet*, de Reims	22 sept. 1766
Sœur CATHERINE-LOUISE DE NOTRE-DAME DE GRACE, *Henriette Laleu*, de Cambray	15 oct. 1766

RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-THÉRÈSE DE SAINT JEAN, *Jeanne Hachette*.

Sœur CÉCILE DE SAINTE AGATHE, *Jeanne-Julie de Semeuze*	13 juin 1768

RÉVÉRENDE MÈRE ANGÉLIQUE DE SAINT BENOIT, *Jeanne-Louise Daunoy de la Neuville*.

Sœur MARIE-LOUISE DE SAINTE ANASTASIE, *Jeanne-Alexis Vitter*, de Louvergny	2 oct. 1769
Sœur SAINTE-ROSALIE, *Simone Malot*, de Reims	3 oct. 1770
Sœur MADELEINE DE SAINT AUGUSTIN, *Marie-Charlotte Hézet*, de Reims	15 oct. 1770
Sœur CATHERINE DE SAINT CLÉMENT, *Marie-Catherine Roilet*, de Cormoyeux	23 sept. 1771
Sœur JEANNE DE SAINT BRUNO, *Jeanne Lacaille*, de Reims	28 déc. 1771

Révérende Mère Marie de SAINT LOUIS,
Marie-Catherine Estays de Bologne.

	Date de la prise d'habit.
Sœur Hélène de SAINT FRANÇOIS, *Marie-Madeleine Petit*, de Reims	5 mai 1772
Sœur SAINTE-CLAIRE, *Marie-Louise-Martine de Vigneux de la Mothe*, de Craonne	15 déc. 1772
Sœur SAINTE-SCOLASTIQUE, *Thérèse Goulet*, de Nointelle	19 sept. 1774
Sœur SAINTE-MARTHE, *Marie-Jeanne Pannerot*, de Juvigny	29 janvier 1775

Révérende Mère Marie-Jeanne de SAINT AMBROISE,
Jeanne Canelle.

Sœur Mélanie de SAINT BENOIT, *Marie-Nicole-Laurence Goumant*, de Fismes	28 déc. 1775
Sœur THÉRÈSE-DELPHINE, *Marie-Josèphe Liance*, de Cambray	15 oct. 1776
Sœur GENEVIÈVE, *Marie-Jeanne Coutelas*, de Vendeuil.	21 avril 1777
Sœur Marie de SAINTE AGATHE, *Elisabeth Godart*, de Cumières	5 mai 1778

Révérende Mère Cécile de la PROVIDENCE,
Marie-Madeleine Porriquet.

Sœur Marie-Jeanne de SAINT AMBROISE, *Marie-Thérèse Salandre*, de Guise	11 janvier 1780
Sœur SAINT-BERNARD, *Marie-Henriette Lebrun*, de Reims	24 juillet 1780
Sœur Agnès de SAINT CHARLES, *Marie-Etienne Vincelet*, de Berry-au-Bac	5 février 1782

SUPPRESSION DU MONASTÈRE

(1792)

RÉTABLISSEMENT DE LA MAISON

1803

ANCIENNES RELIGIEUSES DE LA MAISON DE REIMS

Rentrées de 1803 à 1814.

RÉVÉRENDE MÈRE CÉCILE DE LA PROVIDENCE
Marie-Madeleine Porriquet (1803).

	Date de la rentrée.
Sœur URSULE DE SAINTE EUPHRASIE, *Ursule de Gesne*..	1803
Sœur SAINTE-ROSALIE, *Simone Malot*................	1803
Sœur JEANNE DE SAINT BRUNO, *Jeanne Lacaille*.......	1803
Sœur CATHERINE DE NOTRE-DAME DE GRACE, *Henriette Laleu*..................................	1807
Sœur GENEVIÈVE, *Marie-Jeanne Coutelas*...........	1807
Sœur SAINTE-SCOLASTIQUE, *Thérèse Goulet*.......	1813
Sœur AGNÈS DE SAINT CHARLES, *Marie-Etienne Vincelet*.	1814
Sœur MARIE-THÉRÈSE DE SAINT MICHEL, *Marie-Thérèse Lelièvre*................................	1814

ANCIENNES RELIGIEUSES D'AUTRES MONASTÈRES

Rentrées à Reims.

Sœur SAINTE-AGATHE, *Marie-Madeleine Person*, de Sivry-sur-Ante (Marne), professe de la maison de Châlons, du 11 août 1788..................	29 déc. 1807
Sœur SAINTE-HYACINTHE, *Marie Le Dieu*, ursuline septuagénaire d'Epernay........................	27 avril 1810
Sœur DES ANGES, *Catherine Warnet*, de Bannogne, professe de la Congrégation de Notre-Dame de Rethel..................................	1er sept. 1813

Date de la rentrée.

Sœur SAINT-JOSEPH, *Antoinette Doyen*, de Givry, ancienne professe de la Congrégation de Notre-Dame de Rethel .... 29 avril 1816

Sœur SAINT-ALEXIS, *Marie-Anne Judan*, de Vervins, professe en 1772 de la Congrégation de Laon.. } 1er mai 1816

Sœur SAINT-ANDRÉ, *Marie-Madeleine Judan*, de Vervins, professe en 1774 de la Congrégation de Laon (sœur de la précédente) .... } 1er mai 1816

Sœur SAINTE-CHANTAL, *Catherine Chauffert*, de Mars-sous-Bourcq, ancienne professe de la Congrégation de Notre-Dame de Soissons........ 25 juin 1816

NOUVELLES RELIGIEUSES

Date de la Profession.

Sœur SAINTE-THÉRÈSE, *Scolastique Louis*, de Reims 2 juin 1811

Sœur SAINT-AUGUSTIN, *Marie-Nicole-Sophie Gressier*, de Beaurieux .... } 28 août 1812

Sœur SAINTE-EUPHRASIE DE LA SAINTE-CROIX, *Marie-Nicole Blondel*, de Reims........ } 28 août 1812

Sœur SAINTE-SCOLASTIQUE, *Marie-Florentine Marandelle*, de Reims .... 20 mai 1813

Sœur SAINTE-VICTOIRE, *Marguerite Millet*, de Reims........ 17 octob. 1813

Sœur SAINTE-ANGÉLIQUE, *Marie-Louise-Séraphine Molet*, d'Amiens .... 27 oct. 1814

Sœur SAINT-ALEXIS, *Marie-Nicole Baudoin*, de Rethel........ 12 nov. 1815

Sœur SAINT-REMI, *Marie-Sophie Garaudé*, de Reims. 27 déc. 1815

Sœur SAINTE-FÉLICITÉ, *Eléonore Malinet*, de Savigny. 21 octob. 1816

Révérende Mère SAINT-ALEXIS
Marie-Anne Judan.

Sœur VÉRONIQUE, *Victoire Rondeau*, de Berrieux.... 7 mai 1818

Sœur MARIE, *Marie-Louise-Jacqueline Bouillart*, de Mesmont........ 7 juillet 1819

	Date de la Profession.
Sœur CILINIE, *Adélaïde Dessain*, de Chauny...........	20 juillet 1820
Sœur SAINT-PIERRE, *Marie-Anne Saingery*, de Wagnon.	4 juillet 1821
Sœur DENISE, *Marie-Anne-Adélaïde-Augustine Doublemard*..................................	2 sept. 1823
Sœur SAINTE-EULALIE, *Marie-Agnès-Claire Levasseur*, de Fismes..........................	6 oct. 1823
Sœur SAINT-JOSEPH, *Séraphine-Alexandrine-Adélaïde Godard*, de Nouvion.........................	6 oct. 1823
Sœur SAINT-DOROTHÉE, *Marie-Christine-Adélaïde Cuif*, de Chuffilly............................	10 février 1824
Sœur SAINT-ANTOINE, *Marie-Catherine Yol*, dite *Sœur Catherine*, de Vendresse................	16 janvier 1825
Sœur THÉRÈSE DE SAINT AUGUSTIN, *Jeanne-Françoise Tournefils*, de Reims......................	24 mai 1825
Sœur SAINTE-PÉLAGIE, *Suzanne-Antoinette Lecointre*, de Chamery...............................	6 févr. 1826
Sœur SAINT-BERNARD, *Louise-Julie Maillet*, de Saint-Dizier..................................	13 juin 1826
Sœur SAINTE-SCOLASTIQUE, *Marie-Madeleine Guérin*, de Saint-Hilaire-le-Grand...................	4 oct. 1826
Sœur SAINT-FRANÇOIS DE PAULE, *Marie-Laurence Géruzet*, de Reims............................	2 juillet 1827
Sœur SAINT-LOUIS DE GONZAGUE, *Marie-Louise-Virginie Billier*, de Chardeny......................	25 nov. 1828

RÉVÉRENDE MÈRÉ SAINTE-ANGÉLIQUE, *Marie-Louise-Séraphine Molet.*

Sœur SAINTE-CLAIRE, *Marie-Thérèse-Euphrasie Longuet*, de Bois-Pargny............................	21 sept. 1830
Sœur GENEVIÈVE, *Marie-Euphrasie Hautavoine*, de Remoncourt.................................	3 oct. 1830
Sœur SAINT-BRUNO, *Célestine Carré*, de Chamery.....	8 nov. 1830
Sœur APOLLINE, *Marie-Françoise-Lucie Pérard*, de Somme-Suippes.............................	10 février 1831

	Date de la Profession
Sœur SAINT-GABRIEL, *Marie-Jeanne-Thérèse Constant*, de Wagnon	4 juillet 1833
Sœur SAINT-STANISLAS DE KOSTKA, *Joséphine-Victoire Coulvier*, de Reims	8 sept. 1834
Sœur SAINT-BENOIT, *Jeanne-Charlotte Bablot*, de Saint-Hilaire-le-Grand	21 oct. 1835

Révérende Mère SAINTE-SCOLASTIQUE *Marie-Madeleine Guérin.*

Sœur SAINT-JEAN L'ÉVANGÉLISTE, *Marie-Catherine Cavart*, de Reims	31 janvier 1837
Sœur DE LA PRÉSENTATION DE NOTRE-DAME, *Sophie Guerlet*, de Reims	14 sept. 1837
Sœur SAINTE-PHILOMÈNE, *Marie-Marguerite-Eugénie Liénart*, d'Arcis-le-Ponsart Sœur MARIE DES ANGES, *Marie-Armande Pellot*, de Rethel Sœur EMMANUEL, *Balzamie Marandelle*, de Reims	21 sept. 1837
Sœur SAINTE-PÉLAGIE, *Marie-Marguerite-Restitue Lecointre*, de Chamery	6 août 1838
Sœur SAINT-ÉTIENNE, *Marie-Louise-Augustine Collache*, de Ham, professe de Cateau-Cambrésis, entrée à Reims le 2 juin 1838	
Sœur SAINT-ALEXIS, *Denise-Francine Meuriot*, d'Arnay-le-Duc	28 janvier 1839
Sœur PÉTRONILLE, *Reine Malservet*, de Gémonville	22 juillet 1840
Sœur SAINTE-JOSÉPHINE, *Jeanne-Josèphe-Eugénie Rovel*, de Pourcy	22 oct. 1840
Sœur SAINT-AUGUSTIN, *Marie-Marguerite-Joséphine Jacquart*, de Saint-Souplet	4 mai 1841
Sœur SAINTE-SOPHIE, *Louise-Cilinie Gigot*, de Charleville	25 nov. 1841

	Date de la Profession.
Sœur SAINTE-THÉRÈSE, *Louise-Zélie Danton*, de Muizon-sur-Vesle	28 déc. 1841
Sœur Bove de SAINT MICHEL, *Marie-Isaline Michel*, de Sommeil	29 sept. 1842
Sœur SAINT-HONORÉ, *Marie-Angélique-Pauline de la Tour d'Artaise*, de Méry Sœur LUCIE, *Marie-Honorine Cattier*, d'Outre	27 oct. 1842
Sœur SAINT-LOUIS de GONZAGUE, *Victoire Danton*, de Muizon-sur-Vesle	10 janvier 1843
Sœur SAINTE-SÉRAPHINE, *Victoire Rolland*, de Reims. Sœur SAINTE-MADELEINE, *Clémence Lhoste*, de Reims.	2 oct. 1843
Sœur SAINTE-EUGÉNIE, *Marie-Aline-Hermance de la Tour d'Artaise* de Méry	15 février 1844
Sœur SAINTE-URSULE, *Félicie Grandidier*, de Reims Sœur SAINTE-ROSE de LIMA, *Constance Faillon*, de Berry-au-Bac Sœur SAINT-IGNACE, *Elisabeth-Félicité-Marie-Ange-Eugénie Deheck*, d'Usseldengen Sœur MARGUERITE, *Marie-Marguerite Henry*, de Condé-Northen	20 juin 1844
Sœur SAINT-AMBROISE, *Marie-Nicole-Pétronille Lapie*, de Saint Germainmont	2 oct. 1844
Sœur SAINT-FÉLIX, *Catherine-Adélaïde Messin*, de Reims	20 janvier 1845
Sœur SAINT-BASILE, *Marie-Siméonne Bertilleux*, d'Arcis-le-Ponsart	9 avril 1845
Sœur MARIE-VIRGINIE, *Francine-Henriette Chevilliet*, de Reims	25 nov. 1845
Sœur Marie de la PROVIDENCE, *Anne-Adèle Nicolas*, de Pont-à-Mousson Sœur SAINT-JOSEPH, *Jeanne-Louise-Rosalie Duchesne*, de Vouziers	29 janvier 1846
Sœur MARIE-JEANNE, *Caroline-Augustine Gagneux*, de Coulonges	29 sept. 1846

	Date de la Profession.
Sœur SAINT-TIMOTHÉE, *Marie-Marguerite-Augustine Garaudeau*, de Saint-Souplet .... Sœur SAINTE-PHILOMÈNE, *Elisabeth-Marie-Antoinette Marchand*, de Reims	15 février 1847
Sœur SAINTE-CLOTILDE, *Julie-Félicie Lacatte*, de Reims..	30 sept. 1847
Sœur GENEVIÈVE, *Marie-Louise-Eugénie Mangin*, de Saint-Quentin-le-Petit......................... Sœur MARTINE, *Marie-Victoire-Éléonore Dubois*, de Pontavert	8 sept. 1848
Sœur SAINTE-THÉRÈSE, *Marie-Rosalie Paquiez*, de Nuisement-sur-Coole............................	3 mai 1849
Sœur MARIE-STÉPHANIE, *Apolline-Antoinette Roger*, de Mont-Saint-Martin	8 sept. 1849
Sœur CÉLESTINE, *Aglaée Marche*, de Versailles, professe de Versailles du 30 septembre 1843, venue à Reims le 29 septembre 1850. Sœur ANTOINETTE, *Mélanie Chaussée*, de Versailles, professe de Versailles, du 18 décembre 1849, venue à Reims le 21 octobre 1850 .... — Retournent à Versailles le 8 septembre 1855.	
Sœur MARIE-ANGÉLIQUE, *Reine-Caroline-Céline Hédouin*, de Courville..............................	30 janvier 1851
Mère MARIE DES ANGES, *Elisabeth-Emélie Sénéchal*, de Versailles, professe de Versailles du 28 février 1810 (Communauté transférée à Verdun), ancienne Supérieure, entrée à Reims le 2 février 1851	
Sœur SAINT-ALPHONSE MARIE DE LIGUORI, *Marie-Victoire-Arsène Painvin*, de Liesse-Notre-Dame ... Sœur HENRIETTE, *Apolline-Marguerite Gérard*, de Villers-devant-le-Thour	28 août 1851

	Date de la Profession
Sœur MARIE-AGATHE, *Augustine-Adélaïde Cornac*, de Cadours........	8 nov. 1852
Sœur ANNE-MARIE, *Marie-Modeste Guérain*, de Mairy...	8 nov. 1852
Sœur MARIE DE LA PRÉSENTATION, *Jeanne-Thérèse-Julie Marchand*, de Reims........	8 nov. 1852
Sœur SAINT-JEAN AIMÉ DE JÉSUS, *Marie-Eugénie Maille*, de Reims........	8 sept. 1853
Sœur SAINT-LOUIS DE GONZAGUE, *Laure-Françoise-Emilie Manceau*, de Damery........	15 nov. 1853
Sœur MARIE-EULALIE, *Aimée-Hermance Vallerand*, de Parcy........	4 mai 1854
Sœur DOSITHÉE, *Marie-Eléonore Duflot*, de Livry......	4 mai 1854
Sœur ADÈLE, *Marie-Anne-Félicité Barrois*, de Vieil-Dampierre........	4 mai 1854
Sœur SAINT-FRANÇOIS DE SALES, *Agathe-Eugénie Boudeville*, de Paris........	10 mai 1855
Sœur MARIE-CÉCILE, *Adrienne-Eugénie Grenier*, de Reims........	10 mai 1855
Sœur DU SAINT CŒUR DE MARIE, *Marie-Hélène-Clémentine Simon*, de Dublin........	10 mai 1855
Sœur MARIE-JULIE, *Elisabeth-Sidonie Lampson*, de Semide........	10 mai 1855
Sœur SAINT-RAPHAEL, *Julie-Joséphine Charlot*, de Paris, professe de Versailles, du 12 mai 1845, vient à Reims le 10 avril 1856........	
Sœur MARIE DE LA CONCEPTION, *Marguerite Royer*, de Gémonville........	26 mai 1857
Sœur SAINT-LOUIS DE GONZAGUE, *Marguerite-Athénaïse Lefèvre*, de Reims........	26 mai 1857
Sœur MARIE FOURIER, *Jeanne-Antoinette Jacotin*, de Neuflize........	26 mai 1857
Sœur MARIE-ANTOINE, *Marie-Angélique-Louise Gérard*, de Villers-devant-le-Thour........	26 mai 1857

Date de la Profession.

Sœur SAINTE-THÉRÈSE DE JÉSUS, *Marie-Jeanne-Ismérie Leroy*, d'Ecueil ....
Sœur MARIE-EUGÉNIE, *Marie-Adolphine Pâté*, de Perthes.
} 8 sept. 1858

Sœur MARIE DE SAINT JOSEPH, *Jeanne-Françoise-Octavie Lavocat*, de Perthes ....
Sœur MARIE DE SAINT BERNARD, *Jeanne-Marie-Agathe Lombart*, de Perthes........
} 8 sept. 1859

Sœur SAINTE-CLOTILDE, *Marie-Stéphanie Mercier*, de Semide .... 18 sept. 1860

Sœur SAINT-REMI, *Marie-Léonie Roger*, de Mont-Saint-Martin........
Sœur SAINT-AUGUSTIN, *Jeanne-Marie Gabreaux*, de Sommepy ....
Sœur MARIE-HÉLÈNE, *Pudentienne Hochut*, de Fontaine-en-Dormois........
} 8 nov. 1860

Sœur MARIE-LOUISE DE JÉSUS, *Marie-Louise Allart*, de Reims .... 11 juillet 1861

Sœur MARIE-XAVIER, *Marie-Augustine Maujean*, de Gizaucourt........ 8 sept. 1862

RÉVÉRENDE MÈRE SAINT-BENOIT,

Jeanne-Charlotte Bablot.

Sœur MARIE-ADÉLAIDE, *Prudence-Virginie Lefèvre*, de Corbeny ....
Sœur SAINT-DOROTHÉE, *Marie-Hortense-Clémentine Peublant*, de Fontaine-en-Dormois........
Sœur MARIE-ANGÉLIQUE, *Jeanne-Madeleine-Adèle Willemet*, de Reims........
Sœur MARIE-MADELEINE, *Marie-Louise-Amélie Huet*, de Puisieulx........
} 22 sept. 1863

	Date de la Profession
Sœur Marie-Thérèse de JÉSUS, *Emilie-Julie Gillet*, de Reims.......... Sœur MARIE-ARSÈNE, *Marie-Clara Lormisset*, de Bergnicourt..........	22 sept.. 1864
Sœur SAINT-ÉTIENNE, *Scolastique Rohart*, d'Aumenancourt-le-Grand.......... Sœur SAINTE-VICTOIRE, *Jeanne-Elisabeth-Eudoxie Gangand*, de Sommepy.......... Sœur Marie de SAINT MARTIN, *Marie-Euphémie Pérard*, de Sommepy.......... Sœur MARIE-ANGÈLE, *Prudente-Emélie Millet*, de Sainte-Marie-à-Py..........	24 sept. 1865

Révérende Mère SAINTE-SCOLASTIQUE,

Marie-Madeleine Guérin.

Sœur SAINT-LOUIS de GONZAGUE, *Victoire Caroline*, dite *Coralie Marlin*, de Versailles, professe de Versailles du 15 décembre 1853, vient à Reims le 25 mars 1867..........	
Sœur SAINT-IGNACE, *Marie-Célestine Geoffroy*, de Minaucourt.......... Sœur MARIE-ROSALIE, *Zoé-Célasie Leseurre*, de Chapelaine..........	1er sept. 1867
Sœur SAINTE-MONIQUE, *Louise Hardy*, de Reims.....	16 mai 1868
Sœur SAINT-BASILE, *Eléonore Vion*, de Reims....... Sœur MARIE-EULALIE, *Marie-Juliette Leclerc*, de Verzy.	8 sept. 1868

Révérende Mère SAINTE-JOSÉPHINE,

Jeanne-Josèphe-Eugénie Rovel.

	Date de la Profession.
Sœur MARIE-BERNARD, *Augustine - Joséphine - Hélène Clément*, de Limoges........................	21 avril 1870
Sœur Marie de la PROVIDENCE, *Léonie-Malvina Lecot*, de Laon	
Sœur Catherine de SAINT JOSEPH, *Catherine Pultier*, de Gémonville..........................	
Sœur SAINT-CHARLES, *Marie - Rosalie Geoffroy*, de Minaucourt	22 août 1871
Sœur SAINT-GABRIEL, *Adèle-Léonie Gandon*, de Reims.	
Sœur MARIE-CILINIE, *Julia-Cécile Clément*, de Nantes..	
Sœur MARIE - ANGÉLIQUE, *Marie - Anne-Claire Guérin*, de Reims	
Sœur MARIE, *Virginie-Clotilde Cafin*, de Breuvry......	
Sœur MARIE-SIDONIE, *Hortense-Armance Robeaux*, de Revin................................	
Sœur MARIE-HÉLÈNE, *Marie-Philomène Rousselot*, de Tranqueville	9 déc. 1872
Sœur SAINTE-SOPHIE, *Marie-Louise-Julienne Jacquinet*, de Maurupt	1er sept. 1874
Sœur MARIE-ÉMILIE, *Victoire-Elise Maubeuge*, de Reims.	
Sœur SAINT-DOROTHÉE, *Maria Ferry*, de Coulommiers...............................	
Sœur MARIE-ANNA, *Marie-Catherine-Poirel*, de Gémonville...................	
Sœur MARIE-ALIX, *Juliette-Artémise-Célina Berson*, de Batignolles-Monceaux...	5 sept. 1875
Sœur MARIE - AUGUSTINE, *Bonne - Adèle Maître*, de Chénoise............................	

	Date de la Profession.
Sœur MARIE-HORTENSE, *Sidonie-Hortense Herbin*, des Grandes-Armoises..........................	5 sept. 1875
Sœur MARIE-LUCIE, *Angélique-Maria Lapierre*, de Fontenois....................................	
Sœur Marie-Noémie du SACRÉ-CŒUR, *Marie-Noémie Huvet*, de Laval-sur-Tourbe.................	6 sept. 1876
Sœur MARIE-JOSEPH, *Marie-Blanche Munier*, de Maurupt....................................	
Sœur SAINTE-CLAIRE, *Julie-Esther Servais*, de Sermaize.	13 août 1877
Sœur MARIE-LÉONIE, *Marie-Augustine Dupont*, d'Aouze.	8 sept. 1877
Sœur Mathilde de SAINT JOSEPH, *Marie-Mathilde Huvet*, de Laval-sur-Tourbe.........................	
Sœur MARIE-ISMÉRIE, *Marie-Amélie Macquart*, de Somme-Suippes..............................	
Sœur SAINT-ALEXIS, *Ida-Marie Lizat*, de Bordeaux...	11 août 1879
Sœur MARIE-ANSELME, *Marie-Stéphanie-Irma Concé*, d'Aumenancourt-le-Grand................	17 août 1880
Sœur MARIE-CLÉMENTINE, *Anna-Catherine Schaach*, d'Eschdorf..................................	
Sœur MARIE-AGNÈS, *Eugénie-Séphora Malhomme*, de Reims...	5 janvier 1881
Sœur MARIE-EUPHÉMIE, *Laure-Louise Saget*, de Mardeuil.	

Révérende Mère SAINT-JEAN AIMÉ de JÉSUS, *Marie-Eugénie Maille.*

Sœur MARIE-ÉLISE, *Philomène Collot*, de Gémonville..	19 août 1883
Sœur MARIE-LÉONIE, *Augustine Beurard*, de Gémonville	
Sœur du SAINT CŒUR de MARIE, *Maria Verzaux*, de Biermes................................	17 avril 1884
Sœur SAINT-IGNACE de SAINT JOSEPH, *Marie-Eugénie Laignier*, de Reims....................	

	Date de la Profession.
Sœur MARIE-SIDONIE, *Léonie Bardy,* d'Ay............	6 janvier 1885
Sœur Marie de la CONCEPTION, *Marie-Elisabeth Conart,* de Reims..................................	17 août 1885
Sœur Marie-Elisabeth du SACRÉ CŒUR, *Cilinie-Marie Alard,* de Reims.....................	17 août 1885
Sœur Marie-Louise de SAINT JOSEPH, *Marie-Aline Gray,* de Reims..................................	6 janvier 1886
Sœur Marie du SACRÉ-CŒUR, *Louise Hourlier,* de Saint-Germainmont......................	6 janvier 1886
Sœur MARIE-EUPHRASIE, *Marie-Thérèse Pâté,* de Perthes	6 janvier 1886



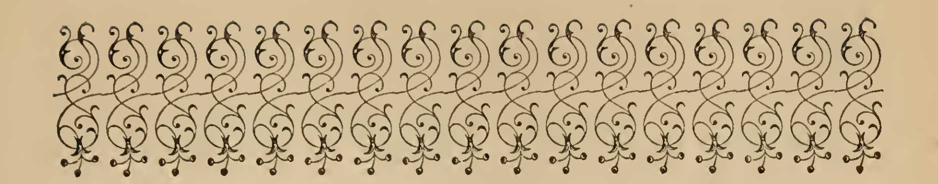


TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE III

MÈRE MARIE-THÉRÈSE DE SAINT FRANÇOIS XAVIER

MARIE-THÉRÈSE DE BLOIZ (1755-1769)

CHAPITRE IV

MÈRE MARIE-THÉRÈSE DE SAINT JEAN

(JEANNE HACHETTE (1767-1769)

MÈRE ANGÉLIQUE DE SAINT BENOÎT

JEANNE-LOUISE DAUNOY (1769-1772)

CHAPITRE V

MÈRE MARIE DE SAINT LOUIS

MARIE-CATHERINE ESTAYS DE BOLOGNE (1772-1775

MÈRE MARIE-JEANNE DE SAINT AMBROISE

JEANNE CANELLE (1775-1779)

CHAPITRE VI

MÈRE CÉCILE DE LA PROVIDENCE

MARIE-MADELEINE PORRIQUET (1779-1792)

CHAPITRE X

MÈRE SAINT-ALEXIS

MARIE-ANNE JUDAN (1818-1824)

CHAPITRE XI

MÈRE SAINT-ALEXIS

MARIE-ANNE JUDAN (1824-1830)

CHAPITRE XII

MÈRE SAINTE-ANGÉLIQUE

MARIE-LOUISE SÉRAPHINE MOLET (1830-1836)

CHAPITRE XV

MÈRE SAINTE-SCOLASTIQUE

MADELEINE GUÉRIN (1848-1863)

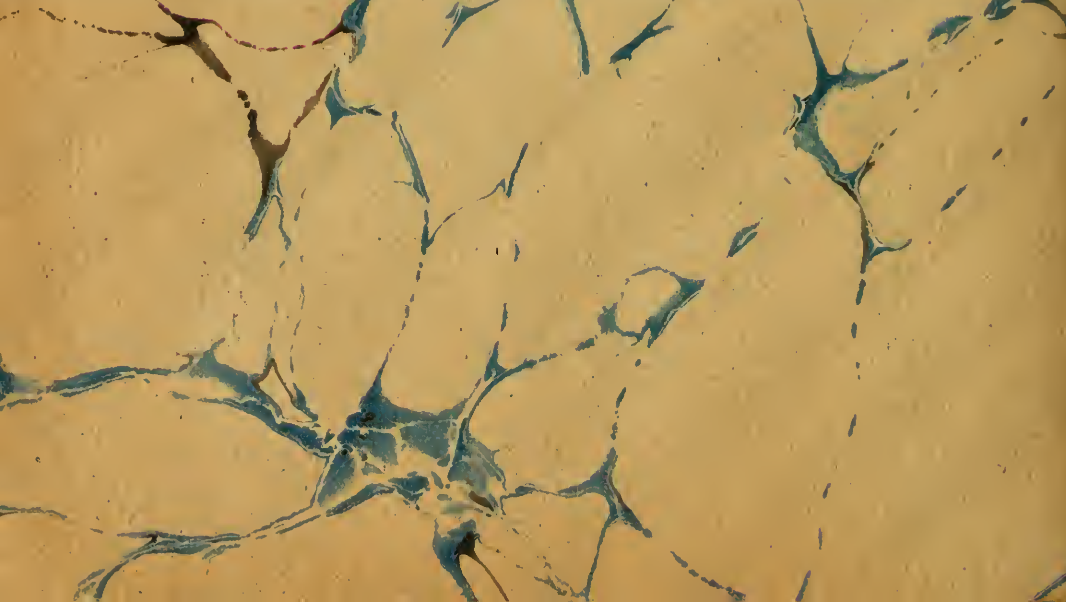
CHAPITRE XVI

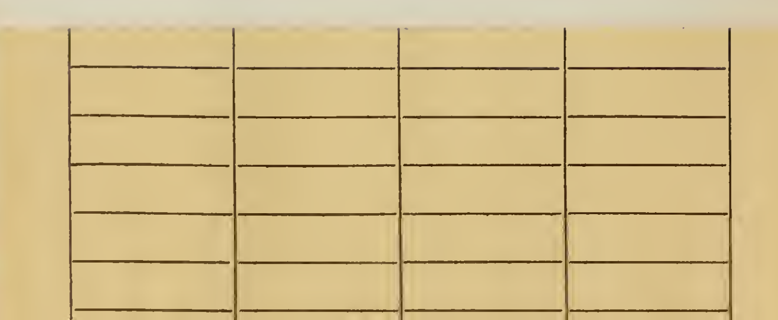
MÈRE SAINT BENOIT

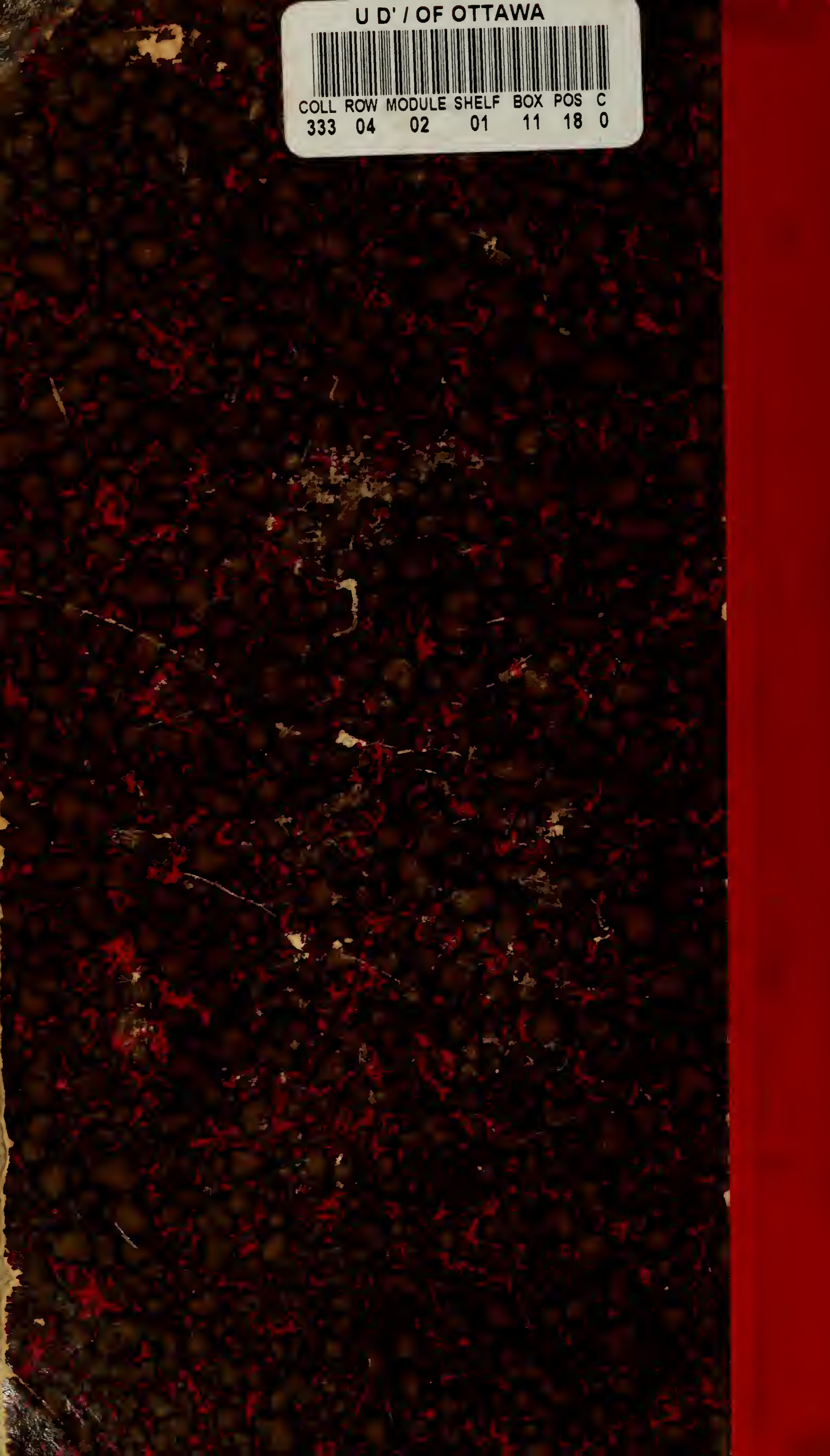
JEANNE-CHARLOTTE BABLOT (1863-1866)

APPENDICE

Imp. coop. de Reims, rue Pluche, 24 (N. Mouce, dél.)






U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 02 01 11 18 0